LES BOURREAUX
DE JEANNE D'ARC
ET SA FÊTE NATIONALE

DU MÊME AUTEUR

Librairie HACHETTE et Cie

Les Libérateurs antiques. 3e édition. 1 vol. in-16, br. . . . . . . 2 »
Washington, libérateur de l'Amérique. 4e édition. 1 vol. in-16, broché 3 50
Jeanne d'Arc, libératrice de la France. 6e édition. 1 vol. in-16, broché 2 25
Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, traduit du latin d'après les procès-verbaux officiels, *avec éclaircissements* et fac-similé de l'attestation d'authenticité du manuscrit appartenant à la bibliothèque de la Chambre des Députés. 3e édition. 1 vol. in-16, broché. . . . 2 25
Jeanne d'Arc. Trilogie dramatique, jouée au Châtelet et reprise à l'Odéon. Nouvelle édition. 1 vol. in-16, br. 1 25
(*Les ouvrages* **Jeanne d'Arc, libératrice de la France,** *et* **Procès de condamnation de Jeanne d'Arc,** *originairement marqués* 3 *fr.* 50, *ont été mis à* 2 *fr.* 25 *en vue de la propagande pour la fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme. Le même motif a inspiré l'édition populaire de* **Jeanne d'Arc, libératrice de la France,** *mise à* 1 *fr.* 25, *et a fait substituer pour la trilogie dramatique de* **Jeanne d'Arc** *le prix de* 1 *fr.* 25 *au prix de* 2 *fr.* 50.)
Jésus. Mystère en cinq actes, avec prologue et épilogue. Pièce reçue à l'Odéon en 1896 et retirée par l'auteur. 2e édition. 1 vol. in-16, br. 1 »

La Délivrance d'Orléans. mystère en trois actes avec prologue et épilogue suivi de la reproduction des meilleures pages de l'ancien « mistère » du siège d'Orléans joué au quinzième siècle devant les contemporains de Jeanne d'Arc. Troisième édition revue et complétée. 2 »
Le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, *raconté et traduit d'après les textes latins officiels,* suivi de **Jeanne d'Arc et le peuple de France,** 2 vol. in-16 brochés . . . . 7 »
L'ascension d'une âme. Trilogie mystique d'après Corneille et l'Imitation: I. Vers la sagesse; II. Vers l'amour; III. Vers la paix (*sous presse*). 2 »
Que faire? Que croire? *Conclusions d'un libre croyant sur le Devoir et sur Dieu.* 1 vol. in-16 (*sous presse*) 3 50

Librairie Félix ALCAN

La Pensée antique. *De Moïse à Marc-Aurèle.* 3e édition. 1 vol. in-8. Prix . . . . 5 »
La Pensée chrétienne. *Des Evangiles à l'Imitation de Jésus-Christ.* 1 fort vol. in-8 . . . . 9 »
L'Imitation de Jésus-Christ. *Livre de la consolation intérieure enseignant la vie spirituelle.* TRADUCTION NOUVELLE, *suivie d'une nomenclature des emprunts de l'*Imitation; *de la traduction du livre sur le sacrement de l'autel par le chancelier de Marillac* (*regardé à tort comme le quatrième livre de l'*Imitation) *remaniée et amendée*; *d'un choix des principaux passages de la traduction paraphrasée de l'*Imitation *par Pierre Corneille*; *d'études sur les poésies du franciscain Jacopone de Todi et sur les origines de l'*Imitation. 1 vol. in-8. Prix . . . . . 7 »
La Pensée moderne. *De Luther à Leibniz.* 1 vol. in-8 . . . . . 8 »
Les Pères de la Révolution. *De Bayle à Condorcet.* 1 très fort vol. in-8 . . . . 10 »
La Pensée nouvelle. *De Kant à Tolstoï.* En préparation.
Jean-Jacques Rousseau. *L'Homme et l'Œuvre.* 1 vol. in-16 . . 2 »
Les neuf ans d'un sénateur. Discours, conférences, silhouettes parlementaires, avec introduction par M. CONSTANS, 2 vol. in-12. . . 7 »

Le Mois de Jeanne d'Arc, ou Ephémérides de Jeanne d'Arc en trente et un chapitres comportant une lecture pour chaque jour du mois de mai. Précédé d'une lettre magistrale du général Davout à l'auteur (Colin et Cie). *Couronné par l'Académie française.* PRIX GUIZOT. 3 50

La Chanson de Roland, traduite et rythmée conformément au texte roman, et **Récits épiques,** composés d'après nos vieilles chansons de geste. Précédés d'une lettre de GASTON PARIS à l'auteur. 3e édition. 1 vol. de 664 pages (Belin frères). . . . . 4 »

Cent poésies de Pierre Corneille, *tirées de sa traduction de l'« Imitation de Jésus-Christ »*, avec introduction. 2e édit. (H. Paulin) . . 1 »

3

JOSEPH FABRE

LES BOURREAUX
DE JEANNE D'ARC
ET SA FÊTE NATIONALE

NOTICES SUR LES PERSONNAGES DU PROCÈS DE CONDAMNATION
DOCUMENTS SUR LA FÊTE DU PATRIOTISME

Vierge au cœur ingénu, dont le mâle courage
Nous rendit la patrie et fit pâlir la rage
Des juges soudoyés pour être tes bourreaux,
Deviens notre patronne, et fais-nous des héros !

J. F.

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79
1915


LIBRARY
SEP 25 1961
UNIVERSITY OF TORONTO

Qu'il me soit permis de rendre ici un hommage reconnaissant à la mémoire de Gaston Calmette et d'Adrien Hébrard.

Le Temps *et le* Figaro *ont été les deux principaux auxiliaires de mes campagnes pour la glorification nationale de Jeanne d'Arc.*

J. F.


6

J'adresse l'hommage de ce livre à chaque député

et plus spécialement à ceux dont j'eus l'honneur d'être jadis le collègue.

Puissent-ils être unanimes à voter la fête nationale de Jeanne d'Arc !

Joseph Fabre

Cannes, 1er mai 1915

AVANT-PROPOS

Ces notices, depuis longtemps écrites, furent adressées, et pour cause, à Monseigneur Gouthe Soulard, archevêque d'Aix, qui, dans une lettre destinée à Monseigneur Ricard, venait de prononcer des paroles cruelles, que peu de prélats, j'en suis sûr, auraient le courage de s'approprier.

Je lui exprimai mes regrets en ces termes :

« Monseigneur,

« Vous avez été le principal promoteur des prétentions d'accaparement qui ont provoqué le recul momentané mais déplorable des représentants de la démocratie républicaine, d'abord unanimes à vouloir la glorification de Jeanne d'Arc.

« Je vous dois, par suite, la dédicace des présentes notices.

« Dans les deux premières éditions du *Procès de*

condamnation je les avais faites beaucoup plus sommaires. C'est vous qui m'avez induit à les étendre : veuillez les agréer.

« *Johanna nostra est*, Jeanne est nôtre », avez-vous dit.

« Oui, elle a été vôtre, d'abord comme fidèle, et puis... comme martyre.

« Je ne vous réponds pas : Jeanne est nôtre. Je vous réponds : Elle est à tous.

« Il n'y a ni à laïciser, ni à cléricaliser Jeanne d'Arc. Il y a à se dire : « Français, glorifions la grande « Française ! Ayons notre fête du patriotisme où, « oubliant pour un jour ce qui nous divise, nous ne « verrons que ce qui nous unit. Que les partis aient « leur trêve de Jeanne d'Arc! Civiques ou reli- « gieuses, plus il y aura de solennités en son « honneur, plus nous aurons lieu de nous réjouir ».

« Vous avez ajouté que vous nous laissiez Pierre Cauchon : « Gardez-le, dites-vous, et mettez-le dans « votre Panthéon à côté de Voltaire ».

« Nous vous répondons : « Pierre Cauchon est vôtre, « et vôtre est la multitude des hommes d'Eglise qui « furent ses complices. Gardez-le ! Gardez-les ! »

« Quant à Voltaire, il ne nous en coûte pas de proclamer que son poème *La Pucelle* est un acte de lèse-patrie, une obscénité sacrilège où le génie

bafoue l'héroïsme. Mais, tout en réprouvant l'œuvre qui fut le crime de sa vie, nous ne le répudions pas.

« Dans notre Panthéon il y a place, et pour Voltaire, l'apôtre de la tolérance, et pour Jeanne d'Arc, la victime de l'intolérance.

« Il nous suffit de déclarer que, si Voltaire est grand, Jeanne d'Arc est autrement grande, grande d'une grandeur morale qui passe à l'infini la grandeur intellectuelle.

« Glorifiez donc Jeanne d'Arc. Aujourd'hui vous l'avez enfin reconnue Bienheureuse. Faites-la sainte demain ! Ce sera justice. Mais glorifiez-la avant tout à titre expiatoire, vous rappelant ces paroles de l'illustre Dupanloup : « Qui vois-je ici? Des oints du « Seigneur. N'est-ce pas moi, oint du Seigneur, qui « ai le premier à rougir ? »

J. F.

J'ai la conviction qu'il ne se trouverait pas aujourd'hui des prélats pour faire écho à feu Gouthé Soulard. S'il s'en trouvait un, je le prierais de méditer cette page éloquente que j'emprunte à un adversaire politique, M. Edouard Drumont (*Libre Parole*, 30 mai 1894).

« On dirait qu'aujourd'hui Jeanne d'Arc en soit revenue à la journée néfaste de Compiègne. Elle avait combattu jusqu'au dernier moment au bord de l'Oise,

et, ne pensant qu'aux autres, elle avait protégé la retraite de tous. Elle arrivait la dernière, elle allait entrer dans la ville... Elle était sauvée ! Guillaume de Flavy, qui haïssait l'intrépide plébéienne, fit brusquement lever le pont-levis.

« Les Bourguignons se précipitèrent tous sur la vaillante ; les uns s'efforçaient de la saisir à bras le corps, les autres la tiraient par la robe de drap d'or qui recouvrait son armure. Chacun voulait l'avoir pour en tirer profit. C'est un peu ce qui se passe aujourd'hui.

« Ces démêlés sont odieux. On ne peut rien imaginer de plus ignoble que ces Francs-Maçons de la Clémente Amitié refusant d'honorer celle qui a sauvé la Patrie, parce que la grande inspirée croyait au Christ.

« Il faut avouer que certains catholiques sont bien agaçants aussi, et que le sans-gêne avec lequel ils altèrent la vérité est véritablement extraordinaire.

« Au point de vue historique, Jeanne d'Arc a été la plus admirable personnification de notre race. C'est la chrétienne et c'est la vierge aryenne. Judith fut peut-être aussi dévouée à sa Patrie, mais elle était d'une autre race. Il n'y a rien de commun entre la chaste paysanne française et la prostituée de Béthulie qui se livre à Holopherne, fait l'orgie

avec lui et s'en revient le matin vers les siens avec une tête coupée dans un sac et le petit cadeau dans son bas. C'est beau tout de même, si vous voulez, mais c'est d'une beauté différente.

« Aryenne baptisée, Jeanne a été l'idéale incarnation de ces vieilles familles françaises pétries de christianisme depuis des siècles; c'est l'âme eucharistique par excellence, l'être nourri du pain des Anges. Elle est née de tout ce qu'il y a de divin, d'éternel, d'impérissable dans l'Église; elle est morte de tout ce qu'il y a d'humain, de passager, de corruptible dans les représentants de cette Église....

« Le haut clergé fut ignoble, et le tort des catholiques est de ne pas le dire assez franchement. Jeanne eut pour elle les humbles : sainte Colette, le Frère Richard, les Franciscains; elle eut contre elle toutes les autorités ecclésiastiques.

« Cauchon a été choisi comme bouc émissaire. On découvre maintenant qu'il a été schismatique, qu'il avait pris parti pour un antipape au concile de Constance; mais, enfin, il n'y avait pas que Cauchon. Le cardinal anglais joua un rôle au moins aussi odieux que lui. Soixante et onze juges, la plupart ecclésiastiques, prirent part au procès; pas un évêque français n'intervint pour sauver Jeanne. Regnault de Chartres, l'archevêque de Reims, écrit

aux échevins de cette ville où Jeanne d'Arc a fait couronner Charles VII que le supplice de Jeanne d'Arc est une marque de la justice divine.

« Qu'est-ce que cela prouve? Judas avait été le compagnon du Christ, un des apôtres choisis par lui. Il avait vu les aveugles recouvrer la vue, les paralytiques marcher et Lazare sortir du tombeau; il avait assisté à la Cène, il avait communié de la main du Christ, et il vendit son maître pour trente deniers.

« Il faut prendre les hommes tels qu'ils sont. Imaginez les Prussiens occupant une partie de la France depuis trente ans et une bergère prétendant qu'elle est suscitée par Dieu pour chasser les intrus....

« Quant aux royalistes, ils prêtent vraiment à rire en manifestant aussi bruyamment leur enthousiasme pour Jeanne d'Arc. Il faut vraiment que le comte de Paris ait un aplomb sans égal pour oser associer la royauté aux fêtes de la bonne Lorraine.

« Les faits sont là. Jeanne a été prise le 23 mai 1430 par le bâtard de Vandonne et vendue 10 000 écus au duc de Bourgogne.

« Le duc de Bourgogne était un prince du sang, un fils de France. Qu'a-t-il fait de cette pauvre paysanne qui avait sauvé la France? C'est lui qui l'a livrée aux Anglais.

« Selon les usages de la guerre d'alors, tout prisonnier devait être délivré en payant une rançon plus ou moins forte. On avait payé deux fois la rançon de Duguesclin, et les femmes de France auraient filé leur quenouille pour Jeanne d'Arc comme elles l'avaient filée pour le connétable.

« Or, du mois de mai au mois de novembre, époque à laquelle Jeanne a été livrée aux Anglais, le roi n'a pas essayé une seule fois de négocier pour arracher aux mains de l'ennemi celle qui l'avait pris à Bourges abandonné de tous et qui l'avait conduit triomphalement à Reims.

« Si le peuple connaissait l'histoire, il jetterait des pommes cuites aux royalistes qui osent revendiquer Jeanne d'Arc.

« L'histoire vraie de Jeanne d'Arc est autrement émouvante et belle que la grossière chromolithographie qui nous représente la vierge guerrière sous des traits si mensongers, appuyée d'un côté sur les évêques et de l'autre sur le roi. Dès le premier jour, Jeanne, comme toutes les créatures de dévouement et de désintéressement, fut détestée par les politiciens et les intrigants qui entouraient le souverain, trahie par La Trémouille, calomniée par Regnault de Chartres, livrée par Flavy....

« Après les fêtes données en son honneur, Jeanne

reviendra à ceux qui savent la comprendre, à ceux qui sont de sa famille, à ceux qui lisent le récit de son martyre avec des larmes dans les yeux comme on lit une page de la Douloureuse Passion du Christ.

« Différente de nous tous, hommes d'égoïsme et de sensualisme qui serions incapables de l'imiter et qui glorifions une image qui n'est pas exactement la sienne, Jeanne apparaîtra comme l'être sacrificiel, l'être d'immolation qui meurt pour le salut des autres et qui sait d'avance qu'il doit mourir.... Héroïne sans doute, mais héroïne dont on ne peut parler que de la façon dont le protestant Carlyle lui-même, dans son livre *Les Héros*, parle de Celui dont il n'ose point mêler le nom au nom de tant de héros profanes :

« Le plus grand des héros, dit-il, c'en est Un. Un
« que nous ne nommerons pas ici. Qu'un silence
« sacré médite cette matière sacrée! »

Édouard Drumont (*Libre Parole*, 30 mai 1894).

LES BOURREAUX DE JEANNE
ET SA FÊTE NATIONALE

PREMIÈRE PARTIE

GLORIFICATEURS DE JEANNE AVANT LE PROCÈS DE ROUEN

Avant de signaler les hommes d'Eglise du parti anglais qui condamnèrent Jeanne, il est juste de signaler les hommes d'Eglise du parti français qui l'avaient exaltée.

J'ai abordé cette étude avec le profond désir de rester impartial et vrai.

I. — LES CONCLUSIONS DES DOCTEURS DE POITIERS

Je vais d'abord faire connaître les conclusions des théologiens qui se réunirent à Poitiers pour prononcer sur la mission de la Pucelle se disant envoyée de par Dieu.

En voici le résumé :

Le roi, attendu l'extrême nécessité où se trouvent sa personne et son royaume, et vu les continuelles prières qu'adresse à Dieu le pauvre peuple, ne doit point rejeter

l'humble fille qui déclare avoir reçu mission de lui donner secours.

Sans donner tout de suite entière créance à la Pucelle, il s'est jugé tenu de l'éprouver doublement : d'abord, en s'enquérant de sa vie et de ses mœurs, comme le conseillait la prudence humaine, puis conformément aux prescriptions des Saintes Ecritures, en requérant, par dévotes oraisons, des signes qui permettraient de juger que le doigt de Dieu est là.

En conséquence, le roi a pris d'amples informations sur la naissance, la vie et les mœurs de la Pucelle; l'a gardée près de lui, l'espace de six semaines, et a pris soin de la faire voir à toutes gens, gens d'église, gens de guerre, hommes et femmes, avec qui elle a conversé soit publiquement, soit secrètement.

Constatation a été faite qu'en elle ne se trouvait point de mal; qu'il n'y avait en elle qu'humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplesse, outre qu'on raconte de sa vie plusieurs choses merveilleuses données comme vraies.

Quant à la preuve de sa mission, cette fille a répondu que c'est devant Orléans et non en autre lieu qu'elle donnera le signe demandé, vu qu'ainsi le veut Dieu qui l'envoie.

Nous, les docteurs réunis à Poitiers, considérant que le roi a fait tout le possible pour s'éclairer au sujet de cette fille; considérant qu'elle persévère constamment dans les mêmes propos et multiplie ses instantes requêtes d'aller à Orléans pour y montrer à tous les yeux le signe du divin secours, nous estimons que le roi ne doit point l'empêcher d'aller à Orléans avec les hommes d'armes,

mais l'y faire conduire honnêtement, en mettant son espérance en Dieu.

Douter d'elle et la délaisser quand, dans tout son fait, n'apparaît aucune ombre de mal, serait marquer mauvais vouloir au Saint-Esprit et se rendre indigne de l'aide du Seigneur.

II. — FRÈRE PASQUEREL, CONFESSEUR DE JEANNE, PARLE DE SON SÉJOUR A CHINON ET A POITIERS

En 1429, frère Jean Pasquerel avait quitté Tours où il était lecteur au couvent des frères ermites pour devenir l'aumônier de Jeanne. Le 4 mai 1455 il fut appelé à déposer sur son ancienne pénitente. Voici ce qu'il dit du séjour de Jeanne à Chinon et de l'examen qu'elle subit à Poitiers.

A Chinon, après bien des difficultés, Jeanne fut admise à parler au roi.

Au moment où elle entrait au château, un homme monté à cheval se mit à dire : « N'est-ce pas là la Pucelle? Jarnidieu! si je l'avais, je ne la rendrais pas telle que je l'aurais prise. » — « Ah! lui dit Jeanne, tu renies Dieu, et tu es si près de la mort! » Moins d'une heure après, cet homme tomba dans l'eau et se noya.

C'est le seigneur comte de Vendôme qui fut l'introducteur de Jeanne. Elle entra dans l'appartement du roi, et le roi, l'apercevant, lui demanda son nom. Elle répondit : « Gentil dauphin, j'ai nom Jeanne la Pucelle; et vous mande le Roi des cieux par moi que vous serez le

lieutenant du Roi des cieux qui est roi de France »(*Quod vos eritis locum tenens Regis cœlorum qui est rex Franciæ*).

Là-dessus, le roi lui fit force questions. Et elle reprit: « Je te dis de la part de Messire que tu es vrai héritier de France et fils du roi; et il m'envoie à toi pour te conduire à Reims afin que tu y reçoives ton couronnement et ton sacre, si tu en as la volonté. »

A la suite de cet entretien, le roi dit aux assistants que Jeanne lui avait parlé de certaines choses secrètes que nul ne savait ni ne pouvait savoir, hormis Dieu, et qu'ainsi il avait bien confiance en elle.

Tout ce que je viens de dire, je le tiens de Jeanne; car je ne fus témoin de rien.

Peu après, la Pucelle partit avec les hommes d'armes pour lever le siège d'Orléans. Je partis à sa suite et ne la quittai plus jusqu'au jour où elle fut prise devant Compiègne. Je la servais comme chapelain, l'entendant à confesse et lui chantant la messe.

Avant qu'on lui donnât créance, Jeanne avait été conduite à Poitiers où des clercs lui firent subir de longs examens. Elle me disait : « Je suis lasse de tant d'interrogatoires. Mon œuvre m'appelle. Il faut que j'agisse. C'est l'heure »[1].

1. Audivit ab ipsa quod non contentabatur de tot interrogationibus, et quod opus erat et tempus negotiandi. — Voir dans *Le procès de réhabilitation* tout le détail des dépositions de Pasquerel et du frère Seguin, interrogateur de Jeanne à Poitiers.

III. — FRÈRE SEGUIN, INTERROGATEUR DE JEANNE A POITIERS

Frère Seguin, de l'ordre des frères prêcheurs, était « un bien aigre homme », dit la *Chronique de la Pucelle*. C'était aussi un bien brave homme, moins ménager de son amour-propre que respectueux de la vérité. On le verra en lisant une partie des déclarations qu'il fit le 14 mai 1456, à l'âge de soixante-douze ans, étant doyen de la Faculté de théologie de Poitiers.

Jeanne, qui disait : « Je ne sais ni *a* ni *b* », disait aussi : « Messire Dieu a un livre où nul clerc n'a jamais lu, aussi bon clerc soit-il ! » ou bien encore : « Mes maîtres, il y a plus aux livres de Notre-Seigneur qu'aux vôtres. » Par ces paroles, l'humble croyante, égale aux plus sublimes entre les poètes et les penseurs, devançait Shakespeare mettant ces mots dans la bouche d'Hamlet : « Le ciel et la terre recèlent plus de mystères que n'en rêve votre philosophie », et Pascal écrivant : « Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point ».

Ce sera l'éternel honneur de frère Seguin d'avoir fait taire sa dialectique et humilié sa science devant l'inspiration de la fille aux grands instincts qui, comme Socrate, et plus justement que Socrate, pouvait dire : « Je ne sais qu'une chose, l'amour ».

Ecoutons frère Seguin :

« J'ai vu Jeanne pour la première fois à Poitiers. On m'avait fait venir, ainsi que maître Jean Lombart, professeur de théologie sacrée à l'Université de Paris, et plusieurs autres théologiens, pour l'interroger, avec

charge de rapporter au conseil du roi ce qu'il nous semblerait d'elle.

Entre autres questions, maître Lombart demanda à Jeanne :

« Pourquoi êtes-vous venue? Le roi veut savoir quel mobile vous a poussée à aller le trouver. »

Elle répondit de grande manière : « Comme je gardais les animaux, une voix m'apparut (*Quædam vox sibi apparuit*). Cette voix me dit : « Dieu a grande pitié du peuple « de France. Il faut que toi, Jeanne, tu te rendes en « France. » Ayant ouï ces paroles je me mis à pleurer. Alors la voix me dit : « Va à Vaucouleurs. Tu trouveras « là un capitaine qui te conduira sûrement en France et « près du roi. Sois sans crainte! » J'ai fait ce qui m'était dit. Et je suis arrivée au roi sans empêchement quelconque. »

Là-dessus, maître Guillaume Aimery, professeur de théologie sacrée, la prit ainsi à partie :

« D'après vos dires, la voix vous a dit que Dieu veut délivrer le peuple de France de la calamité où il est. Mais, si Dieu veut délivrer le peuple de France, il n'est pas nécessaire d'avoir des gens d'armes.

— En nom Dieu, répondit Jeanne, les gens d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire. »

Cette réponse plut, et maître Guillaume en fut content.

Moi qui parle je demandai à Jeanne quel idiome parlaient ses voix :

« Un meilleur que le vôtre », me répondit-elle.

Et, en effet, je parle limousin. L'interrogeant derechef, je lui dis :

« Croyez-vous en Dieu?

— Oui, mieux que vous, répliqua-t-elle.

— Mais enfin, lui dis-je, Dieu ne veut pas qu'on vous croie, s'il n'apparaît quelque signe montrant qu'il faut vous croire. Nous ne saurions conseiller au roi, sur une simple assertion, de vous confier et de mettre en péril des hommes d'armes. N'avez-vous donc rien autre à dire? »

Elle répondit :

« En nom Dieu, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire des signes. Mais menez-moi à Orléans; et je vous donnerai des signes montrant pourquoi je suis envoyée. Qu'on me donne seulement des hommes d'armes! »

En même temps, elle nous dit quatre choses alors à venir, qui sont arrivées depuis : premièrement, que les Anglais seraient détruits, le siège d'Orléans levé et la ville affranchie de ses ennemis, après sommations préalables faites par elle; deuxièmement, que le roi serait sacré à Reims; troisièmement, que la ville de Paris serait remise en l'obéissance du roi; quatrièmement, que le duc d'Orléans reviendrait d'Angleterre.

Or, moi qui parle, j'ai vu ces quatre choses s'accomplir.

Nous rapportâmes tout cela au conseil du roi, et nous fûmes d'avis que, vu l'extrême nécessité et le péril où était Orléans, le roi pouvait s'aider d'elle et l'envoyer en cette ville. Ce qu'il fit, à la fin d'avril.

Ma ferme persuasion est que Jeanne a été envoyée par Dieu; car, quand elle parut, le roi et ses sujets n'avaient plus d'espérance. Tous croyaient qu'il n'y avait qu'à vider le pays.

J'ajouterai que j'ai souvenir qu'on demanda un jour à

Jeanne pourquoi elle portait une bannière. Elle répondit : « Je ne veux pas me servir de mon épée; je ne veux tuer personne[1] ».

IV. — LE TRAITÉ DU CHANCELIER GERSON

Le 14 mai 1429, six jours après la levée du siège d'Orléans, fut publié, à Lyon, un traité écrit en langue latine où la parole d'un illustre docteur venait consacrer le cri du peuple et proclamait Jeanne inspirée.

C'était là le dernier acte public de l'humble grand homme, chancelier de l'Université, qui, désabusé du monde et fatigué de lutter contre les iniquités des puissants, avait caché sa vieillesse dans une pauvre école de faubourg et y mourut, le 12 juillet 1429, en répétant aux petits enfants qu'il enseignait : « Priez Dieu pour l'âme du pauvre Gerson. »

Il était dans l'ordre que l'apologie de la Pucelle fût faite par l'écrivain, à qui est attribuée l'*Imitation de Jésus-Christ*, ce manuel unique de la vie intérieure, source intarissable de consolations pour les cœurs souffrants, où l'âme en appelle des voix de l'homme aux voix de Dieu et s'élève aux plus hautes vertus sur les ailes de l'amour, qui croit tout, espère tout, peut tout.

Voici à quoi peut se réduire en substance l'œuvre de Gerson, une fois débarrassée d'insupportables longueurs

1. Quæ respondit quod nolebat uti ense suo ; nec volebat quemquam interficere.

et du fatras scolastique alors en usage dans tous les mémoires :

On ne doit pas se hâter de traiter comme faux les faits qui s'autorisent de sérieuses probabilités; et, parmi les faits probables, on doit incliner à juger vrais ceux qui sont soutenus par les plus solides raisons. Or, c'est le cas pour la mission de Jeanne. Que l'on considère les beaux effets de l'apparition de la Pucelle et la justice de la cause qu'elle défend; qu'on envisage les vertus de cette héroïne, digne sœur des Débora et des Judith, qui triomphe des Anglais par son instinct de guerrière, comme sainte Catherine triomphait des docteurs par sa science de philosophe; qui, au sein de la victoire, demeure inaccessible à la vanité et à la haine; qui, au milieu de l'enthousiasme populaire, vit dans l'humilité et dans la prière; qui, dans le choc universel des ambitions, ne convoite ni profits ni honneurs; qu'on songe au bon témoignage que lui rendent tant de grands hommes de guerre qui se font petits devant elle, tout en s'accordant avec elle à rester le plus possible dans les sentiers de cette humaine prudence dont on ne peut s'écarter sans tenter Dieu; qu'on remarque enfin l'effet produit par Jeanne sur les ennemis de la France qui, à son approche, étreints par l'épouvante, fuient en criant comme des femmes en couches[1], et on verra qu'il n'est ni impie ni déraisonnable de penser que cette jeune fille, émule des Macchabées, est une envoyée de Dieu. La main du Seigneur est là. (*A Domino factum est istud.*)

1. Inimici referuntur in timores varios, imo et in langores quasi parturientis cecidisse.

Quant à blâmer la Pucelle de porter un habit d'homme, c'est être l'esclave des textes de l'ancienne et de la nouvelle loi, sans comprendre l'esprit qui les a inspirés. Sauvegarder la pudeur est le but des défenses faites. Or, que remarquons-nous ici? C'est que Jeanne, pareille aux amazones et à Camille, s'habille en homme pour préserver plus sûrement sa vertu et pour mieux combattre les ennemis de sa patrie. Gardons-nous donc de chicaner l'héroïne à propos d'une misérable question de vêtements, et honorons en elle la bonté de Dieu qui, faisant d'une vierge la libératrice de ce royaume, a revêtu sa faiblesse de la force d'où nous vient le salut.

Que si (le ciel nous en garde!) il arrivait que les événements tournassent à l'encontre de ses espérances et des nôtres, il ne faudrait pas s'en autoriser pour conclure que Jeanne sert d'instrument à l'esprit malin. Il faudrait plutôt se demander si nos déceptions n'auraient pas pour cause nos fautes, nos ingratitudes, qui, irritant la colère de Dieu, feraient de nous les victimes des secrètes décisions de sa justice.

Nous soutenons la cause juste, faisons qu'elle mérite toujours d'être la cause victorieuse. Loin de nous les manquements de ces enfants d'Israël qui s'aliénèrent le bon vouloir de Dieu manifesté dans la personne de son serviteur Moïse! Le secours divin nous est apparu. Faute de vertu, de foi, de reconnaissance, ne stérilisons pas ce miracle! Selon les mérites, Dieu change son arrêt sans changer son dessein. »

V. — LA LÉGENDE DE JEANNE

Tandis que Gerson faisait l'apologie de la Débora française, Perceval de Boulainvilliers, conseiller chambellan de Charles VII et sénéchal du Berry, se mettait au courant des récits répandus sur Jeanne, déjà en possession d'une légende.

Il voulait satisfaire la curiosité de Philippe de Visconti, duc de Milan, intrigué au sujet de cette Pucelle qui avait accompli de grandes choses et en faisait pressentir de plus grandes.

Dans sa lettre envoyée en 1429, le sire de Boulainvilliers raconte avec un accent de foi les faits suivants, qu'on retrouve, plus ou moins brodés, dans diverses chroniques.

Jeanne vint au monde la nuit de l'Epiphanie (6 janvier 1412). Cette nuit-là, tous les habitants de Domremy furent saisis, sans savoir pourquoi, d'une allégresse qui tenait du délire. Ils couraient par les rues, se disant les uns aux autres : « Que se passe-t-il donc de nouveau pour que nous ressentions telle joie? » Les coqs, battant des ailes, se mirent à chanter avec des cris inaccoutumés. L'air était rempli de parfums enivrants et de mystérieuses harmonies.

C'est à l'aube de ses treize ans que Jeanne eut sa première vision; et voici comme :

Elle était à la prairie avec d'autres jeunes filles. On joua à courir. Jeanne courut avec une agilité si grande qu'elle semblait ne pas toucher terre et qu'une de ses compagnes lui dit :

« Mais, Jeanne, tu voles! (*Johanna, video te volantem juxta terram.*)

Jeanne, qui d'un bond venait d'atteindre le but fixé, était tout en nage et voulait se reposer. Or, il se trouva là un jeune homme qui lui dit :

« Jeanne, cours au logis; ta mère te demande. »

Jeanne partit. Mais à peine fut elle à l'écart de ses compagnes, qu'une nuée transparente s'offrit à sa vue; et, du sein de la nuée, sortit une voix qui lui dit :

« Jeanne, il faut changer ta vie. Tu es destinée à des merveilles. C'est toi que le Roi du ciel a choisie pour rétablir le roi de France. Tu porteras un habit d'homme; tu seras chef de guerre, et tout se décidera par ton conseil. »

La voix se tut; la nuée disparut, et la jeune fille demeura toute saisie, ne sachant que croire.

Des apparitions semblables se reproduisirent. Elles devinrent surtout fréquentes lors de la venue de Salisbury en France.

La jeune fille avait l'esprit frappé. Un jour qu'elle rêvait aux champs, l'apparition eut lieu, mais plus grandiose, plus éclatante que jamais :

« Jusqu'à quand tarderas-tu? disait la voix. Pourquoi ne pas te hâter à l'appel du Roi du ciel? Tu restes là, et la France périt. »

Jeanne, tant soit peu excitée, répondit :

« Fais, m'est-il dit, fais. Quoi? comment? où? Je ne connais ni les routes, ni les gens, ni le roi. On ne me croira pas. Je serai raillée, et justement. Est-il plus sotte chose que d'aller dire aux grands qu'une petite fille va délivrer la France, diriger les armées, triompher de

l'ennemi? Et comme on se moquerait de cette petite fille vêtue d'un habit d'homme! »

Jeanne dit cela et bien d'autres choses encore. Il lui fut répondu : « Le Roi du ciel l'ordonne. Ne t'inquiète pas comment cela sera. Comme Dieu veut au ciel, ainsi il est fait sur terre. Va-t'en à Vaucouleurs. »

Jeanne obéit.

VI. — LE TRAITÉ DE L'ARCHEVÊQUE GELU

Jacques Gelu, ancien conseiller au parlement de Paris, devint en 1414 évêque de Tours, remplit plusieurs missions pour le service du jeune roi de France, et fut promu en 1427 à l'archevêché d'Embrun. C'est deux ans après, en mai 1429, qu'il dédia à Charles VII un traité consacré à la glorification de Jeanne d'Arc qui venait de délivrer Orléans.

Si je traduisais ici cette longue et fastidieuse élucubration, je fatiguerais inutilement mes lecteurs. Je me contenterai d'en donner une idée très sommaire :

Toutes les oreilles retentissent du bruit des grands événements produits par le ministère d'une toute jeune fille. Là-dessus les doctes ont des opinions différentes. Je dirai ce que je pense de la Pucelle dans ce traité où je ne fais d'ailleurs que m'inspirer de personnes plus instruites que moi, en me mettant sous la protection de Notre-Seigneur Jésus-Christ à qui seul sont dus honneur et gloire.

Il faut plaindre et il y aurait lieu de faire mourir ceux qui méconnaissent l'existence et l'action de Dieu.

Cette action se manifeste dans le fait de la Pucelle que le Seigneur a envoyée à notre roi pour l'entière recouvrance de son royaume. Ce n'est pas la première fois que ce qu'il y a de plus faible a providentiellement écrasé ce qui paraissait le plus fort.

Je sais bien qu'il se trouve des gens, nourris dans les lettres humaines, pour prétendre qu'il n'y a ici qu'une œuvre du démon, non une œuvre de Dieu. S'il y avait œuvre de Dieu, disent-ils, Dieu aurait mis en mouvement un ange et non pas une simple adolescente qui gardait les brebis.

Mais l'expérience et les saintes Écritures nous montrent que Dieu peut employer des êtres humains au lieu d'êtres angéliques pour la réalisation de ses mystérieux desseins, et qu'il peut aussi, sans déroger à sa majesté, confier au bras d'une femme ce qu'accomplit plus ordinairement le bras d'un homme.

Et quelles ne sont pas les vertus que manifeste cette Pucelle visiblement envoyée d'en haut! Elle est pieuse chrétienne, honnête et bonne en tous ses propos et tous ses actes, sobre, pudique, vaillante, miséricordieuse même pour les ennemis.

Que si elle porte des habits d'homme, c'est qu'elle a reçu mission de faire œuvre d'homme.

Espérons dans le Seigneur, qui a fait de la cause de notre roi sa cause propre; prenons garde de lui donner occasion de retirer sa main secourable; méritons qu'il nous continue jusqu'au bout le secours de sa grâce.

VII. — FRÈRE RICHARD PANÉGYRISTE DE JEANNE

A la suite de Gerson et de Gelu, il y a lieu de citer le cordelier frère Richard.

Ce moine enthousiaste était revenu d'un voyage en terre sainte avec l'idée qu'il se passerait en France de grandes choses pendant l'année 1430. A Paris il était devenu populaire, et ses sermons, qu'il faisait durer quelquefois de cinq heures du matin à dix heures, étaient fort suivis.

C'est à Troyes qu'il vit Jeanne pour la première fois. Certains lui avaient dit que dans le cas de cette fille il n'y avait rien de divin, mais plutôt quelque chose de diabolique. Aussi, quand il l'approcha, prit-il soin de faire le signe de la croix et d'asperger la Pucelle d'eau bénite. Elle alors de lui dire : « Bon frère, approchez donc hardiment. Je ne m'envolerai pas. » Il approcha, conversa avec elle et fut frappé de ses réponses. A partir de cet entretien, Jeanne eut en frère Richard un adepte fervent.

Nous le voyons faire cortège à la Pucelle dans ses expéditions. Lors du sacre, il est dans la cathédrale de Reims à côté de Jeanne et tient même un moment sa bannière.

Son zèle était récompensé par des dons généreux que lui faisaient diverses villes, entre autres la ville d'Orléans dont les comptes nous sont restés.

Force nous est toutefois d'avouer que frère Richard n'avait pas la tête très solide. Il lui arriva d'être la dupe

d'une visionnaire, Catherine de la Rochelle, qui s'était avisée de faire concurrence à Jeanne[1]. Mais le brave cordelier revint à résipiscence, et l'histoire nous le montre multipliant ses prédications en faveur de la miraculeuse libératrice.

VIII. — VÉNÉRATION DES CONTEMPORAINS POUR JEANNE

Nous voyons dans le Procès de condamnation que les accusateurs de Jeanne firent un grief contre elle des diverses oraisons en son honneur dites dans les églises de France.

En voici une dont je donne la traduction d'après le texte latin :

Collecte introduite dans l'Office à l'occasion de la Pucelle.

« Nos ennemis se sont rassemblés et tirent gloire de leur vaillance. Écrase leur force, Seigneur ; disperse-les ! Qu'ils connaissent que c'est toi notre Dieu et non un autre que toi, qui combats pour nous. Répands sur eux l'épouvante et brise leur audace !

Prions !

Dieu, père de la paix, qui par la main d'une femme as jadis délivré ton peuple, tiens levé le bras de la victoire (*brachium victoriæ erige*) pour notre roi Charles. Fais-lui

1. Sur Catherine de la Rochelle, voir dans le tome II de mon ouvrage : *Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, le chapitre intitulé : *Jeanne d'Arc et Catherine de la Rochelle*, page 397 et suivantes.

la grâce de surmonter toujours les ennemis qui, confiants dans leur multitude, font gloire de leurs flèches et de leurs lances ; et finalement ménage-lui, ainsi qu'au peuple dont il a la charge, le bonheur d'aller près de toi qui es la voie, la vérité et la vie! »

De l'aveu de ses juges qui lui en firent un crime, le peuple honorait Jeanne comme une sainte.

Les bonnes gens lui demandaient d'être marraine de leurs enfants pour assurer leur salut : c'est ainsi qu'elle eut force filleules qu'on la priait de nommer Jeanne, et force filleuls qu'elle nommait Charles en l'honneur du roi. On faisait dire des messes sous son invocation; on installait dans les chapelles des statues et des portraits d'elle — hélas! aujourd'hui perdus; — on portait des médailles de plomb ou d'argent à son effigie; on proclamait qu'elle était un ange plutôt qu'une femme; et ses dévots en venaient à dire qu'elle était la plus grande de toutes les saintes de Dieu après la Vierge Marie.

D'autre part, les premiers écrivains du temps exaltaient Jeanne. Christine de Pisan la louait dans ses vers de dépasser les héroïnes bibliques et tous les preux des vieux âges; d'avoir rendu le printemps à la patrie et d'être, par mandat de Dieu, la future pacificatrice de la Chrétienté. Enfin, Alain Chartier dans une longue lettre toute débordante d'enthousiasme, s'écriait :

« O vierge extraordinaire, digne de toute louange, digne d'honneurs divins (*dignam divinis honoribus*)! ô l'honneur du royaume, ô la lumière des lis, ô notre soleil, tu n'es pas seulement la gloire de la France, tu es la gloire de la chrétienté. Désormais, que Troie ne nous

vante plus son Hector ; que la Grèce ne triomphe plus avec son Alexandre, ni l'Afrique avec son Annibal ; que Rome cesse de s'enorgueillir de son César et de tous ses grands capitaines ! Et toi, France, quoique tu ne manques pas de héros dans le passé, contente-toi de la Pucelle. C'est assez de son nom pour ta glorification. Avec elle tu peux te comparer à toutes les autres nations et même te mettre au-dessus d'elles. »

Parmi ces apothéoses, Jeanne restait humble, ne songeant pas à la gloire, même pour la mépriser, et toute tournée vers son idéal divin.

A des docteurs qui lui demandaient si tant d'hommages ne lui donnaient pas quelque mouvement d'orgueil, elle répondait :

« En vérité, je ne saurais m'en garder, si Dieu ne m'en gardait. »

A de bonnes femmes qui lui présentaient des objets de dévotion, en la priant de les toucher, elle répliquait :

« Touchez-les vous-mêmes, ils seront tout aussi bons. »

A tous elle répétait :

« Mon fait n'est qu'un humble ministère. »

Cependant, La Trémouille et l'archevêque de Reims continuaient leurs sourdes menées; Anglais et Bourguignons guettaient leur proie ; clercs de Rouen et clercs de Paris étaient prêts pour leur office de bourreaux : et c'étaient eux qui devaient le plus exalter Jeanne, en la faisant martyre.

DEUXIÈME PARTIE

LES BOURREAUX DE JEANNE D'ARC[1]

> « Tu étais mue par l'amour qui meut le soleil
> « et les étoiles. Eux, ils étaient des clercs de grand
> « renom, secs comme leurs parchemins. Ils se
> « firent tes ennemis à cause de tout ce que tu fis
> « de bien ; et il devait en être ainsi : ce n'est pas
> « parmi les âpres sorbiers qu'il convient que mu-
> « risse la douce figue. Par cette vilaine engeance
> « tu fus libérée d'un monde trompeur, et du mar-
> « tyre tu arrivas à la paix.
>
> « DANTE. »

I. — L'INQUISITION RÉCLAME JEANNE

Le 26 mai 1430, trois jours après la prise de Jeanne à Compiègne, frère Martin Billorini, le vicaire général du

1. En dehors de mes recherches personnelles, j'ai consulté les Notes sur les juges et les assesseurs du Procès de condamnation, dues à M. Charles de Beaurepaire, qui a puisé aux archives de la Seine-Inférieure, dont il avait la garde, des documents de première main ; le Recueil en cinq volumes de Quicherat, ainsi que les *Aperçus nouveaux sur le Procès de Jeanne d'Arc*, — l'*Histoire de l'Université par du Boulay*, — *Gallia christiana*, — Charles Jourdain : *Index historicus chartarum pertinentium ad Historiam Universitatis Parisiensis*, — Rymer : *Pacta fodera*, — Bossuet : *Defensio declarationis cleri gallicani*, — Jules Doisnel, archiviste du Loiret, *Jeanne d'Arc telle qu'elle est*, — les études du R. P. Ayrolles de la Compagnie de Jésus, — les études d'Emile Antoine, — les études de l'abbé Marcel Hébert.

grand inquisiteur de France, écrivait au duc de Bourgogne :

« Comme vrai catholique, vous devez extirper les erreurs et scandales contre la foi. Or, à l'occasion de certaine femme dite la Pucelle, il a été semé force erreurs d'où résulte la perdition de beaucoup d'âmes. Donc, vu l'autorité à nous commise par le Saint-Siège de Rome, nous enjoignons, sous toutes peines de droit, qu'on amène prisonnière, par devers nous, Jeanne, soupçonnée véhémentement de plusieurs crimes sentant l'hérésie, afin qu'il soit procédé contre elle comme de raison. — Donné à Paris, sous notre sceau de l'office de la sainte Inquisition. »

Tel fut le préliminaire des longs marchandages qui, grâce à l'évêque de Beauvais aidé des clercs de l'Université de Paris, aboutirent à l'achat de Jeanne par les Anglais et à sa comparution devant le tribunal ecclésiastique de Rouen.

II. — LES CRIMINELS DU PROCÈS DE CONDAMNATION

Que penser de cette centaine de dignitaires de l'Église, évêques, abbés crossés et mitrés, prieurs, moines, archidiacres, chanoines, tous Français, servant les rancunes anglaises et déclarant *n'avoir devant les yeux que l'honneur de la foi orthodoxe?*

Cupidité et ambition, désirs bas et craintes lâches furent sans doute pour beaucoup dans leur participation à l'assassinat judiciaire de Rouen. Mais on se trompe quand on imagine qu'ils eurent la claire vision du crime

qu'ils commettaient. Loin de là, plusieurs crurent accomplir une œuvre pie. A eux comme à tant d'autres suppôts de l'Inquisition qui se glorifiaient d'être les *marteaux des hérétiques*, s'applique le mot de Pascal : « Jamais on « ne fait le mal si pleinement et si gaiement que quand « on le fait par conscience. »

Ces scholars bouffis de vain savoir, ces Bourguignons inféodés aux Anglais, étaient impuissants à comprendre le génie candide, la vertu idéale de la Pucelle. Ils ne virent qu'un monstre diabolique dans la *fille de Dieu*; et ils furent féroces avec une placidité béate.

Aux prêtres qui condamnèrent Jeanne, il faut ajouter les prêtres qui, sans avoir l'excuse de l'esprit de parti, la laissèrent condamner. Les examinateurs de Poitiers, oubliant que jadis ils n'avaient trouvé dans Jeanne que « bien et honneur », ne protestèrent pas contre les juges de Rouen.

Quant à l'archevêque de Reims, le plus important personnage du royaume, il fit tout pour qu'on crût que le clergé français avait été abusé à l'origine et qu'il était maintenant revenu de son erreur. Il osa écrire à ses ouailles que la prisonnière de Compiègne, vu ses gouts d'élégance et son indocilité, était justement châtiée de Dieu.

A l'entendre, cette fille, qui ne voulait rien écouter et ne faisait qu'à sa tête, devait être utilement remplacée par certain berger venu du Gévaudan dont on attendait des merveilles. Ledit berger, visionnaire aussi nul que présomptueux, ne tarda pas à être pris dans une embuscade; on l'enveloppa de bonnes cordes et on le noya dans la Seine.

L'archevêque de Reims était le métropolitain de l'évêque de Beauvais. L'héroïne qui lui avait ménagé l'honneur de procéder à Reims au sacre du roi de France n'aurait-elle pas mérité qu'il usât en sa faveur de l'autorité que lui conféraient sur son suffragant les lois ecclésiastiques? Ce prélat sans cœur et sans conscience n'eut garde d'user de ses droits. N'ayant pu faire de Jeanne sa créature, il acceptait joyeusement que les Anglais en fissent leur victime. Cette ignoble attitude ne l'empêcha pas d'être élevé, quelque temps après, au cardinalat par le pape Eugène IV, mis après sa mort au rang des Bienheureux.

Dans le parti français il se fit un accord tacite pour laisser dans l'ombre la grande personnalité de Jeanne d'Arc, et nous remarquons qu'à l'assemblée des États, tenue à Blois en 1433, Jean Jouvenel des Ursins, rappelant les succès du roi de France, en attribuait le mérite à une petite compagnie de *vaillants hommes*, sans dire un seul mot de la Pucelle.

Mais ce qui scandalise le plus, c'est l'impunité des auteurs du crime de Rouen. Ils eurent la précaution de se faire délivrer par le roi d'Angleterre des lettres de garantie promettant aide et protection à quiconque serait inquiété pour un procès si *canoniquement* et si *saintement* conduit. Et de fait, ni pape, ni concile ne sévirent contre eux. Tous furent maintenus dans les belles situations qu'ils occupaient, et plusieurs furent élevés à de plus hautes dignités. Tels Roussel, fait archevêque de Rouen; Pasquier, fait évêque de Meaux; Gilles, fait évêque d'Evreux; Lefèvre, fait évêque de Démétriade.

III. — TARES DU PROCÈS DE RÉHABILITATION

Le tribunal ecclésiastique de réhabilitation, qui se fit attendre vingt-cinq ans, sanctionna l'impunité des bourreaux, en même temps qu'il proclama l'innocence de la suppliciée.

De plus, il eut le grave tort de ne renier aucunement les maximes inquisitoriales qui avaient inspiré les bourreaux de Jeanne d'Arc.

S'il déclara Jeanne exempte du crime d'hérésie, il admit qu'hérétique elle aurait mérité le feu, et consacra ainsi le néfaste principe dont se servit l'esprit de parti pour faire d'elle sa victime.

Juges du procès de condamnation et juges du procès de réhabilitation, en désaccord sur le fait de Jeanne, mais en bon accord contre la liberté des consciences, prenaient pour une vérité cette énormité : *l'hérésie est un crime*, et *l'hérétique est passible du bûcher*.

Hélas! aujourd'hui encore n'arrive-t-il pas que crédules et incrédules ont leur orthodoxie et font volontiers au prochain des procès d'hérésie? Aux intolérances de ceux qui veulent imposer leurs affirmations s'ajoutent les intolérances de ceux qui veulent imposer leurs négations. Mais il n'y a, au bout, ni prison perpétuelle, ni chambre de torture, ni bûcher.

IV. — GÉNÉRALITÉS SUR LE PROCÈS

Le procès en cause de foi contre Jeanne d'Arc fut dirigé avec une habileté magistrale et eut lieu avec un concours extraordinaire d'hommes d'église.

Dans d'autres procès inquisitoriaux de la même époque on voit l'évêque et l'inquisiteur se contenter de l'assistance de trois ou quatre chanoines et de trois ou quatre avocats en cour d'église.

Ici tout est mis en mouvement, et plusieurs évêques, et des abbés ou prieurs de Normandie dont la plupart, mitrés et crossés, avaient rang de prélats, et des moines de divers ordres, et de nombreux avocats d'église, et le chapitre tout entier de Rouen, et surtout l'Université de Paris qui était alors le plus grand corps ecclésiastique du monde soit par la multitude de ses membres, soit par les privilèges dont l'avait gratifié la Papauté, soit par son universel renom de piété et de science.

L'évêque de Beauvais se délectait dans l'énumération faite par ordre hiérarchique des docteurs en théologie, des bacheliers en théologie, des docteurs et licenciés en l'un et l'autre droit, des licenciés en droit canon, des licenciés en droit civil, des maîtres ès arts qui participaient à son « beau procès ».

Une chose qui scandalise, mais qui était d'usage dans les procès inquisitoriaux, c'est la faculté qu'avaient les assesseurs de se prononcer sans avoir été astreints à suivre tous les détails de l'affaire et à être présents à toutes les séances.

Comme il s'agissait essentiellement d'incriminations produites contre les consciences, on estimait qu'il suffisait d'être au courant des dires des accusés, pour être fondé à émettre une consultation, équivalant à une sentence de mort.

Si on envisage l'ensemble des gens d'église qui, ou en corps, comme le chapitre de Rouen et l'Université de

Paris, ou individuellement, furent amenés à se prononcer contre Jeanne en donnant leur avis doctrinal sur les propositions extraites des interrogatoires de l'accusée, il faut évaluer à plus de quatre cents les ecclésiastiques qui la condamnèrent.

Si on veut s'en tenir à ceux qui, assistant aux deux séances capitales ou à l'une des deux, se prononcèrent directement pour la sentence d'hérésie ou pour la sentence de relapse, on trouve d'un côté cinquante-six ecclésiastiques, de l'autre quarante-deux, et toujours l'unanimité des membres présents.

Vingt-sept participèrent aux deux condamnations; vingt-neuf participèrent à la première qui n'assistèrent pas à la seconde; quinze participèrent à la seconde qui n'assistèrent pas à la première. Par suite le nombre de ceux qui ont participé, non indirectement par voie de consultation, mais directement, par une adhésion personnelle, soit à la sentence d'hérésie, soit à la sentence de relapse, soit aux deux, se trouve être de soixante et onze.

La sentence, une fois rendue, fut notifiée au Souverain Pontife, au sacré Collège des cardinaux, et aux princes de la Chrétienté, sans que se produisît aucune protestation de la part des princes de la Chrétienté, ni de la part des cardinaux, ni de la part du Souverain Pontife.

V. — LES TROIS MENEURS DU PROCÈS

Jean de Lancastré, duc de Bedford, fils du roi Henri IV, frère du roi Henri V, oncle du roi Henri VI, homme d'État et homme de guerre, était régent du royaume de France.

Il a laissé la réputation d'habile politique et de grand capitaine. Toujours invisible et présent dans le procès, il présida à l'assassinat juridique de Jeanne et eut l'air d'y demeurer étranger.

RICHARD, COMTE DE WARWICK, capitaine renommé, était le gouverneur du jeune roi Henri VI et avait la direction du château où fut enfermée Jeanne. Impitoyable ennemi de l'héroïne, à qui il ne pardonnait pas d'avoir fait reculer les Anglais, il fut une personnification de ce patriotisme monstrueux qui étouffe tout sentiment humain dans les étroitesses du sentiment national.

HENRI DE BEAUFORT, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, chancelier d'Angleterre et évêque de Winchester, était le grand oncle de Henri VI et l'oncle du duc de Bedford. Quoique ne figurant que dans le procès-verbal relatif à l'abjuration de Jeanne, il fut le principal meneur du procès de Jeanne d'Arc.

Ce prélat mourut en 1447 dans un accès de folie, quelques semaines après la mort de son neveu Glocester, qu'il avait fait assassiner.

A l'occasion il ne reculait pas devant un crime. Mais il se piquait de demeurer toujours inébranlablement fidèle à l'orthodoxie romaine ; et les hardiesses du concile de Bâle eurent en lui un implacable adversaire.

VI. — PIERRE CAUCHON JUGE DE JEANNE

Pierre Cauchon, né à Reims, d'une famille noble, docteur en théologie, licencié en droit canon, maître ès arts, juriste de premier ordre, ancien recteur de l'Université de Paris, évêque de Beauvais, dirige le procès.

L'interrogatoire de Jeanne et les dépositions des témoins ressuscitent devant nous cet évêque, naguère une des fortes têtes de l'Université de Paris; anti-français avec fanatisme ; plat valet du cardinal de Winchester; à genoux devant les Anglais ; prêt aux plus viles besognes pour gagner cette robe rouge de cardinal où il se prélasse par avance et qu'il n'aura pas; habile à marchander toute conscience à vendre; dénouant à tout propos la bourse de ses patrons, mais tenant la sienne très serrée, même quand le Saint-Père est son créancier; bonhomme avec ses familiers; prompt aux grosses invectives dès qu'on le contredit; ayant toujours le nom du diable en bouche; mettant un amour-propre d'artiste à vanter ce « beau procès » qu'il mène avec une dextérité merveilleuse; tantôt patelin, tantôt brutal avec Jeanne; lui envoyant des friandises dans sa prison en même temps qu'il machine sa mise à la torture; débitant avec une componction hypocrite les pieuses formules de la férocité inquisitoriale; donnant un pleur à sa victime quand elle monte au bûcher; mourante, la persécutant de ses obsessions pour extorquer quelque faiblesse à son agonie; morte, bavant la calomnie sur ses cendres encore chaudes.

Cauchon fut mêlé à toute sorte de grandes affaires, ambassadeur du duc de Bourgogne au concile de Cons-

tance en 1415, délégué de l'Université près de Charles VI en 1419, conseiller du roi Henri VI dès 1423 ; ambassadeur de Henri VI au concile de Bâle en 1439, et à ce titre chargé de combattre toutes les velléités schismatiques au nom de l'orthodoxie catholique chère alors à la cour d'Angleterre.

On ne saurait être assez scandalisé de l'impunité dont bénéficia Cauchon, promu, au lendemain de son crime, à un siège épiscopal beaucoup plus envié que celui de Beauvais, laissé en possession de tous les honneurs ecclésiastiques, exerçant son ministère jusqu'à sa mort et traité après sa mort d'homme de bonne mémoire (*vir bonæ memoriæ*).

Certains ont prétendu que Pierre Cauchon n'était qu'un évêque temporel exempté des fonctions spirituelles de l'épiscopat.

Grosse erreur. Nous voyons l'évêque de Beauvais, le lendemain même du supplice de la Pucelle, célébrer dans la cathédrale de Rouen la messe solennelle du Saint-Sacrement. Les mêmes hommes d'église qui, la veille l'avaient assisté autour du bûcher de Jeanne pour solenniser l'*acte de foi* qui livra aux flammes une prétendue hérétique de vingt ans, lui firent cortège, en ce grand jour de fête où de ses mains homicides il éleva l'hostie sainte devant le peuple prosterné. Au mois de septembre suivant, Cauchon procéda aux ordinations[1]. Cauchon est un prêtre qui fait des prêtres!

C'est en 1432, juste un an après le crime dont il

1. Archives de la Seine-Inférieure.

s'était vanté et fait vanter auprès du pape et des cardinaux comme d'une œuvre pie, que Cauchon fut nommé par le pape évêque de Lisieux. A ce titre il posséda un palais épiscopal à Rouen, comme à Lisieux; et non moins que sur les églises de son diocèse, il eut droit de juridiction sur l'église Saint-Candé-le-Vieux de Rouen qui était comme sa seconde cathédrale.

La translation de Cauchon à Lisieux le rendait débiteur envers la cour de Rome de 400 florins d'or à titre d'annates. Il différa et différa encore d'acquitter sa dette. A Rome on perdit patience, tant et si bien qu'il fut excommunié. Lui, toujours impudent, ne laissa pas de continuer à dire la messe. Un document authentique nous montre l'évêque André, trésorier général du pape, signifiant à Cauchon que, non content d'avoir encouru l'excommunication par ses longs délais de débiteur de la Chambre apostolique, il s'est rendu coupable de la plus grave irrégularité en célébrant sans droit l'office divin. La sommation pontificale, datée du 20 décembre 1434, porte que Cauchon ait à se mettre en règle immédiatement; sans quoi son excommunication sera affichée aux portes de la cathédrale, et interdiction sera faite aux fidèles d'avoir aucun rapport avec lui. Cauchon s'exécuta, et on lui fit grâce.

Ainsi cet évêque encourut pour une misérable question de gros sous une excommunication dont il était demeuré à l'abri tant qu'il avait été uniquement coupable du plus monstrueux des assassinats, perpétré au nom de l'orthodoxie catholique sur la libératrice de sa patrie.

En 1435, nous voyons l'évêque de Lisieux, remplis-

sant à Dieppe les fonctions épiscopales à la place de l'archevêque de Rouen; et en 1437 c'est lui qui, avec deux prélats ses anciens complices, l'abbé du Mont-Saint-Michel et l'abbé de Fécamp, vient solennellement figurer à la prise de possession de l'archevêché octroyé à un autre de ses complices, Louis de Luxembourg.

Le 11 décembre 1442, Cauchon mourut subitement à Rouen d'une attaque d'apoplexie, pendant que son barbier le rasait.

Des historiens fantaisistes ont raconté qu'au lendemain du procès de réhabilitation, le pape Calixte III, n'imitant pas ses prédécesseurs, les papes Martin V, Eugène IV et Nicolas V, qui avaient favorisé Cauchon de la complicité de leur silence et d'une impunité complète, s'était décidé à frapper ce bourreau, chef de bourreaux, d'une excommunication posthume; et ils ont ajouté que le peuple jeta son cadavre à la voirie.

Cette légende ne tient pas devant les faits.

Quand Cauchon fut mort, son corps, qu'on transporta à Lisieux, reçut à Rouen tous les honneurs funèbres et fut « accompagné processionnellement de l'église Saint-Candé-le-Vieux jusqu'à la Seine par les chanoines et les chapelains de la Cathédrale ».

M. de Beaurepaire, qui a relevé ces détails dans les archives de Rouen et dont le témoignage ne peut être suspect, soit à cause de sa renommée d'érudit consciencieux, soit à cause de ses opinions de catholique fervent, ajoute ce qui suit : « Par son testament, Cauchon légua au chapitre de Rouen une somme de 300 livres à affecter à la célébration de son obit, le jour anniversaire de son décès.

Son église de Saint-Candé reçut de lui pareille somme pour fondation d'une messe en l'honneur de la Vierge, tous les samedis de l'année, et d'offices solennels tous les jours des octaves du Saint-Sacrement. Son nom fut maintenu jusqu'à la fin dans les obituaires de la cathédrale de Rouen : *ce qui prouve qu'il n'y eut point d'excommunication prononcée contre lui par le pape Calixte III, ainsi que plusieurs auteurs l'ont écrit.* »

A Lisieux, mêmes honneurs qu'à Rouen. Cauchon fut solennellement enterré dans la cathédrale.

Le 20 mars 1467, en retour de quelques arpents de terre qui leur furent donnés par Jean de Gouvis, archidiacre de Bayeux et conseiller de Charles VII, *exécuteur-testamentaire des dernières volontés* « DU DÉFUNT DE BONNE MÉMOIRE, MONSEIGNEUR PIERRE CAUCHON, » les chanoines de Lisieux prirent l'engagement de chanter à perpétuité pour le salut de l'âme du défunt, chacune des Vigiles des cinq fêtes de Notre-Dame, les répons *Sancta et inviolata « en allant processionnellement du chœur dedans la chapelle Notre-Dame où est le sépulcre dudit défunt évêque »*.

Hier encore on pouvait voir la tombe de Cauchon dans la cathédrale de Lisieux.

De même reposent dans la cathédrale de Rouen les restes de l'instigateur du procès de la Pucelle, Jean de Lancastre, duc de Bedfort, et de quatre complices de Cauchon, les chanoines Jean Basset, Gilles Deschamps, Denis Gastinel et Raoul Roussel. Pareil honneur ne fut pas fait aux cendres de leur victime.

VII. — JEAN LEMAITRE VICAIRÉ INQUISITEUR, SECOND JUGE DE JEANNE

Jean Lemaître, prieur du couvent des Jacobins, bachelier en théologie, était vicaire inquisiteur à Rouen en vertu d'une commission de l'inquisiteur général agissant comme délégué du Saint-Siège et lui concédant, *dans le diocèse de Rouen*, contre tous les hérétiques ou suspects d'hérésie, pleins pouvoirs de requérir, excommunier, prendre, détenir, punir et user de tel traitement qu'il appartiendrait *jusqu'à sentence définitive inclusivement* (*usque ad definitivam sententiam inclusive*).

Son droit de juridiction sur Jeanne qui n'avait pas été prise dans le diocèse de Rouen comportait des doutes. L'inquisiteur général les leva; et Lemaître se joignit à l'évêque de Beauvais comme juge de la Pucelle.

Il procède de concert avec l'évêque de Beauvais, dans tous les actes capitaux du procès; et le compte rendu officiel, rédigé en son nom comme au nom de l'évêque, nous le montre assumant avec Cauchon la responsabilité pleine et entière de ce qui fut fait.

Je l'imaginé pourtant moins impudent que Cauchon, et criminel surtout par faiblesse.

Après le supplice de Jeanne, Lemaître continua à conserver dans le diocèse de Rouen ses fonctions de prieur des dominicains et de vice-inquisiteur. Prédicateur renommé, il faisait, aux grands jours de fête, des sermons très courus, dans la cathédrale de Rouen. Il y prêcha notamment, comme le témoignent les registres capitulaires, le 30 janvier 1449 et le 25 janvier 1452.

Ainsi Lemaître était vivant à l'époque des premières enquêtes pour la réhabilitation de Jeanne d'Arc, commencées à Rouen en 1450. On n'était pas en peine pour le trouver si on eût voulu le trouver. On ne le voulut pas.

VIII. — LE GRAND INQUISITEUR DE FRANCE

Jean Graverent, prieur des dominicains de la rue Saint-Jacques, à Paris, professeur de théologie, grand inquisiteur de France par délégation du Saint-Siège, fut acharné contre Jeanne.

Il agit et fit agir pour que Jeanne fût traduite directement devant les juges ecclésiastiques de la grande corporation universitaire. Il l'aurait voulue brûlée à Paris, place Maubert; et non à Rouen, place du Vieux-Marché.

En effet, l'autodafé eût été plus solennel dans la capitale du royaume de France.

L'inquisiteur se dédommagea en faisant brûler à Paris une admiratrice de Jeanne d'Arc, la Bretonne Perrinaïc.

Comme Catherine de la La Rochelle, comme La Gasque d'Avignon, Perrinaïc se piquait d'avoir des visions et des révélations. Elle faisait partie de cette petite troupe de femmes dévotes qui suivaient partout frère Richard, grand prédicateur et courageux patriote.

Prise à Corbeil avec une de ses amies visionnaire comme elle, Perrinaïc fut menée à Paris où l'Inquisiteur les fit comparaître toutes deux.

La jeune compagne de Perrinaïc finit par se reconnaître « séduite par l'ange de Satan » *per angelum Satanæ seductam* ; et, repentante, docile aux admonitions des théologiens, elle abjura.

Mais Perrinaïc s'obstina dans ses dires qui la faisaient juger blasphématrice et sorcière.

Comme en témoigna depuis un ancien recteur de l'Université Nicolas Lami, les ecclésiastiques universitaires, chargés, selon l'usage, de prononcer sur elle, la reconnurent irrémédiablement « possédée du malin esprit ». Pour ce motif, elle fut brûlée vive devant le parvis de l'Église Notre-Dame de Paris.

Au cours de son procès, cette vaillante fille avait eu le courage de déclarer à ses juges que Jeanne d'Arc, alors prisonnière des Anglais, « *était bonne* » et que « ce qu'elle avait fait était *bien fait et selon Dieu* ».

Ainsi, quand roi et seigneurs abandonnaient la Pucelle, une femme osa se faire l'apologiste de ses vertus devant ses pires ennemis.

Revenons à l'inquisiteur général. C'est lui qui, le 4 mars 1431, par une lettre envoyée de Constance où il était retenu, donna pleins pouvoirs à son vicaire Lemaître, *avec l'espoir que tout tournerait à l'exaltation de la foi et à l'édification du peuple chrétien.*

La mort même de la victime ne désarma pas sa haine fanatique. Le 4 juillet 1431, il fit à Paris, dans l'église Saint-Martin-des-Champs, une apologie solennelle du supplice de Jeanne d'Arc et remplit son sermon des injures les plus odieuses contre « cette fille insoumise, « hérétique, diabolique, brûlée pour la plus grande « gloire de la foi orthodoxe ». Selon lui, Jeanne appartenait à « l'ennemi d'enfer, » et ses parents l'eussent fait mourir dès l'âge de quinze ans, « s'ils l'eussent pu sans charger leur conscience. »

IX. — LE PROMOTEUR JEAN D'ESTIVET

Jean d'Estivet, dit Benedicite, chanoine de Bayeux et de Beauvais, ami intime de Cauchon, remplit le rôle de *promoteur* ou procureur général dans la cause de Jeanne. Il est impossible de ne pas parler avec répugnance de cet être grossier et brutal fait pour les besognes viles : il avait un cynisme révoltant. Sa bouche était un égout d'où sortaient les paroles les plus ordurières. Les témoins nous le montrent insultant l'héroïne et s'acharnant à sa perte. C'était un mauvais homme, disent-ils. « *Erat malus homo.* »

Huit ans après la mort de la Pucelle, on le trouva mort dans un bourbier. Ame de boue, Benedicite avait péri dans son élément.

Le procès de réhabilitation plein de singuliers ménagements pour les autres bourreaux de Jeanne d'Arc, n'est pas tendre pour Benedicite. Le pape Calixte III le représente comme ayant dupé par de faux rapports Pierre Cauchon, *évêque de bonne mémoire* (*bonæ memoriæ*).

X. — LE CONSEILLER INSTRUCTEUR JEAN DE LA FONTAINE

Jean de la Fontaine, maître ès arts, licencié en droit canon, joua un rôle important dans le procès comme conseiller instructeur.

Durant les interrogatoires de la prison, c'est lui que l'évêque chargeait de le suppléer toutes les fois qu'il était absent.

Quand le promoteur demanda, le 27 mars, que Jeanne

fût mise dans l'obligation de s'engager par serment à dire toute la vérité, La Fontaine, s'associant à Vendérès, un des assesseurs les plus hostiles à l'accusée, déclara que, si elle refusait de jurer, elle devait être réputée contumace, et qu'en ce cas il faudrait l'excommunier, puis procéder contre elle comme de droit.

D'après le témoignage d'Isambard de la Pierre, Me Jean de la Fontaine fut un des prêtres qui, le lendemain de l'abjuration de Jeanne, allèrent la voir dans sa prison, à la suite du vicaire-inquisiteur, pour lui exposer combien on l'avait traitée miséricordieusement en la condamnant « à la prison perpétuelle avec le pain de douleur et l'eau d'angoisse », et pour l'exhorter à persévérer dans son bon propos.

Exhorter Jeanne à ne pas revenir sur son abjuration, d'ailleurs purement apparente, c'était la sauver du bûcher; et cela ne faisait pas l'affaire des Anglais. Ils assaillirent les visiteurs de Jeanne, à leur sortie, avec des glaives et des bâtons. Jean de la Fontaine prit peur et se sauva. Oncques plus on ne le vit à Rouen.

XI. — LES TROIS GREFFIERS ET L'HUISSIER DU PROCÈS

Guillaume Manchon, Guillaume Colles, dit Boisguillaume et Nicolas Taquel furent les trois *greffiers* du procès. Tous les trois étaient notaires de l'officialité de Rouen. Taquel fut curé de Bacqueville-le-Martel; Boisguillaume fut curé de Notre-Dame la Ronde; Manchon fut chanoine et curé de la paroisse Saint-Nicolas-le-Painteur. On doit à Manchon les plus intéressants témoignages sur le procès de Jeanne. Le supplice de l'héroïne lui avait causé une profonde

émotion. On l'entendra dire en termes touchants : « Jamais je ne pleurai tant pour chose qui m'advint. Encore un mois après, je ne m'en pouvais bonnement apaiser. C'est pourquoi d'une partie de l'argent que l'avais eu du procès j'achetai un petit missel que j'ai encore, afin d'avoir cause de prier pour elle. »

Massieu, curé doyen, remplit les fonctions *d'huissier* dans le procès de Jeanne, se montra compatissant pour elle, et ne la quitta point jusqu'à ses derniers moments. Il pleurait à chaudes larmes, le jour du supplice, en entendant les « pieuses lamentations » de Jeanne.

Après Manchon, Massieu est le témoin qui, dans le procès de réhabilitation, a donné les détails les plus intéressants sur la captivité, le procès et la mort de Jeanne d'Arc. Les longues dépositions de Manchon et de Massieu relatent, entre autres, les faits suivants.

Pendant un temps, Jeanne avait été enchaînée dans une cage de fer où elle était tenue par le cou, par les pieds et par les mains. Lors du procès, on se contenta de lui mettre les fers et de la lier par une chaîne à une grosse pièce de bois.

Juges et assesseurs du procès étaient payés par les Anglais à tant par séance. Outre une rémunération fixe, les plus zélés recevaient des cadeaux. Au moindre relâchement, Warwick se plaignait de ce que *cette cléricaille ne gagnait pas son argent*. Mais, en général, les théologiens besognaient de leur mieux. La cupidité alléchait les uns, l'ambition excitait les autres; beaucoup obéissaient à la peur; la plupart n'avaient qu'à écouter leur fanatisme.

L'espoir des juges était que Jeanne, isolée de tout soutien, se perdrait elle-même. Mais la simple fille, avec son bon sens et sa bonne foi, déjouait les pièges de ses interrogateurs.

Manchon déclare que, bien des fois, il défendit sa rédaction du procès-verbal contre les juges qui lui disaient en langue latine, pour n'être pas compris de l'accusée, de modifier des réponses ou bien de les omettre comme inutiles au procès.

Malgré la bonne volonté de l'honnête greffier, les comptes rendus étaient souvent altérés pour les besoins de l'accusation. Jeanne s'en plaignait doucement : « Vous omettez beaucoup de choses que je dis, et vous m'en faites dire que je n'ai pas dites. Si vous continuez, je vous tirerai les oreilles. » Mais il ne s'agissait pas de contenter Jeanne ; il fallait contenter les Anglais.

Au commencement du procès, comme l'huissier Massieu ramenait Jeanne dans sa prison, maître Eustache Turquetil, chantre de la chapelle du roi d'Angleterre, survint et lui dit : « Que vous semble des réponses de cette fille? Sera-t-elle brûlée?

— Jusqu'ici, répondit Massieu, je n'ai rien trouvé en elle de répréhensible, et n'y ai vu que bien et honneur. Mais je ne sais quelle sera la fin de tout ceci. Dieu le sait ! »

Le prêtre anglais courut dénoncer ce fauteur de Jeanne. Là-dessus, grande colère de Cauchon :

« Si tu tiens derechef pareil langage, dit-il à Massieu, nous te ferons boire plus que de raison. »

En effet, peu s'en fallut qu'il ne fût noyé.

Ce même Massieu raconte ce qui suit :

« Une fois, comme je la conduisais devant les juges, Jeanne me demanda s'il n'y avait pas sur le chemin quelque église. Je lui répondis oui, et lui montrai une chapelle située au-dessous du château. Alors Jeanne me requit très instamment de la faire passer devant la chapelle pour qu'elle y pût saluer Dieu et prier (*salutare Deum et orare*). J'y consentis volontiers et la laissai s'agenouiller en face de la chapelle. Inclinée à terre, Jeanne fit dévotement son oraison.... Le fait étant arrivé aux oreilles de monseigneur de Beauvais, il en fut mécontent et m'ordonna de ne plus tolérer à l'avenir de telles oraisons. »

De son côté, le chanoine d'Estivet (une brute, celui-là, et une brute méchante) adressa à Massieu maintes réprimandes : « Truand, disait-il, qui te fait si hardi de laisser approcher de l'église, sans licence, cette p..... excommuniée? Je te ferai mettre en telle tour que tu ne verras ni lune ni soleil, d'ici un mois, si tu le fais jamais plus[1]. »

XII. — WILLIAM HAITON, CONFIDENT DU CARDINAL DE WINCHESTER

William Haiton, confident du cardinal de Winchester qui le fit son mouchard près du tribunal ecclésiastique, est le seul homme d'église d'outre-Manche qui ait participé au procès de Jeanne d'Arc. Quand se posa la question de savoir s'il fallait torturer l'accusée, il répondit : « A mon avis, il ne faut pas mettre cette fille à la tor-

1. On trouvera les très intéressantes dépositions de Manchon et de Massieu, traduites intégralement dans mon ouvrage : *Le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.*

ture. » Ainsi un prêtre anglais se montrait plus humain qu'un Courcelles et un Loiseleur.

Il est vrai qu'outre les raisons mises en avant par quelques assesseurs, il y en avait une autre que plusieurs se donnaient tout bas et que nul n'osa exprimer tout haut, c'était que Jeanne, affaiblie comme elle l'était, risquait de succomber aux tourments et d'échapper ainsi au bûcher. Or, les Anglais avaient à cœur que Jeanne ne fût pas soustraite par la mort à une sentence de mort.

Au cours du procès, elle était tombée malade. Aussitôt le cardinal de Winchester envoya près d'elle ses meilleurs médecins. Et le comte de Warwick leur dit : « Prenez-en bien soin. Nous ne voudrions pas pour rien au monde que cette fille mourût de mort naturelle. Le roi l'a achetée cher. Il faut qu'elle soit brûlée. »

XIII. — LES GARDIENS DE JEANNE

JOHN GRIS, écuyer, garde du corps du roi d'Angleterre, fut préposé à la garde de Jeanne.

JOHN BERWOIT et WILLIAM TALBOT furent adjoints à John Gris, comme surveillants de Jeanne. Ils avaient sous leurs ordres des soudards, dits *houspilleurs*, qui, nuit et jour, étaient les gardiens immédiats de la prisonnière et l'écœuraient par leurs insolences de corps de garde.

XIV. — LES ÉVÊQUES

LOUIS DE LUXEMBOURG, évêque de Thérouenne et chancelier de France au service des Anglais, servit plusieurs

fois d'intermédiaire entre le cardinal de Winchester et l'évêque de Beauvais et figura dans trois séances du procès. C'est à lui qu'échut l'archevêché de Rouen, si convoité et si espéré par Cauchon.

Jéan de mailly, évêque de Noyon, fut un des instigateurs du procès de Jeanne et un des auxiliaires dévoués de Cauchon. En 1456, ce renégat, redevenu aussi Français qu'il s'était montré Anglais, signa la condamnation du crime dont il avait été le complice.

William Alnwick, évêque de Norwich et garde du sceau privé de Henri VI, roi d'Angleterre, fut mêlé, comme l'évêque de Thérouenne et l'évêque de Noyon, à l'élaboration et à la conduite du procès.

Il fut transféré à l'évêché de Lincoln sans perdre son évêché de Norwich, à la suite d'une requête du roi d'Angleterre adressée au Pape pour obtenir cette translation.

Une douzaine de jours après le supplice de Jeanne, le 12 juin 1431, nous voyons cet évêque anglais se joindre à l'évêque de Beauvais, à l'évêque de Noyon, à l'évêque de Thérouenne, au prélat abbé de Fécamp, au prélat abbé du Mont-Saint-Michel, et au cardinal du Winchester pour la rédaction des lettres royales qui devaient garantir juges et assesseurs contre les mauvaises chances d'un retour de fortune en faveur du bon droit.

Dans ces lettres les sept prélats disent que Jeanne *s'étant rendue coupable de plusieurs grandes erreurs et de crimes énormes, à l'encontre de la foi catholique et au grand scandale du peuple chrétien, a été justement*

soumise au jugement de la Sainte Inquisition », qu'après abjuration par elle publiquement faite, elle est « *retombée en ses erreurs, délits et crimes*, que, « *reconnue hérétique et relapse*, elle a dû être *livrée à la justice séculière pour être brûlée vive* » et que « *le procès a été conduit mûrement et consciencieusement, justement et saintement, avec le concours des docteurs et maîtres de l'Université de Paris et de plusieurs autres maîtres et clercs, tous experts en droit divin et canonique et autres gens d'église en très grand renom*[1]. »

Zanon de Castiglione, évêque de Lisieux, intervint dans le procès par voie de consultation et se prononça pour la condamnation de Jeanne. Une de ses raisons fut que Jeanne était fille de trop basse condition pour être inspirée de Dieu. Quoi! l'héroïsme s'encanailler! L'esprit de Dieu loger dans une âme roturière! Le prélat gentilhomme n'admettait point que cela pût être. Comme tant d'autres, il ne comprenait pas que les splendeurs de l'inspiration et de la vertu puissent éclater là où manquent cette chose inférieure, la science, et ces choses infiniment plus inférieures, la fortune et la naissance. Que ne se souvenait-il au moins, lui chrétien, de telle épître où l'apôtre Paul montre ce qu'il y a de plus fort renversé par ce qu'il y a de plus faible?

Selon Zanon de Castiglione donnant son avis à la date du 14 mai, les visions et révélations de Jeanne ne pouvaient qu'être dues aux « artifices des démons se dégui-

1. Voir, dans le *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, traduit du latin en français*, le chapitre intitulé : L'apologie des bourreaux de Jeanne d'Arc par eux-mêmes (pages 406 et suivantes).

sant en anges de lumière » ou à un parti pris d'imposture pour décevoir les ignorants et les simples ». Il démêlait dans les propos de Jeanne toute sorte d'assertions « irrévérencieuses, téméraires et faites pour choquer les oreilles pieuses » ; et il la trouvait particulièrement coupable de « répondre qu'elle ne voulait point s'en remettre de ses faits et dits à l'Église ». Restait de l'exhorter, par voie de monitions charitables, à soumettre ses assertions au jugement du Pape, ou du Concile, ou de prélats autorisés : faute de quoi il y aurait à la traiter comme schismatique et véhémentement suspecte en la foi.

Zanon de Castiglione, Italien de Milan, avait remplacé, en 1424, au siège épiscopal de Lisieux, son oncle Branda de Castiglione doté jadis de cet évêché par le pape Martin V.

Le 26 mai 1432, juste un an après la mort de Jeanne d'Arc, il fut transféré par le pape, selon ses vœux, à l'évêché de Bayeux. Il resta dévoué au roi d'Angleterre tant que le roi d'Angleterre resta fort en France. Mais, dès qu'il fut visible que la cause des Anglais était irrémédiablement perdue, Zanon lâcha Henri VI et se fit l'homme de Charles VII à qui il prêta serment le 25 mai 1450. L'évêque de Bayeux mourut en 1459, trois ans après la sentence du procès de réhabilitation où on n'eut garde de le faire comparaître.

Philibert de Montjeu, évêque de Coutances, donna lui aussi une consultation sur le cas de Jeanne, et se fit contre elle l'écho docile de l'évêque de Beauvais.

Les dits et faits de Jeanne révoltaient son orthodoxie.

Cette fille qui « se déclare certaine que ses révélations procèdent de Dieu et y croit comme elle croit à sa religion, comme elle croit que Notre-Seigneur Jésus a souffert pour notre salut », cette fille, qui répond que, « l'Église lui en intimerait-elle l'ordre, elle ne ferait, pour chose quelconque, rien de contraire à sa mission », cette fille qui « affirme que ses voix sont de Dieu et ne veut là-dessus s'en rapporter qu'à Dieu non à l'Église », cette fille qui... qui... lui paraît bel et bien suggestionnée par l'esprit malin. Viendrait-elle à résipiscence, il faudrait quand même la tenir sous bonne garde. Que si elle ne rétracte pas ses dires, il y aura à la traiter comme on traite les hérétiques impénitents.

Au surplus, en donnant son avis, le cauteleux prélat se défend de le donner. Impossible, à ses yeux, d'imaginer que tant de doctes maîtres aient pu dévier de la vérité. Après eux il n'y a qu'à se taire, se rappelant le proverbe : *On ne fait pas la leçon à Minerve.* Il parle pourtant ; il a parlé ; mais c'est qu'on a fait violence à sa modestie. Il finit en disant qu'il reste prêt à exécuter tout ce qui sera agréable à sa révérende paternité monseigneur de Beauvais, dont il recommande la conservation au Très-Haut.

Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches, le même bon français qui, en 1432, devait être emprisonné comme suspect d'avoir voulu livrer la ville de Rouen aux partisans de Charles VII, fut d'avis que conformément à l'opinion de saint Thomas sur les matières douteuses qui touchent à la foi, il fallait recourir au Pape ou au concile général.

L'avis de l'évêque d'Avranches n'a pas été consigné au procès, et M. Charles de Beaurepaire, le consciencieux érudit, pense, *tout à fait à tort selon moi*, que le prélat ne fut pas consulté.

Il est vrai que frère Isambart de la Pierre, qui seul a parlé de cette consultation quand il déposa au procès de revision, est très suspect d'avoir voulu atténuer, en même temps que la part de culpabilité de ses complices, sa propre culpabilité. Or, à l'entendre, c'est lui-même qui aurait soufflé au bon évêque la réponse ci-dessus.

N'empêche qu'on ne doit pas supposer qu'il ait inventé de toutes pièces une consultation qui n'aurait pas eu lieu.

Honneur donc à l'évêque d'Avranches qui ne voulut pas tremper dans le crime auquel collaborèrent avec le cardinal de Winchester six de ses collègues de l'épiscopat!

XV. — LES HOMMES D'ÉGLISE DE L'UNIVERSITÉ

L'Université, le corps ecclésiastique le plus considérable de France, la grande autorité chargée d'enseigner et de défendre le dogme, joua un rôle capital dans la condamnation de Jeanne d'Arc.

C'est le 14 mai qu'après délibérations spéciales de chacune de ses facultés, toutes quatre du même avis, elle donne solennellement sa consultation sur les douze articles résumant les réponses de Jeanne, et déclare qu'au surplus, elle soumet ses conclusions à l'examen et aux arrêts du souverain pontife, du Saint-Siège apostolique et du sacro-saint concile général.

On sait que l'Université était inféodée aux Bourguignons et par suite aux Anglais.

D'ailleurs, y avait-il rien de commun entre la science de ces clercs, esclaves de vieilles écritures, et les intuitions de la croyante qui avait répliqué aux clercs de Poitiers : « Messire Dieu a un livre où nul clerc n'a jamais lu, aussi parfait soit-il en cléricature ».

Quoi! Cette fille a cru à ses voix sans consulter l'autorité ecclésiastique! Elle confesse n'en avoir parlé, ni à évêque, ni à curé, ni à prêtre quelconque, pas même à son confesseur; et c'est Durand Laxart, un paysan, qu'elle a pris pour son premier confident! Elle se prétend directement inspirée de Dieu et déclare donner créance à ses visions autant qu'à un article de foi! Elle ose dire aux oints du Seigneur qui sont ses juges : « Je suis venue de la part de Dieu, je n'ai que faire ici : renvoyez-moi à Dieu de qui je suis venue! » Elle proclame qu'elle ne saurait révoquer ce que Dieu lui a commandé, même si Pape, cardinaux, évêques lui en donnaient l'ordre, et ajoute qu'elle est sujette de l'Eglise, mais *Dieu premier servi*! Elle entend des voix; et ces voix ne parlent pas anglais, et ces voix ne témoignent pas d'amour pour les Anglais!

Il ne pouvait y avoir là que diableries.

Déjà, à Vaucouleurs, le curé du lieu avait revêtu son étole pour exorciser Jeanne : ce qui la scandalisait, parce que, disait-elle, ce prêtre la connaissait, l'ayant ouïe en confession.

De même, à Troyes, frère Richard n'avait osé l'aborder qu'en l'aspergeant d'eau bénite.

Voici des théologiens qui vont faire mieux. Ils nom-

meront les démons, qui, à défaut de politiciens habiles, soufflent à Jeanne ses révélations : la faculté de théologie décide gravement qu'ils sont trois, ayant nom *Bélial*, *Satan* et *Béhemmoth*.

Que si cette femme, bien et dûment avertie, ne veut pas s'assagir et rentrer dans l'unité de la foi catholique, elle devra être abandonnée à la décision des juges séculiers pour en recevoir le châtiment dû aux hérétiques.

Les procès-verbaux, sans détailler les noms des maîtres, se bornent à constater l'unanimité avec laquelle les quatre facultés se prononcèrent contre Jeanne. Sont seuls nommés Jean de Troyes, doyen de la faculté de théologie; Guéroult Boissel, doyen de la faculté des décrets, et le recteur Pierre de Gonda. Tous trois étaient connus comme des hommes d'église d'un mérite éminent

Au gros bataillon des universitaires uniquement consulteurs on doit ajouter ceux qui siégèrent à Rouen comme assesseurs.

Six jouèrent un rôle capital et figurèrent parmi les principaux meneurs du procès.

Ils rivalisaient de zèle.

Quel spectacle touchant! D'un côté, des théologiens français, fouillant dans les subtilités de leur dogme pour y trouver de quoi dresser un bûcher à la libératrice de la France. De l'autre côté une enfant de dix-neuf ans, ignorante, franche et sans peur. Les théologiens la questionnaient tantôt en termes doucereux, tantôt en termes violents. L'enfant répondait simplement et ni ne se laissait prendre, ni ne se fâchait. Souvent, dans leur zèle, les docteurs parlaient tous ensemble. L'enfant souriait et

leur disait : « Beaux seigneurs, parlez l'un après l'autre ».

Jean Beaupère, maître ès arts, docteur en théologie, ancien recteur de l'Université, chanoine de Paris, de Besançon et de Rouen, est celui des six notables universitaires qui interrogea Jeanne le plus souvent.

C'était un haut personnage qui menait grand train, avait bel équipage et ne négligeait aucune occasion d'ajouter à ses richesses. Quelques mois avant le procès de Jeanne, le gouvernement anglais l'avait gratifié d'une grasse prébende dont il jouit comme chanoine de Rouen. Mais il advint qu'à la suite de ses allées et venues au concile de Bâle, il fut accusé d'avoir adhéré à la déposition du pape Eugène, et un habile homme s'en prévalut pour se faire octroyer sa prébende. Grande colère de notre chanoine. Il se défendit en alléguant qu'au moment où se produisit le schisme (1438-1439), il n'était pas à Bâle, mais à Besançon. Sa justification fut admise et sa prébende sauvegardée.

De même qu'en 1443, il avait dit au pape : « Je suis bon catholique », Beaupère dit à Charles VII, en 1450 : « Je suis bon Français » ; et, toujours le grand point était de ne pas perdre un canonicat d'excellent rapport.

Cette même année 1450, ce bon Français déposa comme témoin dans la première enquête faite par Guillaume Bouillé, en vue de la revision du procès de Jeanne d'Arc. Cette enquête était purement laïque, et à ce titre les dépositions qu'on y recueillit ne furent pas incorporées au procès ecclésiastique qui ne vint qu'après.

Dans sa déposition, Beaupère s'appliqua à se décharger lui-même et à charger les Anglais.

Peu favorable à Jeanne, il déclara qu'il l'avait trouvée « bien subtile de cette subtilité dont les femmes ont le privilège ». De fait, Jeanne l'avait maintes fois déconcerté, notamment le jour où il lui demanda si, quand ses visions se montraient, il y avait de la lumière. « C'est bon à savoir, repartit Jeanne, qu'il y avait de la lumière et beaucoup. La lumière ne vient pas toute à vous, mes maîtres. »

C'est Beaupère qui, pour prendre Jeanne, lui posa cette question embarrassante : « Êtes-vous en la grâce de Dieu »? Et elle de répondre : « Si je n'y suis, Dieu m'y mette ; si j'y suis, Dieu m'y tienne! »

Au sujet des apparitions dont il est question au procès, Beaupère déclara qu'il conjecturait fortement, qu'elles *étaient de cause naturelle et d'invention humaine, plutôt que de cause surnaturelle.* »

Que veut-il dire en parlant d'invention humaine? C'est le pape Pie II qui nous l'expliquera.

Œneas-Silvius Piccollomini qui, en 1458, fut promu du cardinalat à la papauté, avait suivi au concile de Bâle, en 1431, le cardinal Capronica. Tout le monde sait quel grand rôle il joua dans ce concile où il remplit successivement les fonctions de secrétaire, de référendaire, de chancelier, et dont il défendit quelque temps les hardiesses contre le pape Eugène IV, lorsque celui-ci, en 1438, excommunia cette « synagogue de Satan » :

A Bâle, le futur pape eut maintes occasions d'entendre parler de Jeanne d'Arc par Courcelles et Beaupère. Or, voici ce qu'il dit de la mission de Jeanne pour laquelle, d'ailleurs, il témoigne une admiration que n'éprouvèrent jamais les deux secs théologiens. « *Fut-ce œuvre divine?*

« *fut-ce invention humaine? J'aurais peine à me prononcer*[1]. Maintes gens pensent que les grands seigneurs de « France, se voyant divisés en face des Anglais victorieux, « et n'ayant aucun chef qu'il fussent unanimes à accepter, « il s'en trouva un plus avisé que les autres qui imagina « cet expédient, d'affirmer qu'une vierge avait été envoyée « de Dieu, et qu'il convenait de l'admettre pour guide, « car il n'est personne qui refuse de se laisser guider « quand c'est Dieu qui guide. Voilà comment aurait été « accrédité le rôle militaire de la Pucelle faite chef de « guerre. Ce qui est sûr.... » Et Pie II continue en montrant Orléans délivré et toute la région de la Loire reconquise sous la conduite de la Pucelle, Reims recouvré et le sacre célébré d'après ses conseils, Paris sur le point d'être repris, enfin, les affaires de France rétablies de par son entremise : « Histoire admirable, ajoute-t-il, si admirable qu'on voudra n'y voir qu'une légende. »

De 1452 à 1456, les enquêtes du procès de réhabilitation se poursuivirent sans que Jean Beaupère fut assigné comme témoin. Il vécut dans la paisible jouissance de ses dignités et de ses prébendes jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Thomas de Courcelles, docteur en théologie, recteur émérite de l'Université de Paris, chanoine d'Amiens, de Laon et de Thérouenne, prit part à dix-neuf séances du procès; fut un des principaux interrogateurs de la

1. Divinum opus an humanum inventum fuerit difficile affirmaverim. Nonnuli existimant, etc., etc. (*Mémoires de Pie II*), — Tout le morceau sur l'histoire de Jeanne (15 pages environ) mériterait d'être traduit.

Pucelle; collabora au réquisitoire rédigé par Jean d'Estivet, et lut à Jeanne les articles de l'accusation.

C'est lui qui, aidé de Manchon, mit en latin, avec une probité relative dont peu d'autres assesseurs auraient été capables, les interrogatoires de l'accusée et les détails de la procédure, tels qu'ils nous ont été légués dans les manuscrits officiels du procès.

Courcelles fut honoré de l'amitié de Charles VII, et, quand le roi mourut, il fut chargé de prononcer solennellement son oraison funèbre, lui, un des principaux assassins de la libératrice du royaume.

Bien caractéristique la figure de ce prêtre. Courcelles, âgé de trente ans en 1430, était déjà reconnu le plus docte maître de l'Université de Paris. Il fut le prince des théologiens de son temps, la lumière du concile de Bâle, le sectaire par excellence de l'église gallicane. Sa vie était pure et austère; son air doux et modeste. Il marchait les yeux baissés, avec l'air d'un homme qui voudrait se cacher. Sans haine ni amour, correct, glacial, implacable, ce Saint-Just de l'Inquisition a dit tour à tour : « Qu'on torture cette fille!... « Qu'on la brûle! » avec toute l'impassibilité d'un syllogisme fait homme, parce que sa scolastique lui faisait voir dans Jeanne une révoltée, réfractaire à la règle d'absolue soumission envers les oints du Seigneur. Le matin du supplice, il fut un de ceux qui allèrent tourmenter la pauvre fille dans sa prison pour lui arracher une abjuration suprême....

Bossuet, dans le grand ouvrage écrit en latin, (*Defensio declarationis*), où il défend contre les ultramontains avec une force d'éloquence et de dialectique incomparable les doctrines du concile de Constance et du concile

de Bâle, rapproche Thomas de Courcelles du pieux Jean de Ségovie et du cardinal Louis Allemand béatifié en 1527 : il le montre *illustre par la sainteté de sa vie et par sa science* (sanctitate et doctrina), *mourant dans la paix de l'Eglise* (in pace ecclesiæ), *et en possession de l'estime de tous de par l'éclat de ses vertus et principalement de sa modestie, et du mépris qu'il fit des dignités les plus brillantes notamment, en refusant le cardinalat.*

Eh bien, lisez la déposition que fit lors du procès de réhabilitation, en 1456, cet homme, si docte, si pieux, si vertueux, si admiré. Il vous fera pitié. (Je l'ai traduite intégralement au tome premier du *Procès de réhabilitation*, pages 330 et suivantes.)

Gérard Feuillet, docteur en théologie, après avoir pris une part active au procès jusqu'au 18 avril, accompagna ses trois collègues universitaires, Jacques de Touraine, Midi et Beaupère, dans le voyage qu'ils firent à Paris pour soumettre les douze articles à l'Université, et ne revint pas avec eux à Rouen. Mais, dès le 12 avril, il avait signé une consultation qui condamnait Jeanne comme hérétique, blasphématrice, idolâtre et schismatique.

Nicolas Midi, docteur en théologie, prédicateur renommé, se montra aussi assidu qu'hostile. C'est à lui qu'est attribuée la rédaction des douze articles où étaient résumées les réponses de Jeanne et qui servirent de base aux délibérations des théologiens que les juges consultèrent avant de prononcer la sentence. C'est lui qui prêcha la pauvre fille sur la place du Vieux-Marché,

le jour de son supplice. Il expliqua que Jeanne était un membre gangrené qui faisait souffrir tous les autres membres de l'Eglise et qu'il fallait la brûler pour que tout le corps de l'Eglise se retrouvât bien portant.

Peu après la mort de Jeanne, Nicolas Midi fut atteint de la lèpre. Mais il ne succomba point, quoi qu'en ait dit un des témoins du procès de revision. L'histoire nous le montre figurant à l'entrée triomphale de Charles VII dans sa bonne ville de Paris. Ce beau parleur eut même le cynisme d'adresser au roi une harangue de félicitations au nom des Facultés qui, sept ans auparavant, se prononçaient pour le supplice de Jeanne.

Pierre Morice, docteur en théologie, ancien recteur de l'Université de Paris, se montra très ardent contre Jeanne durant tout le cours du procès et lui adressa, le 23 mai, une admonestation des plus véhémentes en présence des évêques de Noyon et de Thérouanne.

« Ma très chère amie, lui disait-il, on ne vous a pas laissé ignorer à quels maux spirituels et corporels vous vous exposerez si vous ne vous soumettez à l'Eglise. Vos juges auraient pu se trouver depuis longtemps assez éclairés pour conclure contre vous ; mais ils ont voulu soumettre vos dires à l'Université de Paris, cette lumière de toute science, cette extirpatrice de toutes erreurs. Elle vous condamne. Comment avez-vous pu croire si légèrement à vos visions ? Vous n'avez consulté là-dessus aucun homme d'église ; et, pourtant, c'est la première chose que vous auriez dû faire. Dieu n'a-t-il pas dit aux prélats : « Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise ? » Rentrez donc dans la voie

de la vérité et obéissez à l'Eglise. Si vous ne le faites, si vous persévérez dans vos erreurs, sachez que votre âme sera engloutie dans le gouffre de la damnation. Quant à votre corps, il sera détruit, je le crains : desquelles choses veuille vous préserver Jésus-Christ! »

Jeanne fit cette réponse sublime :

« Si j'étais en jugement, que je visse le feu allumé et les bourrées préparées et le bourreau prêt à bouter le feu, et que je fusse dans le feu, encore n'en dirais-je autre chose et je soutiendrais ce que j'ai dit au procès jusqu'à la mort. »

Jacques de Touraine, docteur en théologie, fut un des universitaires qui montrèrent le plus d'acharnement contre Jeanne, ainsi que l'a témoigné, au procès de revision, le greffier Manchon, et ses services furent largement payés.

Quittons les gens d'église de l'Université de Paris pour les chanoines du chapitre de Rouen.

XVI. — LE CHAPITRE DE ROUEN

Le chapitre de Rouen était le corps ecclésiastique le plus considérable de la Normandie. Sauf quelques privilégiés qui étaient soit dignitaires de la cour pontificale, soit apparentés aux cardinaux et aux seigneurs, tous ses membres étaient des docteurs en théologie, des docteurs en médecine, des licenciés en droit canon ou en droit civil.

Après avoir d'abord songé à attendre que l'Université

de Paris se fût prononcée, le chapitre de Rouen prit les devants. Dans sa consultation collective, il rappela particulièrement cette séance du 2 mai, où, en présence de soixante-trois révérends pères et maîtres, Jeanne avait été « priée et sommée de soumettre ses dits et faits à la détermination de l'Église universelle, du Souverain Pontife, du Concile général et des autres prélats qualifiés pour cela, ou même de quatre notables et scientifiques hommes pris dans son parti » et avait opposé à toutes les exhortations menaçantes « une résistance obstinée ». Elle devait être jugée hérétique.

Le chapitre jugea-t-il ainsi par servilité ? Non. Par conviction.

M. de Beaurepaire explique fort bien que ce n'était pas un corps facile à manier et que la crainte n'eut pas d'influence sur les chanoines.

Faisons donc au chapitre de Rouen l'honneur de croire que, si cela eût été dans ses idées, il aurait montré en faveur de la Pucelle un peu de cette énergie dont il fit preuve quand le pape et Bedfort voulurent lui imposer des paiements de décimes.

A l'intervention collective du chapitre de Rouen il faut ajouter l'intervention individuelle de plusieurs chanoines dont un fut le plus odieux des monstres.

Nicolas Loiseleur, maître ès arts, bachelier en théologie, chanoine de la cathédrale de Rouen, créature de Cauchon, se présenta d'abord à Jeanne en habits laïques; se révéla à elle comme prêtre quand il eut capté sa confiance et l'amena à le prendre pour confesseur.

Tandis que sa pénitente lui parlait en toute confiance, des clercs, apostés dans une pièce voisine, entendaient tout, grâce à un trou pratiqué au mur, et prenaient note de tout. S'ils laissaient passer quelque détail important, Loiseleur en faisait rapport et réparait l'omission.

Jeanne n'était presque jamais menée au tribunal, que cet agent provocateur n'eût au préalable conféré avec elle (*quin ipse Loiseleur prius cum eâ fuisset locutus*). Sous couleur de pieuse sollicitude pour sa conscience, il secondait les manœuvres des juges qui, à force d'interpellations pressantes, compliquées, incohérentes, espéraient amener la prévenue à témoigner contre elle-même.

Abject avec délices, ce chanoine se faisait grassement payer par les Anglais ses infernales pratiques et prétendait en outre que le ciel les lui payât comme œuvres pies.

Quand il fut question de décider s'il fallait infliger à Jeanne la torture, Loiseleur fut un des théologiens qui se prononcèrent pour la torture.

Fermé à toute pitié envers la pauvre fille dont il était à la fois le confesseur et l'espion, il dit : « J'estime que pour la médecine de son âme, *pro medicina animæ suæ* il serait bon qu'elle soit mise à la torture. »

Aussi infâme qu'ait été le disciple du Christ, qu'est un Judas Iscariote à côté de l'abominable Loiseleur?

D'après les attestations de deux témoins du procès de réhabilitation, Loiseleur fut pris de remords le jour du supplice de Jeanne, et courut au-devant d'elle pour lui demander pardon. Mais son remords fut court. Nous le verrons tout à l'heure se faisant le complice des calomnies posthumes dont l'évêque de Beauvais essaya de salir

sa victime. Loiseleur, c'est Tartufe au service de l'inquisition.

Des actes authentiques nous montrent Loiseleur délégué au concile de Bâle en mars 1432 avec Nicolas Midi et Jean Beaupère, ses dignes amis; mais nous constatons qu'il ne quitta Rouen qu'en 1435. Membre du concile, il se posa en restaurateur de l'Église, et finit par se révolter contre le pape, lui qui avait tant reproché à Jeanne de ne pas vouloir soumettre ses dits et faits au jugement du pape.

Sa mort dut être postérieure de plusieurs années à la réhabilitation de Jeanne d'Arc. Une pièce, retrouvée aux Archives par M. de Beaurepaire, nous fait voir le chapitre de Rouen s'enrichissant, le 28 juin 1465, d'un recueil de lettres de saint Cyprien et de saint Augustin, legs de ce scélérat.

Dès le lendemain de la mort de Jeanne, ses juges s'étaient occupés de justifier leur crime et avaient entrepris de présenter comme une suprême abjuration quelques paroles de défaillance qui, dans sa prison, avaient pu un moment échapper à la pauvre fille. Les infâmes! Ils s'étaient servis de menaces de mort pour la faire abjurer; puis ils s'étaient autorisés du désaveu de son abjuration pour la faire mourir; maintenant, ils vont profiter de sa mort pour faire d'elle leur complice et la montrer se condamnant elle-même par les dernières paroles qu'ils lui mettront dans la bouche.

Que Jeanne, poursuivie par les obsessions de ces gens d'Église qu'elle était habituée à révérer, menacée de ne

pas être admise à la communion où elle voyait le salut de son âme, désespérée de l'impossibilité d'une délivrance promise par ses voix, ait été ébranlée dans sa foi et ait traversé une minute semblable à celle que traversa Jésus quand il s'écriait : « Mon père, pourquoi m'avez-vous abandonné? » c'est possible. Mais que la noble fille en soit venue, comme dit Loiseleur, dont la contrition ne fut que d'un moment, à confesser qu'elle avait abusé le peuple, semé des erreurs et commis des crimes, voilà qui est tout à fait impossible.

La déposition de Loiseleur, en particulier, sue la perfidie et le mensonge. On aurait voulu que Jeanne abjurât publiquement à son heure dernière. Or, Jeanne n'abjura point. Eh bien, on imaginera qu'il n'y a là qu'un oubli. D'après Loiseleur, Jeanne avait promis de faire une abjuration publique ; mais en même temps elle avait exprimé la crainte de ne pas s'en souvenir. Et en effet, ni elle ne s'en souvint, ni on ne l'en fit souvenir....

Ah! si Jeanne se fût donné à elle-même le démenti dont la charge son confesseur, comme Cauchon aurait eu soin de rendre public ce démenti avant le supplice!

Mais non. Nous nous trouvons en face d'un procès-verbal clandestin, dont les attestations furent partiellement infirmées par les déclarations ultérieures de quatre des sept témoins qui y sont cités. Aussi dans les manuscrits authentiques, ce procès-verbal, au lieu de figurer à sa vraie place, au compte rendu officiel du procès, immédiatement avant l'exposé de la réunion du Vieux-Marché et de la sentence définitive, se trouve relégué à la suite du procès. Les mêmes greffiers qui ont paraphé, scellé, déclaré exact tout ce qui précède, s'abstiennent de

prendre la responsabilité des assertions ici contenues. Est-ce qu'on aurait négligé de leur demander la garantie de leur signature? Nullement. Manchon déclara, dans l'enquête de 1450, que « Monseigneur de Beauvais voulut le contraindre à signer ce procès-verbal; ce qu'il refusa de faire ». Pas plus que la signature du greffier Manchon, on n'eut la signature du greffier Taquel, qui avait été présent à ce dernier examen. Quel aveu implicite de l'irrégularité du perfide compte rendu qui prête à Jeanne sur le point de mourir une justification de son arrêt de mort!

Cette information posthume, où Jeanne renie comme diaboliques les inspirations de ses voix, a été visiblement combinée par Loiseleur et Cauchon, pour fournir une base aux lettres par lesquelles, dès le 8 juin, le conseil du roi d'Angleterre et l'Université de Paris firent l'apologie du crime judiciaire commis à Rouen. Ce crime y fut représenté comme un grand service rendu à la religion et comme le juste châtiment de menées infernales. Les Anglais n'avaient été battus ni par la Pucelle, ni par les Français; ils avaient été battus par Belzébuth.

En même temps, à Paris, l'inquisiteur de France, frère Graverent, glorifiait le supplice de Jeanne dans une prédication solennelle. A l'entendre, la Pucelle était possédée du démon dès ses premiers ans; et c'était pour la plus grande édification des âmes pieuses qu'un tribunal moins scrupuleux venait de la livrer au bûcher.

Mais juges, conseil royal, Université, inquisiteur eurent beau faire. La justice prévalut. Il y eut dans les foules un grand cri de pitié et d'admiration pour la victime, d'opprobre et de malédiction pour les bourreaux.

A l'encontre des calomnies de Loiseleur et de l'apologie des bourreaux faite par eux-mêmes, il ressort avec évidence du procès de condamnation, que Jeanne d'Arc, fidèle au catholicisme, conserva jusqu'au bout l'intégrité de sa foi.

Aux ergotages captieux de ses interrogateurs, la pauvre persécutée n'avait pas cessé d'opposer d'admirables réponses qui revenaient à dire : « Vous êtes des hommes d'église, mais vous n'êtes pas l'Église ».

Raoul Roussel de Vernon, docteur en droit civil et en droit canon, chanoine trésorier de la cathédrale de Rouen, remplit les fonctions de rapporteur dans le procès de Jeanne. Il devait devenir archevêque de Rouen en 1443.

Dans une consultation contre Jeanne, le futur archevêque disait que ses assertions étaient « mensongères « et artificieusement imaginées par elle et ses complices « pour arriver à leurs fins ».

Il fut un des docteurs et maîtres qui délibérèrent sur la question de savoir s'il fallait mettre Jeanne à la torture. Il opta pour la négative, « parce que, disait-il, il « ne fallait pas qu'un procès si bien fait (*processus ita « bene factus*) pût être calomnié ».

Cela ne l'empêcha pas de s'intéresser aux premières enquêtes qui furent faites à partir de 1450 pour la revision de ce procès *si bien fait.* Il s'agissait maintenant de faire sa cour à Charles VII, décidément le maître. Roussel mourut, dans son palais archiépiscopal, à la fin de l'année 1452.

Robert Barbier, licencié en droit civil et en droit canon, était chanoine de la cathédrale de Rouen.

Nicolas Coppequesne, bachelier en théologie, était chanoine de la cathédrale de Rouen, archidiacre d'Eu et chapelain de l'évêque de Beauvais.

Nicolas de Venderès, seigneur de Beausseré, chanoine de Rouen, archidiacre d'Eu, curé de Gisors, était vicaire général depuis la vacance du siège archiépiscopal. Il intrigua beaucoup et dépensa force sommes d'argent, dont son confrère et ami Alépée lui prêta une partie, pour obtenir de la cour de Rome qu'elle le fît archevêque. Il en fut pour ses frais. Le pape, au lieu de se rendre aux vœux du Chapitre, préféra déférer aux instances du gouvernement anglais en faveur du cardinal Jean de la Rochetaillée.

Les chanoines Barbier, Coppequesne, de même que l'infâme Loiseleur, Roussel et Venderès, familiers de Cauchon, prirent part aux premiers conciliabules où fut combiné le procès, et se signalèrent par leur impitoyable hostilité contre Jeanne.

Jean Alépée, licencié en droit civil, bachelier en droit canon, chanoine de la cathédrale de Rouen, est un de ceux qui, après avoir condamné Jeanne, ne purent s'empêcher de la pleurer. Comme l'évêque de Thérouenne, il versa des larmes abondantes pendant le supplice. Lorsque Jeanne eût été brûlée, il s'écria : « Plût à Dieu que mon âme fût où est son âme ! »

Il n'en était pas moins un des nombreux consulteurs

qui avaient déclaré que les conclusions des théologiens destinées à être l'arrêt de mort de Jeanne étaient *dûment, justement et saintement prises*; et, lorsqu'il s'était agi de prononcer la sentence, il avait, tout comme les autres, proclamé Jeanne *hérétique*, en ajoutant qu'*on devait la livrer au bras séculier*. — Inconséquence et faiblesse!

Jean Basset, maître ès arts et licencié en droit canon, était ancien promoteur de l'Université de Paris et chanoine de Rouen. Il fut nommé trésorier de l'archevêché en 1436 et vicaire général en 1451.

Guillaume de Baudribosc, maître ès arts, bachelier en théologie, avait été chargé en 1424, par ses confrères du Chapitre, de congratuler en leur nom le duc de Bedfort sur son entrée à Rouen et de l'encourager dans ses sentiments de mansuétude et d'équité.

Jean Brouillot, maître ès arts et licencié en droit canon, joignait à son canonicat la position très enviée de chantre de la cathédrale.

Nicolas Caval, licencié en droit civil, licencié en droit canon, était chanoine de Mortain, avant de devenir chanoine de Rouen.

Gilles Deschamps, licencié en droit civil et en droit canon, avait été fait de bonne heure chanoine de Coutances et était devenu chanoine chancelier de la cathédrale de Rouen. Il fut nommé vicaire général en 1435 et fut en passe de devenir évêque. Mais en 1438, ses

affaires se gâtèrent. Malgré l'influence de sa famille, une des plus anciennes et des plus riches de Rouen, il fut impliqué dans une affaire de foi et mourut en prison avant la fin du procès. Inutile de dire que sa dureté pour Jeanne ne fut pour rien dans ses démêlés avec l'Inquisition.

Guillaume Desjardins, docteur en médecine, fut nommé coup sur coup chanoine de Bayeux et chanoine de Rouen.

Guillaume Dudésert était un chanoine ayant grande influence ; car nous voyons qu'en 1452 ses confrères du chapitre l'envoyèrent à Rome pour agir auprès du pape en faveur de la nomination de Philippe de la Rose à l'archevêché de Rouen.

Jean Garin, maître ès arts, docteur en droit canon, nommé successivement chanoine de Poissy et de Rouen, mourut à Bâle en 1433.

Denis Gastinel, maître ès arts, licencié en droit civil et en droit canon, chanoine de Notre-Dame-la-Ronde et de la cathédrale de Rouen, se montra particulièrement dur pour Jeanne ; car dans sa consultation, en même temps qu'à l'exemple des autres, il la désignait au bûcher comme hérétique, il insistait pour qu'on ne manquât pas, si elle abjurait, de la tenir à perpétuité dans un cachot, au pain et à l'eau. Cela ne l'empêcha pas de devenir vicaire général en 1436.

Quand il mourut en 1447, Gastinel laissa pour exécu-

teurs testamentaires deux de ses complices, Caval et Jean Lefèvre.

André Marguerie, maître ès arts et bachelier en droit canon, avait été vicaire général et conseiller de l'archevêque Louis de Harcourt. Il était archidiacre de Caux en même temps que chanoine de Rouen. En 1443, le siège archiépiscopal étant vacant, il fut nommé vicaire général.

Jean Mauger, licencié en droit canon, fut nommé en 1432, pénitencier de l'église de Rouen.

On cite un Jean Mauger qui à Paris, prêcha contre la Pucelle. C'était peut-être un autre prêtre que le Jean Mauger de Rouen. Mais celui-ci, de par sa consultation et sa sentence, était digne de cette besogne.

Robert Morellet, maître ès arts, était chanoine de la cathédrale de Rouen. Nous le voyons toujours hostile à Jeanne.

Jean Pinchon, licencié en décrets, rédacteur et abréviateur de lettres apostoliques, devint vicaire général. En une circonstance, ayant maille à partir avec le chapitre, il fit appel à la cour de Rome, où il était accrédité, pour se faire rendre justice.

Les appels à la Cour de Rome étaient chose courante; et il est vraiment étrange, incroyable, scandaleux qu'aucun appel de ce genre n'ait eu lieu en faveur de la pauvre Jeanne d'Arc.

Pasquier de Vaux, docteur en décrets, était chanoine de

la cathédrale de Rouen, ancien notaire apostolique au concile de Constance et ancien chapelain de Bedfort. Il fut nommé à l'évêché de Meaux en 1435, puis, en 1439, obtint du pape Eugène IV sa translation à l'évêché d'Évreux. Au mois de janvier 1443, Cauchon étant mort, il se fit donner l'évêché de Lisieux.

Successeur de Cauchon, Pasquier de Vaux était enfin à sa vraie place. Il mourut en 1447.

Au moment où la mort le surprit, il était en train d'apprêter ses compliments de renégat à l'adresse de Charles VII faisant son entrée triomphale à Lisieux.

Personnage considérable, Pasquier de Vaux se montra l'âme damnée des Anglais; il encouragea les sentiments hostiles de tout le chapitre, notamment des dix-neuf chanoines ci-dessus énumérés, et se prononça comme eux contre Jeanne.

Parmi ces chanoines il y en a trois, Caval, Dudésert et Marguerie, qui intervinrent comme témoins dans le procès de réhabilitation et firent l'éloge de la victime dont ils avaient allumé le bûcher.

XVII. — LES AVOCATS D'ÉGLISE

Passons aux avocats en cour d'église. Ils furent treize qui suivirent le procès. Comme les chanoines, comme les universitaires, ils furent défavorables à Jeanne dans leurs consultations.

Aubert Morel, licencié en droit canon, avait été successivement chapelain de Saint-Julien des Innocents et de Sainte-Colombe, vicaire de Pontoise, curé de Theu-

ville-aux-Maillots. Il prit part à la délibération sur la torture et opina pour que Jeanne fut torturée.

« *Nous devons mettre cette fille à la question, dit-il, afin de savoir la vérité sur ses mensonges.* »

AUGUY, maître ès arts, bachelier en décrets, fut pourvu d'un canonicat en 1435.

CARREL, était licencié en droit civil.

COLOMBEL, licencié en décrets, fut promoteur de l'archevêché et curé de Saint-Rivier, de Rouen.

DE CORMEILLES, licencié ès lois, fut curé de Touffreville.

DE BUSC, était licencié en droit canon.

DUCHEMIN, licencié en droit canon, fut fait chanoine de Rouen.

DU CROTAY, licencié en droit civil, fut pourvu d'un canonicat.

LE DOULX, maître ès arts, licencié en droit civil et en droit canon, était curé de Saint-Martin-du-Pont de Rouen et fut nommé en 1432 avocat pensionnaire du chapitre.

DE LIVET, bachelier ès lois, ancien promoteur de l'archevêché, fut chanoine à Rouen et curé de Saint-Nicaise.

Poussel, était licencié en droit canon.

Des Saulx et Le Tavernier étaient deux simples prêtres reconnus experts en droit.

La décision des avocats d'église contre Jeanne était fondée sur des considérants beaucoup moins rigoureux que ceux qui se trouvent dans la plupart des autres consultations :

« Considérant que cette femme n'appuie pas ses révélations sur des miracles ou sur des témoignages de la Sainte Écriture;

« Considérant qu'elle manque à l'honnêteté en refusant de prendre l'habit de femme et qu'elle ne serait excusable qu'au cas où elle agirait ainsi par commandement de Dieu : chose qu'il n'y a pas lieu de présumer ;

« Considérant que, quand elle déclare aimer mieux se passer de la communion que de quitter ses vêtements d'homme, elle enfreint expressément les prescriptions sacrées qui font une loi à chaque fidèle de recevoir l'Eucharistie au moins une fois l'an ;

« Considérant qu'elle ne veut pas se soumettre au jugement de l'Église et semble ainsi aller contre l'article du *Credo : je crois l'Église, une, sainte, catholique ;*

« Réservant d'ailleurs le cas où ses révélations viendraient de Dieu : ce qu'en toute vraisemblance il n'y a pas lieu de croire ;

« Nous nous en rapportons au jugement des maîtres théologiens de l'Université de Paris ».

On remarquera que les avocats d'église avaient hasardé quelques réserves : « Nous trouvons cette fille coupable,

disaient-ils. Nous la trouvons même très coupable, ajoutaient-ils en vrais Normands, à moins qu'elle n'ait eu un ordre de Dieu. »

Il est vrai qu'ils expliquaient que cela ne leur semblait pas vraisemblable.

XVIII. — DEUX INDÉPENDANTS

Les témoignages du procès de réhabilitation nous apprennent qu'il se trouva un légiste, Jean Lohier, pour condamner le crime judiciaire qui s'accomplissait à Rouen. Lui et un bachelier en théologie, Nicolas Houppeville, refusèrent de prendre part au procès, et leur franc-parler les exposa aux pires menaces. Honneur à ces deux prêtres, hommes de cœur et de conscience!

XIX. — LES PRIEURS ET LES CHEFS D'ABBAYES

Voici venir une nouvelle catégorie de complices de l'évêque de Beauvais et du vicaire inquisiteur. Ce sont les chefs de grandes maisons religieuses, les uns prieurs, les autres abbés, crossés et mitrés. Pour la plupart, ils avaient rang de prélats dans la hiérarchie ecclésiastique.

Guillaume Lebourg, licencié en droit civil et en droit canon, était prieur de la Collégiale de Saint-Lô de Rouen.

Pierre de Houdenc, docteur en droit canon, était prieur de la maison des Carmes à Rouen. C'est lui peut-être qui, de tous les prieurs et abbés, montra le plus d'hostilité contre Jeanne. Qu'il s'agisse de donner sa détermination,

d'opiner sur la procédure ou de formuler la sentence, il apparaît toujours impitoyable. Le jour de l'abjuration, il est là ; il est là aussi le jour du supplice.

Pierre Migiet, docteur en théologie, était prieur de Longueville. Il fut un des grands confidents de Cauchon et se montra de beaucoup le plus assidu des trois prieurs qui participèrent au procès. Après avoir toujours voté contre Jeanne, il s'avisa de pleurer sur elle le jour de son supplice, et, plus tard, lors du procès de réhabilitation, il infligea aux juges de Jeanne des flétrissures qui retombaient sur lui-même. Comme nombre d'assesseurs, Migiet appartenait à cette classe de consciences malléables qui prennent l'empreinte du dernier pied qui les foule.

Aux trois prieurs il faut joindre neuf seigneurs abbés.

Gilles Duremort, docteur en théologie, était abbé de Fécamp. Dans la fatale séance du 29 mai, Gilles formula l'avis auquel se rallia le troupeau des assesseurs et qui fut le suprême arrêt de mort de Jeanne. Type de zèle servile, il était une espèce de chef de chœur parmi les complaisants de l'évêque de Beauvais.

Son obséquiosité lui valut de puissants appuis. En 1439, le pape fit de ce digne homme un évêque.

Gilles succéda, sur le siège de Coutances, à son complice Philibert de Montjeu et prêta serment à l'église de Rouen en 1440. Après sa mort qui eut lieu en 1444, il fut enterré dans l'église du prieuré de Saint-Lô.

Guillaume Bonnel, docteur en droit civil et en droit canon, était abbé de Cormeilles. Sa consultation, à laquelle s'associa l'abbé de Jumièges est loin d'être aussi catégorique que la plupart des autres.

« Le premier point, disait-il, c'est la soumission à l'Église. Qu'on avertisse cette femme en particulier et en public des dangers qu'elle court, et si, légitimement avertie, elle persiste dans sa malice, elle sera censée suspecte en la foi.

« Le deuxième et le troisième points, c'est les révélations qu'elle dit recevoir de Dieu et le port de l'habit d'homme qu'elle dit prescrit par Dieu.

« Il ne nous semble pas à première vue qu'il y ait lieu de s'arrêter à son dire ou d'y ajouter foi, vu qu'il y manque la double preuve d'une vie sainte et de miracles opérés.

« Quant au quatrième point, l'assurance qu'elle n'est pas en péché mortel. C'est chose dont Dieu seul peut connaître, lui qui scrute le cœur des hommes.

« Au surplus, n'ayant pas toujours été présents aux interrogations, nous nous en rapportons aux maîtres théologiens. »

Nicolas Le Roux, docteur en droit canon, était entré dès 1395 dans l'ordre de Saint-Benoît et se trouvait à la tête de l'abbaye de Jumièges depuis 1418.

Il estima sans doute que la détermination signée par l'abbé de Cormeilles et par lui n'était pas suffisante; car nous le voyons s'adjoindre aux cinquante docteurs et maîtres qui furent unanimes à faire leurs les conclusions de l'Université de Paris dans la séance du 19 mai.

Il ne survécut pas un mois à sa victime. Décédé le 14 juin 1431, il fut enterré dans la chapelle de Saint-Nicolas.

Jean Dacier, licencié en droit, ancien aumônier du pape Martin, était abbé du monastère de Saint-Corneille, à Compiègne. Il est un des huit assesseurs qui assistèrent l'évêque de Beauvais et le vicaire inquisiteur le jour où, dans la grosse tour du château de Rouen, on mit Jeanne en face des tourmenteurs et des instruments de torture. Comme ses compagnons il adressa requêtes et monitions à Jeanne dont on se rappelle l'immortelle réponse : « Vraiment, si vous me deviez faire arracher les membres « et faire partir l'âme hors du corps, encore ne vous « dirais-je autre chose ; et, si je vous disais autre chose, « après je vous dirais toujours que vous me l'auriez fait « dire par force. »

Guillaume du Mesle, licencié en droit civil et en droit canon, était abbé de Saint-Ouen de Rouen.

Jean Moret, licencié en droit civil et en droit canon, était abbé de Préaux.

Guillaume Theroude, docteur en théologie, était abbé de Mortemer.

Robert Jolivet, docteur en théologie, était chancelier de Normandie et abbé du Mont-Saint-Michel-au-Péril-de-la-mer.

Une chose le distingue des précédents chefs d'abbaye,

c'est qu'il n'a donné ni consultation ni sentence contre Jeanne.

Mais il ne laissa pas de lui être hostile à leur exemple. Nous le voyons présent à la grande solennité de l'abjuration, et souscrivant, après la mort de Jeanne, ces lettres de sauvegarde où était affirmée, avec l'équité des juges, la criminalité de la victime.

L'abbaye du Mont-Saint-Michel se dressant au milieu de la mer sur la crête d'un roc escarpé, était, au temps de Jeanne d'Arc, un lieu célèbre de pèlerinage. On y venait de divers points du royaume pour demander remède aux maux des individus et aussi aux maux de la patrie. L'archange biblique, cher à Israël, était devenu populaire parmi les chrétiens de France. Saint Michel occupait dans les imaginations la place qu'y avaient tenue jadis saint Martin et saint Denis, antiques patrons du royaume. Aussi le guerrier céleste à l'épée flamboyante fut-il le saint préféré de Jeanne.

Pourquoi ne consacrerait-on pas à Jeanne comme temple de sa gloire cette *Merveille* bâtie au milieu des flots sur la crête d'un roc escarpé, fort avancé qui regarde et défie l'Angleterre (naguère notre ennemie, aujourd'hui notre amie la meilleure) et qui sut tenir quand tout cédait[1]?

1. Il n'y a ni consultation ni sentence de Thomas Frique, abbé du Bec-Hêlluin. Nous constatons seulement qu'il fit partie de cette foule d'hommes d'église qui siégèrent au cimetière Saint-Ouen, le 24 mai, et obtinrent de Jeanne un semblant d'adjuration.

Guillaume de Conti, abbé de Sainte-Catherine-du-Mont-de-Rouen, fut mêlé au procès, où nous le voyons figurer à cinq reprises. Mais à partir de l'époque où les déterminations sont données, il n'est plus question de lui. En 1434, par mandat de l'Université de Paris,

XX. — L'ACHARNEMENT DU CLERGÉ DE PARIS

Encore plus que le clergé de Normandie, le clergé de Paris se distingua par le zèle et la discipline qu'il mit à accommoder sa théologie aux criminelles visées de la politique anglaise poursuivant la flétrissure et le supplice de l'héroïne.

Le 15 mai 1431 partaient de Paris deux lettres de l'Université adressées l'une à Henri VI, « roi de France et d'Angleterre », qui n'était alors qu'un enfant; l'autre à l'évêque de Beauvais.

Dans l'une il était dit : « Sire, nous vous supplions de faire diligence pour que le procès de cette femme soit mené vite, et que le peuple, scandalisé par elle, soit ramené à bonne et sainte doctrine. Votre très humble fille, l'Université de Paris. »

Dans l'autre il était dit : « Monseigneur, soyez loué de votre zèle contre cette femme dont le venin aurait empoisonné tout le bercail des fidèles. Vous faites œuvre de véritable pasteur. Vienne bientôt l'heure d'une réparation, proportionnée à l'offense! Ainsi sera apaisée la majesté divine; ainsi sera maintenue sans souillure la vérité de la foi orthodoxe. »

Délibérant et concluant au sujet des griefs articulés par les juges de Rouen, les membres de la Faculté de

il se rendit à Arras avec Thomas de Courcelles, pour traiter de la paix. En 1449, il prêta serment à Charles VII.

Jean Labbé, licencié en droit civil et en droit canon, abbé de Saint-Georges-de-Bocherville, se contenta de prendre part à la troisième et à la sixième séances publiques.

théologie et les membres de la Faculté des décrets avaient soumis à leurs collègues, tour à tour consultés séparément et en grand conseil, leurs décisions accablantes pour Jeanne, Ces décisions, « *subordonnées à l'approbation du souverain pontife et du sacro-saint concile général* », furent ratifiées par l'Université tout entière, qui déclara les faire siennes.

XXI. — L'ADMONITION DE L'ARCHIDIACRE CHATILLON

L'ARCHIDIACRE JEAN CHATILLON était un prédicateur de renom. Il avait prêché à Rouen contre l'orthodoxie de Jeanne et fut un des assesseurs du Procès de condamnation.

Le 2 mai 1431, l'évêque de Beauvais, assisté du moine inquisiteur et de soixante-trois ecclésiastiques prononça qu'il y avait lieu d'adresser à la prisonnière inculpée d'hérésie une admonition publique; et, en sa qualité de grand théologien, Châtillon fut chargé de cette admonition.

« Déjà, dit Cauchon, maints théologiens ont essayé de ramener cette fille. Mais l'astuce du Diable a prévalu. Peut-être aujourd'hui, révérends pères, votre présence et vos exhortations l'induiront plus facilement à l'obéissance. Pour lui faire une admonition publique, nous avons choisi un grand clerc en théologie, maître Jean Châtillon. Jeanne, écoutez-le : sinon, vous vous mettrez en péril pour l'âme et pour le corps.

MAITRE CHATILLON. — Jeanne, ce que je veux requérir de vous c'est votre amendement dans un sens conforme aux délibérations de tant de vénérables docteurs.

JEANNE. — De tout je m'attends à Dieu, mon créateur;

je l'aime de tout mon cœur. C'est le Roi du ciel et de la terre.

Maitre Chatillon. — Dieu a donné mandat aux ecclésiastiques de soumettre à leur inquisition les actes des fidèles et d'en être juges. Qui les méprise, méprise Dieu ; qui les écoute, écoute Dieu. L'Église catholique ne peut errer. Je vous admoneste donc de croire l'article : L'*Église une, sainte, catholique*, et de vous soumettre à l'Église militante.

Jeanne. — *Je crois bien que l'Église militante ne peut errer ni faillir*; mais, quant à mes dits et à mes faits, je m'en remets totalement à Dieu.

Maitre Chatillon. — Voulez-vous dire par là que vous n'avez pas de juges sur terre? Notre saint-père le pape n'est-il point votre juge?

Jeanne. — *Menez-moi à lui et je répondrai.*

Maître Chatillon. — Je vous en supplie, avisez-vous bien que vous encourez, outre les peines du feu éternel quant à l'âme, la peine du feu *temporel* quant au corps.

Jeanne. — Vous ne ferez jamais ce que vous dites contre moi qu'il ne vous en prenne mal au corps et à l'âme.

XXII. — JEANNE ET LA TORTURE

Le 9 mai 1431, dans la grosse tour du château de Rouen, Jeanne, conduite par l'huissier Jean Massieu, fut mise en présence de ses juges, l'évêque de Beauvais et le vicaire inquisiteur.

Il y avait là étalés les instruments de la torture, et, à côté, les tourmenteurs étaient debout tout prêts à remplir leur office.

Comme la pauvre fille dut frémir à la vue de ces atroces machines combinées pour faire souffrir mille morts sans donner la mort, et de ces farouches bourreaux, prêt à tordre sa chair et broyer ses os!

« Jeanne, dit Pierre Cauchon, il y a dans votre procès des points nombreux sur lesquels vous avez refusé de répondre ou répondu mensongèrement. Nous vous avisons d'avoir à nous dire la vérité ; sinon, vous allez être soumise à la torture. Voyez-en les instruments qui sont là tout préparés. En face de vous voici les exécuteurs, qui n'attendent que notre ordre, et sont tout prêts à vous mettre dans les tourments. (*Poneretur in tormentis quæ sibi tunc parata ostendebantur. Ubi etiam præsentes aderant officiarii qui, jussu nostro, parati erant ipsam in hujus modi tormentis ponere.*) On vous torturera pour vous ramener dans la voie de la vérité que vous méconnaissez et pour vous assurer ainsi le double salut de votre âme et de votre corps, que vous exposez l'un et l'autre à de si graves périls par vos inventions mensongères. »

L'évêque ayant ainsi parlé, le vicaire inquisiteur et les assesseurs présents se joignirent à lui pour adresser à Jeanne mêmes requêtes et mêmes menaces.

Alors Jeanne : « Vraiment, si vous me deviez arracher les membres et faire partir l'âme hors du corps, encore ne vous dirai-je autre chose ; et, si je vous disais autre chose, après je vous dirais toujours que vous me l'auriez fait dire par force. »

Mémorable réponse où l'instinct d'une humble fille résumait par avance ce que la raison d'un La Bruyère, d'un Montesquieu, d'un Voltaire, d'un Beccaria, devait

trouver de plus fort contre la torture et les pratiques de l'inquisition.

XXIII. — L'INQUISITION

L'inquisition reçut un coup mortel à partir du jour où succomba sur un de ses bûchers la grande héroïne, la pieuse illuminée, incarnation sublime du patriotisme populaire.

Qu'il me soit permis de donner ici, avec une entière bonne foi et la plus scrupuleuse exactitude, une idée nette de ce qu'était l'Inquisition. Je défie les plus prévenus d'élever le moindre doute contre aucune des consciencieuses constatations qu'on va lire.

Dès le commencement du XIIIe siècle, l'Église, dont les premiers représentants pensaient, selon la parole de saint Thomas, que les hérétiques « méritent non seulement d'être séparés des fidèles par l'excommunication, mais encore d'être retranchés du monde par la mort, » créa l'Inquisition, œil ouvert sur toutes les consciences, bras levé sur toutes les têtes, recherchant et condamnant tout ennemi de l'orthodoxie, étouffant la pensée sous le poids de la terreur, forçant les aveux par une savante gradation de tortures et allumant de sinistres bûchers.

Ce n'était pas une nouveauté que les peines infligées aux hérétiques. Ils étaient recherchés et punis, dès les premiers temps du triomphe de l'Église, pour ce motif que l'orthodoxie religieuse est un bien encore plus précieux que l'or, la liberté et la vie.

Le régime de la contrainte était la règle. Aux époux

l'Église disait : Abjurez toute nouveauté et recevez les sacrements, ou vous verrez vos enfants soustraits à votre tutelle et votre mariage traité de concubinage. Aux mourants elle disait : Abjurez toute nouveauté et recevez les sacrements, ou votre famille se trouvera ruinée par la confiscation de vos biens. A tous elle disait : Abjurez toute nouveauté et recevez les sacrements, ou vous serez exclus des charges publiques, frustrés de tout héritage, soumis à des amendes et à des châtiments corporels, exposés au bannissement ou même à la mort.

Les théologiens répétaient sous mille formes les deux axiomes que saint Bernard devait formuler ainsi : « Les princes sont les ministres de Dieu pour exécuter ses vengeances. Il vaut mieux punir les hérétiques par le glaive de la puissance temporelle que de souffrir qu'ils pervertissent les fidèles par leurs discours et par le spectacle de leur persévérance dans l'erreur. »

Il était entendu que l'Église a sur les *hérétiques* et les *apostats* une autorité qu'elle n'a pas sur les *infidèles*. Elle est leur mère par cela même qu'ils acceptent ou ont accepté ses dogmes; et il lui appartient de punir ces fils rebelles.

Les deux conciles tenus à Tolède en 633 et en 693 veulent bien désapprouver la dure persécution infligée, sous le roi Sisebut, à ces milliers de juifs qui furent contraints d'embrasser le catholicisme. Il y eut abus, selon les Pères des deux conciles, vu que ces juifs n'étaient pas nés sous les lois de l'Église, et que celle-ci n'avait pas sur eux les mêmes droits qu'elle possède sur les hérétiques. Mais, ajoutaient-ils, *que ce soit de force ou par choix qu'ils sont devenus catholiques, du fait seul qu'ils ont*

reçu le baptême et ont été initiés aux mystères de l'Église, il faut les contraindre d'y persévérer, de peur que le nom de Dieu ne soit blasphémé et la foi mise en mépris.

La recherche de l'hérésie était pratiquée par les évêques dans leurs diocèses respectifs; il était tenu compte des témoignages les plus suspects; et non seulement les personnes étaient frappées, mais aussi les écrits étaient brûlés. Il y avait en quelque sorte des congrégations diocésaines du Saint-Office et de l'Index.

En 1185, le grand concile de Vérone ne faisait que consacrer un état de choses existant, quand il ordonnait expressément aux évêques de s'enquérir, par eux-mêmes ou par leurs *commissaires*, des personnes entachés d'hérésie; de discerner consciencieusement les suspects d'hérésie, les convaincus d'hérésie, les pénitents, les relaps; d'infliger aux coupables des peines spirituelles, et de livrer les impénitents au bras séculier.

L'œuvre d'Innocent III et du concile de Latran consista à faire de l'Inquisition une institution régulière.

Grégoire IX réserva aux dominicains les fonctions de vicaires inquisiteurs, et le pape Urbain IV introduisit dans l'Inquisition la pratique des tortures, déjà autorisée quelques années avant dans la justice séculière par le pape Innocent IV.

Peut-on rappeler sans frémir qu'au XVe siècle, en Espagne, dans les dix-huit premières années de son plein fonctionnement, l'Inquisition condamna plus de 90.000 personnes à subir diverses pénitences et plus de 8.000 à périr dans les flammes de ses bûchers?

Si je comprenais je croirais, dit l'homme. *Croyez et vous comprendrez*, répond saint Augustin, dont la bonne foi, ici comme toujours, est incontestable. Les inquisiteurs ajoutent : *De gré ou de force faites comme si vous croyez, et vous croirez.*

Que si on leur reproche le recours aux geôliers, aux tortionnaires et aux bourreaux, les inquisiteurs répliquent qu'ils ne font que faire aux autres ce qu'ils voudraient qu'on leur fît, le jour où ils auraient besoin eux-mêmes d'être ramenés à la vraie croyance. Qu'est-ce que les existences humaines au prix de la foi qui sauve? Fi de la liberté qui engendre en nous et communique aux autres le mal du péché!

Mais faire bon marché de ses droits est-ce un titre pour confisquer les droits du prochain? L'iniquité se double d'hypocrisie quand elle viole la justice en invoquant la charité ; et on n'est jamais plus inhumain que quand on l'est par principe de piété.

De l'avis des papes, saint Thomas est le maître théologien. C'est lui qui va nous donner la théorie orthodoxe des sévérités de l'inquisition envers les hérétiques.

L'hérésie est l'infidélité de ceux qui, ayant professé la foi du Christ, en altèrent les dogmes. Elle porte sur les choses que chaque catholique est tenu de croire, ainsi que sur les pratiques qui en découlent, et elle consiste à s'en écarter avec opiniâtreté, de telle sorte qu'on préfère sciemment et volontairement son propre sentiment à celui de l'Église.

On ne doit pas tolérer les hérétiques. L'hérésie est la peste des âmes. C'est un péché qui rend ses auteurs

dignes non seulement d'excommunication, mais de mort. Le malfaiteur qui altère la foi n'est-il pas cent fois plus coupable que le malfaiteur qui altère les monnaies? L'argent ne sert qu'au soutien de la vie du corps, tandis que la foi est la vie de l'âme. On met justement à mort les faux monnayeurs; à plus forte raison doit-on mettre à mort les hérétiques.

Mais l'Église est essentiellement miséricordieuse. Elle adresse à l'hérétique une première mise en demeure, et puis une seconde. Si après une première et une seconde monition l'hérétique s'obstine dans ses erreurs, l'Église, désespérant de sa conversion, pourvoit au salut commun, en le séparant de son sein par l'excommunication et en le livrant au pouvoir séculier pour être exterminé de ce monde.

Il y là une nécessité; car les saintes Écritures et les saints Pères nous apprennent qu'il faut extirper les chairs mortes pour préserver la masse du sang, et retrancher du troupeau les brebis galeuses qui pourraient le contaminer. Arius dans Alexandrie ne fut qu'une étincelle. Mais on eut le tort de ne pas éteindre cette étincelle; et il en naquit un incendie qui ravagea l'univers entier.

Et qu'on n'allègue pas la parole de Jésus-Christ disant: *Laissez croître le bon et le mauvais grain jusqu'à la moisson*. Le vrai sens en est précisé par ce qu'il ajoute: *dans la crainte qu'en arrachant l'ivraie, vous n'arrachiez avec elle le bon grain*. Par là Jésus-Christ a manifesté assez, selon saint Augustin, que, quand cette crainte n'existe pas, c'est-à-dire quand on n'encourt pas de

sérieux scandale, quand l'hérétique n'est pas couvert par de puissantes sympathies et n'a pas de défenseurs au moyen desquels il puisse faire un schisme, on ne doit point laisser dormir la sévérité de la discipline.

Quoique la doctrine de l'Église demeure immuable, il y a des cas où l'Église est obligée de s'armer de patience et tolère certains maux pour ne pas aller au-devant de maux plus graves. Cela explique qu'elle ait supporté les violateurs de son orthodoxie toutes les fois qu'elle ne pouvait sans péril procéder autrement, à cause de leur grand nombre.

Mais qu'elle frappe sans faiblesse, dès qu'elle peut frapper avec sécurité!

Tant s'en faut, certes, que l'Église catholique veuille la mort des coupables. Elle s'y résigne. David ne put assurer la paix à sa maison qu'après que son fils Absalon eût succombé dans la guerre qu'il faisait à son père. De même, il faut que les hérétiques périssent pour le salut des autres enfants de l'Église. Celle-ci songe au bien du grand nombre qui résulte de leur supplice; et son cœur de mère est consolé.

Mais l'Église ne doit-elle pas toujours recevoir en grâce ceux qui renoncent à l'hérésie? Non.

Pour ceux qui y renoncent une première fois, elle sera miséricordieuse. Mais pour ceux qui, après une première abjuration, seront retournés à leur vomissement, elle doit estimer que leur qualité de relaps exige qu'en dépit de toutes les manifestations de leur repentir ils soient impitoyablement livrés au bras séculier pour périr dans les flammes, et qu'ils ne puissent plus bénéficier que de l'octroi des sacrements.

Voici les raisons développées par saint Thomas.

L'Église étend le bienfait de sa charité non seulement à ses amis, mais encore à ses ennemis et à ses persécuteurs, conformément à ce précepte du Christ : *Aimez vos ennemis ; faites du bien à ceux qui vous haïssent.*

Mais la charité peut s'appliquer à deux sortes de biens qu'on procure au prochain. L'un est le bien spirituel, c'est-à-dire le salut de l'âme ; et c'est ce bien qui est le principal objet de la charité. L'autre bien, qui n'est que l'objet secondaire de la charité, est le bien temporel, c'est-à-dire la possession de la vie, de la fortune, des dignités.

La charité nous oblige à ne vouloir pour les autres cette seconde espèce de biens qu'à titre subsidiaire, et à vouloir par-dessus tout leur salut et celui de leur prochain. En conséquence, si la conservation de la vie par un individu peut être un obstacle à son salut éternel ou au salut éternel d'une foule d'autres, la charité, bien loin de nous faire une loi de lui vouloir ce bien, nous oblige plutôt à désirer qu'il en soit privé, soit parce que le salut éternel est préférable à tout bien temporel, soit parce que l'intérêt de la multitude prime celui d'un particulier.

N'est-il pas manifeste que, si les hérétiques qui reviennent de leur erreur trouvaient toujours ouverts les bras de l'Église et qu'on leur conservât la vie ainsi que les autres biens temporels, cette conduite pourrait être préjudiciable au salut du grand nombre? Quelle source de corruption, pour ceux qui en sont témoins, qu'une rechute dans l'hérésie! Et comme l'impunité des coupables est un encouragement à les imiter!

Donc, il est tout au plus permis d'accorder que

l'Église, non contente d'admettre à la pénitence ceux qui reviennent une première fois de leur erreur, leur conserve la vie et leur rende quelquefois, par de bénévoles dispenses, les dignités qu'ils possédaient auparavant, quand ils se révèlent complètement et irrévocablement convertis. C'est là une conduite qui a été souvent suivie pour le bien de la paix. Mais, lorsque ceux qui ont été admis à la pénitence tombent de nouveau, la preuve est faite qu'ils ne sont pas fermes dans la foi. En cas de repentir, on peut bien les admettre encore à la pénitence ; on ne saurait les délivrer de la peine de mort.

Dieu est le scrutateur des cœurs et il démêle les relaps qui reviennent véritablement. Mais l'Église ne lit pas de même dans les âmes ; et, présumant avec vraisemblance le manque de sincérité de ceux qui sont retombés après être une fois revenus, elle leur dit : « Je consens bien à ne pas fermer sur vous les portes du salut ; mais force m'est de fermer sur vous les portes de la vie ».

Qui pourrait dire combien d'homicides et combien de mensonges ont été engendrés par cette déplorable casuistique accumulant les sophismes au service de l'intolérance ?

XXIV. — LA SCÈNE DU CIMETIÈRE DE SAINT-OUEN

Le matin du 24 mai 1431, Jeanne fut menée au cimetière de Saint-Ouen, derrière la grande église de ce nom. Une multitude d'Anglais et de Français couvrait la plaine.

Au milieu, deux estrades étaient dressées. Sur l'une, siégeaient l'évêque de Beauvais et le moine inquisiteur, assistés du cardinal de Winchester, des évêques de Norwich, de Noyon, de Thérouanne et d'un très grand nombre d'assesseurs, chefs d'abbaye, prieurs, clercs de l'Université, chanoines. Sur l'autre monta Jeanne, accompagnée des prêtres appariteurs, de son confesseur et du docteur Guillaume Erard, chargé de l'admonester. Au pied de cette seconde estrade se tenait le bourreau avec sa charrette, attendant qu'on lui donnât la condamnée pour la brûler (*expectans quod daretur ad comburendum*).

Dès la première heure, dans la prison, de doctes théologiens avaient sermonné Jeanne. Le chanoine Erard, prédicateur de grand renom, recteur émérite de l'Université de Paris, allait frapper le dernier coup.

Comme on prend en pitié la pauvre nature humaine, quand on songe que le dit Erard devait un jour être comblé des éloges les plus dithyrambiques par Gérard Machet, confesseur du roi Charles VII, le même qui s'associa aux docteurs de Poitiers pour accueillir Jeanne, le même qui fut l'ami de Dunois dont le témoignage sur Jeanne d'Arc, consigné dans le Procès de réhabilitation, est, avec celui du duc d'Alençon, la plus intéressante déposition que j'aie eu le plaisir de traduire.

« *Homme d'une vertu éminente et d'une sagesse céleste* », voilà comment, dans une lettre, Machet qualifie le misérable Erard :

« Je prendrai pour thème, dit Erard, cette parole de Dieu en saint Jean : « La branche ne porte fruit qu'atta-« chée à la vigne. » L'Église est la vigne que la main du

Christ a plantée. Pourquoi, Jeanne, t'es-tu séparée d'elle, au grand scandale du peuple chrétien? Qu'es-tu, sinon une blasphématrice, une hérétique? Qu'es-tu, sinon une femme diffamée et de honte pleine ? »

Jeanne écoutait silencieusement et avec calme ces invectives.

Brûlant de zèle, et sachant qu'il importait, pour être agréable aux Anglais, d'incriminer d'hérésie Charles VII, le prédicateur ajouta :

« Ah! noble maison de France, jusqu'à présent pure de monstruosités (*semper caruisti monstris usque nunc*), comment es-tu descendue si bas que ton roi ait adhéré au schisme et à l'hérésie? »

Pour le coup Jeanne interrompit :

« Parlez de moi et non du roi! (*Nolite loqui de rege, sed loquamini de me!*) »

Mais le prédicateur, le doigt tendu vers elle :

« Oui, je te le dis et répète, ton roi, t'ayant écoutée, est schismatique et hérétique.

— Par ma foi, mon révérend, s'écria Jeanne avec véhémence, je vous ose bien jurer, sous peine de ma vie, que mon roi est le plus noble chrétien de la chrétienté. Il n'est point tel que vous dites. »

Erard était interloqué.

« Faites la taire! faites la taire! » dit-il à l'huissier Massieu.

Et, continuant son prêche, il finit par ces mots :

« Jeanne, obéis enfin aux instances de si nombreux et si doctes clercs. Soumets tes dits et faits à notre sainte mère l'Église. »

Tout le monde était attentif et beaucoup espéraient

que Jeanne allait céder. D'une voix forte elle dit :

« De mes dits et faits je m'en remets à Dieu qui me les a inspirés. S'ils vous paraissent blâmables, n'en chargez que moi, non le roi ni tout autre.

— Mais pour le bien de votre âme, reprit Erard, il faut réprouver ce que l'Église réprouve.

— *Faites juge notre saint-père le pape. Je m'en rapporterai à lui après Dieu.*

— Le pape est trop loin. L'évêque de Beauvais est ici le pape.

— Je le récuse.

— Jeanne, dit solennellement l'évêque, je vous somme de vous en rapporter à l'Église par moi représentée et de tenir pour vrai ce que les clercs ont décidé.

— Je ne puis le tenir pour vrai. »

L'évêque renouvela deux fois sa sommation. Jeanne renouvela deux fois son refus.

« Puisque cette femme ne veut rien dire d'autre, reprit Cauchon, nous n'avons qu'à prononcer la sentence... Au nom du Seigneur, *amen*. Considérant que les pasteurs ont pour devoir de garder leurs bergeries d'infection; attendu les décisions des clercs de l'Université de Paris et de tant d'autres, experts en théologie comme en droit canon; nous, juges, ayant devant les yeux le Christ et l'honneur de la foi orthodoxe, nous te déclarons, toi, Jeanne dite la Pucelle, superstitieuse, devineresse, blasphématrice, cruelle, apostate, schismatique, et à tous ces titres témérairement coupable envers Dieu et la sainte Église... »

Ici Cauchon s'interrompit. Il voulait voir l'effet produit.

« Jeanne, abjurez, dit Erard d'un ton doux. Nous avons tant pitié de vous!

— *Je m'en rapporte à l'Église universelle.*

— Tu abjureras présentement, ou tu seras brûlée tout à l'heure, reprit Erard furieux.

— Ma très chère amie, soumettez-vous, » lui disait son confesseur, Nicolas Loiseleur, l'homme tour à tour tout miel et tout fiel.

De tous côtés des voix s'élevaient : « Faites ce qui vous est conseillé. Voulez-vous votre mort?

— Vous vous donnez tous bien du mal pour me séduire, dit Jeanne.

— Or çà, dit l'évêque, puisque toutes les exhortations la trouvent rebelle, achevons la lecture de la sentence.... Jeanne, je vais te déclarer retranchée de l'Église et livrée au bourreau. »

A ces mots, Jeanne brisée, défaillit.

« J'obéirai, murmura-t-elle ; *j'obéirai à l'Église.*

— Alors il faut prononcer et signer cette déclaration, » dit l'évêque.

Et Massieu, exhibant une pièce qu'on tenait prête, la lut à Jeanne qui, accablée, inconsciente, répéta après lui chaque mot si machinalement que certains crurent qu'elle ne comprenait pas, d'autres qu'elle se moquait.

Toute l'assistance était en émoi.

« Jeanne, signez, lui criait-on; prenez pitié de vous-même! »

Jeanne demanda un délai.

« Pas de délai! L'abjuration ou le bûcher!

— J'aime mieux signer que d'être brûlée, » dit Jeanne vaincue.

Et elle traça une croix au bas de la déclaration.

« Elle est sauvée! dirent les uns.

— Au diable ces gens d'Église! » dirent les autres. Il y eut des pierres jetées sur l'estrade. Des Anglais interpellaient les juges.

« C'est une trahison! cria un chapelain du cardinal de Winchester.

— Vous en avez menti », lui répondit Cauchon.

Oh! oui, le chapelain en avait menti! Cauchon ne trahissait pas les Anglais; il les servait en maître, et, sachant bien qu'autant qu'à la vie de Jeanne ils en voulaient à sa gloire, il poursuivait ce plan satanique : ne la condamner qu'après qu'elle se serait condamnée elle-même; d'abord avec des menaces de mort la faire avouer, ensuite avec le démenti de ses aveux la faire mourir. Et quel jugement inattaquable que ce jugement qu'on pourrait corroborer par l'acquiescement même de la victime aux griefs de l'accusation! Le moyen, après cela, de médire des vénérables juges!

Au milieu du tumulte, un secrétaire du roi d'Angleterre, Jean Calot, s'approcha de Jeanne, lui prit la main et lui fit signer, comme s'il s'agissait d'une pure formalité, une déclaration dont elle ne connaissait pas le texte.

Dans cette déclaration, Jeanne se déclarait blasphématrice, sanguinaire, idolâtre et schismatique, errante en la foi et criminelle.

Cette fausse déclaration, extorquée à Jeanne, fut la seule que les juges consignèrent au procès-verbal. Après avoir trompé la pauvre fille, ils espéraient tromper l'histoire.

Jeanne ayant fléchi, l'évêque de Beauvais se retourna vers le cardinal de Winchester et lui demanda respectueusement ce qu'il fallait faire.

« Admettre l'accusée à la pénitence, » répondit le prélat.

« Jeanne, dit l'évêque, vu ton abjuration, nous t'absolvons de l'excommunication et autres peines. Toutefois, voulant, dans notre charité, te ménager une pénitence salutaire, nous te condamnons finalement à la prison perpétuelle avec le pain de douleur et l'eau d'angoisse, afin que là tu pleures tes fautes et n'en commettes plus qui soient à pleurer.

— Ma très chère amie, voilà une bonne journée pour vous, dit Loiseleur à Jeanne.

— Or çà, répondit Jeanne, messieurs les gens d'Église, menez-moi dans vos prisons et que je ne sois plus en la main de ces Anglais ! »

Être tirée des prisons anglaises lui semblait être déjà la liberté.

« Reconduisez-la où vous l'avez prise, » dit Cauchon.

Et, au milieu des huées, on la ramena dans l'horrible tour des Anglais.

Sur la route, des soudards malmenèrent les docteurs qui défilaient vite, tête basse. Warwick lui-même ne put s'empêcher de dire :

« Ça va mal (*quod res male stabat*) ; la fille échappe.

— Milord, n'ayez cure, lui fut-il répondu, nous la rattraperons bien. »

XXV. — LE CHRIST DE LA FRANCE

Le 29 mai 1431, les juges de Jeanne et quarante-deux assesseurs se réunirent dans la chapelle du manoir archiépiscopal de Rouen.

Les assesseurs, consultés l'un après l'autre, furent d'avis qu'il fallait proclamer Jeanne hérétique et relapse par sentence publique et livrer la condamnée à la justice séculière. On faisait remarquer d'ailleurs que la justice séculière serait, selon l'usage, priée d'agir en douceur (*mite agere*). Ces paroles bénignes signifiaient que les bourreaux devraient purement et simplement brûler la victime sans mutilation de membres ni effusion de sang préalable.

Un grand nombre d'opinants, parmi lesquels frère Isambart et frère Martin Ladvenu, que nous voyons, hélas! se résigner tous deux à condamner l'héroïne, ajoutèrent qu'au surplus il conviendrait de relire à Jeanne la cédule d'abjuration et de lui faire entendre la parole de Dieu, si bien qu'on lui expliquât qu'elle n'avait plus rien à espérer quant à sa vie temporelle et qu'on l'admonestât charitablement au sujet du salut de son âme.

Une pieuse chronique du xve siècle compare Jeanne condamnée par le tribunal de Rouen à Jésus condamné par le sanhédrin de Jérusalem.

De fait, nombreuses sont les affinités entre la paysanne de Domrémy en qui les patriotes honorent le Christ de la France, et l'ouvrier de Nazareth en qui les chrétiens adorent le Christ de l'humanité.

Aujourd'hui il en est de Jeanne comme de Jésus. Sa figure apparaît si pure que l'ombre même d'un doute ne saurait l'effleurer. Elle aussi fut à la fois infiniment chaste et infiniment tendre. Fermée aux émotions du sang, elle fut d'autant plus ouverte aux émotions du cœur; riche en trésors de vie, elle abonda en œuvres; et son patriotisme, pénétré du plus pur esprit évangélique, fut, non la revendication d'un égoïsme collectif, mais un large et divin cri de charité.

Jeanne reconnaît Beaudricourt et Charles VII sans les avoir vus, comme Jésus reconnut Nathaniel et Pierre;

Elle est enjouée et souriante comme le convive des Noces de Cana;

Elle a une abondance de larmes comme le fils de Marie pleurant tour à tour sur Lazare, sur Jérusalem et sur l'humanité;

Elle a sa cour d'humbles et de misérables à qui *elle donne support selon son pouvoir*, de même que le prédicateur de la montagne à qui les pauvres gens font cortège avec amour;

Elle aime à être entourée de petits enfants comme celui qui disait : « Laissez les petits venir à moi »;

Elle a, au sacre de Reims, son apothéose mêlée de pressentiments mélancoliques, à l'exemple du prophète de Galilée, annonçant les attentats de la ville qui le reçoit en triomphateur;

Elle dit, à Compiègne, comme Jésus au Cénacle : « Bientôt je serai livrée et trahie » ;

Elle a sa longue passion faite de stations douloureuses, Beaulieu, Beaurevoir, Le Crotoy, Rouen, le cachot de la tour des Anglais, la salle des interrogatoires, la chambre

des tortures, le cimetière de Saint-Ouen. la place du Vieux-Marché ;

Elle fera dire à son exécuteur : « Vraiment, c'était une sainte », comme Jésus fit dire au centurion : « Vraiment, c'était un Dieu » ;

Elle a contre soi clercs et théologiens, comme Jésus prêtres et pharisiens ;

Elle est hypocritement flétrie du nom de blasphématrice, comme Jésus du nom de blasphémateur ;

Elle souffre dans le donjon de Rouen son agonie du Jardin des Olives, où elle se sent confortée par l'archange Michel comme Jésus par l'archange Gabriel ;

Elle a son Judas dans le chanoine Loiseleur, tour à tour perfide et repentant ; son Caïphe dans l'évêque de Beauvais, le juge-bourreau ; son Ponce-Pilate dans le cardinal de Winchester, se lavant les mains du crime qu'il patronne ;

Elle subit le reniement de l'archevêque de Reims, comme Jésus le reniement de Pierre ;

Elle crie son *Eli lamma sabacthani*, dans l'appel désespéré qu'elle adresse à ses voix au pied du bûcher ;

Elle meurt, donnant et demandant pardon à tous, requérant les prières de tous, même de ses bourreaux, à l'image de celui qui dit la parole sublime : « Pardonneleur, mon père, car ils ne savent ce qu'ils font » ;

Enfin, comme Jésus remit son âme entre les mains de son Père, elle remet son âme entre les mains de Jésus ; et ce fut la force de la suppliciée de Rouen d'adorer dans le supplicié de Jérusalem son Dieu.

XXVI. — FRÈRE ISAMBARD ET FRÈRE LADVENU

Frère Isambard de la Pierre et frère Martin Ladvenu sont les deux religieux dominicains qui, par délégation spéciale de l'évêque de Beauvais et du vicaire inquisiteur, assistèrent Jeanne lors de son supplice. Quoique touchés du sort de la pauvre fille, ils l'avaient crue hérétique et s'étaient prononcés, eux aussi, pour sa condamnation.

« Frère Martin Ladvenu et moi, dit Isambard, nous suivîmes Jeanne et restâmes près d'elle jusqu'à la dernière heure. Sa fin fut chose admirable. Elle disait des paroles si piteuses, que tous ceux qui l'ouïrent pleuraient à chaudes larmes. Le cardinal d'Angleterre et plusieurs autres Anglais furent contraints d'avoir compassion. Lui-même l'évêque de Beauvais versa des pleurs.

« Comme j'étais près d'elle, la pauvre fille me supplia humblement d'aller à l'église prochaine et d'apporter la croix pour la tenir élevée devant ses yeux jusques au pas de la mort. « Je veux, disait-elle, que la croix où Dieu « pendit reste devant mes yeux tant que je serai vivante. »

« C'était bien une vraie et bonne chrétienne. Au milieu des flammes elle ne cessa de confesser à haute voix le nom de Jésus, en implorant l'aide des saints et saintes du paradis. En même temps elle disait qu'elle n'était ni hérétique, ni schismatique, comme le lui imputait l'écriteau, et que ses voix ne l'avaient pas trompée. Une fois le feu allumé, elle m'avait prié de descendre avec la croix et de la lui montrer toujours. C'est ce que je fis. A sa fin, inclinant la tête et rendant l'esprit, Jeanne prononça encore avec force le nom de Jésus. »

Le jour même, le bourreau vint à notre couvent trouver frère Ladvenu et moi. Il était tout frappé et ému d'une merveilleuse repentance et terrible contrition. Dans son désespoir, il craignait de ne jamais obtenir de Dieu indulgence et pardon pour ce qu'il avait fait. « *Je suis damné*, disait-il, *car j'ai brûlé une sainte.* »

Frère Isambard finit en confirmant le témoignage de l'huissier Massieu, qui assure que, au rapport du bourreau, le reste du corps étant consumé et réduit en cendres, le cœur de Jeanne était demeuré intact et plein de sang (*cor intactum et sanguine plenum*).

Touchante tradition! Oui, dans ce grand cœur, il y avait une vitalité inextinguible, quelque chose d'immortel.

Je ne veux point quitter frère Isambard de la Pierre, sans mentionner le trait suivant de ce bon religieux.

Un jour, où Jeanne venait de dire à ses juges :

« Pour homme qui vive je ne révoquerai point ce que j'ai dit et fait de par Dieu. »

Isambard eut un beau mouvement de pitié et de justice.

« Jeanne, dit-il, il se tient à Bâle un concile général. Ne vous soumettriez-vous pas à lui?

— Qu'est-ce qu'un concile général ?

— C'est une réunion de l'Église universelle ; et il s'y trouve autant de docteurs de votre parti que du parti des Anglais.

— *En ce cas je m'y soumets.*

— Docteur, taisez-vous, de par le diable ! » s'écria Cauchon courroucé.

Et il défendit aux secrétaires de mentionner la réponse de Jeanne.

« Hélas ! dit la pauvre fille, vous écrivez ce qui est contre moi et vous ne voulez pas écrire ce qui est pour. »

XXVII. — LES PROFITS DES BOURREAUX

Outre de bons emplois et de beaux bénéfices, de grosses sommes d'argent (grosses eu égard à l'époque) furent allouées par le gouvernement anglais aux personnages qui participèrent au procès de Jeanne.

Quelques quittances nous ont été conservées.

Voici d'abord celles qui concernent les six théologiens venus de l'Université de Paris, gens dont les comptes étaient tenus en règle.

A la date du 4 mars 1431, « vénérables et discrètes personnes » les six docteurs de l'Université de Paris, appelés à Rouen pour vaquer au procès, déclaraient avoir reçu la somme de cent vingt livres tournois, c'est-à-dire de 1 010 fr. 10, en déduction de ce qui pouvait leur être dû, la journée de chacun étant taxée à vingt sols tournois, c'est-à-dire à environ 7 fr. 25 par jour.

Le 9 avril 1431, quittance était donnée par les six universitaires d'un nouveau payement qui leur était fait de cent vingt livres tournois, et il était rappelé qu'ils avaient déjà reçu antérieurement deux cent quarante livres tournois (2 020 fr. 20).

Le 21 avril 1431, par ordonnance du roi d'Angleterre, une indemnité de cent livres tournois (841 fr. 75) était partagée entre les quatre universitaires envoyés à Paris

pour soumettre aux Facultés les articles de l'accusation.

Le 12 juin 1431, était rédigée une nouvelle quittance des six universitaires déclarant avoir reçu une somme de cent deux livres tournois (858 fr. 47), qui leur était restée due.

De plus, à la date du 2 avril 1431, de par une ordonnance du roi d'Angleterre, une gratification spéciale de trente livres tournois (252 fr. 42), avait été accordée à l'universitaire Jean Beaupère, en sus de la solde de ses journées de présence au procès.

En dehors de ces pièces concernant les hommes d'Église qui, dans le procès de Jeanne, représentèrent l'Université de Paris, il n'a été retrouvé que trois autres pièces, savoir : une ordonnance de payement relative au vice-inquisiteur Lemaître et deux quittances émanant, l'une du chanoine Guillaume Érard, l'autre de l'évêque Cauchon.

A la date du 14 avril 1431, de par une ordonnance du roi d'Angleterre, le vice-inquisiteur Jean Lemaître, « son cher et bien-aimé », était gratifié d'une somme de vingt saluts d'or, c'est-à-dire de 240 fr. 80, « pour ses peines, travaux et diligences » dans le procès de la Pucelle.

Le 8 juin 1431, Guillaume Érard signait un reçu de trente et une livres tournois (260 fr. 84), à lui données pour « avoir vaqué, avec d'autres clercs, au procès de cette femme qui se faisait nommer Jeanne la Pucelle, naguère condamnée comme errant en la foi chrétienne. »

Le 31 janvier 1431, Pierre Cauchon confessait avoir reçu de Pierre Surreau, receveur général de Normandie, la somme de sept cent soixante-cinq livres tournois

(5569 fr. 15), comme indemnité qui lui était due pour cent cinquante-trois jours employés à ses voyages et négociations en vue de l'achat de Jeanne, à raison de cent sols tournois par jour. « *De laquelle somme*, selon la formule, *il se tenait pour content et bien payé et en quittait le roi son seigneur.* »

D'après cela, on imagine quel joli total de livres tournois dut rapporter à l'évêque de Beauvais le procès de Jeanne.

XXVIII. — RAPPEL A LA VÉRITÉ

Il y a lieu ici de réfuter brièvement une légende d'invention toute récente. Elle consiste à prétendre que les prêtres dont Jeanne fut la victime n'étaient pas des prêtres catholiques.

Plaignons ces fanatiques, qui ne veulent pas se résigner à reconnaître loyalement qu'en 1431 des centaines de prêtres catholiques, égarés par l'esprit de parti, participèrent au plus monstrueux des forfaits.

A les entendre, les bourreaux de Jeanne d'Arc étaient, non des catholiques romains, mais des gallicans; non des fidèles, mais des schismatiques.

Voilà une explication dont ne s'avisèrent pas les honorables juges du second procès de Rouen, aussi retors fussent-ils....

Les bourreaux de Jeanne des gallicans! Dites plutôt des *anglicans*. Hostiles au parti français, ils appartenaient au parti anglais.

Les bourreaux de Jeanne des schismatiques! On oublie

qu'en 1431 il n'y avait pas encore de schisme. C'est plusieurs années après la mort de Jeanne d'Arc, en 1437, que le concile de Bâle donna lieu à une éclosion de schismatiques.

Si les juges et les consulteurs du procès de condamnation n'eussent pas été de purs catholiques, les amis du roi de France, pour qui fut poursuivi le procès de réhabilitation, n'auraient certes pas manqué de le proclamer en 1456. PERSONNE NE SONGEA A CONTESTER LA LÉGITIMITÉ DE LEUR CARACTÈRE ECCLÉSIASTIQUE.

XXIX. — CONCLUSIONS

Avant de conclure, je veux citer une page, trop ignorée, de Quicherat, libre esprit qui au culte de la Révolution alliait un culte pour Jeanne d'Arc.

« La sainte du moyen âge, que le moyen âge a rejetée, doit devenir celle des temps modernes. Elle a confessé par sa mort bien des sentiments pour lesquels il convient qu'il y ait encore des martyrs. Sortie des derniers rangs du peuple, elle vint faire valoir, non pas sa personne, mais le dessein qu'elle n'osait s'attribuer à elle-même, de relever un grand peuple abattu. *Moins embarrassée de l'ennemi que de ceux dont il avait fallu qu'elle fît ses auxiliaires, contre-carrée tout le temps par la mauvaise foi, par l'envie, par l'incapacité raisonneuse et parleuse, abreuvée de peines et de dégoûts, elle immola ses douleurs à sa conscience d'avoir bien fait et de vouloir faire mieux encore.* Forcée enfin de s'arrêter dans l'accomplissement de son ouvrage, elle ne crut pas qu'il vaudrait moins parce que d'autres auraient l'honneur de l'achever, et elle légua ses victoires à ses persécuteurs, comme gage de celles qu'ils y ajouteraient par la force du

destin. Aussi, du dernier regard qu'elle jeta sur la terre, elle vit la France reconquise et consolée : sérénité admirable de l'espérance enfantée par une conviction vraie; abnégation dont il faut prier Dieu que les cœurs se pénètrent, toutes les fois que chercheront à se réunir les forces divisées de la patrie. »

C'est la grande honte du quinzième siècle et une des plus grandes hontes de l'histoire que ce tribunal ecclésiastique qui, sans être touché ni par la jeunesse de l'accusée répondant « j'ai presque dix-neuf ans », ni par son héroïsme, jugea, condamna, livra au bûcher la libératrice de la France, comme *blasphématrice*, *superstitieuse*, *mécréante*, *schismatique*, *idolâtre*, *hérétique*, *relapse*, *membre pourri de la société des fidèles*.

Le cœur se soulève à la vue de cette multitude d'hommes d'église, domestiqués aux haines anglaises et déclarant *n'avoir devant les yeux que l'honneur de la foi orthodoxe*.

Il sied aux prêtres d'honorer enfin d'un juste culte la bonne catholique que des prêtres brûlèrent. Mise sur le bûcher au nom de la foi, qu'au nom de la foi Jeanne d'Arc soit mise sur les autels! Nous y applaudissons; il nous plaît que désormais, dans toutes les nations, les croyants soient tenus de glorifier notre Madone du patriotisme.

Une fraction égarée du monde catholique fit Jeanne martyre; la totalité du monde catholique va la faire sainte.

TROISIÈME PARTIE

LA FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC, FÊTE DU PATRIOTISME

« Les effets des fêtes civiques ne sont bien sentis que par ceux qui connaissent tout le parti qu'on peut tirer des forces morales de l'homme.

« MIRABEAU. »

« La plus pure essence des religions, la pierre angulaire des civilisations c'est le culte des héros.

« CARLYLE. »

« Oui, selon la religion et selon la patrie, Jeanne d'Arc fut une Sainte.

« MICHELET »

« Jeanne d'Arc est l'ange de la France, la Patrie incarnée sous les traits adorables d'une Vierge Martyre. Plus que jamais aujourd'hui doit revivre et se raviver le culte de la Sainte. La foi qui l'animait refera des miracles; le pays de Jeanne d'Arc ne peut point périr.

« PAUL DE SAINT-VICTOR. »

25 décembre 1870.

I. — A LA CHAMBRE

« La République française devrait décider qu'il y aura annuellement un jour où la fête de Jeanne d'Arc sera célébrée par toute la France.

« Il y aurait à opter entre deux dates : le 8 mai, anniversaire de la délivrance d'Orléans; le 30 mai, anniversaire de la mort de Jeanne.

« 8 ou 30 mai c'est toujours le beau mai; le mois où la bergère de Domremy suspendait des guirlandes aux rameaux de l'arbre des fées, en rêvant au salut de la France; le mois

où la guerrière d'Orléans chassait l'étranger et rendait le printemps à la patrie; le mois où la martyre de Rouen, sur son bûcher, apparut aussi sublime que Socrate dans sa prison et Jésus sur sa croix.

« Je préférerais le 30 mai, parce que Jeanne mourante a été encore plus grande que Jeanne triomphante.

« Jeanne est la sainte de la France. Il est conforme à toutes les traditions que les saints soient glorifiés l'anniversaire du jour où ils furent martyrisés.

« Mais qu'importe la date? L'essentiel est l'établissement de de cette solennité, qui rapprocherait tous les Français, hommes et femmes, républicains et monarchistes, croyants et libres penseurs, dans une même communion d'enthousiasme.

« La nation a déjà sa fête de la liberté. Elle aurait sa fête du patriotisme. »

Ce vœu exprimé, en 1883, dans mon livre *Jeanne d'Arc libératice de la France*, trouva de très nombreux et de très éloquents échos.

L'appel presque unanime de la presse fut entendu par e Parlement. Deux cent cinquante-deux députés républiains, parmi lesquels MM. Andrieux, Arène, Barodet, Benoist, Paul Bert, Boysset, Brousse, Carnot, Constans, Develle, Devès, Deluns-Montaud, Antonin Dubost, Étienne, Ferry, Floquet, Frank-Chauveau, Gomot, Goblet, Clovis Hugues, Sigismond Lacroix, Anatole de La Forge, Laguerre, Laisant, de Lanessan, Lelièvre, Lockroy, Loubet, de Mahy, Henry Maret, Mézières, Frédéric Passy, Pelletan, Ranc, Tony Révillon, Rivet, Jules Roche, Sarrien, Steeg, Turquet, Waddington, signèrent avec moi cette proposition de loi présentée le 30 juin 1884 :

La République française célèbre annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

La commission d'initiative, conclut à la prise en considération.

Malheureusement il en advint de ce projet comme de plusieurs autres qui le précédaient à l'ordre du jour. La législature prit fin avant qu'il eût pu être mis en discussion.

II — AU SÉNAT

RAPPORT SOMMAIRE DE M. JOSEPH FABRE

La proposition de loi, signée par 128 sénateurs, que vient d'examiner votre commission d'initiative, fut présentée à la Chambre, le 30 juin 1884, avec l'appui des signatures de 252 députés.

« Dans l'exposé des motifs il était dit :

La République des États-Unis, outre sa fête de l'Indépendance, a sa fête de Washington. La République française, outre sa fête de la Liberté, aurait sa fête de Jeanne d'Arc. Ce jour-là, tous les Français s'uniraient dans une bienfaisante communion d'enthousiasme. Jeanne d'Arc n'appartient pas à un parti; elle appartient à la France. »

Le mouvement d'opinion, signalé en 1884, s'est accentué depuis, et on peut dire que, par-dessus le va-et-vient des actualités qu'un jour apporte et qu'un autre jour emporte, Jeanne d'Arc demeure l'actualité permanente.

Le 29 juillet 1890, le Conseil supérieur de l'Instruction publique, docile anx vœux du pays, adopta une proposition ainsi conçue : « Est déclaré jour de fête, pour tous les établissements d'instruction publique, le 8 mai de chaque année, anniversaire de la délivrance d'Orléans. »

Mais ce n'est pas assez d'une solennité scolaire; il faut une solennité nationale. Il y a eu en France une chose grande entre toutes, la Révolution, et une personnalité grande entre toutes, Jeanne d'Arc. La Révolution a sa fête; que Jeanne d'Arc ait la sienne!

Nos pères de 89, d'accord avec les législateurs de la Grèce et de Rome, voyaient dans les fêtes civiques une pièce essentielle de l'organisme républicain, un ressort puissant de l'éducation nationale. Quelle fête plus indiquée que la fête de Jeanne d'Arc, trait d'union entre la nouvelle France et l'ancienne France? Tous les Français s'inclinent devant la fille sublime de qui Barbès écrivait qu'*elle aurait un jour sa statue jusque dans le plus petit hameau*. Voyante, libératrice, martyre, ils peuvent l'expliquer différemment; ils l'admirent également. En elle se personnifie l'unique religion qui ne comporte pas d'athées; la religion de la patrie. Tout le reste nous divise; le patriotisme nous unit.

A l'unanimité, votre commission d'initiative conclut à la prise en considération.

RAPPORT DÉFINITIF

Le 8 mai 1994, M. Joseph Fabre fit au Sénat le rapport suivant au nom de la Commission de la fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Maintenant qu'après d'héroïques luttes et par la vertu de son principe, la République en est venue à se confondre avec le pays, il lui appartient de s'appliquer de plus en plus au développement de ces forces morales qui donnent à un régime ses plus profondes assises, et de multiplier en particulier ces solennités nationales qui sont un élément essentiel de l'éducation publique.

Nos pères de 89 avaient prodigué les fêtes, où ils s'accordaient à voir un levain d'enthousiasme, d'union et de progrès.

N'est-il pas vrai qu'il y a une puissance régénératrice dans l'évocation des grandes mémoires; qu'il faut parler aux yeux pour inculquer les idées aux âmes; que les sentiments se fortifient en s'exprimant, et que, dans une foule, ils se décuplent en se communiquant? Le point est de créer des fêtes vraiment propres à élever les cœurs.

Le 14 Juillet. — Nous avons déjà une grande fête nationale, celle du 14 juillet. On lui a reproché de rappeler des souvenirs de guerre civile. Il n'y a pas à glorifier les excès qui ont accompagné la prise de la Bastille. Il y a à les déplorer.

Mais en est-il moins vrai que la destruction de cette forteresse du bon plaisir inaugura la destruction d'un régime de servitude ? Avec les murs de la Bastille tombèrent les privilèges ; et de ses débris sortirent l'égalité, la liberté, les droits de l'homme et du citoyen.

La Bastille symbolisait l'ordre ancien. Sa chute fut le signal de l'ordre nouveau. « A bas les donjons? Plus d'arbitraire ! » Tel fut le cri universel. Tous les porte-couronnes frissonnèrent de peur ; tous les peuples tressaillirent d'allégresse. En Italie, Beccaria et Alfieri, en Allemagne, Kant, Gœthe et Schiller, battirent des mains. Les Anglais célébrèrent l'événement par des banquets et des représentations scéniques. En Russie, au rapport du comte de Ségur, les serfs, convaincus qu'une idée était éclose qui ferait le tour du monde, s'embrassaient les uns les autres en s'écriant avec des larmes de joie : « La Bastille est prise ! » Spectateur clairvoyant, le duc Dorset, ambassadeur du roi Georges III à Paris, écrivait à son Gouvernement : « Cette chute de la Bastille est l'accomplissement de la plus grande révolution dont l'histoire ait conservé le souvenir. »

Le vieux sol déblayé et la fraternité civique fondée, voilà ce que nos pères ont vu dans le 14 juillet, dont ils firent dès 1790 la fête de la fédération. Fête admirable où la France, debout sur le Champ-de-Mars autour de l'autel de la Patrie, prenant conscience de son unité, fut prise d'un vertige d'enthousiasme qui fit se jeter dans les bras les uns des autres, nobles et roturiers, Parisiens et délégués des provinces, soldats et bourgeois, unanimes à jurer amour et fidélité à la Loi, à la Liberté, à la Nation.

Mais n'y a-t-il pas lieu d'ajouter à la fête de la liberté une fête du patriotisme, rapprochant tous les Français et ne rappelant que la guerre contre l'étranger?

C'est l'originalité de la France d'avoir produit la Révolu-

tion, mère de nos droits, et Jeanne d'Arc, mère de la patrie. Nous devons à l'une d'être devenus citoyens; nous devons à l'autre de n'être pas devenus Anglais.

Jeanne d'Arc. — Certes, avant Jeanne d'Arc, les sentiments de patriotique solidarité s'étaient manifestés dans la France des Roland et des Duguesclin ; mais c'est avec Jeanne d'Arc que la patrie prend conscience d'elle-même.

Le patriotisme de la Pucelle n'est pas emprisonné dans le particularisme féodal : ce n'est pas l'amour étroit du clocher, du village, de la province; c'est l'amour de la France une et indivisible; et c'est l'amour le plus fort qui fût jamais.

Alors que l'étranger, maître jusque dans Paris, promène partout la dévastation et que la France semble n'être plus qu'une province de l'Angleterre; alors que le roi s'abandonne lui-même; alors que seigneurs et prêtres trahissent; le peuple est fidèle, et une paysanne apparaît apportant le salut. Cette paysanne entend des voix. Pour elle, ces voix sont divines du moment où elles lui racontent « *la grande pitié qui est au royaume de France* » et lui font un devoir de se sacrifier. Domptant toute résistance, elle va. Et qui lui fait cortège? qui force les grands à l'écouter? Ce sont les petits, les humbles.

Avec Jeanne, le peuple fait son entrée dans l'histoire à titre de réparateur des fautes de la royauté, de la noblesse et du clergé. Jeanne elle-même, née du peuple, est essentiellement peuple. Elle a du peuple la mâle simplicité, le bon sens, les fines saillies, la sensibilité profonde, l'inépuisable force de pitié, de foi et d'amour. En elle vont prendre une figure et un nom tous ces sacrifices anonymes dont est faite la grandeur de la France.

La voici dans les combats; et devant sa bannière marche la victoire. Elle étonne les grands hommes de guerre d'alors, les Dunois, les d'Alençon, les Gaucourt, par son sens stratégique; elle joint à la prudence cette ardeur qui incline toujours aux prompts mouvements où l'agilité remplace le nombre; et, se jetant dans l'action à outrance, elle lance triomphalement ce cri : « *En avant! en avant! Seraient-ils*

pendus aux nues, nous les aurons! » Beau cri, cher à notre armée qui veut Jeanne pour sa patronne.

Et pourtant, en Jeanne rien de l'amazone éprise de tueries. Toujours adorablement femme, elle pleure quand l'Anglais l'injurie; elle pleure quand elle voit le sang couler.

S'agit-il d'aller aux mains? Elle aborde la guerre avec un esprit de paix; s'élance inoffensive au fort de la mêlée; brave gaiement la mort, et, la bannière haute, apparaît ardente et sereine au milieu des batailleurs qui s'entretuent.

« *Je ne vous hais pas*, dit-elle aux Anglais, *mais retournez en vos pays!* » « *Ne pactisez pas avec l'étranger!* » crie-t-elle aux Bourguignons. « *Français désunis*, ajoute-t-elle, *pardonnez-vous de bon cœur!* » Et, rêvant d'une pacifique union de toute la chrétienté, elle fait planer sur l'horreur des batailles la sainte vision de la fraternité des peuples.

Enfin, délaissée par son roi, trahie par des seigneurs, reniée par l'archevêque de Reims, captive de l'Anglais, traduite devant un tribunal de prêtres français inféodés à l'envahisseur, elle répand son âme en paroles sublimes; oppose aux consignes ecclésiastiques la voix de sa conscience; n'admet pas que ses inspirations patriotiques soient justiciables d'aucun pouvoir terrestre, pas même de celui qu'elle a le plus appris à respecter; et meurt sur un bûcher, victime de sa foi.

N'est-il pas permis de dire que ni l'Orient avec toutes ses légendes, ni la Grèce avec tous ses poèmes, n'ont rien conçu de comparable à cette Jeanne d'Arc que l'histoire nous a donnée?

Quand les Anglais eux-mêmes reconnaissent en elle « *le plus bel exemplaire de l'humanité* », nous, Français, n'avons-nous pas le devoir de lui consacrer une fête nationale qui sera à la fois la glorification du patriotisme, la glorification du peuple, la glorification de la femme, la glorification de l'armée, la glorification du droit des nationalités, la glorification de l'inviolabilité des consciences?

Le moment n'est-il pas opportun pour opposer cette grande mémoire aux déclamations dangereuses de tous ces avocats du cosmopolitisme qui voudraient nous persuader

qu'il ne nous reste pas même la seule religion qui ne com porte point d'athées, la religion de la patrie?

Que si, pendant quatre siècles, les monarques ont succédé aux monarques en laissant dans l'ombre cette figure sans pareille, ne sera-t-il pas beau que la République paye la dette que négligea toujours d'acquitter la monarchie?

L'opinion et la fête. — Voilà, Messieurs, quelques-unes des raisons qui expliquent *ce grand mouvement d'opinion* que constataient déjà, en s'y associant, dès le 30 juin 1884, les 252 députés républicains premiers signataires de la présente motion, aujourd'hui unanimement proposée à vos suffrages par les neuf commissaires élus dans vos bureaux.

Depuis dix ans le mouvement d'opinion est allé s'accentuant. Il se traduit en ce moment par des fêtes spontanées dans toutes les régions du territoire, fêtes qui témoignent de la puissance du ferment moral toujours vivant dans les âmes françaises. Que si ici et là ce mouvement est exploité au service d'arrière-pensées qui ne sont pas purement patriotiques, vous sentez bien que toutes ces velléités de l'esprit de parti seront noyées dans le grand courant d'une fête nationale.

Il a été proposé par un de vos commissaires de rendre la fête de Jeanne d'Arc décennale ou quinquennale, dans l'intérêt même de son succès. Ne revenant que tous les cinq ans comme la fête de Bayard à Mézières, la fête, disait notre collègue, garderait son éclat et sa popularité qui risque d'être usée par le renouvellement annuel.

Mais les autres membres de votre commission ont estimé que, bien loin d'y avoir abus ou danger, il ne pourrait y avoir que profit à ramener chaque année devant l'admiration de tous l'image de Jeanne d'Arc et de la Patrie.

Que le peuple fasse sienne la fête de la fille du peuple; et à la monotonie de réjouissances partout et toujours les mêmes, sa fantaisie substituera, selon les temps et les lieux, les évocations et les innovations les plus variées sur ce large thème du patriotisme qui prête à tant d'initiatives artistiques et moralisatrices.

Le jour de la fête. — La fête étant annuelle, quel jour adopter?

Il a été parlé du 5 mai qui, rappelant à la fois la réunion des Etats Généraux et les sommations de Jeanne d'Arc aux Anglais, évoquerait devant nos yeux, sous sa forme la plus pure et la plus pacifique, la double aurore de la Révolution et de la patrie.

Quant au 30 mai, il n'en a pas été sérieusement question. C'est pourtant une date bien significative. Jeanne mourante a été encore plus grande que Jeanne triomphante. Ses bourreaux l'élevèrent au faîte de l'héroïsme en la faisant martyre[1].

Mais votre commission préfère à l'anniversaire d'un jour de deuil l'anniversaire d'un jour de gloire; et c'est celui de la délivrance d'Orléans qui a eu le privilège de rallier les suffrages.

Restait à opter entre la *date* et le *jour* anniversaire.

Fallait-il prendre la date fixe du 8 mai? Il est constant que les intérêts économiques répugnent à l'augmentation des jours fériés, et que, dans les campagnes, on est très porté à ne célébrer les fêtes que le dimanche, si bien que beaucoup de communes ont pris l'habitude d'ajourner la fête du 14 Juillet au dimanche suivant.

En conséquence vos commissaires se sont prononcés pour le deuxième dimanche de mai, jour anniversaire de ce deuxième dimanche de mai 1429 où la fuite des Anglais, en délivrant Orléans, délivra la France et nous ménagea le bonheur de naître Français[2].

1. C'est la date *du 30 mai* que je proposais d'abord, en 1883, dans la préface du livre dont la publication précéda ma proposition de loi. J'y disais qu'il y avait à opter entre l'anniversaire du triomphe et l'anniversaire de la mort; puis je témoignais ma préférence pour l'anniversaire de la mort qui fut aussi un triomphe. En n'insistant pas, j'ai cédé à des raisons d'opportunité indiquées en 1884 dans mon exposé des motifs.

2. « La veille du deuxième dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans, devrait avoir lieu annuellement, dans toutes

DISCOURS DE M. JOSEPH FABRE

Le 8 juin, jour où la proposition de loi fut discutée et votée au Sénat, M. Joseph Fabre prononça le discours suivant, dont les détails sur les manœuvres et les arrière-pensées de la réaction, et sur la campagne de quelques francs-maçons peu clairvoyants, sont d'une actualité frappante.

M. Joseph Fabre. — L'orateur qui descend de cette tribune a affirmé que ses amis n'avaient rien à se reprocher, et que c'était bien à tort que nous avions imaginé qu'ils avaient entrepris d'accaparer la grande figure de Jeanne d'Arc.

De fait, quand nous républicains, mettant la patrie au-dessus de tout, nous voulons faire de l'apothéose de Jeanne d'Arc la glorification du patriotisme, vous avez entrepris, vous, d'en faire la revanche d'un parti. (*Rumeur à droite*).

M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. — Où avez-vous vu cela? Nous venons de vous prouver le contraire; je suis moi-même monté à la tribune pour le dire.

M. Joseph Fabre. — Les paroles sont des paroles et les faits sont des faits. Je dis que vos amis ont tout fait pour confisquer Jeanne d'Arc au profit de la monarchie et de la théocratie. (*Très bien! à gauche.*)

Jeanne d'Arc et la réaction. — S'il n'y a pas en ce moment unanimité complète parmi les républicains, s'il a été présenté un contre-projet, ce sont vos amis qui en sont cause. C'est à cela qu'ont abouti leurs manifestations.

les écoles publiques, une fête scolaire, consistant en jeux, représentations et chants patriotiques, avec conférences ou lectures sur l'histoire de Jeanne d'Arc, héroïne et martyre, et sur l'histoire d'autres grands patriotes. Le samedi, la fête scolaire; le dimanche, la fête civique. » Joseph Fabre. — (*Le mois de Jeanne d'Arc*).

A droite. — Quand? Où?

M. Joseph Fabre. — Elles se sont produites une première fois le jour même de la fête de Notre-Dame. Cette fête eut pour préface une réunion où se trouvaient le général Charette avec sa bannière du Sacré-Cœur, ses zouaves pontificaux et une élite aristocratique, puis des prêtres, puis des ouvriers : les trois ordres étaient représentés. L'un des deux orateurs ecclésiastiques, l'abbé Maigne, exprima le vœu que, sous les auspices de Jeanne d'Arc, le général Charette, plus heureux qu'elle, vît le plein triomphe de sa cause : le rétablissement du pouvoir temporel et le rétablissement de la royauté.

M. Buffet. — Je proteste contre le caractère que vous donnez à ce débat dont vous semblez en ce moment vouloir faire un sujet de discorde, alors qu'il devait être une occasion solennelle d'union et d'une manifestation unanime de tous les Français. Est-il tolérable qu'on le fasse descendre dans la polémique où vous vous engagez en ce moment ?... (*Approbation à droite.*)

M. Joseph Fabre. — C'est un projet d'union, et nous voulons l'union ; mais encore dois-je constater que, si la désunion a pu se produire, c'est de votre côté qu'elle est venue. J'entends que le pays sache, au cas où cette fête ne serait pas votée, à qui est imputable la scission qui s'est produite parmi les républicains.

Il y a un fait certain : c'est que, à l'origine, nous étions tous d'accord à gauche ; et il y a un autre fait certain : c'est que, à la suite des faits et gestes de vos amis, beaucoup de républicains ont été ébranlés et se sont dit : Sans doute, nous aimons Jeanne d'Arc, sans doute nous aimons la patrie ; mais nous aimons aussi la République, nous haïssons la théocratie, et si nous devons compromettre la République au profit de la monarchie et du cléricalisme, nous ferons le sacrifice de cette fête! (*Très bien! et applaudissements à gauche.*)

Rappellerai-je les propos antirépublicains du général Charette, présidant la conférence du révérend père Gaffre à Lille ?

Et le banquet de Paris où le héros de Patay expliqua que Jeanne d'Arc menait au roi?

Naguère c'est de Boulanger qu'on disait qu'il menait au roi... (*Exclamations à droite.*) Oui, certains exploitent aujourd'hui la bannière de Jeanne d'Arc comme hier ils exploitaient le cheval noir du trop fameux général.

M. Sébline. — Ne faites pas des rapprochements antipatriotiques! Vous ne pouvez pas comparer Jeanne d'Arc à Boulanger. (*Très bien! à droite.*)

M. Joseph Fabre. — Oh! certes non! Mais je signale que la République a des adversaires qui s'attachent tour à tour à ce qu'il y a de plus bas et à ce qu'il y a de plus haut, pour s'en faire des réclames électorales. (*Allons donc! à droite.*) A un moment donné on se servait de Boulanger, qui n'était qu'un César de carton, pour s'attirer la popularité; puis voici qu'on exploite le plus grand souvenir de notre histoire. (*Très bien! à gauche. — Interruptions à droite.*)

N'est-ce pas, en vérité, méconnaître l'évidence que de nier qu'en ces derniers temps des amis du trône et de l'autel ont eu la préoccupation de monopoliser la mémoire de Jeanne d'Arc? Il y avait là une magnifique fête, acceptée par tous, et dont le succès a été mis en péril par vos coreligionnaires politiques; j'avais le droit de vous le dire et de vous le prouver.

Parlons enfin de Jeanne d'Arc.

M. Buffet. — Il serait temps!

M. Joseph Fabre. — Il est temps, en effet, d'autant plus que, lorsqu'il en était temps pour eux, pendant de longs siècles, vos amis ne s'en sont pas occupés. Et vraiment n'y a t-il pas un contraste saisissant entre l'empressement tapageur avec lequel aujourd'hui certain parti glorifie Jeanne et l'espèce d'abandon où, maître du pays, il avait laissé sa gloire pendant plus de quatre cents ans? L'initiative de son apothéose nationale revient à la République.

Un sénateur à gauche. — A vous!

M. Joseph Fabre. — A des républicains, si vous voulez.

C'est depuis la Révolution que Jeanne d'Arc est devenue populaire. Les Hoche et les Marceau nous ont fait comprendre

la grande héroïne ; et sa renommée, qui devait monter à son comble au lendemain de nos épreuves de 1870, a grandi à proportion que grandissait en France le sentiment du patriotisme, jusqu'alors si imparfait qu'on avait pu voir les Bourbon, les Guise, les Rohan, les Condé, les Turenne, les Broglie, les La Rochejacquelin, les Charette et tant d'autres, admettre des pactes d'union faits avec l'ennemi.

J'ajoute que c'est à partir de la Révolution qu'ont été faits les grands travaux qui ont eu pour résultat de mettre la figure de Jeanne d'Arc dans son vrai jour. Michelet, Henri Martin, Quicherat sont des fils de la Révolution ; et à eux est due cette immense popularité de Jeanne d'Arc dont ils ont en quelque sorte retrouvé les titres.

Reste à notre république l'honneur d'acquitter enfin vis-à-vis de Jeanne d'Arc la dette de la patrie, que la monarchie n'a pas su payer. (*Mouvements divers.*) Oui, il y a une immense dette ; et les républicains veulent la payer en se plaçant au point de vue le plus large, au point de vue de l'union entre tous les Français. (*Interruptions à droite. — Bruits.*)

M. Buffet, *ironiquement.* — Vous n'en prenez guère le chemin.

M. Joseph Fabbe. — Monsieur Buffet, ce n'est pas moi qui ai commencé ; ce n'est pas moi qui ai fait les manifestations déplorables auxquelles j'ai dû faire allusion ; ce n'est pas moi qui ai porté le trouble dans l'esprit de mes collègues et qui ai détourné tels d'entre eux de conserver leur faveur à une proposition qu'ils avaient signée[1]. Non, ce n'est pas moi ; et si ce n'est pas vous, ce sont vos amis.

1. Voici les noms des 59 sénateurs qui avaient signé la proposition et qui ne la votèrent pas :

Baduel, Barbey, Berthelot, Bonnefoy-Sibour.

Calvet, Camescasse, Chaix, Chantemille, Adolphe Cochery, Combes, Combescure, Coste, Couteaux.

Danelle-Bernardin, Decauville, Dellestable, Desmons, Dethou, Paul Devès, Dufoussat, Jean Dupuy, Durand-Savoyat.

Fayard, Floquet, Francoz.

Comment n'en aurais-je pas gros sur le cœur, ayant la conviction profonde que l'établissement d'une fête nationale de Jeanne d'Arc est une des plus belles choses que puisse accomplir la République et que le vote en a été compromis par les manœuvres de la réaction?

Jeanne héroïque et humaine. — Mais ne serait-il pas possible d'en venir à oublier les misérables querelles de parti et de secte pour glorifier purement et simplement l'héroïne que nous n'expliquons pas tous de même, mais que nous admirons tous à l'envi ?

Le peuple ne discute pas sur la grande patriote ; il la vénère. Dans ses couches profondes s'est élaboré tout un poème d'amour pour celle qui le personnifia en ses qualités natives et reconquit la patrie.

Comment les femmes, les soldats, les paysans de France n'auraient-ils pas le culte de cette paysanne improvisée guerrière, qui, la première, a donné à son pays la conscience de lui-même, et qui, par le miracle de sa vie et aussi par la sublimité de son martyre, s'est élevée à une telle hauteur d'héroïsme, que non seulement les Français, mais encore les étrangers, reconnaissent en elle le type le plus pur de la beauté

Galtier, Gayot, Géry-Legrand, Alfred Girard, Girault, Goujon, Guyot.

Hugot.

Jouffrault.

Labrousse, Leporte-Biscuit, Maxime Lecomte, Leporcher, Alexandre Lefèvre, Lelièvre, Le Monnier, Lesueur, Levrey.

Magnin, Félix Martin, Edouard Millaud, Munier.

Nioche.

Peytral, Pradal.

Ranc, Régismanset.

Scheurer-Kestner, Soustre.

Tassin, Tolain, Trarieux.

Velten, de Verninac.

M. Loubet, et M. Fallières, les deux anciens présidents de la République, figurent parmi les sénateurs qui signèrent la proposition et la votèrent.

morale, en même temps qu'ils proclament qu'elle n'a pas seulement vaincu et souffert pour la France, mais pour l'universalité des peuples dont elle a incarné les droits en face de l'esprit de conquête?

D'autres sont sensibles à la fortune, aux honneurs, à la gloire; Jeanne n'a été chef de guerre que pour sauver son pays. (*Très bien! très bien!*) Une fois l'œuvre de libération accomplie, son rêve est de rentrer dans l'obscurité de sa chaumière pour y redevenir la servante de son père et de sa mère.

Quel contraste entre elle et ces conquérants sans entrailles à qui se prostitue la gloire! Elle veut que le peuple français lutte pour son indépendance sans menacer l'indépendance des autres: elle s'offre à la mort sans jamais la donner; elle sanctifie la victoire par l'humanité.

Catholique et royaliste, patriote avant tout. — Il s'est trouvé des gens qui ont dit : La République n'a pas qualité pour fêter Jeanne d'Arc qui était une cléricale. Et là-dessus on parle de sa piété, de ses visions, de ses voix.

Oui, cette Jeanne qui, devant le tribunal ecclésiastique de Rouen, devait représenter si magnifiquement les droits sacrés de la conscience et ne s'en remettre qu'à Dieu de son œuvre civique, était une croyante, une chrétienne pieuse. La voudrait-on libre-penseuse au xve siècle?

Eh pourquoi s'offusquer de la ferveur de sa foi? Rien de grand ne se fait sans une foi profonde. Le scepticisme ne fonde rien. Ayez des convictions de chrétien ou de philosophe; mais ayez des convictions.

On est surpris des visions de Jeanne et de ses voix. Mais ce qu'elle vit par-dessus tout, c'est la grande pitié qui était dans le royaume; ce qu'elle entendit, c'est le cri de la patrie en détresse (*Très bien!*)

La grandeur des œuvres héroïques des anciens se trouve-t-elle diminuée par les croyances qu'ils y mêlaient? Jugera-t-on amoindri un Décius parce qu'il croyait aux dieux infernaux, ou un Scipion parce qu'il consultait les entrailles des victimes? Par ses croyances Jeanne fut de son temps; par ses

vertus elle domine tous les temps. Croyez ce que vous voudrez, et sauvez la patrie!

On ergote encore sur ce point que Jeanne était royaliste. Imagine-t-on par hasard qu'elle aurait pu être républicaine?

Représentant les traditions et les intérêts de tous, lien vivant du passé et de l'avenir, le roi personnifiait la France. Être royaliste alors, c'était être patriote.

Patriote avant tout, voilà ce que fut Jeanne d'Arc. C'est l'amour sacré de la patrie qui, dès l'âge de treize ans, l'entraîne à faire le serment de se conserver pure de corps et d'âme pour vouer toutes les énergies de son être au service de la France. C'est l'amour sacré de la patrie qui fait qu'à dix-sept ans elle brise devant soi tous les obstacles, et à force de persévérance indomptable unie à la plus touchante candeur, se fait accepter comme libératrice. C'est l'amour sacré de la patrie qui fait qu'en présence des théologiens de Poitiers qui la harcèlent, elle trouve de ces réponses sublimes qui n'ont d'égales que les paroles cornéliennes de ses inoubliables interrogatoires de Rouen, par exemple ce mot magnifique : « Notre Seigneur Dieu a un livre où nul clerc n'a jamais lu, aussi bon clerc soit-il. »

Elle avait bien raison, notre patronne de demain, d'opposer à ces doctes hommes, esclaves de leurs écritures, une science plus haute, celle qui vient du cœur, du cœur *qui a ses raisons que la raison ne connaît point*. Un des témoins de sa mort n'a-t-il pas raconté que, lorsque le corps de Jeanne eut été entièrement consumé par les flammes, son cœur encore saignant subsistait tout entier, comme s'il y avait en lui je ne sais quoi d'impérissable dont elle fit le legs à sa patrie? (*Très bien! très bien!*)

Jeanne martyre. — Mais Messieurs, ce qui met Jeanne, hors pair parmi les patriotes, ce qui fait que, même parmi ceux, si nombreux et si grands, de notre Révolution, il n'y en a aucun qu'on puisse lui comparer, ce n'est pas tant l'éclat et la rapidité de ses victoires rendant la France aux Français, que le long, le douloureux martyre qu'elle a subi pour sa patrie.

En un sens, il y a lieu de bénir ces prélats, ces chefs d'abbayes et de prieurés, ces moines, ces chanoines, ces doctes prêtres de l'Université, et ces Anglais eux-mêmes dont les membres du tribunal ecclésiastique étaient les serviteurs à gages, d'avoir ajouté à la gloire de Jeanne d'Arc sa plus belle auréole (*Exclamations et rires à droite*).

Vous pouvez railler, Messieurs, en imaginant gratuitement que je me réjouis de ce que Jeanne d'Arc a été brûlée... il n'en est pas moins certain que, si elle n'avait pas été emprisonnée, torturée et finalement livrée au bûcher, elle ne se serait pas élevée au faîte qu'elle a atteint. Pareille à l'or affiné par le feu, la vertu resplendit plus pure au creuset de la souffrance. C'est aux heures de sa passion, quand les docteurs de la loi et les princes des prêtres machinent sa mort, que l'héroïne de dix-neuf ans, mise aux fers, bravant les tourmenteurs, ne défaillant un moment que pour se relever plus grande, acceptant enfin de mourir plutôt que de renier l'intime témoignage de son âme, devient incomparablement sublime.

M. Sébline. — Ce n'est pas une raison pour bénir les bourreaux; il faut les exécrer!

M. Joseph Fabre. — Sans doute, il faut exécrer les bourreaux; mais en même temps, il faut se dire qu'il est heureux, au point de vue éternel des choses, que l'héroïsme de Jeanne d'Arc ait été couronné par le martyre. (*Bruits et interruptions sur divers bancs*). Oui, Messieurs, je crois que du supplice de Jeanne est résultée une grandeur nouvelle ajoutée à toutes ses grandeurs. Certes, on ne peut qu'abhorrer ses bourreaux, et je les abhorre autant que vous; je les abhorre davantage notamment que certain de vos prédicateurs, le jésuite Claude de Marolles, qui disait à la fête d'Orléans : « Bénissons les décrets de la divine providence qui a voulu, en envoyant Jeanne au bûcher, la châtier de son indocilité! » Je hais donc les bourreaux; mais en même temps je constate que nous bénéficions du martyre de Jeanne, élevée si haut, par sa mort, qu'il n'y a de comparable à l'hérétique de Rouen sur son calvaire que Socrate dans sa prison ou Jésus sur sa croix (*Très bien! très bien!*)

Rien de pareil dans l'histoire d'aucun peuple. Et c'est pour cela que, sous peine de la plus criminelle ingratitude, nous sommes tenus de glorifier Jeanne d'Arc. Nous le lui devons. Et nous le devons encore plus à nous-mêmes. Ah ! si les Allemands avaient une Jeanne d'Arc, comme ils en auraient fait leur sainte nationale, eux qui, pour exciter leur patriotisme, jouent la pièce que Schiller a consacrée à l'héroïne française. Et les Anglais, qui ont à un si haut degré le culte de leurs gloires, comme ils auraient multiplié les hommages en son honneur ! Mais il n'y a que nous, Français, qui ayons une Jeanne d'Arc ; et peut-être étions-nous les seuls qui pussions en avoir une ; car c'est l'expression même de l'âme française que cette gloire si pure née des plus nobles exaltations de l'esprit de sacrifice (*Très bien! Très bien!*)

Les fêtes publiques. — Danton disait que l'instruction du peuple ne se fait pas avec des livres; qu'elle se fait encore et surtout avec des fêtes publiques.

Tous les hommes de la Révolution pensaient de même.

Quand ils instituaient toutes ces solennités consacrées à la célébration des dates glorieuses du nouveau régime, des vertus de l'homme et du citoyen, des bienfaits de la nature et de la civilisation, leur grand souci était de convertir les jours de chômage en jours d'édification civique et de remplir les cadres vides laissés dans l'âme populaire par la décadence des vieux cultes.

Arrière ces doctrines de mort qui prétendent renfermer l'humanité dans l'utile ! Ne voyant que ce qui sert à la vie, elles oublient ce qui en fait le prix. Celui-là seul jouit de l'existence qui ne reste pas toujours courbé sur son travail et à certaines heures respire du côté de l'idéal. Il y a en chacun de nous autre chose qu'une machine de production et de consommation ; il y a l'homme. Moitié lutte, moitié jeu, telle doit être la vie. Baignez les jeunes cœurs dans une joyeuse atmosphère d'admiration et d'amour pour ce qui fut grand ; et vous les ferez grands ! (*Très bien ! très bien !*)

La cité moderne a besoin d'être vivifiée par ce noble culte des héros qui vivifia la cité antique.

Les deux fêtes nationales. — On objecte que deux fêtes c'est beaucoup, et que l'une gâtera l'autre.

Je prie le Sénat de remarquer qu'à toutes les époques et dans tous les pays il y a eu plusieurs fêtes nationales. En France sous le Consulat, il y avait trois fêtes ; au plus fort de la Révolution, elles ne se comptaient pas ; la monarchie de juillet en avait deux ; il y en a trois en Allemagne ; deux aux Etats-Unis d'Amérique. Est-ce que ces fêtes se font obstacle l'une à l'autre ? Loin de là. L'une ajoute à l'intérêt de l'autre. Lorsqu'il y a plusieurs fêtes, les partisans de chacune d'elles cherchent à lui donner un éclat très grand. S'il n'y en a qu'une seule, elle risque de tomber en désuétude.

On nous dit : S'il y a deux fêtes, l'une sera républicaine, l'autre anti-républicaine.

Je réponds : Non ! Il y aura deux fêtes républicaines : l'une, la fête de la liberté, intéressant particulièrement ceux qui ont par-dessus tout le culte de l'œuvre admirable de la Révolution ; l'autre la fête de Jeanne d'Arc et du patriotisme, intéressant tous les Français, qui comprendront qu'il est un jour dans l'année où les partis doivent consentir une trêve civique pour célébrer l'indépendance et la grandeur française personnifiées dans la plus merveilleuse de nos gloires nationales.

Fête cléricale ou fête nationale. — Que si vous refusez de décréter cette fête sous prétexte qu'elle serait une fête cléricale et royaliste, il ne faut pas conclure pour cela qu'elle n'existera pas. Le besoin qu'éprouvent les âmes de manifester leur culte pour Jeanne d'Arc est si impérieux que même des fêtes célébrées en son honneur dans un esprit notoirement réactionnaire ont été suivies par des amis de la République, qui, zélateurs de la patrie, ne voulaient pas laisser passer une occasion de glorifier la libératrice de la France. Et parmi ceux qui, contenant les élans de leur patriotisme, s'abstiennent aujourd'hui et s'abstiendront tant que la question sera en suspens auprès des Chambres, combien n'y en a-t-il pas qui, plus tard, n'auraient garde de s'abstenir ?

Que notre proposition de loi soit rejetée, et les adversaires

de la République s'empresseront de monopoliser à leur service cette force immense, la glorification de Jeanne d'Arc. Résultat : il y aura une fête de la réaction à côté de la fête du 14 juillet ; il y aura la fête blanche à côté de la fête tricolore. Le voulez-vous ?

M. Garran de Balzan. — Non !

M. Joseph Fabre. — Alors votez la fête nationale ; absorbez les ennemis de la République dans la grande masse des républicains et dans un irrésistible courant de fraternité patriotique.

Au lieu de songer aux vieilles querelles, ce jour-là, on ne songera qu'au pays, à Jeanne d'Arc. Ce sera le mot d'ordre. Qui voudrait introduire dans la fête l'esprit de secte, serait vite réduit au silence par un flot de patriotiques protestations.

Songez-y, Messieurs : le mouvement est créé ; la fête de Jeanne d'Arc sera.

Si vous ne la voulez pas royaliste et cléricale, faites-en la fête de tous les Français ! Vous aurez fondé la fête d'un parti, si vous ne fondez pas la fête de la Nation.

En vérité ne serait-il pas étrange de paraître se dire : l'événement a prouvé que l'idée dont nous avons eu l'initiative, nous républicains, était très bonne, puisque nos adversaires veulent nous la prendre. Donc, laissons-la leur.

Leur empressement à accaparer Jeanne d'Arc n'est-il pas un motif de plus pour que nous la réclamions, non en vue de l'accaparer nous-mêmes, mais pour la déclarer ce qu'elle est, une propriété nationale ? Car enfin, il serait temps qu'on en finît avec ces misérables querelles : Elle est à nous ! Non, elle est à nous ! Elle n'est ni à ceux-ci, ni à ceux-là ; elle est à tous ; elle est à la France.

Une initiative maçonnique. — On a proposé un contre-projet bornant nos hommages à l'érection d'un monument à Jeanne d'Arc là où on la brûla.

Le Sénat me permettra de faire l'historique de ce contre-projet. Tout d'abord, parmi les sénateurs républicains, il n'y avait pas de voix discordante au sujet de l'établissement d'une

fête du patriotisme sous l'invocation de Jeanne d'Arc ; il était permis d'espérer que l'unanimité des adhésions serait ratifiée par l'unanimité des votes. Mais on s'est effrayé des manifestations qui ont eu lieu et on en a conclu que, l'Eglise et les adversaires de la République voulant exploiter Jeanne d'Arc, il ne fallait pas leur fournir l'appui de l'Etat républicain en instituant une fête nationale de Jeanne d'Arc.

C'est un fait connu que différentes loges maçonniques se sont prononcées en ce sens.

M. Le Royer. — Ce n'est pas du tout le mobile du contre-projet.

M. Joseph Fabre. — Ce contre-projet supprime la fête nationale ; et ses auteurs proposent de manifester, par l'érection d'un monument, qu'au surplus la République veut bien glorifier Jeanne d'Arc. Or, des appels conformes ont été adressés à nombre de sénateurs et de députés par des loges maçonniques. (*Exclamations.*) (Moi-même, simple profane, j'en ai reçu. M. Wallon lui-même en a reçu... (*Rires.*)... et il n'est pas, je crois, du bois dont on fait les Vénérables, si vénérable soit-il. (*Nouveaux rires.*)

Mais, à côté de ces loges, il y en a eu d'autres qui ont manifesté en sens contraire, et qui ont appuyé notre projet en se fondant sur les mêmes raisons que les loges qui ont cru devoir le combattre. Je citerai le conseil général de l'Isère, composé en majorité de francs-maçons, et qui s'est unanimement prononcé, dans sa dernière session, pour l'établissement de la fête nationale de Jeanne d'Arc.

Cela prouve qu'il n'y a pas une orthodoxie maçonnique, comme il y a une orthodoxie romaine, mais qu'au contraire, dans le sein de la maçonnerie, toutes les opinions peuvent librement se produire. C'est pourquoi, Messieurs, j'espère que vous saurez vous dégager des sentiments défavorables que des appels fâcheux ont pu vous inspirer.

Le monument et la fête. — La fête que nous vous proposons d'instituer est une nécessité nationale. Nous lui devrons de donner une fois par an aux étrangers un autre spectacle que celui de nos malheureuses dissensions.

Pensez-vous qu'il soit superflu d'affirmer publiquement, de temps à autre, notre culte de la patrie?

Ceux de nos collègues qui croient atteindre le même but, en proposant d'élever une nouvelle statue à la libératrice de la France, se trompent singulièrement. Outre que cette statue ne pourrait être érigée sur l'emplacement où Jeanne subit son martyre — (cet emplacement est occupé par un théâtre qu'il faudrait pour cela démolir) — ce n'est pas de cette façon que la mémoire de l'héroïne veut surtout être honorée. Que font à Jeanne d'Arc quelques blocs de marbre de plus ou de moins? Ce qu'il lui faut c'est non point son effigie taillée dans la pierre, mais son image gravée dans les cœurs. (*Très bien! Très bien!*)

Jeanne d'Arc n'a pas besoin de nos glorifications; mais nous avons besoin des exaltations d'âme que produirait la commémoration annuelle de son souvenir et de nos autres gloires patriotiques, non par ces fêtes banales toutes en feux d'artifice, illuminations, quadrilles et beuveries, mais par de vraies fêtes civiques, artistiques, poétiques, moralisatrices, diversifiées selon les temps et les lieux, faisant revivre les jeux, les costumes, les cortèges, les danses, les chants, les faits et gestes de la France d'hier devant la France d'aujourd'hui, mettant en scène tous les citoyens, telles enfin que l'antiquité et nos pères de la Révolution les aimaient.

Ajoutez, mais ne substituez pas à la fête nationale ce monument deux fois funèbre, qui n'a été imaginé que pour enterrer notre proposition.

Ne vous exposez pas à un profond dissentiment entre le Parlement et le peuple de France qui, lui, veut à tout prix fêter cette grandeur de la vieille patrie qui commence à Vercingétorix, le dernier des héros gaulois, le premier des héros français, et se continue jusqu'à Hoche et Danton en passant par l'incomparable Jeanne d'Arç, à la fois le Hoche et le Danton de la défense nationale, et quelque chose de plus. (*Bruit et interruptions à droite.*)

L'union en Jeanne d'Arc. — Messieurs, jamais l'union n'a été plus nécessaire à notre pays. Quand des entrepreneurs de

publicité, pour remplir leur caisse et corser leurs réclames, jouent avec les secrets d'où dépend la sécurité nationale, quand il se trouve des fanfarons de cosmopolitisme pour dire qu'il n'y a que des intérêts de classe et pas de patrie, — vrais fanfarons certes, car si demain l'ennemi apparaissait aux frontières et que de tous les points du pays s'élevât l'appel de la patrie, eux aussi sans doute courraient aux armes; et pris par les entrailles, reniant des blasphèmes qui ne sont qu'au bout des lèvres, chacun d'eux s'écrierait : C'est ma mère, ja la défends! (*Très bien! Très bien!*) — quand, de par le dévergondage des idées et de par la sophistication des plus précieux sentiments, les forces vives de notre société sont en proie à une désagrégation croissante, n'avons-nous pas le devoir de dresser devant tous, en une figure vivante, l'idéal de la patrie faisant fraterniser les âmes dans de grands souvenirs et dans de grandes espérances? Il ne suffit pas qu'un peuple regarde devant soi; il faut aussi qu'il regarde au-dessus de soi; il faut qu'il ait son étoile dans la nuit : faites de Jeanne d'Arc l'étoile de la France! (*Très bien! très bien! sur plusieurs bancs.*)

Après tout, au lieu de récriminer les uns contre les autres, n'avons-nous pas tous à faire amende honorable à cette grande mémoire? Catholiques, des centaines de vos hommes d'église, faisant leur théologie complice de l'envahisseur, ont jugé, condamné, brûlé comme hérétique la libératrice de leur pays, sans encourir ni déchéance, ni excommunication. Royalistes, un de vos rois, sauvé par elle, n'a rien fait pour la sauver. Libres penseurs, Voltaire, le père de la libre-pensée, l'a profanée dans un poème qui est la plus sacrilège débauche du génie. Unissons-nous dans une juste réparation; et qu'il y ait un jour, chaque année, où, n'étant plus divisés en Armagnacs et Bourguignons, ne songeant qu'à être Français, nous allumerons nos cœurs au contact du grand cœur de Jeanne d'Arc. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

DISCOURS DE M. CHARLES DUPUY

Quand M, Joseph Fabre fut descendu de la tribune, M. Charles Dupuy, Président du Conseil, prononça le très remarquable discours qu'on va lire :

M. Charles Dupuy, *président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes.* — Messieurs, j'ai demandé la parole moins pour faire un discours que pour présenter quelques observations. Le Gouvernement, appelé devant la commission de la fête de Jeanne d'Arc, a déclaré s'associer aux conclusions de cette commission. Je demande à dire au Sénat les motifs de notre résolution, et j'espère ne pas tomber sous le reproche d'apporter ici des passions et des ardeurs de polémique que le sujet ne paraît pas comporter. (*Très bien!*) La question posée devant vous doit être résolue au plus tôt, elle ne peut pas rester plus longtemps, sans inconvénient, suspendue devant le sentiment public et devant la conscience française. (*Approbation sur un grand nombre de bancs.*) Elle a été posée d'une manière précise il y a déjà une douzaine d'années. A cette époque, 250 ou 260 députés avaient donné leur signature à la proposition qui est aujourd'hui devant vous. En 1890, le conseil supérieur de l'instruction publique, préoccupé d'inspirer aux enfants des écoles, pour leur enfance et pour toute leur vie, un sentiment profond de patriotisme et d'indépendance nationale, demanda que la mémoire de Jeanne d'Arc fût l'objet d'une fête scolaire célébrée annuellement dans toutes les écoles publiques de France. Il parut à beaucoup d'esprits que la proposition du conseil supérieur n'était pas suffisamment étendue et que ce n'étaient pas seulement les enfants qui devaient participer à une telle fête, mais aussi les adultes, en un mot, la nation tout entière. (*Très bien! très bien!*) Lorsque M. Joseph Fabre, qui a voué à la mémoire de Jeanne d'Arc un véritable culte, qui s'est fait l'apôtre de cette grande figure, est rentré dans nos Assemblées par l'élection sénatoriale du 7 janvier, il s'est

fait un devoir de reproduire son ancienne proposition, et il a trouvé dans le Sénat 128 signatures. (*Interruptions sur quelques bancs.*) Eh bien, messieurs, n'indiquons pas de chiffres; je croyais que celui que j'énonçais était un chiffre officiel. Je m'adresse au Sénat tout entier.

M. Charles Floquet. — Il y en a beaucoup qui ont retiré leur signature.

M. Mir. — Et beaucoup qui maintiennent la leur !

M. Charles Dupuy. — Si les signatures qui sont retirées se trouvent compensées par un nombre de voix double ou triple, ce n'est pas moi qui m'en fâcherai. (*Sourires approbatifs.*) Comment se fait-il qu'à un moment donné on ait éprouvé quelque hésitation, que des appréhensions se soient fait jour et qu'il y ait eu cette sorte de refroidissement, dont vous avez entendu l'expression à cette tribune? C'est que des incidents sont nés, des incidents qui ont pu faire croire que certaines personnalités, que certains groupes, que certaines opinions pensaient accaparer pour elles Jeanne d'Arc tout entière. Il s'est trouvé des Français, — et dans tous les camps, il faut le constater, pour être équitable, — il s'est trouvé des Français qui ont dit à d'autres Français : Jeanne d'Arc ne vous appartient pas, c'est à nous qu'elle appartient. Pourquoi des paroles pareilles, et quel langage singulier pour une figure qui n'appartient en vérité à personne, qui appartient à tout le monde! (*Très bien! très bien!*) Comment cette figure nous diviserait-elle, puisqu'elle représente la patrie elle-même (*Nouvelle approbation*), c'est-à-dire l'ensemble des citoyens, l'ensemble de leurs souvenirs et de leurs espérances? (*Très bien! très bien! et applaudissements.*) Quant à moi, je déclare sans ambages et sans difficulté que ni le clergé dont on a parlé, ni les libres-penseurs dont on a parlé également n'ont le droit de prendre et de garder pour eux cette personnalité. Les incidents dont il a été question et qu'on a grossis ne sont que des accidents dans notre vie nationale. (*Approbation.*) Ils seront vite oubliés et disparaîtront, et dans tous les cas personne ici, personne ailleurs ne soutiendrait que des incidents de cette nature, eussent-ils encore été plus importants, plus graves, eussent pu atteindre

Jeanne d'Arc.... (*Interruptions sur quelques bancs à gauche*)... l'idée de Jeanne d'Arc.

Je vous prie, messieurs, de me faire quelque crédit; c'est la première fois depuis longtemps que je reprends la parole devant le Sénat, et ce n'est pas sans quelque émotion que je reparais devant vous. (*Très bien! — Parlez! parlez!*)

Oui, je dis que l'idée de Jeanne d'Arc, d'un culte, d'une fête de Jeanne d'Arc, ne saurait être atteinte par ces incidents, parce que Jeanne d'Arc les domine de toute la hauteur même dont le patriotisme domine nos querelles d'un jour. (*Très bien! — Vifs applaudissements.*)

Pour moi, je suis d'avis qu'il faut renvoyer dos à dos ceux qui veulent accaparer ou exploiter Jeanne d'Arc; il me suffit de l'honorer, et je pense que la meilleure manière de noyer tous ces incidents, d'en rendre le retour à peu près impossible et à coup sûr insignifiant, c'est de faire passer sur eux un immense courant de sympathie française et de vénération nationale. (*Applaudissements.*)

Le jour où nous aurons accompli ce grand acte, il n'y aura plus ni polémiques, ni disputes, ni divisions; il n'y aura qu'une chose nous dominant tous : le patriotisme sous le nom de Jeanne d'Arc. (*Très bien! Très bien!*)

Ne croyez-vous pas que nous devons être préoccupés un peu de ce que pourraient penser de nous, non seulement le pays qui s'étonnerait peut-être que nous hésitions si longtemps sur une donnée aussi facile à admettre, mais l'étranger? Nos ennemis et nos amis mêmes à l'étranger n'auraient-ils pas quelque droit de se dire : Sur quoi donc les Français seront-ils d'accord s'ils ne le sont pas sur le culte de Jeanne d'Arc, sur cette personnalité de leur histoire qui est plus pure, plus gracieuse, plus belle, plus séduisante que toutes les créations de l'épopée et que toutes les héroïnes de la légende? (*Nouveaux applaudissements.*)

On a dit : Eh bien, oui, il faut faire quelque chose, et ce quelque chose, pourquoi ne serait-ce pas un monument érigé dans cette ville de Rouen qui a vu le martyre de l'héroïne de la patrie? M. Fabre vous a répondu déjà que, des monuments, il n'y en avait pas à Rouen seulement, où il en a été érigé

deux, dont un très récent. Il en existe aussi un à Vaucouleurs qui a été inauguré l'année dernière par mon ami et collaborateur M. Poincaré, alors ministre de l'instruction publique, dans une fête dont beaucoup d'entre vous ont lu le récit. (*Approbation.*)

Un sénateur à droite. — Il y en a un également à Orléans.

M. Charles Dupuy. — Eh bien, faisons un monument si vous le voulez; je n'y contredis pas, mais je prétends que cela ne remplace pas la fête. (*Très bien! très bien! sur plusieurs bancs.*) Un monument sera un grand et solennel hommage. Je souhaite qu'il naisse de l'inspiration d'un grand artiste, qu'il soit digne non seulement de Rouen, mais de la France et du sujet. Mais enfin, messieurs, toute la France ne passe pas par Rouen (*Sourires*), tous les enfants, tous les adultes ne passeront pas au pied de ce monument. Ce que nous voulons, ce que nous demandons, c'est une manifestation qui atteigne les plus petites et les plus humbles communes, les dernières de nos écoles, les moindres de nos hameaux et qui, à un moment donné, tous les ans, d'une manière solennelle, vienne en quelque sorte rappeler et vivifier le sentiment de la patrie dans l'âme de tous les Français sur tous les points de la France. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

Pour les mêmes raisons, je ne pense pas que cette fête doive être périodique au lieu d'être annuelle; et, ici, je m'adresse à ceux qui craignent en effet que certaines opinions puissent se flatter d'accaparer pour elles la fête de Jeanne d'Arc. Supposons une fête décennale, ou une fête quinquennale; plus simplement, supposons une fête périodique. Que se passera-t-il dans les années intermédiaires? C'est que les manifestations particulières prendront les formes qui leur plairont, que ces formes particulières passeront dans les habitudes, en sorte que, l'année solennelle revenant, vous risquerez de ne plus trouver les populations disposées à fêter Jeanne d'Arc avec l'indépendance et l'universalité à laquelle elle a droit. (*Très bien! très bien!*) Enfin, pourquoi la fête de Jeanne d'Arc ne serait-elle pas annuelle comme celle du 14 Juillet? Car qu'est-ce que c'est que la fête du 14 Juillet et que sera-t-elle en regard de celle de Jeanne d'Arc? La fête du

14 Juillet, c'est la fête de la liberté; celle de Jeanne d'Arc, M. Fabre l'appelle la fête du patriotisme. On pourrait l'appeler la fète de l'indépendance. Est-ce que ces deux notions sont opposées? Est-ce qu'elles ne se complètent pas? Est-ce qu'elles ne sont pas en quelque sorte les deux éléments de la conscience d'un peuple, lorsque cette conscience est bien faite? (*Approbation*). Si, dans toutes les consciences, sur tous les points du pays, ces deux notions se trouvaient unies et pour ainsi dire mariées ensemble, dans cette légitime union que nous concevons théoriquement, est-ce que nous n'aurions pas des espérances plus solides et des gages meilleurs de notre lendemain? Je pense qu'il ne faut subordonner aucune de ces deux idées à l'autre; il faut les traiter sur le pied même de l'égalité, parce qu'un peuple doit avoir un souci égal de son indépendance et de sa liberté. (*Très bien! très bien!*)

Permettez-moi en terminant, messieurs, de vous dire, avec toute la conviction d'un homme qui, lorsqu'il était professeur ou inspecteur d'académie, a vu souvent les mouvements d'âme et de conscience que l'on peut provoquer en évoquant devant les enfants et les adultes cette idée de Jeanne d'Arc, que nous avons là une occasion unique d'animer le cœur de ce pays par la consécration solonnelle, nationale, du plus grand de nos souvenirs où repose aussi la plus grande de nos espérances. (*Marques très vives d'assentiment.*) Il nous est donné de fortifier la conscience française par l'affirmation du plus beau des principes : c'est l'affirmation de la patrie dans un temps où des théories, qui ont osé se produire, la nient. (*Applaudissements*). N'est-ce pas aussi la possibilité de jeter dans les âmes un pur rayon d'idéal à une époque où les préoccupations matérielles tendent à les opprimer, à les asservir et à les abaisser? (*Nouveaux applaudissements.*) Ce résultat ne doit-il pas tenter les républicains? Je m'adresse à tous ceux qui sont sur ces bancs et particulièrement aux républicains qui ont fait des efforts pour relever la patrie et qui ont considéré la fondation de la République comme concomitante du relèvement de la patrie, et je leur dis : « Vous qui avez fait cet effort déjà couronné de succès, vous à la persévérance

desquels sont dus le relèvement de la France, sa force et le respect qu'elle inspire dans le monde, est-ce que vous ne voudrez pas consacrer, consolider définitivement votre œuvre, l'œuvre de tous les Français à la tête desquels vous vous êtes mis, en créant ce culte qui n'aura ni dissidents ni hérétiques et qui sera le culte de la patrie, sous l'invocation de Jeanne d'Arc ? » (*Très bien ! très bien ! et applaudissements prolongés. — M. le président du conseil en descendant de la tribune reçoit les félicitations d'un grand nombre de sénateurs.*)

M. le Président. — Le Sénat passe à la discussion des articles : « *Article premier.* — La République française célèbre annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme. »

Il y a sur cet article, un contre-projet présenté par MM. Le Royer, Demôle, etc.

Il est ainsi conçu : *Article unique.* — Il sera élevé, en l'honneur de Jeanne d'Arc, sur la place de Rouen, où elle a brûlée vive, un monument avec cette inscription :

« A Jeanne d'Arc. Le Peuple Français reconnaissant. »

DISCOURS DE M. DEMOLE

M. Demôle. — Messieurs, la commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen de la proposition de notre honorable collègue M. Joseph Fabre, nous propose l'institution d'une fête annuelle qui serait célébrée le 30 mai sur tout le territoire de la République, et le contre-projet que quelques collègues et moi, nous avons l'honneur de vous proposer, tend à substituer à cette fête annuelle l'érection d'un monument en l'honneur de Jeanne d'Arc sur la place même de Rouen où elle a été si atrocement suppliciée. Messieurs, j'ai entendu avec le plus vif plaisir les éloquents discours qui ont été prononcés depuis l'ouverture de la séance, et je rends particulièrement à l'honorable président du conseil cette justice que, dans cette affaire où mon opinion se sépare définitivement et délibérément de la sienne, il a fait valoir, dans le plus beau langage et avec les meilleures formes, tous les arguments que sa

thèse pouvait comporter. (*Très bien! très bien! à gauche.*) Messieurs, je n'ai pas la prétention, quant à moi, de suivre M. le président du conseil dans la carrière brillante qu'il a parcourue. Ce n'est pas, à proprement parler, un discours que je veux faire; ce sont quelques observations pratiques, quelques constatations de fait que je veux soumettre à votre appréciation, très persuadé que, dans une discussion de cette nature, la vérité se sent plus qu'elle ne s'énonce et que chacun de vous, en descendant au fond de sa conscience, trouvera facilement la vérité vers laquelle nous avons tous la prétention de marcher.

Une fête nationale annuelle, c'est, je ne crois pas me tromper en le disant, un jour de réjouissances publiques, et l'honorable auteur de la proposition l'a bien compris ainsi puisque, soit dans le texte même de son exposé de motifs, soit dans le charmant rapport qu'il a déposé à l'appui de sa proposition, soit dans les considérations qu'il a fait valoir à cette tribune, il exprime l'espoir, que M. le président du conseil me paraît avoir partagé dans une certaine mesure, que la fête de Jeanne d'Arc serait le terrain commun où toutes nos dissidences disparaîtraient, la fête de l'apaisement et de la communion de tous les cœurs français.

Je crois, quant à moi, et j'espère vous le démontrer facilement, qu'il y a là une illusion très généreuse, j'en conviens, et que, pour se bercer de cet espoir, il faut mettre de côté l'aperçu de tous les faits qui nous environnent, de tout ce qui s'est passé depuis quelque temps, en un mot, fermer les yeux à la lumière de l'évidence. Les fêtes nationales, je l'ai dit, sont nécessairement des jours de réjouissances publiques. Ainsi, sous les régimes antérieurs, la fête du roi ou la fête de l'empereur était considérée comme un événement que tous les cœurs français saluaient avec le même plaisir et le même respect. Je ne dirai pas que ce fut la vérité vraie, mais c'était au moins la vérité officielle, et tout le monde était d'accord que la fête du roi ou de l'empereur devait être un jour de fête générale pour tous leurs sujets. Actuellement, nous avons une fête nationale instituée par vous et par la Chambre des députés en 1881 ou

1882. Je ne dirai pas que cette célébration de la prise de la Bastille n'ait pas soulevé quelques objections; je ne dirai pas que le souvenir de quelques malheureux événements qui s'y relient n'ait pas été rappelé à cette tribune pour démontrer que ce jour-là il y avait place pour autre chose que pour la joie ; mais tout cela me paraît avoir complètement disparu.

M. Biré. — La fête elle-même a disparu.

M. Demôle. — Ce grand événement, la prise de la Bastille, qui a été considéré par le monde entier comme le signal de la délivrance; ce grand fait patriotique, ce grand fait français que les gens de Saint-Pétersbourg apprirent avec une joie si naïve en s'embrassant à la pensée qu'il faisait tomber les chaînes et rétablissait la dignité de l'homme dans toute son étendue, ce grand événement n'est plus aujourd'hui contesté; personne ne s'élève contre le fait même de la fête nationale du 14 juillet.

M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. — Comment, personne! (*Exclamations ironiques à gauche.*)

M. Demôle. — Je sais bien, mon cher collègue, qu'il y a toujours quelques individualités qui détonnent sur le sentiment général; je rends absolument hommage à la sincérité de votre conscience, mais je constate que vous êtes un peu isolé dans le cas actuel et que vous ne trouverez pas beaucoup de vos collègues, même sur les bancs où vous siégez, qui veuillent s'associer à votre protestation.

Un sénateur à gauche. — Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là !

M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. — S'il s'en trouve peu dans cette Assemblée, il n'en manque pas dans le pays; vous le verrez peut-être plus tôt que vous ne le croyez.

M. Demôle. — Je dis donc, tout en donnant acte à l'honorable M. de l'Angle-Beaumanoir de sa protestation individuelle, qu'aujourd'hui la fête de la prise de la Bastille ne soulève plus de contestations.

M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. — On ne la célèbre plus !

M. Munier. — C'est une erreur.

M. le président. — Monsieur de l'Angle-Beaumanoir, veuillez ne pas interrompre ainsi.

M. Demôle. — En serait-il de même de la fête de Jeanne d'Arc? Oh! messieurs, en ce qui touche Jeanne d'Arc, il ne peut pas y avoir de divergence d'appréciation entre l'honorable M. Fabre et moi. Voulez-vous me permettre de vous lire quelques lignes de rapport qu'il a déposé à l'appui de sa proposition? Cela me paraît intéressant, même au point de vue de la thèse que j'ai l'intention de soutenir devant vous. M. Joseph Fabre s'exprime ainsi dans ce rapport : « C'est l'originalité de la France d'avoir produit — et elle seule pouvait les produire — à côté de cette incomparable chose, la Révolution, mère de nos droits, cette incomparable personnalité, Jeanne d'Arc, mère de notre patrie. Nous devons à l'une d'être devenus citoyens, à l'autre de n'être pas devenus Anglais. Certes, avant Jeanne d'Arc, les sentiments de patriotique solidarité s'étaient manifestés dans la France des Roland et des Duguesclin; mais c'est avec Jeanne d'Arc que la patrie prend conscience d'elle-même. Le patriotisme de la Pucelle n'est pas emprisonné dans le particularisme féodal; ce n'est pas l'amour étroit du clocher, du village, de la province; c'est l'amour de la France une et indivisible, et c'est l'amour le plus fort qui fût jamais. Alors que l'étranger, maître jusque dans Paris. promène partout la dévastation et que la France semble n'être plus qu'une province de l'Angleterre, alors que le roi s'abandonne lui-même, alors que seigneurs et prêtres trahissent, le peuple est fidèle et une paysanne apparaît apportant le salut. Cette paysanne entend des voix. Pour elle, ces voix sont divines du moment où elles lui racontent « la grande pitié qui est au royaume de France » et lui font un devoir de se sacrifier. Domptant toute résistance, elle va. Et qui lui fait cortège? qui force les grands à l'écouter? Ce sont les petits et les humbles. Avec Jeanne, le peuple fait son entrée dans l'histoire à titre de réparateur des fautes de la royauté, de la noblesse et du clergé. Jeanne elle-même, née du peuple, est essentiellement peuple. Elle a du peuple la mâle simplicité, le bon sens robuste, les fines saillies, la sensibilité profonde. l'inépuisable force de pitié, de foi et d'amour. En elle vont prendre une figure et un nom tous ces sacrifices anonymes dont est faite la grandeur de la France. La voici dans les

combats; et devant sa bannière marche la victoire. Elle étonne les grands hommes de guerre d'alors, les Dunois, les d'Alençon, les Gaucourt, par son sens stratégique; elle joint à la prudence cette ardeur qui incline toujours aux prompts mouvements où l'agilité remplace le nombre; et, se jetant dans l'action à outrance, elle lance triomphalement ce cri : « En avant! en avant! Seraient-ils pendus aux nues, nous les aurons! » Beau cri cher à notre armée, qui veut Jeanne pour sa patronne. Et pourtant, en Jeanne rien de l'amazone éprise des combats. Toujours adorablement femme, elle pleure quand l'Anglais l'injurie; elle pleure quand elle voit le sang couler. S'agit-il d'aller aux mains? Elle aborde la guerre avec un esprit de paix; s'élance inoffensive au fort de la mêlée; brave gaiement la mort sans jamais la donner, et, la bannière haute, apparaît ardente et sereine au milieu des batailleurs qui s'entre-tuent. « Je ne vous hais pas, dit-elle aux Anglais, mais retournez en vos pays! » « Ne pactisez pas avec l'étranger! » crie-t-elle aux Bourguignons. « Français désunis, ajoute-t-elle, pardonnez-vous de bon cœur! » Je n'ai pu résister, messieurs, au plaisir de mettre sous vos yeux ces lignes éloquentes, écrites dans un style que, pour ma part, je trouve admirable, et je remercie l'honorable M. Joseph Fabre d'avoir rendu si bien les sentiments qui nous animent tous.

Messieurs, c'est la suite qu'il faut voir. Ce que je viens de vous lire, c'est 1429, c'est le commencement de 1430, c'est Jeanne victorieuse ayant amené son roi mettre un pied sur le trône à la cathédrale de Reims. Les mauvais jours viennent; elle est faite prisonnière le 23 mai 1430. Je suis désolé de dire quelque chose qui puisse porter atteinte aux sympathies de plusieurs de mes collègues; mais il faut bien, pour expliquer ma thèse, pour vous démontrer qu'aujourd'hui encore, après cinq cents ans passés, la discorde naît à ce nom de Jeanne d'Arc, il faut bien que je vous dise ce qui s'est fait. A la nouvelle de sa prise, de sa captivité, c'est un cri de joie délirante à Paris; on chante des *Te Deum* dans la cathédrale; l'Université de Paris, entièrement composée d'ecclésiastiques, demande qu'on la livre à l'Inquisition....

M. Wallon. — Paris était aux Anglais!

M. Demôle... — demande qu'on la livre à l'Inquisition comme suspecte d'hérésie. Voilà ce que vous lisez dans toutes les histoires ; je suis sûr de ce que j'avance.

M. Wallon. — Je demande la parole.

M. Demôle — C'est à l'Inquisition que le frère Martin, vicaire général de l'Inquisition au royaume de France, demande qu'elle soit livrée, et l'Université de Paris appuie sa demande. Six mois se passent ; elle est aux mains du duc de Bourgogne. Le duc de Bourgogne la cède aux Anglais, et alors commence l'infâme procès. Un évêque qui a un nom français sollicite l'honneur de présider à ce jugement rendu par le tribunal de l'Inquisition. Il rassemble autour de lui 71 prêtres, des docteurs, des théologiens, des abbés dont les noms ont été conservés. Des évêques sont rassemblés autour de lui. Je n'ai pas la prétention de dire dans quelles affreuses angoisses on fait passer cette héroïne. Enfin, elle est condamnée et brûlée vive sur la place du Marché, à Rouen, le 31 mai 1431.

Un sénateur à gauche. — C'est un motif de plus pour glorifier sa mémoire.

M. Thézard. — Faites de votre amendement un article additionnel.

M. Demôle. — J'ai bien le droit d'expliquer ma pensée. (*Parlez! parlez!*) Ce long martyre a duré un an ; pour parler exactement, du 23 mai 1430 au 31 mai 1431. Le sacrifice est accompli ; la noble chair française, la chair vive a brûlé sur la place du Marché de Rouen. Il y avait là deux évêques, ceux de Noyon et de Boulogne-sur-Mer, qui étaient venus se repaître de cette cérémonie.

M. Joseph Fabre. — Il y en avait quatre.

M. Demôle. — Deux autres évêques de Normandie consultés, ceux d'Avranches et de Lisieux, avaient déclaré qu'ils adhéraient. Le supplice a eu lieu sous la présidence de celui qui s'appelait Cauchon, évêque de Beauvais.

M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. — Il voulait être archevêque de Rouen.

M. Demôle. — Y a-t-il eu une seule protestation? Au moment où la France entière assistait à ce spectacle douloureux, y a-t-il eu un prélat, un théologien qui, sur la terre fran-

çaise, ait fait entendre un mot de protestation? Il n'y en a pas eu! (*Vifs applaudissements à gauche.*) Attendez, il y en a eu un qui a manifesté, et vous ne vous attendiez pas à le voir en cette circonstance : c'est M. l'archevêque de Reims : c'est ce prélat qui a eu l'honneur de recevoir Jeanne dans sa cathédrale pour sacrer le roi : c'est lui qui, après le supplice de Jeanne, dans une lettre que pour sa honte l'histoire nous a conservée, écrit purement et simplement, que Dieu a voulu venger et punir l'orgueil de cette créature. Voilà ce qu'il écrit, cet archevêque, et c'est la seule manifestation d'un prélat en dehors des régions occupées par les Anglais et par le roi. Oh! ce roi, j'ai bien le droit de le dire, il commet le plus lâche abandon qu'une créature humaine puisse concevoir, lui qui doit tout à Jeanne, lui qu'elle a conduit par la main à la cathédrale de Reims. *Applaudissements prolongés à gauche.*)

Plusieurs sénateurs à droite. Qu'est-ce que cela fait? C'est un individu! (*Rumeurs sur divers bancs.*)

M. Demôle. — Ah! je comprends que ceux qui se rattachent par leur foi, par leurs souvenirs, par leurs espérances, à l'ancien régime, je comprends que ceux-là disent : « Qu'est-ce que c'est que cela? C'est le crime d'un homme ou de quelques hommes. Mais l'Église, l'institution sacrée! mais la royauté, l'institution suprême! elles ne sont pas responsables! » (*Rumeurs à droite.*)

M. Lucien Brun. — L'Église a revisé le procès.

M. Demôle. — Oui, vous pouvez dire cela et je vous donne acte de vos protestations : mais ce qui reste au cœur de ce peuple, ce que vous n'effacerez pas, c'est que c'est l'Église elle-même qui a assassiné Jeanne d'Arc avec la complicité du roi. (*Très bien! à gauche.*)

M. Wallon. — C'est faux! (*Bruit.*)

M. Demôle. — Alors, inscrivez-vous en faux contre l'histoire, débattez ce que vous voudrez; je répète que c'est la vérité écrite au fond du cœur du peuple. S'il en est ainsi, il faut se boucher les yeux pour ne pas voir qu'en instituant une fête de Jeanne d'Arc, vous ouvrez la porte toute grande aux troubles, aux désordres, aux voies de fait, aux collisions.

(*Vives protestations et rumeurs à droite.*) Et, permettez-moi de vous le dire, vous l'avez vu, il y a quelques jours, sur la place des Pyramides. Des étudiants ont apporté une couronne au pied de la statue de Jeanne d'Arc, avec cette inscription : « A Jeanne d'Arc, hérétique, relapse, condamnée par l'Église, abandonnée par le roi. » Ils ont apporté cette couronne. D'autres étudiants, qui ne partageaient pas leur sentiment, sont venus à leur rencontre et il s'en est suivi une bagarre. Les boutiquiers du quartier des Pyramides en ont été troublés pendant toute la soirée. Voilà ce qui s'est passé. Vous venez de voir, ici même, au début de cette séance, quand l'auteur de la proposition est venu pour expliquer ses vues et faire connaître son sentiment, vous avez vu, je ne dirai pas des inconvenances, — tous les membres de cette Assemblée, sur quelque banc qu'ils siègent, en sont absolument incapables, — mais vous avez constaté l'émotion profonde de tous nos collègues qui siègent de ce côté (*l'orateur désigne la droite*), vous les avez vus se lever l'un après l'autre le bras tendu, vous avez entendu leurs paroles vibrantes et patriotiques. Si c'est là ce qui se passe dans cette Assemblée, qui est le siège de la courtoisie et des convenances, qu'est-ce que ce sera sur la voie publique? (*Très bien! et applaudissements à gauche.*) Je soutiens que votre fête de Jeanne d'Arc ne répond pas au sentiment qui a inspiré les fêtes nationales, qu'elle est absolument en dehors, et que, au lieu de marquer l'ère de l'apaisement, de l'union des cœurs et de la communion générale des pensées, elle amènera forcément des collisions comme celles dont vous avez déjà été témoins.

Que voulez-vous maintenant que je dise à côté de ce point de vue supérieur et général? Vous parlerai-je de la fête du 14 Juillet, à laquelle il semble qu'on veuille faire une sorte de concurrence? Vous parlerai-je de nos maires des petites communes, déjà si embarrassés pour faire voter les subsides nécessaires à la fête du 14 Juillet et qui, six semaines auparavant, vont être dorénavant sollicités dans un autre sens? (*Rumeurs sur divers bancs.*) Croyez-vous qu'il soit nécessaire d'avoir deux fêtes nationales dans le pays? Croyez-vous que le 14 Juillet ne suffise pas? Je crois que si, messieurs; et, par

conséquent, tout en nous inclinant avec le respect que nous lui devons devant cette grande figure de Jeanne d'Arc, en lui exprimant les sentiments d'amour et de respect dont nous sommes pénétrés, il suffit, à nos yeux, de lui manifester ces sentiments en lui témoignant, par un monument érigé sur le lieu où elle a été assassinée et brûlée vive, notre admiration et notre reconnaissance. (*Très bien! très bien! — Applaudissements répétés à gauche. — L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.*)

M. Garran de Balzan. — Voilà le langage qu'aurait dû tenir M. le président du conseil!

DISCOURS DE M. WALLON

M. Wallon, *président de la commission.* — Messieurs, je ne suis pas hostile à l'idée du contre-projet qui propose d'élever une statue à Jeanne d'Arc; je trouve même qu'il rentre dans l'esprit du procès de réhabilitation. En effet, la sentence, après avoir annulé et cassé le premier procès comme entaché « de dol, de calomnie, d'iniquité, de contradiction et d'erreurs manifestes, en fait et en droit », ajoute : « Ordonnons que notre présente sentence aura de suite son exécution dans cette ville en deux endroits : à savoir l'un immédiatement (*inpromptu*) sur la place Saint-Ouen à la suite d'une procession publique et dans un sermon général; l'autre demain (*die crastina*) sur la place du Vieux-Marché, c'est-à-dire au lieu où ladite Jeanne a été étouffée (*suffocata*) par le cruel et horrible supplice du feu, avec une prédication solennelle et la plantation d'une belle croix pour en perpétuer la mémoire. » Et les juges se réservaient de pourvoir au mode d'exécution et de promulgation de la sentence dans tous les lieux où il leur paraîtrait convenable. En effet, le 21 juillet 1456, dans le mois même du jugement, l'évêque de Coutances, l'un des trois évêques qui avaient pris part au procès de réhabilitation, accompagné de Jean Bréhal, inquisiteur de France, se rendit à Orléans où une croix fut plantée. Elle fut

remplacée dès la fin du xve siècle par un monument érigé à l'aide des contributions volontaires des femmes d'Orléans, monument qui fut détruit en 1567 par les protestants, rétabli en 1570 et de nouveau détruit par la Révolution en 1793...

M. Tolain. — C'est pour achever de faire la concorde et l'union, que vous rappelez cela?...

M. Wallon... — relevé enfin en 1804 avec l'approbation du premier consul et remplacé en 1855 par le monument qui existe aujourd'hui. Quant à Rouen, au commencement du xvie siècle, la croix fut remplacée par un édicule où il y avait une statue de Jeanne d'Arc sous une arcade surmontée d'une croix, monument qui a été au siècle dernier remplacé par celui qui existe aujourd'hui. Mais la statue qui représente Jeanne d'Arc en figure de Bellone parut ne pas répondre à l'idée qu'il convient de garder de sa mission. Aussi tout récemment, en 1892, sur l'initiative de l'archevêque de Rouen, un autre monument véritablement digne de la Pucelle a été édifié. Ce monument, œuvre de notre excellent sculpteur Barrias, a été dressé non plus sur la place du Vieux-Marché, place qui était occupée, mais sur la colline de Bon-Secours. Jeanne d'Arc y est représentée captive, debout, comme devant ses juges. Nos collègues proposent de la représenter martyre, sur le bûcher; car tel est le programme qui paraît imposé à l'artiste par leur amendement : « Il sera élevé, en l'honneur de Jeanne d'Arc, sur la place de Rouen, où elle a été brûlée vive, un monument avec cette inscription : « A Jeanne d'Arc le Peuple Français reconnaissant. » Je m'associe tout à fait à cette idée. En cela, les auteurs de l'amendement ne se bornent pas à mieux répondre à la pensée du jugement de réhabilitation, ils devancent en quelque sorte le décret de canonisation de Jeanne d'Arc, car c'est ainsi qu'il convient de représenter les martyrs, à l'exemple de leur divin maître; les chrétiens adorent leur sauveur sur la croix. Nos collègues ont-ils été inspirés par la pensée de mieux exécuter le jugement de réhabilitation? Je n'en sais rien.

M. Garran de Balzan. — Il n'y en a pas besoin! Cela ne nous intéresse en rien!

M. Wallon. — Ont-ils voulu devancer le procès de canoni-

sation? J'en doute. Mais connaissent-ils bien les deux procès dont Jeanne d'Arc a été l'objet : le procès de condamnation et le procès de réhabilitation? Après ce que je viens d'entendre, je n'en suis par sûr.

M. Audren de Kerdrel. — Vous avez raison.

M. Wallon. — Jeanne d'Arc n'a pas été condamnée par l'Église. (*Exclamations à gauche. — C'est cela! C'est vrai! à droite.*) Jeanne d'Arc a été réhabilitée par l'Église. (*Nouvelles interruptions et bruit.*)

M. Delpech. — Toute l'histoire se dresse contre vous, et tous les documents officiels contredisent votre affirmation!

M. le Président. — N'interrompez pas, messieurs, laissez l'orateur développer sa pensée.

M. Wallon. — Ce sont des documents officiels que je vous apporte, monsieur!

M. Joseph Fabre. — Ni Cauchon, ni aucun de ses complices n'ont été frappés par le procès de réhabilitation. Les divers assesseurs, bourreaux de Jeanne d'Arc, ont été maintenus en fonctions ou même promus à des dignités plus hautes!

M. le Président. — Monsieur le rapporteur, vous n'avez pas la parole!

M. Wallon. — Permettez-moi de vous dire que Cauchon était mort.

M. Joseph Fabre. — C'est vrai (*Rires à droite*). Mais on a prétendu à tort qu'il avait été frappé par le pape d'une excommunication posthume.

Voix nombreuses. — N'interrompez pas! Ne répondez pas!

M. Wallon. — Je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure, quand vous avez dit que Danton donnait la main à Jeanne d'Arc. Quant à moi, je n'admettrai jamais que ce tribun couvert du sang des victimes de Septembre, couvert du sang des victimes du tribunal révolutionnaire...

M. Joseph Fabre. — De l'audace et de l'audace: disait Danton; et Jeanne d'Arc avait dit, elle aussi: De l'audace et de l'audace contre l'étranger!

M. Wallon... — je n'admettrai jamais que ce tribun couvert du sang des victimes de Septembre, du sang des victimes du

tribunal révolutionnaire qu'il a institué, donne la main à celle qui a dit : « Je ne puis pas voir couler le sang français sans que mes cheveux se dressent sur ma tête. » (*Bruit*). Je répète donc, messieurs, malgré vos interruptions, me proposant de le prouver par les textes officiels qu'on me demande, que Jeanne d'Arc n'a pas été condamnée par l'Église, et qu'elle a été, au contraire, réhabilitée par elle. Elle a été condamnée par un évêque vendu aux Anglais, elle a été condamnée par des docteurs asservis aux Anglais maîtres de Paris...

(*M. Garran de Balzan prononce, de sa place, des paroles qui ne parviennent pas jusqu'au bureau.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Garran de Balzan, voici cinq ou six fois que vous interrompez. Si vous persistez, je serai obligé de vous rappeler à l'ordre.

M. WALLON.... — Elle a été réhabilitée par un tribunal indépendant, composé de l'archevêque de Reims....

A gauche. — Lequel? Le même!

M. WALLON... d'un autre que l'archevêque de Reims qui a été justement flétri tout à l'heure et que j'ai flétri moi-même quand j'ai eu l'occasion d'en parler : elle a été réhabilitée par un tribunal institué par le pape et qui a prononcé au nom du pape. On a très justement tout à l'heure flétri aussi Charles VII pour l'abandon dans lequel il avait laissé Jeanne d'Arc. Je m'associe également à ce jugement; mais pour être juste, il faut dire que, du moment que Charles VII a été maître de Rouen, il s'est empressé, au risque de mettre à nu cet abandon cruel dans lequel il avait laissé Jeanne d'Arc, de faire procéder à la réhabilitation de sa mémoire.

M. JOSEPH FABRE. — Parce qu'il ne voulait pas devoir son trône à une hérétique. Il n'agissait ainsi que pour lui-même, en vue de sauvegarder son honneur, et non dans l'intérêt de la mémoire de Jeanne d'Arc.

Un sénateur au centre. — Il était bien temps!

M. WALLON. — En 1449, Rouen est repris; en 1450, Charles VII charge un des principaux membres de l'Université de Paris et de son conseil, Guillaume Bouillé, de faire une enquête pour la réhabilitation de Jeanne d'Arc; en 1452, le cardinal d'Estouteville vint en France comme légat du pape.

M. Leporché. — On nous fait une conférence. Ce n'est pas la question, cela!

M. Wallon. — Vous demandez des documents officiels, je vous les donne.

M. le Président. — Messieurs, vous avez entendu en silence la thèse contraire; le droit de M. Wallon est de répondre à ce qui a été dit, et je vous prie de l'écouter.

M. Wallon. — En 1452, le cardinal d'Estouteville, envoyé en France par Nicolas V, fut invité par Charles VII à poursuivre cette enquête; mais il venait comme légat du pape, pour rapprocher la France et l'Angleterre en vue de combattre les Turcs qui menaçaient Constantinople. (*Bruit*). Si le bruit persiste, je descendrai de la tribune. Ce n'est pas respecter la liberté de la tribune que de vouloir étouffer ma voix.

M. le Président. — Je répète, messieurs, que la thèse contraire a été écoutée tout à l'heure avec attention. Le droit absolu de M. Wallon est de répondre. Je prie le Sénat d'être attentif.

M. Wallon. — Le procès avait été commencé par le cardinal d'Estouteville *ex officio mero*, pour me servir de l'expression latine; mais il lui était difficile de le faire aboutir, la conclusion devant tourner à la confusion de l'Angleterre. Dans cette situation, Charles VII mit en avant la famille de Jeanne d'Arc. Sa mère, ses frères relevèrent cet appel au pape que les juges de Rouen avaient supprimé. Ce fut Calixte III, devenu pape en 1455, qui, quelques mois après, reçut cet appel. Il constitua un tribunal à la tête duquel étaient le nouvel archevêque de Reims, Juvénal des Ursins, et deux autres évêques, l'évêque de Paris et de Senlis, leur adjoignant le grand inquisiteur de France, Jean Bréhal, le même qui avait été déjà l'auxiliaire du cardinal d'Estouteville dans l'enquête. C'est Jean Bréhal qui continua les enquêtes, qui rédigea le *Summarium*, c'est-à-dire le résumé des questions sur lesquelles on provoquait les réponses des docteurs. Le procès avait été mené de la façon la plus solennelle: on avait entendu les témoins de la vie de Jeanne d'Arc qui n'avaient pas été entendus au procès de condamnation, et les témoins mêmes du

procès, ceux des juges qu'on avait pu retrouver et les autres officiers judiciaires. Ces témoignages, les réponses des docteurs et toute la matière du procès furent résumés par le même Jean Bréhal dans un traité appelé *Recollectio*, où il établit l'injustice de la condamnation et la parfaite innocence de Jeanne, notamment sur la question de la soumission à l'Église ; et c'est sur ces conclusions que la sentence de réhabilitation fut prononcée. Après ces conclusions du grand inquisiteur, ceux qui accusent encore Jeanne d'être hérétique me paraissent être de bien grands clercs en théologie, et, en matière d'orthodoxie, bien difficiles. (*Bruit de conversations.*) Messieurs, j'attendrai le silence.

M. Audren de Kerdrel. — Ne continuez pas avant que le silence se fasse. (*Le silence se rétablit*).

M. Wallon. — J'ai donc dit, messieurs, que je ne m'opposais pas du tout à ce que l'on élevât une statue nouvelle à Jeanne d'Arc ; mais j'ajoute, comme l'a déclaré M. le président du conseil, que cela ne dispense pas d'une fête. Il ne s'agit pas d'une fête religieuse comme on a l'air de le craindre. Nous ne sommes pas compétents pour établir une fête religieuse. Quand Jeanne d'Arc sera, comme nous l'espérons, canonisée, ce n'est pas le 8 mai que sera célébrée sa fête, c'est le 30, jour de sa mort....

M. Ernest Boulanger. — Il y aura trois fêtes, alors ?

M. Wallon. — ... non pas jour de deuil, comme le dit M. le rapporteur, mais jour de triomphe : car le jour de triomphe des saints, c'est le jour de leur martyre. (*Très bien ! très bien ! à droite.*) Ce que nous demandons, nous, c'est une fête patriotique ; et, à ce propos, je regrette que M. le rapporteur soit revenu sur ce qu'il avait dit déjà dans son rapport. Je veux parler de ce reproche fait à l'ancien régime d'avoir toujours oublié Jeanne d'Arc. « Pendant quatre siècles, a-t-il dit, les monarques ont succédé aux monarques en laissant dans l'ombre cette figure sans pareille. » Mais le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, est-ce que ce n'est pas un acte et un acte considérable ? Cette plantation de croix ordonnée par les juges « pour perpétuer sa mémoire », est-ce que ce n'est pas un acte aussi ? Et cette procession

d'Orléans, instituée le jour même de la délivrance par l'évêque d'Orléans, et qui s'est continuée, sauf quelques intervalles, pendant quatre siècles, n'est-ce rien? Vous oubliez donc cette généreuse bourgeoisie d'Orléans qui pendant quatre siècles n'a pas cessé de célébrer par une fète annuelle la mémoire de sa libératrice, de la nôtre, fête qui est non pas seulement municipale, mais vraiment nationale; les sénateurs du Loiret pourraient en témoigner. Nous ne demandons pas mieux que cette fête localisée aujourd'hui prenne un caractère général; cela ne pourra que faire honneur à la République. Seulement il ne faudrait pas dire que le mouvemeut d'idées qui pousse à l'institution de cette solennité date de 1884, époque où M. Fabre a déposé sa proposition à la Chambre des députés; il date de dix ans plus tôt — M. Fabre l'a reconnu ailleurs — il date de 1874. A cette époque, sur l'initiative de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, le pape Pie IX, de vénérée mémoire, a ordonné une enquête qui a abouti au décret du 27 janvier par lequel Léon XIII a ouvert la porte à la canonisation de Jeanne d'Arc. décret qui a été accueilli en France avec tant d'enthousiasme, qui a été célébré par des fêtes auxquelles l'armée a été autorisée à s'associer; et ce n'est pas sans raison, car Jeanne d'Arc lui appartient. Jeanne d'Arc en effet a été chef de guerre. Lorsque les juges de Rouen lui en font un reproche comme d'un signe d'orgneil, — écoutez ceci, messieurs, vous voulez des textes officiels en voici un — lorsque, dis-je, les juges de Rouen lui reprochent de s'être appelée chef de guerre, elle répond : « Si j'étais chef de guerre, c'était pour battre les Anglais », ne craignant pas d'irriter par cette réponse la rage de ceux entre les mains desquels était sa vie; de même qu'un peu auparavant, à cette question insidieuse : « Dieu hait-il les Anglais? » elle avait répondu : « De l'amour ou de la haine que Dieu a aux Anglais, je ne sais rien; mais ce que je sais, c'est qu'ils seront boutés hors de toute France, hormis ceux qui y laisseront leurs os. » Jeanne d'Arc avait donné l'impulsion, elle a été suivie. Jeanne d'Arc a été, au quinzième siècle, la libératrice du territoire. C'est pour cela qu'il est bien juste de lui consacrer une fête nationale.

J'ajoute, messieurs, que ce qui était si légitime au moment où la proposition a été déposée, devient en quelque sorte nécessaire pour le Sénat à l'heure qu'il est. M. Joseph Fabre a parlé tout à l'heure d'un placard que j'avais reçu. C'est un placard sous forme de « lettre de la loge de la Clémente Amitié ; à tous les francs-maçons de France ». Il m'avait été adressé comme président de la commission de la fête de Jeanne d'Arc. J'ai cru, par conséquent, devoir le lui communiquer. Il commence ainsi :

« La loge de la Clémente Amitié n'a pas à se prononcer sur Jeanne d'Arc ; elle la garde telle que l'établit l'histoire. Fille du peuple, brûlée par les évêques et les inquisiteurs de la foi, avec approbation des cardinaux et du pape... » On ne peut pas mentir plus effrontément à l'histoire.

Plusieurs sénateurs à gauche. — C'est la vérité.

M. Joseph Fabre. — C'est, hélas ! parfaitement exact.

M. Wallon. — Les pièces du procès de condamnation et du procès de réhabilitation sont là ! La commission n'a pas jugé bon d'entendre cette lecture jusqu'au bout ; cependant elle a voulu en voir la conclusion. La conclusion, c'est que « la loge de la Clémente Amitié entend protester de toutes ses forces contre l'institution d'une fête qui est déjà, par la façon d'agir du clergé catholique, la fête des ennemis de la République. Elle adjure tous les francs-maçons, dans les positions différentes où ils se trouvent, d'empêcher par tous les moyens dont ils disposent qu'il soit institué une fête nationale autre que celle du 14 Juillet ». Si le Sénat, qui a nommé dans ses bureaux une commission unanime à voter cette fête, venait maintenant à en rejeter l'institution, il pourrait donner lieu de dire qu'il a obéi aux injonctions de la loge la Clémente Amitié. (*Vives protestations à gauche*). (M. Wallon descend de la tribune).

M. Joseph Fabre. — Je demande la parole. (*Aux voix ! aux voix ! — La clôture !*) Je demande seulement à préciser la position de la question.

M. le président. — Insiste-t-on pour la clôture ? (*Non ! non !*) Vous avez la parole, Monsieur le rapporteur.

M. Joseph Fabre. — Il a été présenté un contre-projet qui,

s'il est voté, exclut, dans la pensée de ses auteurs, la proposition de fête nationale. (*Oui! Oui! sur divers bancs.*) Je viens donc demander, au nom de la commission qui n'est pas hostile au projet d'élever un monument à Jeanne d'Arc, au cas où ce projet serait présenté comme article additionnel à la proposition de l'institution d'une fête nationale...

M. Demole. — C'est tout le contraire.

M. Joseph Fabre. — ... je viens, dis-je, demander que ceux qui sont favorables à l'institution d'une fête nationale veuillent bien voter contre la proposition Demôle si elle est maintenue à l'état de contre-projet et non d'article additionnel. (*Interruptions.*) Beaucoup de sénateurs, moi-même y compris, sont partisans et de la fête et d'un monument; il faut qu'ils soient avisés qu'en l'état voter pour le monument, serait voter contre la fête. (*Approbation sur divers bancs. — Aux voix! aux voix!*).

M. Ernest Hamel. — Nous demandons la priorité pour le projet de la commission.

M. le président. — Il est essentiel que les différentes opinions puissent se produire à cette tribune. M. le rapporteur s'explique sur la portée du vote qui va être émis; je prie le Sénat de l'écouter.

M. Joseph Fabre. — Par cela même qu'il y a un certain nombre de nos collègues qui veulent voter le monument en même temps que la fête nationale, il est bien simple, pour mettre tout le monde à l'aise, que vous accordiez la priorité à la question de la fête nationale. (*Mouvements divers.*)

M. Demôle. — C'est contraire au règlement!

M. Buffet. — Ce n'est pas du tout contraire au règlement.

Plusieurs sénateurs. — Mais si!

M. le président. — Messieurs, le Sénat va être appelé tout à l'heure à voter, non seulement sur le fond, mais sur la position même de la question. Seulement, comme les avis sont fort différents, il est essentiel qu'il y ait un court débat à cet égard. M. le rapporteur vient d'exposer son sentiment; il pense que la disposition présentée par MM. Le Royer et Demôle à titre de contre-projet devrait prendre un autre caractère et devenir une proposition additionnelle; elle serait

alors mise en délibération après les deux articles de la proposition de la commission. Les auteurs du contre-projet ne me paraissent pas partager cet avis.

M. BUFFET. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — Pardon, M. Buffet, M. Joseph Fabre l'a demandée avant vous. Je vous la donnerai ensuite.

Voix nombreuses. — Aux voix! aux voix!

M. JOSEPH FABRE. — Messieurs, je n'ai que quelques mots à dire. Je veux simplement rappeler au Sénat un principe qu'il a toujours respecté, et qui consiste à laisser les questions se poser dans l'ordre le plus favorable à la manifestation de toutes les opinions. Eh bien, au nom de ce principe, je viens demander qu'on permette à ceux qui, estimant qu'on ne saurait jamais trop honorer la mémoire de Jeanne d'Arc, veulent voter à la fois la fête nationale et le monument, de manifester d'abord cette volonté en votant la fête nationale. (*Interruptions à gauche.*)

Vous voterez, messieurs, pour ou contre. La question du monument viendra ensuite. (*Réclamations à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Buffet.

M. BUFFET. (*Aux voix! — Non! Parlez!*) C'est uniquement, messieurs, sur une question réglementaire dont j'ai eu autrefois une certaine expérience que je voudrais soumettre une observation au Sénat. Il est très vrai qu'en général, c'est la pratique habituelle indiquée par le règlement, un amendement ou un contre-projet doit être mis aux voix avant la discussion du projet qu'il est destiné à remplacer ou à modifier. Mais il a été reconnu, dans tous les cas, que cette règle, si juste qu'elle soit, est dominée par un principe qui lui est supérieur, et ce principe se formule ainsi : les questions doivent être toujours soumises aux assemblées dans l'ordre qui laisse à chacun la plus complète liberté d'exprimer son opinion par son vote (*Très bien! Très bien!*) et je dirai d'une manière générale que, si un contre-projet est mis aux voix avant la proposition principale, c'est parce que, non pas par le dessein de ses auteurs, mais par ses terme mêmes, il est incompatible avec la proposition principale. Or ici, il est de la dernière évidence qu'il n'y a aucune incompatibilité entre

la proposition de la commission et le contre-projet de M. Demôle, puisque plusieurs de nos collègues ont déclaré qu'ils étaient prêts à voter et la fête proposée par la commission et le monument demandé par M. Demôle. J'ajoute que, personnellement, je suis dans ce cas. Dans cette situation, le Sénat doit être consulté pour savoir s'il veut donner la priorité, quant au vote, à la proposition de la commission ou au contre-projet. Je soutiens que, dans les circonstances où se présente la question, c'est au Sénat qu'il appartient de se prononcer sur la priorité. C'est ce qui s'est fait très souvent. J'ai eu moi-même l'occasion, non pas dans des circonstances d'une aussi grande importance, mais à propos d'amendements qui n'étaient pas sans intérêt, de consulter l'Assemblée sur la priorité, et je demande que l'on procède ainsi aujourd'hui. (*Très bien! très bien! sur un grand nombre de bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La demande de priorité est-elle appuyée?

Voix nombreuses. — Oui! oui! Aux voix!

M. LE PRÉSIDENT. — Le Sénat va alors statuer sur la question de priorité.

M. DEMÔLE. — Mais non!

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai demandé si la priorité était appuyée; on a répondu affirmativement sur un grand nombre de bancs. Je suis dès lors dans la nécessité de mettre la priorité aux voix.

M. DEMÔLE. — Monsieur le président, c'est vous seul qui devez appliquer le règlement!

M. LE PRÉSIDENT. — Il est de pratique constante que, dans les questions douteuses sur l'application du règlement, c'est le Sénat qui doit avoir le dernier mot. Je mets donc aux voix la question de priorité. (Le vote a lieu. — La priorité, mise aux voix, est accordée à la proposition de la commission.) (*Protestations sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, le bureau est unanime.

M. TOLAIN. — Il n'y a plus de règlement!

Le *texte de la Commission, mis aux voix, est voté par* 145 *voix contre* 92.

Ce texte est ainsi conçu :

La République française célèbre annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme. Cette fête a lieu le second dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans.

Après ce vote, MM. Demôle et Le Royer retirèrent leur amendement visant l'érection à Rouen d'un monument en l'honneur de Jeanne d'Arc. Mais l'amendement fut repris à titre d'article additionnel par M. Waddington, sénateur de la Seine-Inférieure, et appuyé par M. Joseph Fabre, au nom de la Commission.

Par 180 *voix contre* 20, *le Sénat vota le monument national comme il avait voté la fête nationale.*

La proposition de loi instituant la fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme, ne put pas aboutir à la Chambre pendant la législature qui suivit le vote du Sénat. Mais, dès le 11 juin 1902, elle fut notifiée par le président du Sénat au président de la Chambre, avec prière de vouloir bien saisir MM. les députés, et depuis, conformément aux instances de M. Joseph Fabre, elle a été notifiée à chaque nouvelle législature.

III. — RAPPORT DE M. EVELLIN SUR LA FÊTE UNIVERSITAIRE DE JEANNE D'ARC

Le rapport suivant sur l'institution d'une fête universitaire en l'honneur de Jeanne d'Arc, fut présenté, sous la présidence du recteur Gréard, par M. Evellin, inspec-

teur général de l'Université, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, le 2 décembre 1897 :

Monsieur le Recteur,
Messieurs,

Quatre siècles d'oubli a peu près complet avaient pesé sur la sainte mémoire dont nous saluons le réveil. Un évêque, dont le nom restera cher à l'Eglise, voulut, dans la ville même où Jeanne avait paru en libératrice, la relever avec éclat de l'inique sentence, et, pour cela, restaurer son culte, depuis de longues années languissant, presque effacé. Au chant des hymnes, et dans une pompe qui rappelait celle de la délivrance, la Pucelle recevait les honneurs d'un nouveau triomphe. Orléans, une seconde fois, était conquis, et, par la brèche ainsi ouverte, la sainte fille allait avoir accès dans les temples de nos villes et jusque dans les plus humbles églises de nos hameaux.

A peu près en même temps se produisait un mouvement d'opinion parallèle, où toutefois l'idée religieuse se subordonnait au sentiment patriotique, s'effaçait même devant lui. Il date de nos revers et est né d'indicibles humiliations. Le pays, frappé au cœur et mutilé, avait espéré en vain. Nul succès n'était venu rompre la désespérante monotonie de la défaite. Comment alors ne pas se reporter en pensée à une autre époque, tourmentée, elle aussi, et malheureuse, mais consolée à la fin par la victoire? Comment ne pas évoquer le souvenir de la vierge inspirée qui l'avait apportée, cette victoire foudroyante et décisive, à l'heure de suprême angoisse? Le miracle, par l'eflet du contraste, grandissait encore. Aussi, vit-on de toutes parts éclater le témoignage de la reconnaissance publique. Histoire, éloquence, théâtre, redisaient à l'envi le nom de Jeanne, et éveillaient les mêmes ardeurs, inspiraient le même enthousiasme qui jadis naissait de lui-même sous ses pas.

L'heure paraissait venue de s'adresser aux pouvoirs publics et de chercher à obtenir du parlement l'institution d'une fête que tous appelaient de leurs vœux. Le succès, dans de telles

conditions, pouvait-il faire doute? Il semblait d'autant mieux assuré que le pays avait trouvé, pour se faire entendre, un interprète digne de lui. Jamais plus noble mission, en effet, n'était échue à une âme plus haute. Orateur, autant que philosophe, M. Joseph Fabre appartenait à l'élite de l'Université de France, et, dans cette élite même, il s'était de tout temps distingué par une flamme d'ardeur généreuse, une soif de justice, un besoin passionné de dévouement, que faisait valoir encore, avec une parole chaude, un don de sympathie entraînante. Il s'éprit pour l'héroïne d'un sentiment d'admiration mêlée de pitié qu'il voulut exprimer dans d'émouvantes conférences, qu'il se plut à traduire dans de nobles pages d'histoire et jusqu'en un drame, maintes et maintes fois applaudi.

Elu député en 1881, il put croire qu'il touchait le but et qu'il allait voir réalisé le vœu de sa vie. Le 30 juin 1884, 252 de ses collègues répondaient à son initiative et appuyaient de leurs signatures le projet d'une fête de Jeanne d'Arc. La commission d'initiative s'était prononcée en sa faveur, et le nombre des signataires autant que la valeur des considérants eussent sans doute réuni la majorité des suffrages si la discussion publique avait eu lieu. Mais la législature approchait de son terme ; il fallut abandonner le fruit de longs efforts. Jamais la proposition ne put venir à l'ordre du jour.

Dix ans s'écoulèrent entre ce premier projet et une seconde tentative, cette fois plus heureuse. M. Joseph Fabre venait d'être élu sénateur, et avec l'esprit de suite du philosophe, l'ardeur intrépide de l'apôtre, il avait entrepris et mené à bien la conquête de nouveaux collègues. Un projet de loi relatif à l'institution de la fête qu'il appelait avec raison la fête du patriotisme, et signé de 128 sénateurs, fut présenté à la haute assemblée et adopté par elle le 8 juin 1894.

« Nos pères de 89, disait M. Joseph Fabre au nom de la commission chargée d'examiner le projet, voyaient dans les fêtes civiques une pièce essentielle de l'organisme républicain, un puissant ressort de l'éducation nationale... Quelle fête plus indiquée que la fête de Jeanne d'Arc, trait d'union entre la France ancienne et la France nouvelle! »

Et ailleurs :

« Il y a eu, en France, une chose grande entre toutes, la Révolution, et une personnalité grande entre toutes, Jeanne d'Arc.

« La Révolution a sa fête. Que Jeanne d'Arc ait la sienne! »

Ailleurs encore :

« Le moment n'est-il pas opportun pour opposer cette grande mémoire aux déclamations dangereuses de ces pontifes du cosmopolitisme qui voudraient nous persuader qu'il ne nous reste pas même la seule religion qui ne comporte pas d'athée, la religion de la patrie ? »

Le 18 juin, la proposition de loi adoptée par le Sénat, fut transmise, selon l'usage, à la Chambre des Députés, mais, faut-il le dire? elle n'y a encore été l'objet d'aucune étude. Un projet si digne d'intéresser, de passionner les esprits, attend depuis trois ans et attendra longtemps peut-être une sanction que le terme imminent de la législature actuelle rend de plus en plus incertaine. J'estime donc, et, avec moi, j'imagine que la majorité de notre conseil estimera que la proposition qui nous est soumise est la bienvenue.

Sans doute, le patriote qui a voué sa vie au culte de Jeanne s'estimera heureux d'avoir pour collaborateurs quelques-uns de ceux que son éloquence a conquis. A notre tour, il faudra bien reconnaître que, si la fête projetée répond à nos espérances, rien n'y aura plus contribué que les admirables prédications patriotiques qui ont devant nous aplani la voie.

Il n'est guère d'objection, en effet, ou de critique, que M. Joseph Fabre n'ait, chemin faisant et au cours de ses conférences, victorieusement écartée. « Jeanne, dit-on, appartient à un passé déjà lointain. » Oui, mais par combien de traits ce passé ressemble à notre présent! Et puis, qu'importe l'éloignement, si l'idéale image, comme une cime dans l'histoire, semble grandir à mesure qu'on s'en éloigne. « L'Eglise la revendique ». Formule vide de sens ; nul n'a de droits exclusifs sur cette glorieuse mémoire. C'est précisément votre abstention qui va créer le privilège; personne ne vous exclut que vous-même. Si ceux que vous appelez ses ennemis se sont résolus virilement à expier le passé et à réhabiliter sa

mémoire, est-ce une raison pour qu'elle soit oubliée et abandonnée de ses amis?

Mieux que personne aussi, M. Joseph Fabre a compris et fait comprendre le caractère de la fête qu'il voudrait voir instituer. C'est vraiment, et en un sens plus précis, plus rigoureux qu'on ne pense, la fête de la patrie, visible dans l'une des figures les plus nobles qui se soient révélées au monde. Avec ce qu'elle a de rayonnement au front, de charme et de franchise dans le regard, Jeanne n'est-elle pas l'image même de la France? Douce et fière, humaine et brave, généreuse par-dessus tout, il semble que cette admirable jeune fille ait le pressentiment de quelque chose de plus noble et de plus beau que la victoire même ; que son œil cherche par delà les mêlées sanglantes, et entrevoie comme en un rêve d'avenir les jours que l'humanité appelle, les jours de réconciliation et de paix.

La fête de la patrie peut et doit être aussi la fête du patriotisme. Il serait bon, il serait salutaire, qu'une date fût fixée dans l'année, où, par l'effet et comme par la grâce d'un même souvenir, tous nos concitoyens se sentissent unis dans une même pensée de solidarité et d'espérance. Combien n'importe-t-il pas, si nous voulons reprendre le rang qui nous est dû parmi les peuples, que nous apprenions à détacher nos regards des questions secondaires qui nous divisent, pour les fixer sur l'idéal commun qui doit nous unir ! Et puis, le souvenir des humiliations passées doit être fécond. C'est lui qui de nouveau trempera les âmes et inspirera les héroïques résolutions. Toujours penser à nos malheurs n'est pas possible ; pensons-y souvent, et, pour y penser souvent, décidons-nous à y penser en commun.

Ne remettons pas non plus la décision nécessaire.

Plus se prolongera l'attente, plus risquera de se refermer et de guérir la blessure faite à notre honneur de nation ; or, il ne faut pas que cette blessure guérisse, si l'on veut que la fête du patriotisme garde toute son efficacité et toute sa vertu.

L'Université, dans l'ordre d'idées qui nous occupe, est maîtresse de ses décisions. Il lui suffit de vouloir, de bien vouloir.

Ses vœux seront sincèrement interprétés, aisément transmis et, s'ils se présentent avec l'autorité que donne une majorité imposante, promptement entendus. Et qu'on veuille bien le remarquer, l'entente sera infiniment plus facile entre esprits qu'une culture désintéressée met au-dessus des préjugés de parti, qu'elle ne l'a été ou ne saurait l'être dans un milieu politique, où presque nécessairement les vues les plus hautes risquent de se heurter à la confuse diversité des intérêts. J'ajoute que l'Université a charge d'âmes, que la plus grande partie de la jeunesse lui appartient, et que c'est en vue de la jeunesse qu'il importe surtout de restaurer le patriotisme et d'instituer la fête qui le glorifie. C'est d'une jeunesse élevée dans le souvenir de nos malheurs et le culte de nos grands noms historiques que dépend en définitive l'avenir.

A vrai dire, l'idée d'une fête universitaire de Jeanne d'Arc n'est pas nouvelle. Il y a un peu plus de 7 ans, le 29 juillet 1890, sous le ministère de M. Léon Bourgeois, le Conseil supérieur de l'Instruction publique avait adopté une proposition ainsi conçue :

« *Est déclaré jour de fête pour tous les établissements d'instruction publique le* 8 *mai de chaque année, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans.* »

La fête du 8 mai ainsi décrétée eut lieu, si je ne me trompe, en 1891. Je doute qu'elle ait été, au moins dans la généralité de nos établissements, célébrées depuis.

Comment expliquer ce rapide abandon? On peut croire qu'avant les débats retentissants du Sénàt et ces admirables plaidoiries qui furent entendues et du Sénat et de la France, l'idée n'était pas encore tout à fait mûre. Les chances de succès, selon nous, eussent été meilleures si l'on avait laissé l'opinion prendre les devants et s'affirmer de façon plus décisive et plus nette. Une fête, à proprement parler, ne se décrète pas. Elle résulte, elle jaillit du milieu et des circonstances. Il faut qu'elle soit depuis un assez long temps dans les vœux avant d'apparaître dans les faits.

Peut-être aussi, dans une institution de ce genre, faut-il, comme en tout le reste, procéder avec méthode, et prudem-

ment. Il faut choisir d'abord le terrain favorable, et ne chercher à acclimater une fête que là où elle a le plus de chances de se développer et de prospérer.

S'il en est ainsi, nous croyons, avec M. le professeur Bertinet, que l'Académie de Paris est le milieu propice, le milieu prédestiné à la fête universitaire dont il réclame l'institution : « Il ne faut pas, dit-il, que nous laissions à d'autres l'honneur de célébrer les premiers dans nos écoles la mémoire de l'une des plus pures gloires de la France ». Non, il ne le faut pas, dirai-je en union de pensée avec lui, parce que le mérite d'une telle initiative revient de droit à la première et à la plus noble université du pays. Il ne le faut pas non plus, parce que l'appel de Paris est celui qui portera le plus loin et sera le mieux entendu. Il ne le faut pas, enfin et surtout, parce que notre province académique, cette province où bat vraiment le cœur de la France, est celle aussi où la fête qu'on propose éveillera les plus vifs souvenirs et trouvera le plus d'échos dans les cœurs.

Le pays compris en ce ressort, Monsieur le Recteur, et placé sous votre juridiction, a eu l'honneur insigne d'être le témoin de toute ou presque toute la vie publique de Jeanne d'Arc. Là, entre le berceau de Domrémy, et le bûcher de Rouen, s'est déroulé, dans une incomparable splendeur, le drame le plus extraordinaire qu'ait connu l'histoire, drame, dont trois villes, qui sont nôtres, marquent pour jamais les trois moments les plus solennels, décisifs : *Bourges*, l'humiliation suprême, et aussi les premiers bruits d'une mission, la première aube d'espérance ; *Orléans*, le salut ; *Reims*, le triomphe. Mais au-dessous de ces villes, que de cités moindres, que d'humbles bourgades veulent leur part dans l'héritage de gloire et cherchent à consacrer leurs noms, en les rattachant à quelque circonstance de la vie miraculeuse ! Emues encore après tant d'années, elles sentent ce qu'il y eut d'impiété dans l'oubli. Partout les statues s'élèvent, les fêtes locales s'organisent. On voit bien que les cœurs s'ouvrent et ne demandent qu'à se répandre en bénédictions.

Avec quelle allégresse, en un tel milieu, notre jeunesse universitaire n'inaugurera-t-elle pas le culte de Jeanne

d'Arc! Oui, je l'ai dit à dessein, elle l'inaugurera elle-même. Nous proposerons les grandes lignes d'un cérémonial nécessaire. Pour tout le reste et dans le détail, que l'organisation lui appartienne! Elle ne manquera pas, vous le verrez, ni d'idées heureuses, ni d'inspirations délicates. Ce qu'il faut qu'elle comprenne avant tout, c'est que son hommage spontané, son hommage personnel, est le premier nécessaire; c'est lui qui doit aller d'abord à la jeune vierge, à la fille de France, héroïne à 17 ans.

Sans doute, on saura un jour ce que vaut un culte réellement, franchement civique, un culte qui vient du cœur et repose sur le concert des volontés. L'exemple de l'Université de Paris ne tardera pas à entraîner toutes les autres, et, s'il est avéré que, parmi notre jeunesse universitaire, la fête de Jeanne d'Arc donne des fruits de bon esprit, de dignité morale et de respect, comment ne s'imposerait-elle pas à la nation toute entière? L'Université aura donné le signal. La France suivra :[1]

En résumé, Messieurs, votre Commission vous propose les conclusions suivantes :

Si la fête de Jeanne d'Arc est instituée dans l'Académie de Paris, voici comment on pourrait la célébrer :

1° Nos établissements d'instruction publique seraient, le jour même de la fête, ou dès la veille, pavoisés et illuminés. Je me permets de suggérer l'idée que sur les drapeaux ou

1. Dès aujourd'hui, ne pourrait-on pas instituer dans nos casernes une commémoration annuelle de Jeanne d'Arc? Ce serait, croyons-nous, aller au-devant des vœux de nos chefs militaires les plus éminents. Je n'en citerai qu'un : le général Davout, duc d'Auerstaëdt. Dans une longue et magnifique lettre adressée le 11 juin 1892 à M. Joseph Fabre, qui en a fait la préface de son *Mois de Jeanne d'Arc*, le général Davout disait que la glorification de la « Grande Française » donnerait à chacun confiance dans l'effort qui lui sera demandé un jour pour la défense de la patrie. Il faut voir avec quelle abondance d'arguments pris sur le vif est développée cette thèse d'un soldat qui, pour lui emprunter ses propres termes, a toujours *ruminé les choses de la guerre.*

oriflammes soient inscrits quelques mots connus et cités de notre héroïne, entre autres : « Vive Labeur », si bien en situation quand il s'agit de nos maisons universitaires.

2° Messe de Jeanne d'Arc, à une heure matinale, 8 heures par exemple, pour les élèves qui suivent les exercices religieux.

3° A une heure plus avancée de la matinée, solennité d'un caractère à la fois oratoire et musical. Outre une conférence d'histoire, cette solennité comprendrait :

a) Des chœurs et aussi des morceaux à une ou deux voix.

b) Des lectures.

c) Des morceaux récités par les élèves, et, au besoin, des scènes entières, par exemple, des scènes du beau drame de Schiller, représentées par eux.

Il serait entendu que rien d'étranger au patriotisme ne figurerait au programme de la solennité, et qu'on en exclurait, d'autre part, tout ce qui risquerait de donner au sentiment patriotique la couleur d'une opinion particulière.

Si la solennité se divisait en deux ou trois parties, c'est dans les entr'actes qu'il conviendrait surtout de placer les chœurs les plus connus et les plus entraînants, chœurs qui seraient chantés par tous les élèves et écoutés debout par l'assistance.

Prenons quelques exemples :

A) On pourrait ouvrir la solennité par la marche lorraine, marche tout à fait de circonstance, ou encore, par les « Enfants de la France » de Béranger ;

« Reine du monde, ô France, ô ma patrie,
Relève enfin ton front cicatrisé. »

sur l'air très simple du Vaudeville de Turenne. Deux couplets suffiraient, étant donné la nécessité d'exclure tout ce qui n'est pas strictement patriotique.

B) Après la 1re partie :

Chœur des Girondins :

« Mourir pour la patrie.... »

C) Après la 2e partie :

Chant du départ, 2 couplets seulement : le premier et

celui où l'on fait mémoire de Bara et de Viala. Ce dernier couplet ne serait chanté que par les plus jeunes.

D) A la fin :

Le Chœur de Faust : « Gloire immortelle de nos aïeux. » Y joindre le couplet de la Marseillaise :

« Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus.... »

Telles sont, Messieurs, les conclusions que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Le rapporteur Evellin.

A l'unanimité, le Conseil académique de Paris, sous la présidence du recteur Octave Gréard, se prononça pour la célébration annuelle d'une fête universitaire de Jeanne d'Arc dans tout le ressort de l'Académie.

Assurons enfin la réalisation du vœu deux fois formulé par le conseil supérieur de l'Instruction publique !

Qu'à partir de mai 1916, les chefs de l'enseignement organisent, dans toutes les écoles, la fête annuelle de Jeanne d'Arc qui doit être, non un congé ajouté à tant d'autres, mais un ensemble d'évocations et d'initiations patriotiques par jeux, chants, représentations, lectures, discours.

On y commentera en particulier les dépositions du *Procès de réhabilitation* et les interrogatoires du *Procès de condamnation*, procès où Sainte-Beuve, les chefs du positivisme et l'évêque Freppel s'accordent à voir « *une histoire dont le vrai tout simple est au-dessus de toute histoire* »[1]; « *le document incomparable que toute bibliothèque scolaire devrait posséder* »[2], « *une vie de Jeanne d'Arc qu'on ne peut pas refaire et qui défie l'éloquence par son inimitable originalité* »[3].

1. Sainte-Beuve. *Nouveaux lundis.*

2. Dr Robinet. *Appel aux positivistes pour l'établissement du culte civique de Jeanne d'Arc.*

3. Mgr Freppel. *Panégyrique de Jeanne d'Arc.* — L'évêque Freppel ne tarit pas sur la vie de Jeanne d'Arc racontée par elle-même : « Cette

Que les devôts de l'héroïne, encore plus soucieux de son mage spirituelle à fixer dans toutes les âmes que de sa statue à mettre sur toutes les places, s'appliquent à faire connaître au peuple, par livres et conférences, ce vivant miracle de notre histoire !

Il y a une grande force d'inertie à remuer, plutôt qu'il n'y a de grandes oppositions à vaincre. Il s'agit de persévérer dans l'action. Les mauvais vouloirs céderont. C'est l'éternelle histoire des murs de Jéricho. Ils tinrent six jours. Le septième, ils tombèrent.

IV. — RAPPORT DE M. DE MAHY, DÉPUTÉ, SUR LA FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC

Pendant l'année 1897, un grand mouvement de pétitions en faveur de la fête nationale de Jeanne d'Arc fut organisé par les femmes de France.

Le 27 janvier 1898, M. de Mahy, député, vieux républicain et libre-penseur affilié à la franc-maçonnerie, présenta son rapport à la Chambre. Il était ainsi conçu :

Des femmes françaises demandent très respectueusement à la Chambre des députés de vouloir bien ratifier le vote favorable émis par le Sénat (séance du 8 juin 1894) au sujet d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc. « Le nom de la

révélation de soi qui, depuis la vocation jusqu'au martyre, se traduit dans une parole simple comme l'enfance, suave et délicate comme la virginité, profonde comme le génie ; cette transparence d'une âme qui permet de voir à découvert le mystère de sa vie intime ; ces éclairs de bon sens, de raison, de sagesse qui jaillissent d'une ignorance sublime ; ce langage où il y a de l'ange, de la femme, du guerrier, où l'on sent le souffle de Dieu sous le son de l'homme, et qui ne laisse à l'historien de Jeanne d'Arc d'autre ressource que de répéter ce qu'elle a dit, pour expliquer ce qu'elle a fait ».

grande libératrice, disent-elles, est également cher au cœur de tous ; les étrangers eux-mêmes nous l'envient. C'est en saluant de l'épée et en présentant les armes que nos régiments défilent devant l'humble demeure qui abrita son berceau ; le peuple tout entier s'émeut quand on parle de Jeanne d'Arc, et son souvenir, loin d'être effacé, s'offre à nous comme un symbole d'union. Les femmes françaises voient une amie dans l'héroïne lorraine et un modèle de patriotisme ; elles vous disent aujourd'hui, Messieurs les députés, combien elles seraient heureuses de lui voir rendre les hommages publics et officiels qu'elle a si bien mérités. »

Considérant :

Que le grand mouvement d'opinion qui s'est produit dans dans le pays et qui se manifeste avec une suite remarquable depuis plusieurs années par la publication d'ouvrages spéciaux et par l'envoi continuel de pétitions émanées d'un très grand nombre de points du territoire dans tous nos départements — pétitions couvertes de milliers de signatures appartenant à toutes les confessions religieuses, à toutes les opinions politiques et philosophiques, à tous les cultes, à tous les partis, à tous les milieux, à toutes les conditions, à toutes les classes de la société — est bien l'expression du sentiment national ;

Que, d'ailleurs, l'initiative de la fête de Jeanne d'Arc, *fête du patriotisme*, donnant satisfaction au vœu du pays. appartient à la Chambre des députés, ainsi que le témoigne la proposition de loi présentée le 30 juin 1884 par notre honorable collègue M. Joseph Fabre, avec l'adhésion de deux cent cinquante-deux députés ;

Que cette même proposition, reprise au Sénat par son auteur et signée de cent vingt-huit membres de la Haute-Assemblée (en grande majorité républicains) a été votée par 145 voix contre 93 (toujours en grande majorité républicaines) ;

Que la Chambre des députés a été régulièrement saisie du texte adopté par le Sénat, et dont la teneur suit : « Article premier. La République Française célèbre annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme. — Article 2. Cette fête a lieu le deuxième dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans. — Article 3. Il sera élevé en l'hon-

neur de Jeanne d'Arc, sur la place de Rouen où elle a été brûlée vive, un monument avec cette inscription : *A Jeanne d'Arc, la France reconnaissante* ;

Votre Commission a l'honneur de recommander très respectueusement à votre sollicitude la ratification de cette loi, suprême hommage de la Patrie à la plus pure, à la plus noble, à la plus glorieuse, à la plus héroïque, à la plus dévouée enfant de notre race, et qui paya de son martyre le salut de la nation, préparé et assuré par son génie politique autant que par ses victoires.

Un mois après, M. de Mahy insistait pour la mise à l'ordre du jour.

« Il y a une loi qui me tient au cœur, disait-il, comme au cœur de beaucoup d'entre vous, et, j'ose le dire, au cœur de la France entière ; elle nous est recommandée par ce qu'il y a de meilleur au monde, par les Femmes de France. C'est la loi déjà votée par le Sénat. Elle sera, je l'espère, adoptée d'acclamation. »

Hélas ! les espérances de l'excellent de Mahy furent déçues. Lorsque vint le jour de la discussion, le président Brisson invita d'abord la Chambre à se prononcer sur l'*urgence de la proposition*. L'urgence fut repoussée par 269 voix contre 252. Repousser l'urgence c'était voter le renvoi aux calendes....

Fidèle à ses préventions, la franc-maçonnerie avait signifié son veto à de Mahy qui n'en tint aucun compte, et elle avait adressé aux députés francs-maçons un document hostile, qui se terminait par ces mots :

« Nous vous supplions TT.·. CC.·. FF.·., républicains, sans compromissions sordides, d'empêcher l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc. »

On lira avec intérêt la missive qui fut adressée à mon éminent ami de Mahy par le Vénérable Edgar Monteil et la réponse que lui fit de Mahy,

Le 27 janvier 1898.

Le Vén.·. Maît.·. de la L.·. Clémente Amitié à S.·. T.·. C.·. F.·. de Mahy

Salut.

La nouvelle que je vois dans les journaux est-elle vraie? Êtes-vous rapporteur favorable *de la Fête de Jeanne d'Arc? Non, ce n'est pas possible, car vous n'avez pas oublié que c'est la fête poursuivie par toute la nuée des cléricaux, que c'est la fête poursuivie en hostilité du 14 Juillet, que cette fête n'est qu'un instrument de haine contre la République et que ce sera la grande fête politique des curés.*

Croyez, T.·. C.·. F.·., à mes sentiments les plus frat.·..

EDGAR MONTEIL.

Paris, ce dimanche 30 janvier 1898. Le F.·. de Mahy à son T.·. C.·. F.·. Edgar Monteil, Vén.·. Maître de la L.·. Clémente Amitié.

Salut.

Parfaitement! c'est moi-même. Les journaux disent vrai. Je suis rapporteur *favorable* de la fête de Jeanne d'Arc. En réponse à votre lettre, je ne peux mieux faire que de vous adresser un exemplaire de mon rapport. Si vous voulez bien le parcourir et jeter les yeux sur la liste des adhérents, tant à la Chambre des députés qu'au Sénat, vous verrez que je suis en nombreuse et très excellente compagnie républicaine et maçonnique. Ce n'est donc ni un attentat contre le 14 Juillet, ni un instrument de haine contre la République, ni la fête des curés. C'est, aux termes mêmes de la proposition de loi, « *la fête du patriotisme* ».

Que si des cléricaux et des monarchistes se mêlent à la fête nationale de Jeanne d'Arc, est-ce une raison pour nous

de la leur abandonner? Il n'y a pas que Jeanne qu'ils aiment ou prétendent aimer. Beaucoup d'entre eux font profession d'amour pour le drapeau tricolore; la plupart, indubitablement, sont sincères. Allons-nous, pour cela, déserter le drapeau? Bien sûr, il y a des cléricaux qui aiment sincèrement la France et qui le prouvent jusqu'à lui donner obscurément leur vie sur le champ de bataille. Cela nous force-t-il à faire le contraire? Répudierons-nous nos principes parce que des malintentionés s'avisent d'y adhérer pour les exploiter?

Des évêques, des inquisiteurs, des politiciens abominables, vendus à l'ennemi, ont assassiné juridiquement Jeanne d'Arc. *Elle est nôtre.*

Aujourd'hui, le clergé, par calcul ou par simple patriotisme, la glorifie. Nous voilà, du coup, obligés de la renier? Nous renonçons à notre part, à la part de la France républicaine, dans l'acte de réparation et de gratitude que réclament le patriotisme, la bonne politique, la justice, le sens commun, d'accord avec le sentiment national! Nous faisons bande à part, drapés dans une farouche bouderie! La flamme du bûcher de la pauvre enfant du peuple morte pour la patrie n'éclaire pas notre conscience! Nous ne comprenons pas de quel côté est notre place!

Jusqu'à présent, je croyais que le devoir maçonnique est non seulement de rivaliser avec nos adversaires dans la pratique du bien, mais encore de nous efforcer de les surpasser. Or, je ne sais rien de mieux au monde que d'honorer la mémoire des grands serviteurs du pays. *Le plus grand de tous, c'est Jeanne d'Arc. Elle est la plus parfaite incarnation du génie de notre race. C'est la France que l'on fête et que l'on sert, en fêtant Jeanne d'Arc.*

Mon cher ami, j'ai déjà eu l'occasion de le dire et de l'écrire à plusieurs de nos F∴. La *Clémente Amitié* est sur le point de commettre une lourde faute, peut-être irréparable. Puisse-t-elle n'y pas tomber et ne pas y entraîner la maçonnerie française! Elle aurait dû prendre en main le drapeau et se mettre à l'avant-garde du mouvement. Elle peut encore s'y associer et le seconder. Ce serait le meilleur tour que vous puissiez jouer aux cléricaux.

Quant à moi, pour achever de répondre à votre lettre, je dois vous dire que, membre et président de plusieurs commissions de pétitions, j'ai, en ma qualité de doyen, prié mes collègues de me confier la rédaction du rapport. Si, comme je l'espère, la Chambre des députés, faisant droit au vœu des femmes de France, ratifie la loi adoptée par le Sénat, en 1894, ce sera pour le vieux républicain que je suis, ennemi de tous les cléricalismes, une satisfaction profonde d'y avoir participé. Ce sera le couronnement de ma longue carrière de dévouement à la liberté de conscience et à la République.

Croyez, T.·.C.·. F.·., à mes sentiments les plus frat.·.. Aidez-moi, aidez-moi, mon frère. *Faites que la bonne Française qui a dit à son lâche bourreau : « Evêque, je meurs par vous », ne nous dise pas : « Francs-maçons, je suis reniée par vous ».*

François de Mahy.

RAPPORT FAIT A LA CHAMBRE LE 1er JUILLET 1912 PAR M. AYNARD, DÉPUTÉ

Avant de reproduire le rapport d'Aynard, qu'il me soit permis de dire ici combien je regrette profondément la mort de ce parfait ami, si dévoué à la glorification de Jeanne d'Arc. J. F.

V. — RAPPORT DE M. AYNARD

Au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour objet l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme :

Messieurs,

Sur l'initiative prise par un grand nombre de nos honorables collègues appartenant à toutes les opinions, la

Chambre a décidé, dans sa séance du 24 mai dernier, qu'une Commission serait nommée afin de rapporter la proposition, adoptée par le Sénat le 8 juin 1894, qui nous a été encore renvoyée le 8 juin 1910, ayant pour objet l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc, dénommée la fête du patriotisme[1].

D'après le court débat qui a précédé le vote, qui a eu lieu sans opposition, on a bien vu qu'il équivalait à une prise en considération ; et son importance apparaissait d'autant plus grande que M. Poincaré, président du Conseil, répondant à une demande de M. Millevoye, a déclaré, aux applaudissements de la plus grande partie de la Chambre, que l'avis du Gouvernement sera favorable à l'institution de la fête nationale ; « il estime que la mémoire de Jeanne d'Arc appartient à tous les Français ». La nomination dans les bureaux a confirmé ces premières prévisions; la quasi-unanimité, soit dix sur onze des membres de la Commission, a été acquise à l'institution de la fête nationale de Jeanne d'Arc.

Vous étiez certains d'avance, Messieurs, que votre Commission ne pouvait songer à vous soumettre un rapport étendu sur les motifs qui militent en faveur de la fête de Jeanne d'Arc. S'il est une question dans laquelle la sobriété et la simplicité s'imposent, c'est bien celle qui nous occupe. Tout a été dit sur l'héroïne française par les grands historiens du dernier siècle et par ceux qui vivent encore parmi nous pour l'honneur de nos lettres ; tout a été exprimé sur elle ou plutôt tenté, dans le domaine des sentiments, par nos grands artistes modernes attirés par la mystérieuse et délicieuse figure ; trop surhumaine pour qu'aucun d'eux ait pu vraiment se hausser jusqu'à elle et la deviner. Notre tâche est de l'ordre le plus modeste ; elle consiste à rappeler en quelques paroles l'état de la question, et les raisons nationales pour lesquelles l'hommage exceptionnel du pays

1. Cette Commission était composée de MM. Edouard Aynard, *président*; Camille Picard, *secrétaire* ; le baron des Lyons de Feuchin, Millevoye, Jaurès, Driant, Maurice Barrès, Dessoye, Georges Berry, le marquis de l'Estourbeillon, Georges Bonnefous.

envers la plus merveilleuse et la plus sublime de ses enfants ne saurait être retardé.

Il est à remarquer que c'est surtout depuis la Révolution française, qui a tant fait pour l'idée de patrie, depuis la passion de la recherche et de la vérité historique qui a animé le dernier siècle, depuis surtout l'heure des grandes douleurs nationales de 1870, que Jeanne d'Arc a, pour ainsi dire, ressuscité dans le cœur français. C'est aux moments des désastres et de l'angoisse qu'on se rappelle celle qui a sauvé la nationalité française en si grand péril, qui accomplit ce qu'on a appelé le miracle historique. On s'est souvenu de Jeanne d'Arc dans les premières années qui ont suivi 1870. Dès 1872, les projets pour la glorifier se formaient. En 1884, 252 députés proposaient à la Chambre l'institution de sa fête. Mais la proposition, n'ayant pu être mise à l'ordre du jour avant la fin de la législature, devint caduque.

Le 29 juillet 1890, M. Léon Bourgeois étant ministre, le Conseil supérieur de l'Instruction publique décidait de déclarer « jour férié pour tous les établissements l'instruction publique, le 8 mai de chaque année, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans ».

En 1894, une proposition de même nature était déposée au Sénat; elle était signée de 128 sénateurs. Comme à la Chambre en 1884, elle avait pour principal et infatigable promoteur M. Joseph Fabre, élu depuis lors au Sénat, dont les amis de Jeanne d'Arc ne sauraient se rappeler le nom avec trop de profonde reconnaissance pour les services rendus à la cause.

La proposition, vivement appuyée par le Gouvernement, fut votée le 8 juin 1894, et renvoyée à la Chambre depuis plusieurs législatures. La dernière transmission du Sénat est du 10 juin 1910.

En 1896, des pétitions émanant de près de 500.000 femmes françaises parviennent à nos prédécesseurs. Une Commission est nommée en 1897. M. de Mahy, rapporteur, conclut ardemment à l'adoption de la proposition votée par le Sénat. Mais ce rapport ne put arriver jusqu'à la mise à l'ordre du jour.

Dix-huit années se sont donc écoulées depuis le vote du Sénat en 1894.

Le projet d'hommage public à Jeanne d'Arc semblait tomber dans l'oubli ; mais sa raison d'être éclate avec une ardeur plus intense depuis les événements de l'année dernière. Qu'il nous soit permis de le répéter : c'est lorsque le cœur de la patrie est ému ou blessé qu'on se tourne vers celle en qui s'incarne le patriotisme porté encore plus haut qu'au prodige. Dans le plus grand sang-froid, résolument et sans jactance, on a ressenti, l'an dernier, dans notre pays, un sursaut de patriotisme, visible à tous les yeux, qui a apporté à nos Gouvernements la plus précieuse des forces dans des conjonctures difficiles. Cet esprit national, toujours le même, mais plus clairvoyant et encore raffermi dans les derniers événements, cherche son plus haut symbole ; c'est dans Jeanne d'Arc qu'il le trouve. De toutes parts, nous avons vu se raviver le mouvement profond en faveur de la fête nationale de Jeanne d'Arc. On doit en relever, comme l'un des remarquables symptômes, le vote récent et unanime du Conseil municipal de Paris. Tout entière, l'opinion nous crie de faire, en instituant la fête de Jeanne d'Arc, un acte de foi et d'amour envers la patrie, une et impérissable.

C'est un orgueil national nécessaire et noblement placé que celui d'un peuple qui entend ne rien oublier de ce qui fait sa gloire. « Les longs souvenirs font les plus grands peuples, » a dit Montalembert. Quel souvenir est comparable à celui de notre Jeanne, et par conséquent plus digne d'un hommage à part, renouvelé, et constant? Nous nous excusons d'affirmer cette vérité banale à force d'évidence : la Française Jeanne d'Arc est notre plus pure merveille, et la merveille du genre humain. Aucun peuple ne peut se parer d'une gloire pareille et aussi pure. Si Jeanne d'Arc appartenait à quelque autre nation ; quel usage éclatant, peut-être intempérant, n'en ferait-elle pas, pour établir sa suprématie sur les autres peuples ! Rien, dans l'histoire de tous les temps, n'est comparable à la vie et aux actes de Jeanne d'Arc.

C'est une enfant, une toute jeune fille sortie de son village qui va imposer ses volontés au pauvre « roi de Bourges », aux

grands seigneurs, aux conseillers réputés sages, et aux capitaines expérimentés ; c'est elle qui délivre Orléans en même temps que la France, dépecée par l'Anglais et le Bourguignon coalisés ; qui prend par la main Charles VII, pour le mener au sacre de Reims ; c'est Jeanne qui, bientôt délaissée et trahie, va mourir à Rouen à dix-neuf ans, après cette horrible et magnifique épreuve du procès où elle se révèle encore plus merveilleuse que sur les champs de bataille ; apportant dans la torture et perfidie des interrogatoires, le bon sens clair, la finesse, l'esprit délié ; y ajoutant la grâce joyeuse et saine de la vraie femme française, jusqu'à la fin de son martyre et jusqu'au pied du bûcher. Quoi de plus beau, de plus inexplicable, et qui puisse remuer plus profondément nos âmes ?...

« Ni intolérance, ni ingratitude, tel est le devoir héréditaire des Français au sujet de Jeanne d'Arc », écrit M. G. Hanotaux, dans sa belle et pénétrante *Histoire de Jeanne d'Arc*. « Oui, dit Michelet, selon la religion et selon la patrie, Jeanne d'Arc fut une sainte. » Gambetta aimait à se proclamer « le disciple de Voltaire et le dévot de Jeanne d'Arc ». Ce sont des témoignages sans nombre et de même nature, que nous pourrions apporter de la part des hauts, généreux, et vraiment libres esprits, soit qu'ils se réclament de la foi, soit qu'ils appartiennent au culte de la France, et qu'ils s'inclinent, les uns et les autres, devant la mystérieuse et consolante figure.

Quelques opposants se rencontrent dans l'idée que c'est pour ainsi dire faire cortège à la fête religieuse existante et la favoriser, que d'instituer la fête pour tous, la fête du pays tout entier. L'erreur des dissidents est profonde et manifeste ; car c'est au contraire dans le cas où une fête nationale ne serait pas établie, que la fête religieuse qui, seule subsistant, grandirait, absorberait en elle tout le sentiment populaire sans cesse croissant, qui s'attache à la mémoire de Jeanne d'Arc. Le peuple français, qui sait deviner à ses heures et juger dans la droiture de son cœur, voit bien que c'est la première fois qu'on lui rend hommage, en la personne d'une

jeune fille sortie de la masse obscure. C'est de la démocratie paysanne, qu'a surgi, à l'heure la plus redoutable pour notre existence et notre unité, la libératrice de la France.

Votre commission vous propose d'adopter, sans y apporter aucun changement, le texte du Sénat. En vous associant, messieurs, à la Haute Assemblée pour honorer Jeanne d'Arc ; en instituant sous son nom la fête du patriotisme; en ramenant chaque année le souvenir du pays sur sa radieuse mémoire, vous ferez une œuvre de haute portée morale. Il faut avoir une fière confiance dans notre France ; chaque heure tragique ou périlleuse y découvre son héros.

Nous assistons à une sorte de renouveau de l'héroïsme. Officiers, soldats, marins, aviateurs, humbles défenseurs du public contre les malfaiteurs, dévouements dans toutes les conditions, le plus souvent obscurs et sans récompense, prouvent que ce qui maintient les peuples, c'est-à-dire l'esprit de sacrifice et le courage, sont toujours vivants et comme naturels parmi nous. Tel est l'esprit même de Jeanne d'Arc.

Sachons célébrer la vierge guerrière et cependant si douce et si humaine ; la sainte et l'héroïne qui se montre devant le monde comme le type unique, incomparable, de ce que peut susciter notre race. Jeanne d'Arc est à nous tous ; son nom et sa mémoire portent en eux une puissance apaisante et conciliante. Le jour de sa fête sera celui d'une trêve des partis, unis dans le sentiment de la grandeur et de la perpétuité de la nation.

Votre Commission a l'honneur de soumettre à votre adoption la proposition de loi dont la teneur suit :

PROPOSITION DE LOI

Article premier. — La République française célèbre annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Art. 2. — Cette fête a lieu le deuxième dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans.

Art. 3. — Il sera élevé, en l'honneur de Jeanne d'Arc, sur la place de Rouen où elle a été brûlée vive, un monument avec cette inscription :

A JEANNE D'ARC

Le Peuple français reconnaissant.

VI. — DISCOURS DE M. MAURICE BARRÈS

Voici le discours prononcé au mois de mai 1913, par M. Barrès, député de Paris, lors des fêtes célébrées à Paris par la Ligue des patriotes en l'honneur de Jeanne d'Arc :

Mes chers camarades,

A l'appel de Paul Déroulède, le cortège des patriotes vient de se dérouler dans l'ordre et l'enthousiasme ; nous avons déposé nos fleurs aux pieds de Jeanne d'Arc, et maintenant nous voilà réunis pour exprimer le vœu d'une fête nationale où tous les Français, de tous les partis, s'uniront dans un grand mouvement fraternel autour de l'héroïne de la patrie.

Mais d'où me vient l'honneur d'être votre porte-parole et de suppléer en ce jour notre très cher président et illustre ami? C'est que je suis compatriote de la Vierge lorraine et que je représente, comme député du premier arrondissement, le morceau de terre parisienne qu'elle arrosa de son sang.

Messieurs, vous vous rappelez la scène tragique du 8 septembre 1429. C'était après le sacre de Reims. En dépit des pacifistes de ce temps-là, qui jugeaient que les succès obtenus étaient assez grands, qu'il fallait se contenter du petit royaume de Bourges et laisser l'Ile-de-France aux Anglais, Jeanne d'Arc avait entraîné l'armée sous les murs de Paris. En personne, elle donna l'assaut à la porte Saint-Honoré,

franchit le premier fossé plein d'eau profonde, et se trouva vers cinq heures du soir, avec quelques-uns de ses gens, devant un second fossé qui la séparait des murailles, à l'endroit même, si je ne me trompe, où s'élève aujourd'hui sa glorieuse statue de la place des Pyramides. Voici alors ce qui se passa, comme nous le raconte dans son journal un de ses ennemis, le mystérieux Bourgeois de Paris : « Là, dit-il, était leur Pucelle, avec son étendard, sur le dos d'âne entre les deux fossés, qui criait à ceux de Paris : « Rendez-vous, de par Jhésus, à nous autres, et vite, car si vous ne vous rendez avant qu'il soit nuit, nous y entrerons par force, le vouliez ou non, et tous serez mis à mort sans merci. » — « Voire ! dit un archer, paillarde ! ribaude ! » Et tira de son arbalète droit à elle et lui perça la jambe tout oultre... » Jeanne resta étendue jusqu'au soir sur le revers du fossé, ne cessant pas d'exciter ses gens à l'assaut....

Paillarde ! ribaude ! Ce sont des Français qui lui jettent ces injures ! Elles ont retenti quatre siècles. Durant quatre siècles, des Français ont traité l'héroïne de simulatrice, d'hallucinée, ou bien de débauchée. Il a fallu les travaux de Quicherat, il a fallu qu'on nous mît sous les yeux les textes mêmes du procès pour faire justice de ces calomnies et nous restituer la Pucelle dans sa vérité historique. Mais l'œuvre de réparation n'est pas achevée. Il y a encore des gens, comme l'archer de la Porte Saint-Honoré, qui la repoussent et la prennent pour cible. Oui, aujourd'hui encore, en plein Paris. J'ai vu, j'ai entendu combattre Jeanne au Palais-Bourbon.

Depuis huit ans, je fais partie à la Chambre de la commission chargée d'examiner l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc. Dès les premières séances, il apparut avec évidence qu'un certain nombre de commissaires, n'osant se déclarer tout haut contre l'opinion générale, utiliseraient tous les moyens obliques pour faire échouer le projet. « Nous sommes des hommes politiques, disaient-ils, et nous devons examiner les résultats politiques de notre décision. » Entendez : Nous sommes des produits électoraux, et nous devons examiner le produit électoral de notre décision. « Supposons qu'elle soit instituée, cette fête de Jeanne d'Arc, continuaient-

ils. Dans nos villages, comment pourra-t-on la célébrer ? Vous le savez bien, c'est à l'église qu'elle aura son éclat. Le curé prononcera en chaire le panégyrique. L'instituteur pourra bien essayer çà et là d'une conférence, l'après-midi à la mairie. Elle ennuiera. Au bout de quelques années, la fête nationale de Jeanne d'Arc sera devenue l'affaire de l'Eglise toute seule... »

Ainsi parlaient les adversaires du projet. Nul d'eux, il faut le dire, n'eut un mot déplacé, le moindre mot suspect contre la martyre elle-même. Paillarde ! Ribaude ! sont restés pour compte à Voltaire. On admire, on aime la Pucelle, mais on redoute les puissances religieuses qui s'exhalent du récit de sa vie, ces puissances qu'il y avait dans son âme héroïque et qui la soulevèrent si haut. O misère d'une époque ou plutôt d'un Parlement qui méconnaît les conditions de toute grande action !

Pendant le procès de Jeanne à Rouen, un des assistants, un lord anglais, après une réplique de la prisonnière, ne put se retenir de s'écrier : « La vaillante fille ! que n'est-elle Anglaise ! » Que n'est-elle libre penseuse ! Que n'est-elle franc-maçonne ! C'est juste le cri que je croyais entendre autour de moi dans la commission. Nous l'aimons bien, disaient-ils en substance, mais que diable avait-elle besoin de mettre Dieu et le Roi dans son affaire ! Que ne s'est-elle maintenue dans une attitude purement laïque !

Laissons ces niaiseries. Ces objections superficielles ne peuvent longtemps arrêter la Chambre que presse l'opinion publique. Il n'y a pas un Français dont Jeanne d'Arc ne satisfasse les vénérations profondes. Chacun de nous peut personnifier son idéal en Jeanne d'Arc. Elle est pour les royalistes le loyal serviteur qui s'élance à l'aide de son roi ; pour les césariens, le personnage providentiel qui surgit quand la nation en a besoin ; pour les républicains, l'enfant du peuple qui dépasse en magnanimité toutes les grandeurs établies ; et les révolutionnaires eux-mêmes la peuvent mettre sur un étendard en disant qu'elle est apparue comme un objet de scandale et de division pour être un instrument de salut. Aucun parti n'est étranger à Jeanne d'Arc et tous les partis ont

besoin d'elle. Pourquoi ? Parce qu'elle est cette force mystérieuse, cette force divine d'où jaillit l'espérance.

La figure de Jeanne d'Arc nous enseignerait à espérer, n'y eût-il plus d'espérance. Quand même ! n'est-ce pas, Déroulède ? Sa vie rehausse nos âmes, remplit nos cœurs de pensées courageuses, de beautés morales et de poésie. Elle est le miracle pour la patrie et nous enseigne comment se font les miracles.

La France était perdue quand on vit apparaître un ange du ciel. Qu'elle revienne au milieu de nous, cette image puissante ! Jamais elle ne nous fut plus nécessaire ; jamais elle ne fut appelée par un vœu plus unanime de notre nation.

Français, pourquoi tardez-vous de payer à l'héroïne son salaire de gloire ! L'univers entier lui dresse des autels. En Angleterre, depuis un siècle, c'est, pour la victime de Rouen, une ère d'adoration et d'apothéose ; en Allemagne, il n'y a pas une pièce qui soulève autant d'enthousiasme que la Jeanne d'Arc de Schiller. L'univers est à genoux devant cette fille française, et nous lui disputons la gloire ! Accepterons-nous que l'on nous jette plus longtemps au visage la dure apostrophe du grand écrivain Carlyle : « Français sans cœur, railleurs, vous n'êtes pas dignes de la noble vierge ! »

Camarades, avant de nous séparer, proclamons que le peuple de Paris exige la fête nationale de Jeanne d'Arc, et jurons de nous réunir chaque année en cortège pour obtenir du gouvernement que justice soit enfin rendue, après quatre siècles d'ingratitude, à la sainte de la patrie.

VII. — REPRISE PAR M. BARRÈS DE LA PROPOSITION DE 1894

Le 22 décembre 1914, l'*Écho de Paris* publiait les lignes suivantes :

Je déposerai aujourd'hui sur le bureau de la Chambre une proposition de loi dont voici l'exposé des motifs :

Il y a longtemps que nous aurions dû nous parer davan-

tage de Jeanne d'Arc, la mettre au-dessus des partis et la glorifier, chaque année, dans une journée nationale, comme la sainte de la patrie et la fleur de notre sang.

Nous le désirions tous. On sait de quel culte la pensée française, la plus populaire et la plus savante, entoure la Jeune Fille de Domrémy. Dès 1884, deux cent cinquante-deux députés de tous les bords, sur l'initiative d'un député radical, M. Joseph Fabre, proposaient à la Chambre que « la République française célébrât annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme ».

En 1894, la proposition revenait appuyée par le gouvernement et fut votée par le Sénat.

En 1912, M. Poincaré, président du conseil, déclara que le gouvernement était favorable, et la Chambre ayant nommé une commission, la quasi-unanimité, soit dix membres sur onze, conclut à l'institution de cette fête nationale.

Alors, pourquoi ces lenteurs, et comment depuis trente années l'opinion publique n'obtient-elle pas cet acte de foi et d'amour qu'elle nous réclame, cette union solennelle autour de la plus pure des gloires?

J'écarte les petites explications tirées de l'esprit ombrageux des partis, et, allant droit au centre des difficultés, je crois pouvoir dire que, par une sorte d'instinct, nous attendions, tous, une occasion parfaite. Ce n'était pas ingratitude ou indifférence, mais scrupule de respect. Nous attendions d'être plus sûrs de notre accord profond les uns avec les autres, et de notre accord avec cette haute figure. Quelque chose nous avertissait de ne pas nous presser et qu'une heure élue sonnerait, une de ces heures magnifiques qui portent en elles la vertu de hausser tous les esprits et de réconcilier les cœurs.

Elle est venue, cette heure victorieuse. Soudain nous avons eu la séance parlementaire du 4 août, le pacte de l'union sacrée, la mobilisation, ardente et bien ordonnée, comme le *Chant du Départ*, et puis par milliers ont éclaté, sur tous nos champs de bataille, ces actes d'héroïsme et de sacrifice dont les mises à l'ordre du jour de l'armée ne nous peuvent garder qu'une faible partie. L'envahisseur, qui déjà croyait se

saisir de la France, est arrêté, repoussé par la victoire de la Marne, pareille et supérieure à ces trois journées de Bouvines, de la délivrance d'Orléans et de Denain, qui par trois fois, jadis, nous sauvèrent, et demain la nation achèvera de bouter dehors l'étranger.

C'est l'éternel miracle français, le miracle de Jeanne d'Arc. Hier nous semblions capables de le commenter et de l'admirer, mais non de le renouveler. Aujourd'hui, les trésors de la race apparaissent, les sources souterraines se sont mises à jaillir, les plus belles vertus refleurissent et toutes les ailes se déploient. Jeanne d'Arc est éternelle. La vierge d'Orléans, le Phénix des Gaules, renaît de ses cendres.

Saisissons cette minute sacrée. Toutes les conjonctures et nos alliances mêmes sont propices. Hier, le poète national anglais Rudyard Kipling, dans son magnifique poème de la gloire de la France, chantait : « Nous nous pardonnons nos torts réciproques et le vieux crime impardonnable, le péché dont chacun de nous eut sa part, sur la place du Marché de Rouen. »

Mais il y a plus : Jeanne d'Arc voulait que nous pussions collaborer. Il faut rappeler aujourd'hui que le rêve de la généreuse fille était, une fois la France délivrée et la paix faite, de chevaucher avec les Anglais eux-mêmes pour la défense de la chrétienté. Elle le leur écrivait. Sa mission complète c'était de défendre avec les Anglais la civilisation. Et quand il semble que nous soyons en train, Anglais et Français étroitement unis par les liens d'une impérissable amitié, d'accomplir sa pensée totale, n'est-ce pas l'instant de glorifier en Jeanne d'Arc le courage de nos soldats, de proclamer par elle notre puissance vivace de résurrection, et de définir par elle encore la magnanimité de notre génie militaire?

La vierge guerrière qui nous montre le chemin par où chasser l'envahisseur, montre en même temps à l'univers le visage héroïque et bienveillant de la vaillance à la française. C'est bon aux Allemands, s'ils veulent exalter les vertus qui les ont faits grands et qui peuvent les faire plus grands, d'aller chercher des modèles dans le fond des époques bar-

bares. Ils ont installé l'effigie du roi des Vandales dans leur temple du Walhalla, dédié aux héros qu'ils jugeaient dignes de provoquer leur enthousiasme et de former leurs âmes. Leurs savants, depuis un siècle, recueillent toutes les épaves des races païennes, tous les héros, tous les dieux qui sont des conseillers de massacre et de pillage, et s'efforcent pédantesquement de les introduire au fond de la conscience nationale de la Germanie. Et si l'on veut comprendre ce que signifient ces appels constants et monotones de Guillaume II à son « vieux Dieu », il faut savoir que ce « vieux Dieu », dont l'usage, nous dit-on sans rire, est spécialement réservé à l'empereur, n'est rien moins que le dieu Odin, le Père universel qui, dans le brouillard du Nord, entouré des Vierges Sanglantes, préside à des tueries indéfinies, mêlées d'affreuses ivrogneries. Ah! la Belgique et nos provinces envahies attestent à l'univers ce que sait faire un peuple formé dans une admiration religieuse pour les plus effroyables scènes de l'humanité primitive et qui fait d'une mythologie féroce ses grands textes sacrés.

Mais les armées de la France vont à la guerre, aujourd'hui comme toujours, avec les sentiments d'héroïsme généreux qui animaient la chevaleresque Jeanne d'Arc. Nous portons en nous son exemple, et, fût-ce à notre insu, les impulsions mêmes qui l'avaient mise en mouvement. Quand les Allemands déifient la déloyauté et la cruauté, et quand, justifiés par leur idéal, ils projettent d'écraser les faibles et d'asservir le monde, groupons-nous autour d'une vierge toute faite de vaillance, de bonté, de droiture et de sacrifice, pour proclamer d'une voix unanime, Français de tous les partis, que le propre de la puissance est de délivrer et de protéger.

Tel serait le sens d'une fête nationale de Jeanne d'Arc.

En conséquence, nous avons l'honneur de reprendre, pour le soumettre à la Chambre, le texte qui, dès le 8 juin 1894, avait été adopté par le Sénat, et qui propose que « la République française célèbre chaque année, au deuxième dimanche de mai, la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme. »

En faveur de cette proposition, j'ai reçu, dès la première heure, une chaleureuse approbation de M. Joseph Fabre, qui

fut au Parlement, répétons-le, l'initiateur de l'idée; l'adhésion de mon cher ami Henri Galli, qui est un précurseur, puisque, en 1912 et en 1913, il a fait adopter, par le Conseil municipal de Paris, un vœu ayant le même objet, et encore l'adhésion de M. Camille Picard, « député de Domremy et secrétaire, dans la dernière législature, de la commission pour la fête nationale de Jeanne d'Arc ». Je remercie les uns et les autres de leur concours dans une cause qu'il leur appartient, qu'il appartient à chacun de nos collègues de faire triompher, chacun avec ses arguments. On sait assez qu'une Jeanne d'Arc n'appartient à aucun parti.

Maurice Barrès,
de l'Académie française.

Le 24 décembre 1914, on lisait dans l'*Écho de Paris* :

Le président du Conseil m'a demandé d'ajourner la proposition que je voulais déposer pour l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme. Le président du Conseil a-t-il tort, a-t-il raison? C'est une question qu'on pourrait discuter. Et je crois qu'il a tort. Mais je ne veux pas discuter, à cette heure, avec celui qui a la charge de si grands intérêts, ni opposer mon opinion propre à l'opinion gouvernementale. Ce n'est vraiment pas le moment. Je me suis rendu immédiatement au désir formel de M. le président du Conseil.

Maurice Barrès.

LA FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC
ET L'ACADÉMIE FRANÇAISE

I. — UN SUFFRAGE ACADÉMIQUE

En 1893, l'Académie française décerna à M. Joseph Fabre le prix Guizot à la suite d'un rapport de son secrétaire perpétuel, M. Camille Doucet, qui s'exprimait ainsi :

Bien que convoité par de nombreux concurrents, le prix Guizot, dont le montant est de trois mille francs, a été décerné intégralement et sans partage à M. Joseph Fabre, pour son livre intitulé : *Le Mois de Jeanne d'Arc*....

Si l'héroïque bergère de Vaucouleurs n'occupe pas encore officiellement dans le ciel la place due à son courage, à ses vertus et à son martyre, déjà sur la terre elle est comme sanctifiée, comme béatifiée par le plus fervent de ses nombreux panégyristes, par l'auteur de ce touchant *Mois de Jeanne d'Arc*, inspiré par le *Mois de Marie*, et dont chaque jour rappelle un souvenir, un acte de la vie de son héroïne.

Depuis plus de douze ans, M. Joseph Fabre s'est voué à cette vierge, objet de son culte et de son adoration. Parlant pour elle, écrivant pour elle, voyageant pour elle, il a mérité qu'un bel esprit (M. Legouvé, doyen de l'Académie française) dise de lui : *C'était l'historien de Jeanne d'Arc*; *aujourd'hui c'est son canonisateur laïque.*

II. — LE PLÉBISCITE DES ACADÉMICIENS SUR JEANNE D'ARC

Dès 1887, le *Figaro* avait invité chacun des membres de l'Académie française à dire son mot sur Jeanne d'Arc.

« Il y a quelques années, disait le journaliste consultant, une campagne a été engagée pour que Jeanne d'Arc devienne la patronne de la France et que, chaque année, au réveil du printemps, elle soit fêtée partout et par tous.

« Nous venons dire aux masses françaises : Voilà ce que pensent et écrivent de Jeanne d'Arc les QUARANTE, représentation raffinée de la vraie France.

« Écoutez chacun des quarante :

La grandeur des actions humaines se mesure à l'inspiration qui les fait naître. La vie de Jeanne d'Arc en est la preuve sublime.

L. PASTEUR.

Si tu ressuscitais, ô ma bonne Lorraine,
Tu conduirais au feu par les monts, par la plaine,
Nos jeunes bataillons vengeurs de leurs aînés,
Et, bravant les périls contre toi déchaînés,
Tu te rappellerais que Metz était pucelle
Et qu'elle attend de toi sa liberté nouvelle.
Délivre-la d'un joug sous lequel on languit,
Rends-lui son passé pur et change en jour la nuit.

ALFRED MÉZIÈRES.

(*C'est ainsi que d'un prosateur l'admiration fait un poète.*)

Tu règnes sur les cœurs par une royauté
Que pourrait t'envier la trop fameuse Hélène,
Bergère ! Sous l'armure et le sarrau de laine
Plus forte par l'honneur qu'elle par la beauté ;
Et nulle vierge aux cœurs n'a su depuis Marie,
Inspirer un amour ancré dans plus de foi,
Plus tendre et plus pieux que le nôtre pour toi.
O Jeanne ; car t'aimer c'est aimer la patrie.

SULLY-PRUDHOMME.

Je crois qu'en France tout le monde pense de Jeanne d'Arc ce que j'en pense moi-même. Je l'admire, je la regrette et je l'espère.

ALEXANDRE DUMAS.

Jeanne d'Arc, que l'Église n'a pas canonisée, reste la sainte de la patrie.

C'est assez.

EMILE AUGIER.

On s'est figuré longtemps Jeanne d'Arc blonde. Or, on a d'elle une lettre à Dunois, munie de son cachet de cire et scellée suivant l'usage du temps avec un de ses cheveux, et ce cheveu est noir.

VICTORIEN SARDOU.

(*L'auteur des* PATTES DE MOUCHES *trouvait banal de redire son admiration pour celle que tout bon Français admire. Il préféra donner un de ces détails neufs dont la recherche plaisait à ses goûts de dénicheur de curiosités.* Mais je puis affirmer *que son enthousiasme pour Jeanne d'Arc égalait celui de* DUMAS *et d'*AUGIER. J'en ai la preuve dans la lettre par laquelle il m'apprit qu'avec son confrère Henri de Bornier, *l'auteur de la* FILLE DE ROLAND, il voulait bien me faire l'honneur d'être mon parrain près de la Société des auteurs dramatiques. Il m'applaudissait d'avoir CONSACRÉ UN DRAME A L'ADMIRABLE FRANÇAISE DIGNE D'INSPIRER CORNEILLE.)

Peux-tu bien accorder, vierge du ciel chérie,
La douceur de tes yeux et ce glaive irrité ?
— La douceur de mes yeux caresse la patrie
Et ce glaive en fureur lui rend sa liberté.

Ces vers sont de Mlle de Gournay, la fille adoptive de Montaigne, qui a publié ses essais. Le souvenir de la vierge d'Orléans n'en a pas, je crois, inspiré de plus touchants. n'était pourtant pas le doute de Montaigne qui pouvait lui apprendre à apprécier la foi de Jeanne d'Arc.

DUC DE BROGLIE.

Pour un vieux Français, né entre les dates d'Austerlitz et d'Iéna, au son des cloches des *Te Deum*, ce n'est pas un médiocre adoucissement des tristesses de la vieillesse que de voir refleurir dans la France d'aujourd'hui le culte de la grande libératrice.

DÉSIRÉ NISARD.

Sainte Geneviève est la patronne de Paris : Jeanne d'Arc devrait être la patronne de la France. En elle se sont incarnées la foi religieuse, la foi monarchique, la foi nationale.

EDOUARD HERVÉ.

Ce qui me frappe chez Jeanne d'Arc c'est de voir à quel point, dans ses propos comme dans sa conduite, elle unit le bon sens à l'inspiration, la raison et la finesse à l'enthousiasme. Nous la reconnaissons; elle est bien de notre race et de notre sang, Française par les qualités de son esprit autant que par son amour pour la France.

GASTON BOISSIER.

C'est aux œuvres de sculpture inspirées à la princesse Marie d'Orléans, seconde fille du roi Louis-Philippe et duchesse de Wurtemberg, que se rattache pour moi le souvenir de Jeanne d'Arc, l'héroïne française. Je lui reste fidèle.

CUVILLIER-FLEURY.

« Mes bons amis, je suis trahie. Priez Dieu pour moi, car je ne pourrai plus servir le noble royaume de France. » — Dernières paroles adressées par Jeanne au peuple de Compiègne le 23 mai 1430, au moment où elle sortait pour dégager la place.

HENRI D'ORLÉANS, DUC D'AUMALE.

A la grande Française, un de ses plus fervents admirateurs.

VICTOR DURUY.

Pauvre Jeanne ! Ceux dont l'admiration voudrait te voir renaître, y ont-ils bien pensé? On ne te brûlerait pas, mais on t'interviewerait, on te raillerait, et on ne te suivrait pas.

Joseph Bertrand.

Pourquoi demander sa canonisation qu'on n'obtiendra jamais? Quoiqu'elle causât avec les saints, Jeanne n'était pas une sainte; elle était Jeanne la bonne Française.

Cherbuliez.

Sous les lignes écrites par le romancier Cherbuliez, Camille Rousset écrivit :

J'en demande bien pardon à mon confrère, je la tiens pour sainte et très sainte, justement parce qu'elle a été bonne Française.

Camille Rousset.

Vitalité antique, profonde, inépuisable, de l'esprit national français : voilà notre dogme patriotique. Qui le prouve mieux que la bonne Lorraine Jeanne d'Arc?

Ernest Renan.

Le corps de Jeanne d'Arc réduit en cendres a été jeté à la Seine. Dans leur rage aveugle ses ennemis lui ont fait une sépulture qu'envieraient les conquérants les plus illustres. Les flots de l'Océan vont partout et Jeanne a un tombeau grand comme le monde.

Adolphe Perraud, Evêque d'Autun.

Moisson d'Épées.

Dans un bourg, sur la Loire, on conte que naguère
La Pucelle passa sur sa jument de guerre
Et dit aux habitants :
« Armez-vous et venez. »
Un échevin suivi de vieillards consternés lui répondit :
« Hélas ! pauvres gens que nous sommes,

Les Anglais ont tué les meilleurs de nos hommes.
Hier ils étaient ici. Le cheval de Talbot
Dans le sang de nos fils a rougi son sabot.
Seuls nous leur survivons, vieux, orphelins et veuves,
Et notre cimetière est rempli de croix neuves. »
Mais la brave Lorraine aux regards triomphants s'écria :
« Venez donc, les vieux et les enfants ! »
L'homme reprit, les yeux aveuglés par les larmes :
« Hélas ! les ennemis ont pris toutes nos armes,
La dague avec l'estoc, les flèches, avec l'arc.
Nous voudrions vous suivre, ô bonne Jeanne d'Arc,
Mais nous n'avons plus même un couteau. »
La Pucelle
Joignit alors les mains, tout en restant en selle,
Et quand elle eut prié
« Tu m'as bien dit, je crois,
Que votre cimetière était rempli de croix ? »
« Je l'ai dit. »
« Eh bien donc, allons au cimetière. »
Et la vierge, entraînant la foule tout entière
Où déjà plus d'un front rougissait de remords,
Piqua sa jument blanche et vint au champ des morts.
Or Monsieur Saint-Michel exauça la prière
Que murmurait tout bas la naïve guerrière
Et, quand elle arriva dans le lieu du repos,
Les croix que l'on avait, pour de nombreux tombeaux,
Faites hâtivement de deux branches coupées
Par miracle soudain devinrent des épées ;
Et le soleil brillait sur leurs gardes de fer.
Si bien qu'en ce moment chaque tombe avait l'air,
Avec l'ordre du Ciel étant d'intelligence,
De présenter une arme et d'implorer vengeance.
Alors Jeanne aux chrétiens à ses pieds prosternés
Répéta simplement :
« Armez-vous et venez !
Car Dieu fera cesser par moi votre souffrance,
Et la grande pitié du royaume de France. »

François Coppée.

J'admire le courage et la foi de Jeanne d'Arc; ses larmes me touchent. L'héroïsme sans défaillance serait-il une vertu?

OCTAVE GRÉARD.

Si Voltaire avait eu de l'esprit, il aurait fait de *la Pucelle* un poème épique, et de *la Henriade* un poème comique. Pour parler d'Henri IV, il fallait la plume de l'Arioste; pour parler de Jeanne d'Arc, la plume du Tasse.

ERNEST LEGOUVÉ.

Jéanne d'Arc et Napoléon,
A quatre siècles de distance,
Ont, tous les deux, sauvé la France,
Qui ne s'en souvient pas, dit-on.
Reste, César, sur ta colonne;
La haine en vain l'ébranlera.
Et toi, que Dieu même inspira.
Douce vierge, au cœur de lionne,
Parmi les saintes qu'il couronne,
Demain le ciel te recevra!

CAMILLE DOUCET.

Bientôt à quelques pas de la statuette pensive et chétive de Jeanne d'Arc, va s'élever la statue colossale de Gambetta. Les contemporains ont une mesure; la postérité en a une autre.

« EDMOND ROUSSE. »

(Maître Rousse ne laisse pas échapper l'occasion de décocher une mesquine épigramme à Gambetta, qui pourtant se glorifiait d'être un « dévôt de Jeanne d'Arc ».)

L'esprit est ce qu'il y a de plus bête au monde: Voltaire l'a prouvé en écrivant *la Pucelle.*

MAXIMÉ DU CAMP.

Dieu nous enverra-t-il jamais une Jeanne d'Arc Alsacienne ?

EUGÈNE LABICHE.

Le mot de Labiche fut communiqué à Ferdinand de Lesseps, qui écrivit au-dessous :

Cette Jeanne sera la France pacifique.

FERDINAND DE LESSEPS.
(Retour de Berlin, 14 mars 1887).

(*Le grand Français rentrait de Berlin où il avait vu le vieil empereur.*

Comme il se faisait illusion en imaginant que nous étions à la veille de reconquérir par la paix l'Alsace et la Lorraine !)

Jeanne d'Arc outragée par Voltaire a été glorifiée par un grand poète allemand et un grand poète anglais : Schiller et Southey.

Triple honte pour Voltaire.

XAVIER MARMIER.

Si Jeanne, au dernier des jours, était appelée à prononcer entre Cauchon qui l'a envoyée au bûcher et Voltaire qui l'a chantée, ce serait à Cauchon qu'elle pardonnerait.

OCTAVE FEUILLET.

La jeune fille inspirée qui, pour délivrer la patrie, court au champ de bataille, c'est la vision même de la France : elle doit être un soldat, le soldat de Dieu, comme a dit Sheakspeare. Si la France préférait les fuseaux pacifiques dédaignés par Jeanne, la générosité, la civilisation, la justice et la liberté disparaîtraient du monde.

ÉMILE OLLIVIER.

Jeanne d'Arc est une figure unique dans notre histoire. Sainte Clotilde meurt dans un douloureux mais glorieux veuvage, auprès du tombeau de saint Martin ; Sainte Geneviève

achève sa longue carrière au milieu des bénédictions du peuple, près de Saint-Denis ; Jeanne, obéissant à la voix de ses saintes, quitte son village, relève les cœurs abattus, console la grande pitié qui était au royaume de France, chasse l'étranger ; acclamée par une armée, par tout un peuple, elle arrive au sommet des gloires humaines ; sa mort vient y ajouter la grandeur que donnent la souffrance et le malheur : trahie, abandonnée, elle périt sur un bûcher au milieu des cris de haine de ceux qu'elle avait vaincus ; ses cendres sont jetées au vent ; il ne devait plus rien rester d'elle ici-bas, qu'un peuple sauvé et une impérissable mémoire.

Duc d'Audiffret-Pasquier.

Douce France, dit Roland en mourant ; par ce substantif féminin, on aperçoit la France comme une mère tendre et triste. Même sentiment, à plusieurs reprises, dans Jeanne d'Arc. Les érudits ont remarqué que ce mot nous est propre ; il exprime la nuance originale de notre patriotisme.

Taine.

Jeanne d'Arc est la sainte de la France, sainte par la foi et par l'héroïsme, par le dévouement et la pureté. Elle fut un jour l'âme de la patrie, elle reste la poésie de l'histoire.

Charles de Mazade.

Une école moderne attribue à une date récente l'idée de la Patrie. Peut-on soutenir qu'elle n'existait pas déjà depuis plusieurs années, avant le 30 mai 1431, qui est le jour où Jeanne d'Arc mourut pour cette idée? Qu'étaient-ce que *ses voix* qu'elle entendait encore sur son bûcher, sinon l'expression même, la plus touchante et la plus authentique de la conscience de la France ?

Edme Caro.

Quand la patrie est malheureuse, il reste aux Français une consolation. Ils se souviennent qu'il est né une Jeanne d'Arc et que l'histoire se recommence.

LÉON SAY.

La Pucelle! C'est Voltaire qui est l'auteur de cette lamentable et lugubre facétie de dix mille vers! Et *Candide* est de la même main! Comment le même homme peut-il avoir tant et si peu d'esprit: Allons! par certains côtés, nous valons mieux que nos pères. Nous aimons la France d'un cœur plus droit et plus sûr. S'il y avait un Voltaire aujourd'hui, jamais l'idée ne lui viendrait d'écrire *la Pucelle.*

LUDOVIC HALÉVY.

On a brûlé Jeanne d'Arc et on l'a expliquée. Les Anglais en ont fait une martyre et les savants une hystérique.

J'aime mieux les Anglais.

ÉDOUARD PAILLERON.

Elle est à la fois histoire et légende, elle est le peuple dans sa faiblesse et dans sa force, dans sa foi et dans sa clairvoyance; elle part des derniers rangs, elle triomphe au nom de Dieu et de la France; et elle disparaît sur un bûcher entre le ciel et la terre, éternel objet d'admiration, de pitié et d'amour.

JULES SIMON.

Jeanne d'Arc, la *bonne Lorraine* au cœur héroïque, a été lâchement trahie par la Royauté, et brûlée vive, comme sorcière, hérétique et relapse, par l'Eglise orthodoxe aux gages de l'ennemi national.

LECONTE DE LISLE.

Les réponses furent au nombre de 38. Deux académiciens s'étaient abstenus. L'un, de Vieil-Castel, nonagé-

naire et très malade, ne put pas écrire. L'autre, John Lemoine, mal disposé pour Jeanne d'Arc, ne voulut pas écrire.

CONCLUSION SUR LE PLÉBISCITE DES ACADÉMICIENS OUVERT ET CLOS EN 1887

« Le plébiscite a réuni l'unanimité des suffrages exprimés. N'ont-ils pas raison ceux qui désirent que tous les Français choisissent Jeanne d'Arc pour la patronne de la France ? » (13 août 1887). (*Le Figaro.*)

III. — PLÉBISCITE DE 1912

En 1912, à la suite d'une enquête, conduite, et très bien conduite, par M. Gignoux, rédacteur du *Figaro*, de nouveaux académiciens ajoutèrent leurs témoignages à ceux recueillis, en 1887, par M. Jean de Westyne.

Les voici :

Je crois que, cette année encore, le *Figaro* pourra dire que le plébiscite a réuni l'unanimité des suffrages. Portez-moi, je vous prie, comme ayant voté *pour*.

ALEXANDRE RIBOT.

La popularité de Jeanne d'Arc me paraît être l'un des signes les plus remarquables et les plus consolants de l'heure actuelle, et si, au milieu de nos discordes intérieures et en face des périls du dehors, la sainte héroïne nous fournissait l'occasion de nous unir tous dans le culte d'une grande et

pure mémoire, elle se trouverait avoir une fois de plus servi notre pays.

THUREAU-DANGIN.

La fête annuelle de Jeanne d'Arc, fête nationale, comment se pourrait-il que ce projet ne ralliât pas les hommes de toutes les classes? Elle est la miraculeuse incarnation de l'idée de Patrie. Elle fera ce miracle encore de nous rassembler tous autour de son nom, comme la France même assemble en elle, avec amour, toutes nos vieilles provinces.

JEAN AICARD.

Vous me demandez si je suis partisan d'une fête nationale de Jeanne d'Arc? En doutez-vous? Quel personnage sera jamais aussi populaire ? Tant d'esprit, tant de cœur, tant de foi, tant de vaillance ! Il n'y a pas un Français qui, en elle, ne veuille se reconnaître un peu.

RENÉ BAZIN.

En France, il peut y avoir des réjouissances publiques, des parades, des mascarades et mille solennités diverses; il ne peut y avoir qu'une fête, qui est la fête de Jeanne d'Arc.

RENÉ DOUMIC.

Il n'y a pas dans notre histoire de physionomie plus pure, plus attendrissante et réconfortante, plus nationale que Jeanne d'Arc. Sa glorification mettra d'accord tous les Français et nous la verrons ainsi surgir pour être encore bienfaisante à son pays.

PAUL HERVIEU.

Rien ne serait, à mon avis, plus désirable et opportun que l'institution d'une fête nationale sous le patronage de Jeanne d'Arc. Ce serait le plus saisissant symbole du mouvement qui, à ma grande joie, paraît se dessiner aujourd'hui pour la réconciliation française.

MARQUIS DE SÉGUR.

« L'illustre Jeanne d'Arc a prouvé qu'il n'est pas de miracle que le génie français ne puisse produire dans les circonstances où l'indépendance nationale est menacée. Unie, la nation française n'a jamais été vaincue; mais nos voisins, plus calculateurs et plus adroits, abusant de la franchise et de la loyauté de notre caractère, semèrent constamment parmi nous les discussions d'où naquirent les calamités de cette époque et tous les désastres que rappelle notre histoire. »

Annotation du Premier Consul en marge de la délibération du Conseil municipal d'Orléans portant qu'il serait érigé un monument en l'honneur de Jeanne d'Arc. (Moniteur du 10 pluviôse, an XI).

Pour copie conforme :
Frédéric Masson.

Il n'y a pas un pays qui puisse montrer un héros digne de se placer à côté de Jeanne d'Arc. Cette sublime jeune fille devrait être notre patronne, présider à tous les instants de notre vie nationale et par exemple figurer sur nos monnaies.

Maurice Barrès.

Parmi les 38 académiciens qui participèrent au plébiscite de 1887, M. Alfred Mézières est aujourd'hui le seul survivant.

En 1887, il avait formulé dans des beaux vers son témoignage sur Jeanne d'Arc.

En 1912, lors de la fête du 14 Juillet il tint à le renouveler en prose éloquente.

Je confirme mon témoignage de 1887.

La noble figure de Jeanne d'Arc domine chez nous tous les partis. Elle est la personnification la plus pure de l'idée de patrie.

Groupons-nous autour d'elle dans ce jour de fête nationale, comme nous aurions dû le faire depuis longtemps. Pensons qu'aucun pays du monde n'a produit un type égal au sien et

qu'en l'honorant c'est la race française elle-même que nous honorons dans ce qu'elle a de plus grand et de plus glorieux.

ALFRED MÉZIÈRES.
14 juillet 1912.

Si j'ai un peu tardé à répondre, c'est que je croyais superflu de dire que je partage l'opinion de tous mes confrères d'autrefois et d'aujourd'hui.

COMTE D'HAUSSONVILLE.

Je suis absolument favorable au vote, par le Parlement, d'une fête nationale et annuelle en souvenir de Jeanne d'Arc.

GABRIEL HANOTAUX.

Vous avez raison de ne pas mettre en doute mon assentiment à la fête de Jeanne.

MARCEL PRÉVOST.

J'approuve de tout cœur, et souhaite de voir réalisé par la Chambre le projet tendant à ce que la fête annuelle de Jeanne d'Arc soit une fête nationale.

JEAN RICHEPIN.

IV. — NOUVEAUX TÉMOIGNAGES D'ACADÉMICIENS SUR LA GLORIFICATION NATIONALE DE LA SAINTE DU PATRIOTISME

Depuis l'enquête du FIGARO *en* 1912, *c'est moi-même qui ai provoqué et recueilli les nouveaux témoignages des académiciens, tous heureux de concourir par leurs réponses à la glorification de notre Sainte du patriotisme.*

J. F.

TÉMOIGNAGE DE M. RAYMOND POINCARÉ

Aucune poésie, aucun drame, aucune légende n'égalera l'émouvante réalité de cette vie de jeune fille, doublement auréolée par la victoire et par le martyre. Jeanne d'Arc a vraiment personnifié la France à la fois brave et compatissante, gracieuse et guerrière, douce et enthousiaste, résolue surtout à défendre son indépendance et à demeurer maîtresse de ses destinées. RAYMOND POINCARÉ.

Avec l'autorisation de leur auteur, j'ai fait de ces paroles lapidaires l'épigraphe de la Délivrance d'Orléans.

TÉMOIGNAGE DE M. ÉTIENNE LAMY

M. Étienne Lamy, secrétaire perpétuel de l'Académie française, m'a simplement envoyé son magnifique discours sur le septième centenaire de la bataille de Bouvines. L'éminent académicien y montre la paysanne de Domremy continuatrice, à force de tendresse, de l'œuvre commencée à Bouvines par le courage d'un roi ; et, en même temps qu'il admire dans Jeanne d'Arc la libératrice de la patrie, il admire dans la France la Jeanne d'Arc des nations :

Dans la hiérarchie des gloires la primauté n'appartient jamais à la destruction. Les vraies victoires ne sont pas seulement des catafalques, et d'autant plus superbes qu'ils recouvrent plus de cadavres. Les vraies victoires sont des berceaux, d'autant plus sacrés qu'y repose plus d'avenir. La plus com-

plète de celles qui par le fer et le sang ont multiplié la mort ne vaut aucune de celles qui par le fer et dans le sang ont créé de la vie. Bouvines est, dans la mémoire des hommes, au premier rang des batailles, parce que nul succès de la force ne servit à une heure plus critique le droit des peuples et l'avenir de la civilisation.

Au xv[e] siècle le peuple eut la vision des délivrances nécessaires. Il voulut échapper à l'excès de ses propres misères; il voulut relever la royauté qui était utile à toute la France; et il voulut relever la France qui était utile au monde. Cette action sublime et naturelle devient miracle en Jeanne d'Arc. L'inspirée est d'accord avec le sentiment universel, quand elle accuse la défaite de n'être pas seulement un malheur, mais une faute, le péché de ceux qui se résignent. A Rouen, en 1431, s'achève par l'immolation sainte d'une paysanne l'œuvre commencée en 1214, à Bouvines, par le courage d'un roi....

De plus en plus la France se révèle la Jeanne d'Arc des nations. Elle a des trésors de pitié et d'amour qui lui attachent les cœurs. Coutumière du sacrifice, elle est ouverte à toutes les générosités, prête à tous les dévouements, secourable à toutes les faiblesses. Elle est la première des races humaines par sa sollicitude naturelle d'un ordre général qui établisse parmi tous les hommes plus de vérité, de justice et de bonheur. Si loin qu'un être se plaigne, la France entend et, quel que soit le mal, se sait débitrice du remède. Penseurs attentifs aux conséquences des institutions politiques, théoriciens de réformes sociales, messagers de bonté auprès des moindres groupes de notre espèce, il se trouve toujours et partout des Français pour offrir l'inépuisable abondance des doctrines généreuses et des sentiments désintéressés. Il n'est pas superflu que, dans un monde où chaque race pense à soi, une pense à toutes....

Comme les contemporains de la bonne Lorraine, nous ne consentirons pas à être faibles, parce que le droit en souffrirait partout dans le monde.

Etienne Lamy.

TÉMOIGNAGE DE M. PAUL DESCHANEL

M. Paul Deschanel a jugé ne pouvoir mieux faire que de m'envoyer un discours qu'il prononça, en 1886, *alors qu'il venait d'être élu député d'Eure-et-Loir. C'est une page superbe.*

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. PAUL DESCHANEL A L'INAUGURATION DE LA STATUE DE JEANNE D'ARC, A L'HOSPICE DE JANVILLE LE 23 MAI 1886.

Il y a quatre siècles et demi, à la fin de juin 1429, Jeanne d'Arc, après avoir chassé les Anglais d'Orléans, poursuivi le vieux Talbot à travers les futaies et les broussailles de la Beauce et battu à Patay ses archers jadis invincibles, délivrait Janville et couchait, le soir de la bataille, ici même, dans ce château qui sert aujourd'hui d'hospice. Nous sommes donc à une des stations de cette marche triomphante d'Orléans à Reims, si rapide, et pourtant si pleine de gloire, qu'elle éclaire à jamais toute l'histoire de notre race.

Que ces lieux soient bénis! Car l'enfant naïve et sublime, l'humble fille du laboureur de Domrémy ne fut pas seulement le sauveur de la France; elle en fut la première personnification : avant elle, l'idée de patrie n'existait pas; on suivait le seigneur féodal; on se battait pour ou contre ceux qui étaient ou qui devaient être des compatriotes. La nation française s'est trouvée, s'est sentie pour la première fois dans cet héroïque élan d'un simple cœur de femme.

Et quand, bien des années après, sur ce même champ de bataille où Jeanne avait vaincu l'envahisseur, les zouaves de Charette, les mobiles de Maine-et-Loire et nos troupes d'Afrique tombèrent sous les coups d'un autre ennemi, l'âme de la bonne Lorraine combattit avec eux.

Nous voyons dans sa douce et fière image tous les traits essentiels du caractère national : la finesse avec la vaillance,

l'enthousiasme dans le bon sens, un inexprimable mélange de raison et d'exaltation, de sagesse, d'esprit et d'héroïque folie, l'amour de l'humanité et de la paix jusque dans les horreurs de la guerre. Oui, c'est bien là ce peuple de nos campagnes, c'est bien là ce peuple de France, dans les grands jours, lorsqu'il est animé du souffle divin!

Veuillez donc, Madame la Supérieure, recevoir l'hommage de notre gratitude. Votre cœur ne vous a point trompée : car l'inspiration première de Jeanne, la source de son courage fut la charité, l'immense pitié qu'elle ressentit pour la France malheureuse et pour le prince faible et persécuté qui en soutenait la cause. Il appartenait bien à une femme telle que vous, à une femme de dévouement et de sacrifice, d'élever, dans le lieu même où vous accomplissez votre admirable mission, cette statue à la Vierge immortelle, à la Sainte du peuple et de la patrie.

Soyez sûre que votre générosité ne sera point perdue : car, dans cette figure adorée, nous ne trouvons pas seulement le génie de la France et le souvenir de la Lorraine, c'est-à-dire ce que nous avons de plus cher au monde, nous y trouvons aussi une raison de croire et d'espérer. Quand Jeanne parut au ciel de la France, il y avait quatorze ans que notre sol était foulé par l'étranger, et après son martyre, il s'écoula encore plus de vingt ans jusqu'à la libération définitive. Que ce passé nous inspire : ne nous laissons pas abattre par des malheurs passagers, si cruels qu'ils puissent être; continuons d'espérer, de travailler à la réalisation de notre grande espérance, et que l'âme de Jeanne la Lorraine soit avec nous!

PAUL DESCHANEL.

TÉMOIGNAGE DE M. ANATOLE FRANCE

Je m'excuse de reproduire la lettre ci-après où l'illustre historien de Jeanne d'Arc, ne se bornant point à parler de notre sainte du patriotisme, m'a généreusement honoré d'éloges dont je voudrais être digne. J. F.

De tous les Français, c'est vous, mon cher Joseph Fabre, qui connaissez le mieux Jeanne d'Arc et c'est à vous plus qu'à tout autre qu'on doit de la bien connaître. Quicherat l'avait découverte; vous l'avez éclairée. Vallet de Viriville, le premier, l'a profondément comprise; mais vous, cher ami, vous êtes allé plus avant, par le cœur, dans l'intelligence de cette âme héroïque.

Que l'auteur des *Iambes* l'a bien invoquée!

Lorraine aux brunes mains, au cœur plein d'innocence,
Qui fis si grande chose avec tant de candeur...

Cher poète, je me suis représenté en esprit, durant ces trois jours, votre mystère de la Délivrance. C'est une œuvre d'art et de foi, d'un charme profond et qui ne doit pas autant que vous croyez au long et diffus poème dont vous vous êtes inspiré, ou plutôt *que vous avez inspiré,* car il lui manquait la vie que vous lui avez donnée. Je vous admire et vous aime.

ANATOLE FRANCE.

TÉMOIGNAGE DE M. ÉMILE BOUTROUX

Il est conforme à l'histoire et à la mission de notre patrie de lui donner pour symbole celle dont la vie a réalisé ses plus hautes aspirations, celle qui a sauvé la France par amour et par piété, sans haine et sans orgueil.

ÉMILE BOUTROUX.

TÉMOIGNAGE DE M. DE FREYCINET

Comment pouvez-vous me demander si je suis d'avis d'instituer une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc? Je l'ai votée au Sénat, sur votre proposition, et ce n'est certes pas au milieu de la guerre que je changerai d'opinion au sujet de l'héroïne qui symbolise parmi nous le patriotisme.

C. DE FREYCINET.

TÉMOIGNAGE DE M. HENRI LAVEDAN

Vous ne pouvez pas douter de mon adhésion fervente à la glorification de Jeanne d'Arc. Je vous l'envoie de toutes mes forces et de tout mon cœur. Maintes fois j'ai proclamé les devoirs de notre reconnaissance envers l'immortelle héroïne de la patrie, la sainte nationale.

HENRI LAVEDAN.

Le complément naturel de ce témoignage du maître écrivain est son CREDO PATRIOTIQUE :

LE CREDO PATRIOTIQUE

Je crois au courage de nos soldats, à la science et au dévouement de nos chefs.

Je crois à la force du droit, à la croisade des civilisés, à la France éternelle, impérissable et nécessaire.

Je crois au prix de la douleur et au mérite des espoirs.

Je crois à la confiance, au recueillement, au bon travail quotidien, à l'ordre, à la charité militante.

Je crois au sang de la blessure et à l'eau du bénitier, au feu de l'artillerie et à la flamme du cierge, au grain du chapelet.

Je crois aux vœux sacrés des vieillards et à la toute-puissante ignorance des enfants.

Je crois à la prière des femmes, à l'héroïque insomnie de l'épouse, au calme pieux des mères, à la pureté de notre cause, à la gloire immaculée de nos drapeaux.

Je crois à notre grand passé, à notre grand présent, à notre plus grand avenir.

Je crois aux vivants de la patrie et je crois à ses morts.

Je crois aux mains armées du fer et je crois aux mains jointes.

Je crois en nous, je crois en Dieu, je crois, je crois.

TÉMOIGNAGE DE M. PIERRE LOTI

Bien que d'une famille très protestante — odieusement persécutée d'ailleurs par Louis XIV — j'ai été élevé dans la vénération de Jeanne d'Arc et ne manque jamais de pavoiser en son honneur. Je suis donc heureux de m'inscrire au nombre des fervents de sa mémoire et de sa fête.

PIERRE LOTI.

TÉMOIGNAGE DE M. FRANCIS CHARMES

Tout le monde admirera la lettre ci-après que m'écrit l'éminent académicien.

Je ne connais pas dans l'histoire universelle de figure plus haute, plus belle, plus pure que celle de Jeanne d'Arc. Elle dépasse toutes les autres au point qu'on ne peut pas lui appliquer les mêmes mesures et que personne n'a réussi à l'expliquer avec les lois habituelles de la raison historique. Tout en elle est extraordinaire. A peine sortie de l'enfance, sans aucune instruction, sans autre éducation que celle qu'elle avait pu trouver à l'église de son village, elle monte avec assurance sur la scène, apparaît au milieu de politiques et d'hommes de guerre, et là, du premier coup, elle impose à tous le respect, les domine, leur commande, les entraîne. Personne n'a eu au même degré le don de l'autorité. Elle a des intuitions de génie qui lui viennent on ne sait d'où et dont on ne peut dire si elles sont plus étonnantes par la hardiesse ou par le bon sens qui les inspire. Et le succès lu donne raison. Hier encore, elle se livrait obscurément aux plus humbles travaux des champs; aujourd'hui elle joue le plus grand des rôles, et cela avec tant d'aisance qu'elle a l'air de le trouver elle-même tout naturel et qu'elle reste simple et bonne dans une situation où tant d'autres auraient eu le vertige.

Et quelque grande qu'elle ait été dans le succès, elle l'a été plus encore dans le malheur. Au cours de son procès, se voyant déjà, se sentant perdue, elle ne se laisse pas plus déconcerter que dans les conseils politiques ou sur les champs de bataille. Sa présence d'esprit est admirable. Les réponses qu'elle fait à ses juges retors et perfides sont d'une beauté morale qui l'élève jusqu'au sublime et l'y maintient jusqu'à la fin. Quand on songe au point d'où elle est partie, à la pauvre chaumière de Domrémy, on reste confondu par le phénomène de cette existence si courte mais si pleine, qui, avant d'être brisée, a atteint le but qu'elle s'était donné et a eu pour l'avenir de la France, de l'Angleterre, de l'Europe une influence sans égale.

Où donc a-t-elle puisé sa force? Dans son grand cœur assurément, le cœur le plus français qui ait jamais battu. La « Grand pitié » qu'elle a éprouvée en voyant la France foulée aux pieds a été la source de son inspiration. Elle a donné au sentiment de la patrie une puissance et une précision qu'il n'avait pas eu encore : c'est l'héritage qu'elle nous a laissé. Pour la première fois, la France a eu dans une âme d'élite la pleine conscience d'elle-même.

Tout cela tient du miracle et Jeanne le sentait quand elle parlait de sa mission qui n'avait pas pour elle le même mystère que pour nous. Ce n'est pas en elle qu'elle croyait, sa confiance venait de sa foi. C'est pour tout cela qn'elle reste unique dans l'histoire. Tous les peuples ont eu leurs héros : la France seule a eu une Jeanne d'Arc. Devant elle les autres pâlissent. Il leur a manqué l'innocence et la consécration du martyre.

FRANCIS CHARMES.

TÉMOIGNAGE DE M. DENYS COCHIN

Je suis très heureux de vous donner mon nom pour la fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

DENYS COCHIN.

TÉMOIGNAGE DE M. LE MARQUIS DE VOGÜÉ

Je suis acquis d'avance à une fête nationale instituée pour glorifier Jeanne d'Arc, Sainte de la patrie.

VOGÜÉ.

TÉMOIGNAGE DE M. BRIEUX

« La France est tout de même le seul pays au monde dont la nationalité ait été constituée par une jeune fille de dix-neuf ans ». (*La Française*, acte II.) BRIEUX.

TÉMOIGNAGE DE M. ALFRED CAPUS

Je suis totalement acquis à la fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

J'admire le bel élan qui porte l'esprit français vers Jeanne d'Arc. Il n'avait jamais abandonné cette sublime figure, mais il ne lui faisait pas la place « contemporaine » qu'elle mérite. Il la reléguait trop dans le passé; il n'avait pas aperçu très nettement la puissance d'action qu'elle contient, le genre d'émotion qu'elle peut ajouter encore au patriotisme d'aujourd'hui.

ALFRED CAPUS.

RÉPONSE DU GÉNÉRAL LYAUTEY

Je respecte la réserve absolue dont l'éminent académicien s'est fait une loi, et je me borne à reproduire sa réponse tenant pour non avenu mon appel.

29 mai 1915.

Cher maître,

Votre appel me touche et m'honore profondément, mais, tant que je serai sous les armes, je me suis rigoureusement

astreint à ne pas écrire une ligne qui puisse aller au public.

Je reconnais qu'il n'y avait pas de meilleure occasion de transgresser cette règle qu'en l'honneur de Jeanne d'Arc, mais mon abstention est absolue, et vous le comprenez certainement.

Avec toute mon admiration, veuillez agréer, cher maître, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

LYAUTEY.

TÉMOIGNAGE DE M. HENRI BERGSON

Je ne sais où je trouverais des mots pour exprimer l'admiration que Jeanne d'Arc m'inspire, l'émotion dont je suis pris quand je relis son histoire. Devant cette sublime incarnation de l'âme française, j'aime mieux m'incliner en silence. Peut-on penser à elle sans avoir la sensation du divin?

HENRI BERGSON.

TÉMOIGNAGE DE M. ÉMILE FAGUET

On a tout dit sur Jeanne d'Arc. Que pourrais-je dire à mon tour? Je me contente de la prier silencieusement comme l'âme même de la France, éternellement vivante, éternellement excitatrice et épuratrice, éternellement victorieuse, Nos blessés meurent avec son nom sur leurs lèvres. C'est dire qu'elle est la mère de la Patrie. Oui, Jeanne d'Arc, continuez de nous soutenir et de nous sauver, Vierge mère de la Patrie!

ÉMILE FAGUET.

TÉMOIGNAGE DE M. EDMOND ROSTAND

Qu'il me soit permis de céder à un sentiment de fierté en publiant dans son entier la lettre ci-après de notre poète national, M. Edmond Rostand.

31 mai 1915.

Mon cher confrère,

Merci pour votre pieux mystère dont j'ai admiré le lyrisme, la noblesse, la pure flamme patriotique.

Ai-je besoin de vous dire que je suis un des plus ardents partisans de votre magnifique idée d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc?

Veuillez croire à ma respectueuse admiration et à mes sentiments profondément dévoués.

EDMOND ROSTAND.

TÉMOIGNAGE DE M. PAUL BOURGET

Je m'associe de tout mon cœur à votre belle œuvre de piété nationale. PAUL BOURGET.

RÉPONSE DE M. ERNEST LAVISSE

Excusez-moi : Je n'approuve pas l'idée d'une fête nationale de Jeanne d'Arc. Le Parlement, comme il est, me semble indigne de l'instituer. Cette fête donnerait lieu en bien des endroits à des manifestations contradictoires. On y dirait beaucoup de sottises. Elle aurait la laideur, la vulgarité des fêtes publiques. Elle ferait du bruit les premières années et risquerait de s'éteindre dans l'indifférence. L'Église seule en France sait créer des fêtes et les perpétuer. Vous savez le fiasco déplorable des fêtes révolutionnaires. C'est par respect pour Jeanne d'Arc, par piété, par profond et mystique amour pour cette personne exquise, rare, unique, adorable que je répugne à la livrer aux discussions parlementaires d'un projet de loi, aux ragots des couloirs immondes, aux discussions aussi des municipalités, aux rédacteurs des programmes de fêtes basses.

Je regrette de vous faire de la peine à vous qui travaillez de tout votre cœur généreux à glorifier l'Héroïne. Je ne vous

aurais pas dit ainsi mon opinion si vous n'aviez pas tant insisté pour me demander une adhésion qu'il m'est vraiment impossible de vous donner.

Tout à vous,

ERNEST LAVISSE.

J'accueille avec reconnaissanee cette déclaration de notre grand historien. L'excès même de ses scrupules est la plus éclatante manifestation de son culte pieux pour « l'adorable » héroïne. *J. F.*

RÉPONSE DE M. MAURICE DONNAY

C'est par une pudeur que vous comprendrez que je ne vous envoie pas sur Jeanne d'Arc les quelques lignes que vous me demandez.

Pour la première fois, au mois de juillet de l'année dernière, quinze jours avant la grande guerre, j'ai visité l'humble maison de la libératrice, par un beau matin d'été, mais où l'atmosphère lorraine me semblait chargée de pressentiments. Là j'ai bien compris que, pour bien écrire sur Jeanne d'Arc, il faut se recueillir, avoir, comme elle, entendu des voix, écrire sous leurs dictées. Alors on écrit un poème épique et mystérieux, ou bien on fait une humble prière ; mais écrire quelques lignes sur Jeanne d'Arc me paraîtrait un sacrilège.

Voulez-vous lire ici mes sentiments respectueux et confraternellement dévoués.

MAURICE DONNAY.

Je n'ai garde d'insister pour que le brillant académicien commette un sacrilège. Il me suffit de constater que les scrupules de sa pudeur non moins que ceux de M. Ernest Lavisse sont au fond une magnifique glorification de Jeanne d'Arc. *J. F.*

TÉMOIGNAGE DE M. HENRI DE RÉGNIER

M. Henri de Régnier, quoique malade, a eu à cœur de m'adresser le télégramme qu'on va lire :

Pour la France, de nouveau délivrée, une fête nationale de Jeanne d'Arc sera un jour où tous les cœurs français, en célébrant le souvenir de l'héroïque et pure Libératrice, s'uniront dans un unanime et ardent amour de la Patrie.

HENRI DE RÉGNIER.

TÉMOIGNAGE DE MONSEIGNEUR DUCHESNE

J'adhère de grand cœur à votre projet. La Chambre s'honorera en votant la fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

DUCHESNE.

On lira avec plaisir la lettre ci-après que je reçois, à la dernière heure, de l'éminent prélat. Elle confirme et complète son télégramme. *J. F.*

Rome, Palais Farnèse, 30 mai.

Monsieur,

Mon éloignement et la difficulté présente des communications me serviront d'excuse pour mon retard.

Quel Français pourrait s'abstenir quand il s'agit de glorifier Jeanne d'Arc, et de la glorifier dans l'enthousiasme d'un élan national? Maintenant plus que jamais, son âme est avec les nôtres. Nous la sentons blessée, frémissante de l'insulte qu'elle a reçue à Reims, dans le monument de sa victoire. Tous nos soldats ont les yeux levés sur elle comme sur l'incarnation de la Patrie. Puissions-nous tous, et dans la guerre présente et dans la paix à venir, rester groupés autour de

notre sainte nationale, dans la concorde sacrée qui fut jadis et qui peut redevenir le plus grand de ses miracles !

Bien cordialement votre

DUCHESNE.

TÉMOIGNAGE DE M. DE LA GORCE

Profondément sympathique à tout projet de solenniser Jeanne d'Arc, j'applaudis à l'institution de sa fête nationale, fête du patriotisme.

DE LA GORCE.

V. — L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES

Ce m'est une joie de constater que l'élite de la France est unanime à vouloir la fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Morte, Jeanne renouvellera le miracle qu'elle accomplit vivante. Pareil au reflet d'un astre lointain qui, au bout de centaines d'années arrive à notre terre, le rayonnement de cette éclatante vertu aura percé la nuit de quatre siècles pour nous apporter une aurore.

(Ce 30 mai, jour anniversaire du supplice de Jeanne d'Arc.)

JULES FABRE.

ARTICLES DIVERS CONCERNANT LA FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC

I. — LE CULTE CATHOLIQUE DE JEANNE

Réponse au *Figaro* (16 février 1894) :

Monsieur, voici ma réponse à la question que vous voulez bien me poser.

Mon rêve est que catholiques et libres penseurs, monarchistes et républicains, individualistes et socialistes, fraternisent dans le culte de Jeanne d'Arc.

Dès lors, il ne me déplaît pas que notre héroïne, *Vénérable* aujourd'hui, *Bienheureuse* demain, et bientôt *Sainte*, s'impose un jour aux hommages des catholiques du monde entier, y compris nos bons amis d'Allemagne, d'Italie et d'Angleterre.

Il ne me déplaît pas qu'un jour Jeanne d'Arc, sacrée la Madone du patriotisme, fêtée dans les églises comme sur les places publiques, bénéficie de ces pompes poétiques où excelle le culte catholique.

Mais, autant qu'on presse la canonisation, ce n'est pas de sitôt que la martyre du tribunal ecclésiastique de Rouen pourra être mise par Rome sur les autels de l'Église.

Et je dis que c'est dès aujourd'hui qu'il conviendrait que la libératrice de la France fût mise par les Français sur les autels de la patrie. J. F.

II. — CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE JEANNE

Lettre au *Figaro* (mai 1894) :

.... Quelle poésie dans cette fête arrivant avec les vertes poussées du printemps! Mai, ensoleillé et fleuri, est le roi

des mois. Il y a comme un symbole de la patrie régénérée dans le rajeunissement de la nature qui renaît à la vie et à l'amour.

La fête de Jeanne ne saurait être enfermée dans le cercle des banalités de commande, fanfares, jeux forains, illuminations, feux d'artifice. Il y faudra le concours de toutes les forces sociales. La fastueuse monotonie des réjouissances purement officielles trouve froids les spectateurs. Une fête ne va au cœur du peuple que quand elle est l'œuvre du peuple. Elle doit laisser les yeux éblouis et les âmes émues. Que la vision en reste à l'enfant et que l'enseignement s'en impose à l'homme!

Le jour de la fête du patriotisme, chaque région de la France évoquerait son passé, rémémorerait ses beaux faits, honorerait le souvenir de ses illustres patriotes, ressusciterait, dans les costumes, dans les cortèges, dans les jeux, dans les chœurs, quelques-unes de ses vieilles traditions; les maisons seraient tapissées de feuillage et les rues jonchées de fleurs; les deux sexes s'ingénieraient à varier les courses et les exercices où se déploient la force, l'adresse, l'agilité, le courage et la beauté; jeunes gens et jeunes filles mêleraient à leurs rondes joyeuses autour d'un grand arbre rappelant l'arbre des fées, les danses si pittoresques et si gracieuses du temps jadis; les familles se donneraient la joie de ces ravissantes fêtes d'enfants si populaires en Suisse et en Allemagne; l'armée exécuterait des cavalcades, des tournois, qui feraient revivre la France du passé devant la France d'aujourd'hui; les artistes exhumeraient, à côté d'œuvres de circonstance, les plus belles créations de l'ancienne musique et de l'ancienne poésie; les théâtres, les salles publiques, les églises, les temples et les synagogues consacreraient des représentations scéniques, des récits historiques, des conférences, des sermons à Jeanne d'Arc et aux autres gloires de la patrie; les jeunes filles, vêtues de blanc et couronnées de fleurs, marchant à la tête d'une procession aux flambeaux, allumeraient, la nuit venue, de grands feux qui rappelleraient le bûcher où Jeanne reçut l'apothéose du martyre et ces feux de joie où nos pères les Gaulois symbolisaient, au solstice

d'été, le mouvement, la vie et la pensée; les autorités décerneraient des médailles aux parents qui auraient le plus de fils sous les drapeaux et inscriraient solennellement au nombre des citoyens tous les jeunes gens atteignant dans l'année l'âge fixé pour le droit de vote.

Mais pourquoi donner des détails? La fête serait diversifiée selon les inspirations que les temps et les lieux suggéreraient au peuple. L'essentiel serait qu'à la glorification de Jeanne d'Arc et de la patrie fût associée l'apothéose du printemps et de la femme.

Chose frappante! Jeanne ne fut enviée, outragée, persécutée que par des hommes. Pas de femme qui ne l'aime et l'honore. Durant sa captivité, les parentes de Jean de Luxembourg, les dames du Crotoy et d'Abbeville, s'empressent autour d'elle. Aux jours de son triomphe, femmes et jeunes filles lui courent au-devant et baisent ses joues, ses mains, ses vêtements. N'étaient-elles pas les descendantes des patriotes dont Du Guesclin disait : « Il n'y a fileuse qui ne filât une quenouille pour parfaire ma rançon »? Elles sentaient bien que, sous ses habits d'homme, Jeanne, soldat de la France, glorifiait son sexe, loin de le déshonorer.

La vierge à qui nous devons de n'être pas Anglais a préservé d'un alliage étranger ce composé exquis de beauté et de grâce, d'esprit et de goût, d'enthousiasme et de bon sens, qui s'appelle la femme française.

Aux femmes françaises de prendre à cœur la glorification de Jeanne d'Arc et de jeter ce grand nom en défi à tous les égoïsmes, à toutes les lâchetés, à toutes les intolérances.

N'est-ce pas le propre des figures féminines d'exercer sur les masses une séduction puissante? Voyez Isis, Minerve et les autres déesses, dans le Panthéon païen; la vierge-mère et les saintes, dans le Panthéon chrétien. Notre fête du patriotisme sera d'autant plus poétique qu'elle sera la fête d'une femme, et par là même la fête de toutes les femmes.

Et qui ne prévoit le profit moral d'une fête intéressant plus particulièrement nos mères, nos épouses, nos sœurs, nos filles? Combien les grandira le retour annuel d'une solennité ajoutant au culte du foyer l'enthousiasme de la patrie! Or,

ce que perd ou gagne la femme, l'homme le perd ou le gagne. L'homme est l'action; la femme est l'inspiration; l'homme fait les institutions; la femme inculque les mœurs; l'homme moule le corps social; la femme y insuffle une âme. Quel homme ne se sent dispos pour le sacrifice quand il a reçu d'une femme, avec le baiser de l'amour, la consigne du devoir? J. F.

III. — LA FÊTE DES FEMMES ET DU PATRIOTISME

Réponse à M. Marcel Hutin, rédacteur du *Gaulois*, 5 février 1897 :

... Les pétitions demandant à la Chambre d'adopter la proposition de loi votée au Sénat ont été déposées par des députés de toutes les opinions et ont pour signataires plus de cent mille femmes, grandes dames, bourgeoises, ouvrières.

En 1883, quand j'écrivis le premier de mes livres sur Jeanne d'Arc, je le dédiai aux femmes françaises; et c'est d'elles que j'attendais la grande impulsion pour l'établissement de la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Cette fête sera leur œuvre, et, en tous sens, elle sera leur fête.

Vous me demandez si je ne crains pas la monotonie d'une fête annuelle.

Non, parce que cette fête du patriotisme pourra être diversifiée.

La figure de Jeanne d'Arc dominera la fête; mais, autour de cette figure, combien d'autres figures patriotiques n'y aura-t-il pas lieu de faire successivement revivre, depuis Duguesclin et Bayard jusqu'à Kléber et Hoche?

Les fêtes scolaires, les fêtes militaires, les fêtes populaires, sans compter les fêtes religieuses, dont la solennité de mai sera l'occasion, donneront lieu à l'évocation indéfiniment variée des plus beaux faits de nos annales.

Bref, la plus grande latitude devra être laissée aux initia-

tives locales. L'essentiel est que, sous le vocable de la femme unique en qui prit corps la patrie, il y ait un jour où tous les Français glorifieront la France.

J. F.

IV. — A PROPOS DE JEANNE D'ARC ET DE LA FRANC-MAÇONNERIE

Réplique au *Moniteur universel*, 14 novembre 1897 :

On me met sous les yeux un article du *Moniteur universel* dénaturant la campagne que je poursuis depuis 1882 pour la glorification nationale de Jeanne d'Arc.

Je travaille *pour la franc-maçonnerie*, dites-vous.

Je ne travaille ni pour ni contre la franc-maçonnerie.

Jamais je n'ai admis qu'on fît de Jeanne d'Arc une arme de combat au profit d'un parti quelconque.

Elle n'appartient ni aux cléricaux, ni aux anticléricaux. Elle appartient à la patrie.

Vous ajoutez, à la suite de certain avocat nommé Darlan, que, dans des polémiques électorales, je me suis prévalu du témoignage d'un évêque que vous ne nommez pas et que je nomme : Mgr Pagis, évêque de Verdun.

Oui, certes; et, toutes les fois que vos amis me feront la guerre, je serai charmé de pouvoir leur opposer le témoignage de l'un d'eux, s'il s'en trouve un dans le nombre qui ne méconnaisse pas mes sentiments de tolérance et qui comprenne qu'autant je combats l'esprit théocratique, autant je respecte l'esprit religieux.

Vous dites que je suis un franc-maçon et un franc-maçon honteux.

Pourquoi imaginez-vous qu'on puisse rougir d'être franc-maçon ?

Oubliez-vous si facilement la place tenue par vos princes dans la franc-maçonnerie ?

Non, je ne rougirais pas d'être franc-maçon, si je l'étais. Mais il se trouve que je ne le suis point.

C'est à tort que vous tirez argument d'une mention nexacte qui fut reconnue telle par l'honorable M. Benoît-Lévy, l'organisateur de cette conférence de 1893 dont vous rappelez le souvenir.

Vous me faites un grief d'avoir parlé au Grand-Orient.

Pourquoi d'autres ne me feraient-ils pas un grief d'avoir parlé à la Société de l'Union chrétienne ?

Je vais en tout lieu où on m'appelle et où je crois pouvoir utilement employer ma parole au service de mes convictions.

Au surplus, je n'aurais pas à chercher bien loin, dans la collection du *Moniteur universel*, pour convaincre ce journal du même anti-cléricalisme qu'il me reproche.

Seulement, ce qui chez moi est la conséquence d'un principe est chez vous l'effet d'une tactique.

Moi, je combats partout et toujours les empiètements des pouvoirs ecclésiastiques sur la société civile.

Vous, vous les encouragez ou les réprouvez selon qu'ils vous paraissent servir ou compromettre les intérêts de la politique royaliste.

J. F.

V. — LA VRAIE FÊTE NATIONALE

Si vous voulez mon sentiment, je vous dirai que le 14 juillet ne me paraissait pas une date heureuse, parce qu'elle n'était pas choisie de façon à rallier en un commun sentiment de patriotisme tous les dissentiments politiques et religieux qui divisent malheureusement la nation française.

Sur ce point, je suis de l'avis de mon illustre ami Joseph Fabre. Je préférerais que l'on eût pris pour Fête nationale une des dates marquantes de l'épopée de Jeanne d'Arc qui est, en

effet, la sainte et l'héroïne de la patrie. Ajoutez que toutes ces dates se trouvent dans le mois de mai, qui est, à Paris du moins, le plus beau mois de l'année.

Je suis convaincu que ces raisons, qui avaient déjà frappé l'une de nos Chambres, alors que Joseph Fabre était député, finiront par l'emporter un jour. Jeanne d'Arc ne tardera pas à être admise, en cour de Rome, au panthéon des saints. La fête de la noble et chaste héroïne pourra être à la fois une fête patriotique et religieuse; tous les Français, ce jour-là, se confondront dans une même pensée; tous auront le droit de se rendre à l'église d'abord, si le cœur leur en dit, puis sur la place publique.

Je ne sais qu'un nom en France qui soit capable de réunir dans un même élan de reconnaissance, de franchise et de joie, les cœurs de tous les Français; c'est celui de la vierge de Vaucouleurs.

Justement, au mois qui vient de finir, tandis que les églises — et Dieu sait que je ne leur en fais pas un reproche — célébraient, chaque soir, les vertus de Marie, un journal, le journal *le Temps*, insérait, tous les matins, en guise d'éphémérides, sous la signature Joseph Fabre, un des hauts faits de l'héroïne qui délivra Orléans et sauva la France de la domination étrangère.

Tout le monde a lu avec un recueillement attendri et pieux ces notes quotidiennes, comme au réfectoire du couvent on lit la vie des saints du jour.

C'est que Jeanne, c'est notre sainte à nous. Ou plutôt, c'est la sainte à tout homme qui se pique d'être bon Français. Elle est l'incarnation visible du génie propre de notre race, étant un composé merveilleux de bon sens, d'esprit et d'enthousiasme mystique. Elle est la grande, elle est l'incomparable, elle est l'unique; et le bûcher lui a ajouté l'auréole du martyre, de sorte que sa religion ne trouve plus un sceptique. C'est dès à présent la patronne de la France; ce titre lui sera bientôt officiellement décerné.

Je suis bien vieux... bien vieux! mais j'espère ne pas mourir avant d'avoir vu dans nos églises et dans nos mairies l'intronisation de cette héroïque jeune fille, dont l'histoire a

toute l'héroïque grandeur et le charme délicieux de la légende!

A coup sûr, j'applaudis à la fête du 14 Juillet. Ce jour-là, une ère nouvelle s'ouvrit pour l'humanité; la justice descendit des cieux et prit possession de la terre, d'où elle avait chassé le règne de la grâce. C'est un moment inoubliable.

Mais, il faut bien l'avouer, ce moment ne rassemble pas en un même transport d'enthousiasme et de joie tous les Français de toute origine et de diverses opinions. Je crois, pour mon compte, que les récalcitrants ont tort et que l'idée de Patrie doit planer au-dessus de toutes nos querelles. Mais enfin ce n'est un secret pour personne que le 14 juillet est pour un nombre assez considérable de nos compatriotes une date néfaste, et que l'ère nouvelle qu'elle a ouverte excite leurs colères et avive leurs rancunes.

J'oserai dire que jamais peut-être, si ce n'est dans les cités antiques, le patriotisme n'a été un sentiment plus exclusif, plus âpre, plus ardent qu'il n'est à cette heure en France. Ni au dix-septième ni au dix-huitième siècle, le patriotisme, tel que nous l'entendons aujourd'hui, jaloux et tout d'une pièce, n'existait pas. Voltaire et les beaux esprits de son temps pouvaient faire des épigrammes contre nos soldats battus par Frédéric, sans exciter aucune réprobation.

Le patriotisme moderne, avec son exclusivisme et sa jalousie, date, si je ne me trompe, de la Révolution; il s'est affermi dans les guerres de l'Empire; il n'a fait ensuite que se fortifier, grâce aux historiens, aux poètes et aux philosophes. Nos derniers malheurs l'ont en quelque sorte trempé à la flamme. Le métal en a été plus solide et plus résistant.

Eh bien, il se trouve que nous avons dans notre histoire une figure qui est la plus charmante personnification du patriotisme qu'il y ait jamais eu sur terre; que cette figure est parée de toutes les grâces de la légende; qu'elle garde en pleine lumière de vérité un délicieux attrait de mystère; qu'elle a autour du front la glorieuse auréole du martyre; qu'elle exerce sur les femmes autant de séduction que sur les hommes; qu'elle ne compte pas, d'un bout à l'autre de la

France, un seul indévot, et qu'elle a même imposé le respect et l'attendrissement à nos ennemis les plus acharnés. Cette figure, c'est celle de Jeanne d'Arc, la pucelle d'Orléans, la bonne Lorraine, comme elle s'appelait elle-même.

Il ne saurait y avoir contre une fête en son honneur ni bouderie politique ni mauvaise humeur religieuse. La fête de Jeanne d'Arc unirait tous les cœurs, qui se presseraient autour de la sainte pour célébrer la patrie.

En elle et sous son vocable, il y aurait un jour où nous serions tous Français, et uniquement Français.

FRANCISQUE SARCEY. (*XIX*e *siècle*).

VI. — JEANNE D'ARC ET LES ANGLAIS

Ce qui caractérise les manifestations organisées, cette semaine, autour de la mémoire de Jeanne d'Arc, c'est la part cordiale et chaleureuse qu'y ont prise les Anglais. Nulle part, la sainte de Domrémy n'aura été fêtée avec plus d'enthousiasme. Si elle eut à se plaindre des soldats et des prêtres d'Albion, elle reçoit, de leurs descendants, une réparation éclatante. Le fraternel combat que l'Angleterre et la France mènent côte à côte contre l'ennemi commun explique ce redoublement de sympathie. Soyons justes. Notre ancienne rivale n'avait pas attendu de devenir notre amie pour rendre hommage à celle que nous vénérons. Depuis longtemps déjà, les écrivains d'outre-Manche, et en particulier Coleridge, ont blâmé Shakespeare d'avoir, dans la première partie de son drame d'*Henri VI*, calomnié l'héroïne. Thomas de Quincey, l'auteur des *Rêves d'un Fumeur d'Opium*, prit sa défense. Il réfuta la thèse de l' « abjuration », soutenue par certains historiens. Que Jeanne, sous l'aiguillon du supplice, eût renié la foi qui, jusqu'alors, l'avait soutenue, cette hypothèse lui semblait monstrueuse. D'une plume véhémente, il retrace, il évoque la fin de la martyre, la stoïque fermeté de son agonie :

« Le bourreau avait mis le feu au bûcher et la fumée s'élevait en masses houleuses. Un moine se tenait aux côtés de

Jeanne, et, s'oubliant dans son pieux ministère, ne voyait pas le danger. Alors, quand les flammes léchaient les pieds du bûcher pour l'étreindre, la plus noble des filles ne pensa qu'au prêtre, au seul ami qui n'eût pas voulu la quitter, et pas du tout à elle-même, lui ordonnant, avant de fermer les yeux, de songer à lui, de se conserver, et, elle, de l'abandonner à à Dieu! Cette fille, dont le dernier accent fut une manifestation d'abnégation sublime, n'a pu prononcer le mot *rétractation,* ni avec ses lèvres, ni dans son cœur. Non, elle ne l'a pas fait, je l'affirmerais, un mort se levât-il du tombeau pour jurer le contraire!... »

Thomas de Quincey eut des disciples. L'érudit Andrew Lang composa, sous ce titre : *The Maid of France,* une apologie de Jeanne d'Arc et flétrit énergiquement ses persécuteurs. Il lui décerne de magnifiques louanges. « La paysanne lorraine, dit-il, apparaît comme une fleur de chevalerie, vaillante et douce, pleine de courtoisie, d'ardeur guerrière et de loyauté. Aucun poète n'a pu créer un type aussi pur que celui-là, ni aussi complet. Et le destin tragique voulut que cette fleur de chevalerie mourût au service de la chevalerie française qui l'avait livrée ; qu'elle mourût par la chevalerie anglaise qui, honteusement, s'était emparée d'elle dans le dessein criminel de la détruire. Elle révéla un génie et une grâce qui feront l'étonnement du monde à travers les siècles. Elle a sauvé une nation. Et pourtant, dans son pays, sa gloire trouva des pamphlétaires pour la contester. »

Désormais, le culte de la sainte n'a plus un athée. Devant ce nom sacré, toutes les femmes se prosternent, tous les hommes, si divisés qu'ils puissent être, s'inclinent. Ils se rallient unanimement au projet de Joseph Fabre. Lorsque le député-philosophe publia sur elle ses beaux travaux, il exprima le vœu qu'une fête fût instituée en l'honneur de la chère Patronne, une fête nationale, — la fête du patriotisme. Deux cent cinquante-deux de ses collègues républicains signèrent la proposition et s'inscrivirent sur cette liste, où figuraient Sadi Carnot, Ranc, Goblet, Henri Maret, Alfred Mézières, Clovis Hugues.

Ce jour-là, Jeanne d'Arc eut le bonheur d'apaiser nos

querelles politiques. Elle éprouva, vers le même temps. une autre joie. Ses talents militaires furent exaltés par un des chefs les plus fameux de l'armée française.... Mais la chose mérite d'être contée en détail.

M. Joseph Fabre avait publié dans *le Temps* sous ce titre *Le Mois de Jeanne d'Arc* d'ingénieux petits articles qui relataient minutieusement la vie, les exploits et le martyre de Jeanne. Le général Davout, grand-chancelier de la Légion d'honneur, l'en félicita, le priant seulement de ne point révéler sa lettre au public. Or, elle ne lui apportait pas que des compliments; elle contenait des remarques judicieuses sur l'art stratégique de la Pucelle et sa façon de guerroyer. Francisque Sarcey la lut et dit à son ami Joseph Fabre :

« Il est impossible que ces pages restent ignorées. Elles vous serviront de préface.

— Le général n'y consentira jamais.

— Je vais lui écrire ».

Le plaidoyer de Sarcey fut si éloquent qu'il fléchit les scrupules de Davout. La préface parut, sans signature d'ailleurs. Le général y relate qu'ayant été longtemps en garnison à Orléans, il a suivi Jeanne d'Arc pas à pas sur son terrain de manœuvres et qu'il est arrivé à cette conclusion : *qu'elle avait agi en stratège consommé.* « Jeanne, conclut-il, réunissait les conditions de sagesse et d'entrain, de justesse dans le coup d'œil et d'élan dans l'action qui assurent le succès. » A ces remarques, il ajoute un mot profond : « Ce qu'il faut bien poser en principe, c'est que l'on est trop porté à attribuer à la science une part plus importante que celle à laquelle elle a légitimement droit. » Cette pensée, il la développe avec une rare lucidité. Il montre qu'au cours des conflits futurs, il y aura, sans doute, un tiers de nos soldats encadré par des officiers qui auront consacré tout leur temps et toute leur intelligence à une préparation complète : « Les deux autres tiers ne seront commandés que par des chefs ayant passé deux ou trois ans sous les drapeaux, comme soldats et sous-offs, qui auront fait, tout au plus, trois stages d'un mois comme sous-lieutenants de réserve. » Eh bien ! c'est pour affermir la confiance et le courage de ces officiers que

Davout voulait leur remettre sous les yeux l'histoire de la bonne Lorraine.

« Si un lieutenant, entouré de sa section, s'accroche à la position qu'il occupe, il arrêtera l'offensive d'un ennemi dix fois plus nombreux. Ce retard imposé à l'assaillant lui sera peut-être fatal, car rappelons-nous l'aphorisme de Napoléon : *la victoire est une question de minutes.* Je voudrais convaincre tout commandant d'une troupe, si minime qu'elle soit, qu'en saisissant l'occasion de se précipiter résolument en avant, il peut jeter la panique dans les rangs de l'adversaire, ou, du moins, dérouter ses combinaisons[1]. »

Méditons ces lignes prophétiques. Au fond, la supériorité de Jeanne venait de son intrépidité et de sa foi. Elle s'écriait : « Allons! cognons ferme et, avec l'aide de Dieu, nous serons vainqueurs ! » Toujours ce procédé lui réussit. Aujourd'hui l'expérience nous démontre qu'il n'en existe pas de plus efficace. Assurément, le plan concerté, la préparation, la méthode sont nécessaires. Mais l'essentiel est que les combattants marchent de bon cœur et tapent dur, sachant qu'ils ont à défendre la cause de l'humanité, de la justice et du droit.

Et voilà, pourquoi Jeanne d'Arc reste un exemple, un symbole, et pourquoi, le triomphe acquis, la paix conclue, il faudra que chaque père de famille conduise son fils en pèlerinage à l'endroit où elle est née....

LE BONHOMME CHRYSALE (ADOLPHE BRISSON).

1. Dans mon livre *Le mois de Jeanne d'Arc*, publié à la librairie Colin, on trouvera consignées les importantes et très instructives remarques que fit le général Davout, au cours de la conversation profondément intéressante dont il voulut bien m'honorer.

J. F.

VII. — ALLOCUTION DE M. LOUIS MACON SUR LES FÊTES PATRIOTIQUES EN SUISSE

Cette allocution fut prononcée le 21 juin 1894, au banquet de l'*Alouette* par M. Louis Macon, président du syndicat de la presse étrangère et directeur de la *Correspondance helvétique*.

Après les beaux discours de tant d'orateurs, italiens, anglais et espagnols, organes de nations amies de la France, il devient vraiment difficile à un Suisse de ne pas exposer aussi les idées de ses compatriotes, quand il s'agit de l'institution d'une fête du patriotisme.

De tous les pays d'Europe nul, en effet, ne compte autant de fêtes populaires et patriotiques que la Confédération helvétique dont tous les citoyens tiennent à honorer la mémoire de ceux qui ont rendu de grands services à la patrie. Nous autres Suisses qui fêtons Guillaume Tell et les trois vaillants du Grütli dont les efforts ont chassé l'Autrichien de nos Alpes, nous approuvons nos chers voisins de vouloir fêter Jeanne d'Arc qui a chassé l'Anglais des plaines de la France.

C'est que nous les aimons et les glorifions de notre mieux ceux de nos ancêtres qui, avec le pic du montagnard ou l'épée du soldat, ont gravé sur les parois de nos roches les premières lettres de notre belle devise nationale : *Un pour tous, tous pour un!* Grâce à nos fêtes patriotiques, chacun sait depuis longtemps, chez nous, l'enfant aussi bien que le vieillard, qu'un bon citoyen doit son dévouement et son sang à la patrie, et que tout Suisse, où qu'il habite, doit toujours être prêt à voler au secours d'un seul de nos cantons menacé par l'étranger. Chez nous, ce mot nouveau et odieux de « sans-patrie » est repoussé, même par les échos de nos montagnes.

Elles exercent une salutaire influence sur l'âme de notre peuple, ces fêtes patriotiques où des orateurs enflamment

jeunes et vieux en leur remémorant les plus glorieuses pages de notre histoire nationale. J'ose le dire hardiment, mes chers voisins, nos belles fêtes patriotiques ont été notre force dans le passé ; elles sont notre force dans le présent ; elles seront notre force dans l'avenir.

Que M. Fabre permette à un Suisse, profondément convaincu de l'énorme influence des fêtes patriotiques sur l'âme d'un peuple qui veut rester libre et fier, de boire au triomphe de sa noble initiative et de lui crier : Bravo !

VIII. — NOTRE JEANNE[1]

Une des aberrations les plus grandes qu'on pût imaginer serait celle des républicains, des indépendants, des protestants, des libres-penseurs, raisonnant de la sorte : Parce qu'il a plu à l'Eglise catholique de se réclamer aujourd'hui de Jeanne d'Arc, de se couvrir de sa mémoire et de sa gloire, et de lui donner place dans sa hiérarchie canonique, nous allons, nous, cesser d'honorer et de glorifier sa mémoire ; nous laisserons ses canonisateurs accaparer cette fille du peuple de France. Nous leur laisserons l'auréole de la popularité de la Pucelle d'Orléans. Et pendant qu'ils fleuriront ou illumineront leurs églises, et qu'ils dérouleront leurs cortèges et leurs processions en son honneur, nous nous donnerons — nous qui sommes de la race et de la tradition spirituelle de Jeanne d'Arc — le ridicule et la sottise de bouder et de nous abstenir, pendant qu'on l'acclamera.

Et, qui sait ? entraînés par notre mauvaise humeur, des sectaires, désireux de faire de l'anti-cléricalisme sur le dos de la nouvelle canonisée, en viendront peut-être, croyant « embêter les curés », à crier : « A bas Jeanne d'Arc ! »

Et ce sera aussi intelligent et raisonnable que de crier, comme le font quelques anarchistes : « A bas l'armée ! » ou : « A bas la patrie ! ».

1. Article paru dans la revue *Le Lien de l'ère nouvelle,* dirigée par le pasteur Edgard de Vennéjoul.

Espérons que les partis d'avant-garde dans notre pays ne sont pas à ce point désemparés et aveuglés que d'adopter une pareille attitude.

Non! Jeanne d'Arc n'est pas leur bien, n'est pas leur chose. Jeanne d'Arc est notre Jeanne à tous. Elle est à la France et à tous les bons Français. Comme l'écrit un de mes excellents collègues, Louis Martin, sénateur du Var, dans la conclusion d'un article que j'aime à citer, car je ne saurais mieux dire : « Jeanne appartient à la France tout entière : c'est aux pouvoirs nationaux à la revendiquer au nom du pays, et ce jour-là tous les partis, et l'Eglise elle-même, céderont le pas à la France. Chacun, sans doute, honorera ensuite Jeanne comme il lui plaira. Mais au-dessus de tous ces hommages individuels ou collectifs, la grande voix de la patrie retentira, et c'est elle que l'on entendra, parce qu'en elle se confondront, comme en un harmonieux et puissant écho, toutes les voix particulières. »

Français! Jeanne d'Arc est « notre Jeanne ».

EUG. RÉVEILLAUD,
Sénateur de la Charente-Inférieure.

Au tome II de mon ouvrage intitulé *Procès de rehabilitation de Jeanne d'Arc, raconté et traduit d'après les textes latins officiels*, suivi de *Jeanne d'Arc et le peuple de France*, on trouvera (de la page 211 à la page 414) entre autres études, 1° une étude sur les raisons esthétiques et morales de la fête nationale de Jeanne d'Arc, 2° une étude sur les sympathies anglaises pour la fête française de Jeanne d'Arc, 3° une étude sur la fête de la Pucelle à Orléans.

Dans les notes, j'ai donné la liste par ordre alphabétique des 252 députés républicains signataires en 1884 de la proposition de loi instituant une fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme. J. F.

A partir de 1883, des conférences nombreuses en faveur de la glorification de Jeanne d'Arc furent faites par l'auteur de ce livre dans divers quartiers de Paris et dans plusieurs départements. Il suffira d'en reproduire une qui s'adressait aux maîtres et maîtresses des écoles de la Seine.

IX. — CONFÉRENCE SUR L'ÉDUCATION PAR LES FÊTES

Aux institutrices et aux insituteurs[1].

Mesdames les institutrices, Messieurs les instituteurs, vous avez dû remarquer que, dans l'enseignement moral et civique, expliquer ne suffit pas, il faut montrer.

Ne parlant qu'à l'intelligence et à la mémoire, les *maximes* sont stériles. S'adressant à l'imagination et au cœur, les *exemples* sont féconds. L'enfant ne peut être efficacement sollicité au bien que par la vive image du bien.

Les bons maîtres enseignent surtout aux heures où ils ne se piquent pas d'enseigner, et les lectures, les récits, les spectacles, qu'ils présentent aux enfants comme des divertissements, leur profitent d'autant plus qu'il ne s'y mêle aucun appareil doctoral.

De là l'utilité des fêtes dans l'éducation.

Les fêtes à l'école. — Et d'abord, à l'école même, les fêtes devraient revenir au moins une fois chaque mois ; consister, non seulement en jeux, mais aussi et surtout en musique, chants, lectures, récits, représentations scéniques; et être consacrées à la commémoration de nos gloires nationales.

1. Cette conférence parut, avec quelques modifications, sous forme de lettre ouverte aux instituteurs de France dans le *Manuel général de l'Instruction primaire*, journal hebdomadaire des instituteurs et institutrices, le 26 mars 1898.

Chaque grand homme a sa mission propre. Mais ils ont tous une mission commune, qui est de susciter d'autres grands hommes. Le souvenir de leurs vertus est une semence de vertus qu'il appartient aux maîtres de faire fructifier.

Songez à l'effet que produisent telles paroles prononcées il y a des siècles. Quand elles nous sont redites avec un cœur ému, un frisson parcourt nos veines, notre sang coule plus vite, notre poitrine se dilate, nos yeux étincellent, et nos bras font le geste de l'action. Il semble qu'à un appel magique, des puissances mystérieuses qui dormaient en nous se sont réveillées : nous nous sentons plus forts et meilleurs.

On ne se convaincra jamais assez de l'influence que peuvent exercer les lectures bien choisies dont le maître fait aux élèves une fête. Entre le texte lu des yeux par chacun et le texte lu à haute voix pour tous par un seul, il y a la différence d'un mort à un vivant. La parole illumine, réchauffe, anime la pensée figée dans la lettre moulée, et en fait la vibration d'une âme s'adressant à d'autres âmes, qu'elle pénètre de ses émotions, et qui, réagissant à leur tour, la pénètrent de leurs émotions, pour l'élever au-dessus d'elle-même.

C'est merveille comme, chez les plus humbles, la puissance de comprendre et de sentir est décuplée par ce magnétisme intellectuel et moral qui se dégage de toute réunion d'êtres humains recevant le souffle d'une pensée commune.

Sous l'influence des mêmes intuitions simultanément évoquées, les individualités se fondent dans une grande unité, que domine une seule idée, une seule passion, devenue toute puissante.

Kléber, pour remonter le moral de ses volontaires, leur faisait d'héroïques récits qui, selon ses vives expressions, *leur mettaient le feu au ventre*. L'estomac de ces va-nu-pieds était vide, et ils ne sentaient plus la faim. Leurs membres étaient harassés et ils ne sentaient plus la fatigue. « Patriotes, leur disait-il, voici ce que vous ferez. » Ce qu'il leur demandait semblait dépasser les forces humaines. Mais l'enthousiasme allumé en eux leur montrait l'impossible comme possible et le rendait tel.

Et la musique! Quel instrument d'éducation si on savait l'utiliser! Songez au rôle des hymnes et des cantiques, dans les fêtes religieuses. Rappelez-vous les batailles gagnées par la *Marseillaise* [1].

Les anciens législateurs pensaient que l'art de la mélodie et de l'harmonie est celui qui a le plus de pouvoir sur les âmes. Ils en faisaient la partie capitale de leurs solennités ; et c'est par des chants admirablement choisis, à la fois simples et profonds, qu'ils éveillaient, entretenaient, fortifiaient dans la jeunesse les beaux sentiments.

Tous les raisonnements du monde ne valent pas un élan du cœur. Au-dessus de la théorie qui fait comprendre, il y a l'émotion qui fait aimer. Or le peuple des Croisades et de la Révolution n'est-il pas de tous les peuples celui qui est demeuré le plus capable d'être électrisé ?

Multipliez donc, maîtres et maîtresses, ces joyeuses fêtes, où, par de nobles chants, par de pathétiques récits, vous ferez vibrer vos élèves à l'unisson, évoquerez cette beauté morale, dont la contemplation délecte et grandit l'âme, et ménagerez aux générations nouvelles, pour les œuvres de demain, la collaboration de ces grands hommes dont les exemples demeurent une intarissable source de chaleur et de force.

Ce sera donner raison à nos pères de la vieille Gaule qui pensaient que, dans les batailles, au-dessus des combattants qu'on voit, il y a ceux qu'on ne voit pas : l'armée invisible des ancêtres, sortis de leurs tombeaux pour se faire les auxiliaires des défenseurs de la patrie.

Les fêtes publiques. — En dehors des fêtes propres à l'école, il doit y avoir des fêtes publiques auxquelles vous, les maîtres, il vous appartiendra d'initier vos élèves.

Convaincue qu'il faut parler aux sens pour graver les idées dans les âmes, et qu'il y a une vertu régénératrice dans l'évocation des grands souvenirs, la Grèce avait multiplié les

1. Sur ce point, les Français auraient beaucoup à apprendre des Allemands qui savent si bien utiliser musique et chœurs.

fêtes. A Athènes notamment, elles s'échelonnaient sur quatre-vingts jours de l'année.

Les Athéniens célébraient la fête du rétablissement de la liberté, qui était l'équivalent de notre Quatorze-Juillet, et consacraient les plus belles solennités à Pallas Athénée, qui était en quelque sorte leur Jeanne d'Arc, légendaire et pourtant moins grande que celle que l'histoire nous a donnée.

Bataille de Leuctres, bataille de Platée, bataille de Marathon, bataille de Salamine, bataille de Naxos, bataille de Mantinée, chacune avait sa journée commémorative. Ajoutez aux fêtes triomphales les fêtes funèbres en mémoire des guerriers morts devant l'ennemi.

Ces fêtes, et bien d'autres que j'omets, avaient pour but et pour effet de maintenir et de fortifier, au milieu de la joie et de la concorde, le faisceau des forces morales qui font la patrie. Dans les chants, les discours, les jeux, les cortèges qui les constituaient, tout tendait à exalter le courage et la grandeur d'âme, l'orgueil et l'imitation des ancêtres, l'amour du pays et de la liberté.

Le peuple sent plus qu'il ne réfléchit. Les fêtes sont la poésie des grandes institutions nationales et religieuses. Mortes les institutions nationales et religieuses, les fêtes vivent encore.

Le paganisme dut à ses magnifiques solennités de traîner son agonie pendant plus de quatre cents ans et de se survivre dans les emprunts que lui fit la religion nouvelle.

C'est en partie par le prestige de ses fêtes, par son admirable génie du décor et de la mise en scène, que le catholicisme a conquis les barbares, attire les sauvages, et retient les civilisés.

La critique a beau ébranler la croyance, les pratiques traditionnelles persistent. Le peuple reste fidèle à ses dimanches; il célèbre la Toussaint, la Noël, le Jour des Rois, Pâques et l'Ascension; il tient aux pompes poétiques des communions, des mariages, des enterrements religieux; et à un jour fixé par le calendrier catholique, les vivants s'empressent au champ des morts pour saluer et fleurir les tombes.

Les fêtes de la Révolution. — Soucieuse de convertir les

jours de chômage en jours d'édification civique et de remplir les cadres vides laissés dans l'âme populaire par la décadence des vieux cultes, la Révolution avait multiplié les fêtes : *fêtes politiques*, célébrant les dates glorieuses du nouveau régime ; *fêtes morales*, célébrant les vertus les plus utiles à la société humaine ; *fêtes civiles*, célébrant les bienfaits de la nature et de la civilisation.

Mirabeau, Vergniaud, Barnave, Condorcet, Sieyès, Carnot, Camille Desmoulins, Danton, Robespierre, Dupuis, Lagrange, Monge, Chaptal, Volney, s'accordèrent, en divers endroits de leurs discours et de leurs écrits, à conseiller ou à louer l'institution de ces fêtes, dont Joseph Chénier fut le principal poète et David le grand organisateur.

Mais, si elle eut le mérite de comprendre que les solennités nationales sont un élément essentiel de l'éducation publique, la Révolution eut le tort de trop vouloir faire table rase du passé et de verser dans un symbolisme affadi par l'abus de froides abstractions. Nous ne pouvons par exemple nous empêcher de sourire en songeant à cette *fête de la paternité*, où le père de famille, entouré de sa nombreuse postérité, devait, à heure fixe, « regarder ses enfants d'un œil attendri, » et d'où devait être impitoyablement exclu « le froid célibataire ».

Il n'en est pas moins vrai qu'aux premiers temps, avant d'être discréditées par l'exagération de leur nombre et par les expédients artificiels de leur célébration, les fêtes révolutionnaires furent un principe fécond d'enthousiasme, d'union et de progrès.

Les tares du 14 juillet. — De toutes les fêtes de la Révolution une seule survit, restaurée par notre République : c'est la fête du 14 juillet.

S'il était vrai, comme on l'a dit, *qu'il n'y a pas de fête nationale possible sans glorification publique, entière, sans réserve, de ce qui la motive*, nous devrions abandonner la fête du 14 juillet. Ne rappelle-t-elle pas des férocités de cannibales ?

La relation de la défense de la Bastille par l'invalide Guiot de Bléville, livrée au public en 1884, n'a que trop confirmé les

récits qui nous montraient les agresseurs de la fameuse prison souillant par de criminelles violences un facile triomphe.

Écoutez d'ailleurs Saint-Just qui n'est pas un témoin suspect : « *L'amour de la liberté fut une saillie et la faiblesse enfanta la cruauté.* Je ne sache pas qu'on ait jamais vu, sinon chez les esclaves, le peuple porter la tête des plus odieux personnages au bout de lances, boire leur sang, leur arracher le cœur et le manger. On verra un jour, et plus justement peut-être, ce spectacle affreux en Amérique. Je l'ai vu à Paris ; j'ai entendu les cris du peuple effréné qui se jouait avec des lambeaux de chair en criant : « Vive la liberté ! vivent le roi et « M. d'Orléans ! »

Babeuf lui aussi déploro, en les expliquant comme Saint-Just par l'influence démoralisante des cruautés monarchiques, les manifestations barbares dont les Flesselles, les Foulon, les Berthier, furent les victimes. Dans une lettre à sa femme, il nous montre des milliers de spectateurs apostrophant de leurs joyeuses invectives les têtes qu'on promenait sur des piques ; et il ajoute : « Oh ! que cette joie me faisait mal ! J'étais tout à la fois satisfait et mécontent. Je disais tant mieux et tant pis. Je comprends que le peuple se fasse justice ; j'approuve cette justice, lorsqu'elle est satisfaite par l'anéantissement du coupable ; mais pourrait-elle aujourd'hui n'être pas cruelle ? *Les supplices de tout genre, l'écartèlement, la torture, la roue, les bûchers, le fouet, les gibets, les bourreaux, multipliés partout, nous ont fait de si mauvaises mœurs ! Nos maîtres, au lieu de nous policer, nous ont rendus barbares, parce qu'ils le sont eux-mêmes, Ils récoltent et récolteront ce qu'ils ont semé. Car tout cela, ma pauvre petite femme, aura des suites terribles : nous ne sommes qu'au début.* »

Les enseignements de la fête du 14 juillet. — Oui, c'est incontestable, la prise de la Bastille fut mêlée de méfaits tragiques et grotesques. Mais, tout en flétrissant ces méfaits, il faut bien reconnaître, à l'exemple des plus illustres contemporains, la portée immense de l'œuvre accomplie ce jour-là.

Louis XVI, quand il apprit la chute de la forteresse du bon

plaisir, s'écria : « Mais c'est une épouvantable révolte ! » — Non ! lui fut-il répondu, c'est une révolution ! » Et en effet c'était une révolution : mieux encore, c'était la Révolution.

Mesdames les institutrices, messieurs les instituteurs, il vous appartient de faire comprendre et sentir aux enfants les bienfaits de cet ordre nouveau qui s'établit sur la ruine des inégalités, des vexations, des spoliations, des servitudes traditionnelles ; et de leur montrer à travers quelles étapes, au prix de quelles luttes, et, hélas ! de combien de sang versé, les Français ont conquis cette dignité de libres citoyens qui, avec de justes droits, leur confère de grands devoirs.

Tous les ans, la veille du 14 juillet devrait être consacrée dans les écoles à commémorer, en même temps que les antécédents de la Révolution, les mots et les faits les plus héroïques des acteurs du drame qui a rendu à l'humanité ses titres.

La fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme. — Il y a une autre fête nationale, déjà votée par le Sénat et encore en instance devant la Chambre, fête dont je demeure résolu à poursuivre le plein triomphe et qui est trop dans les vœux du grand nombre pour ne pas passer tôt ou tard dans les faits : c'est *la fête de Jeanne d'Arc.*

Le culte de Jeanne d'Arc, qui nous a faits indépendants, doit s'ajouter au culte de la Révolution, qui nous a faits libres.

Mais voici venir quelques républicains sectaires qui, tout en reconnaissant, comme le font aujourd'hui les Anglais eux-mêmes, l'incomparable grandeur de notre libératrice, disent que la République ne peut la glorifier, parce qu'elle fut une dévote et une royaliste.

Eh ! oui, Jeanne était une bonne catholique ; elle croyait, elle priait, et, réserve faite des commandements de ses voix dont elle mettait l'autorité au-dessus de celle même du pape, elle se montrait en tout chrétienne docile. Cela ôte-il rien à la beauté de ses vertus, de son héroïsme, de son martyre ?

Eh ! oui, la guerrière qui fit sacrer le roi à Reims était

royaliste. Cela revient à dire qu'elle était française ; car, en ce temps là le roi et la France ne faisaient qu'un.

Aimons par-dessus tout la France moderne ; mais aimons aussi l'ancienne France, sa mère. On doit préférer l'une ; mais il ne faut pas renier l'autre.

En 1884, quand opportunistes et radicaux se ralliaient à la motion ayant pour objet d'instituer une fête nationale de Jeanne d'Arc, imagine-t-on que les 252 députés républicains, signataires du projet, manquassent de perspicacité au point de ne pas s'attendre aux prétentions d'accaparement monarchistes et cléricales ? Ils les prévoyaient : mais ils ne les craignaient pas. Ils savaient qu'elles seraient noyées dans le grand courant d'une fête nationale. Bien plus, ils en escomptaient l'effet en faveur de la vérité historique de plus en plus mise en lumière, et des droits de la conscience humaine, de plus en plus affirmés par l'évocation annuelle du procès de Rouen.

La fête de Jeanne d'Arc, fête de la tolérance. — Étranger à ce qui divise, attentif à ce qui unit, l'instituteur doit se mouvoir dans cette sphère supérieure de la science et de la conscience qui domine la mêlée des partis politiques et des sectes religieuses.

Il lui appartient donc, dans la fête scolaire qui précédera la fête publique de Jeanne d'Arc, de se tenir en dehors des polémiques et de se borner à faire comprendre et sentir, par l'histoire scrupuleusement évoquée, comment la vie et la mort de Jeanne d'Arc nous apprennent à aimer par-dessus tout la patrie et à détester par-dessus tout l'intolérance.

En 1456, un tribunal ecclésiastique annula, par la réhabilitation de Jeanne d'Arc proclamée bonne chrétienne, l'œuvre du tribunal ecclésiastique de 1431 qui l'avait livrée au bras séculier comme mauvaise chrétienne.

Le tribunal de 1431 avait jugé selon le cœur du roi anglais Henri VI, alors encore le maître. Le tribunal de 1456 jugea selon le cœur du roi français Charles VII, enfin pleinement victorieux, et désireux d'établir qu'il n'avait pas dû son trône à une hérétique.

Au nom de l'orthodoxie, et avec l'entière tolérance du pape et du concile qui ne leur infligèrent ni excommunication ni déchéance, ni réprobation, les premiers juges avaient condamné Jeanne à être brûlée. Au nom de l'orthodoxie, et avec la pleine approbation d'un autre pape qui, d'ailleurs, maintint l'absolue impunité des nombreux survivants du tribunal d'assassins, les seconds juges proclamèrent qu'on avait brûlé une innocente.

« Jeanne est hérétique, schismatique, apostate et idolâtre », avaient dit les premiers juges. — « Jeanne n'a été ni hérétique, ni schismatique, ni apostate, ni idolâtre », dirent les seconds juges.

Qu'il fût inique de faire des procès d'hérésie, voilà ce qui ne vint à l'esprit ni des uns ni des autres.

Juges de 1431 et juges de 1456, en désaccord sur Jeanne, mais en bon accord contre la liberté de conscience, prenaient pour une vérité cette énormité : « L'hérétique est justiciable de l'Église et passible du bûcher. »

Rappeler aux Français la vie et la mort de Jeanne d'Arc, c'est leur apprendre à être patriotes et tolérants.

X. — LA FRANC-MAÇONNERIE FRANÇAISE ET SON VETO CONTRE LA FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC

Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de l'humanité, on trouve des sociétés secrètes formées sous l'inspiration d'une idée religieuse ou politique. La Grèce et Rome empruntèrent à l'Égypte ses mystères. Dans le monde juif, les Esséniens et les Kabbalistes formèrent des confréries analogues à celles du monde païen. Le moyen âge eut ses nombreuses associations, généralement conçues sur le patron de l'antiquité. Dès l'aurore des temps modernes, se développa de plus en plus la grande société des francs-maçons, institution à la fois philosophique et

philanthropique, se rattachant par ses origines aux époques les plus reculées, étendant ses réseaux dans tous les pays et particulièrement en Allemagne, en Angleterre et en France, rapprochant des hommes que les barrières sociales semblaient séparer à jamais, dégageant l'esprit laïque du joug des théocraties dominantes. Les âmes libres trouvaient là une sorte de patrie spirituelle, en dehors des distinctions de classes, de cultes, de nationalités. Je m'en fais l'idée la plus haute.

C'était un ordre maçonnique que ces rose-croix auxquels on raconte que se serait affilié Descartes, et qui joignaient à l'ambition de transmuer les métaux vils en or ou en argent, l'ambition plus noble de dégager les âmes des servitudes théologiques, non en les convertissant au matérialisme, mais en épurant en elles l'esprit religieux.

Au XVIIIe siècle, il se forma, entre autres, l'ordre des Swédenborgiens et l'ordre des Martinistes. On comptait en grand nombre les francs-maçons mystiques, se piquant de joindre à l'esprit chrétien l'esprit laïque, également hostiles au cléricalisme et à l'athéisme.

Pour eux, la Trinité était la personnification des trois attributs divins : puissance, intelligence, amour. Jésus était bien le fils de Dieu, notre père commun; mais il n'était pas Dieu le fils, pas plus qu'un Zoroastre ou un Bouddha.

La religion idéale pressentie par Jésus, resté juif orthodoxe jusqu'au bout, était l'*adoration du Père en esprit et en vérité*, c'est-à-dire la religion pure qui ramène la piété à la vertu et fait que les hommes s'entr'aiment dans la justice et en Dieu.

La vie du corps s'éteint; la vie de l'âme est impérissable. Ennoblissons notre âme! Initions-nous aux vertus qui étaient la caractéristique des héros de l'antiquité et des chevaliers du moyen âge! Soyons magnanimes, c'est-à-dire prompts à la pitié, à l'effort, au dévouement, au sacrifice! Contribuons de toutes nos forces à bâtir le temple d'une humanité plus juste, plus fraternelle, plus heureuse!

Ceux-là sont à plaindre qui ne croient qu'à ce qu'ils voient. Par delà les mondes visibles, il y a le monde invisible. Un esprit est incomplet s'il n'a pas le sens du symbole et du mystère.

Par cela même que du néant rien ne sort, qu'à l'origine de ce qui est moindre doit se trouver, en définitive, ce qui est le meilleur, il faut admettre un Être parfait qui est la cause de tout, et qui, étant éternel, est à lui-même sa cause. C'est *le Grand Architecte de l'Univers*, *le Souverain des âmes*.

Il se fait un perpétuel travail des esprits. Ils évoluent, à travers des réincarnations successives, vers des perfectionnements auxquels tient leur félicité et dont le terme est leur fusion en Dieu.

Comme le disait Hésiode, comme le pensaient les vieux Gaulois, il existe un lien entre les vivants et les morts; et la communion des êtres se perpétue à travers les espaces infinis. « Chacun pour tous; tous pour chacun », telle est la devise s'imposant à toutes les consciences.

Il ne faut ni s'inféoder aux dogmes d'une Église, ni adopter les négations du matérialisme athée. Dieu donne à tous les hommes une lumière intérieure dispensant de l'intervention de tout sacerdoce. Dans les diverses reli-

gions, il y a à dégager, de la lettre qui tue, l'esprit qui vivifie, en rejetant la tutelle du prêtre et en remontant à ces principes de la raison et de la conscience où trouve son fondement la pérennité de l'esprit religieux.

Assurons le libre développement des expériences scientifiques et de la réflexion philosophique. La recherche indépendante doit être favorisée, et toutes les opinions doivent être tolérées. Le point est de travailler les uns et les autres au bien de l'humanité.

Voilà, selon les conjectures auxquelles m'ont amené de consciencieuses et longues études, l'esprit dont fut originellement animée la franc-maçonnerie. Elle était, en même temps qu'une école de solidarité, de tolérance et de progrès, le foyer d'un haut spiritualisme.

Aujourd'hui les choses ont bien changé. Le Grand Orient de France a rayé de son rituel la formule : *Au Grand Architecte de l'Univers*, et a supprimé toutes les traces de l'antique théisme.

Mais, à l'étranger, diverses loges, en particulier les loges allemandes, gardent toujours la vieille enseigne de la foi en Dieu.

Si elles admettent dans leurs ateliers des postulants athées, elles les admettent avec la conviction que, du moment où ils seront des francs-maçons de bonne volonté, ils ne sauraient manquer d'être acheminés à déserter l'athéisme. Selon elles, pour harmoniser la vie individuelle et la vie sociale, ce qui est l'objet de la franc-maçonnerie, il ne suffit pas d'apprendre à tirer le meilleur profit des lois naturelles de la nécessité et de bien obéir aux lois rationnelles du devoir; il faut aussi

retremper ses forces dans la piété et dans l'amour. Il n'y a pas d'achèvement de la personnalité sans la communion avec Dieu, laquelle demeure bienfaisante, quelques différences qui subsistent dans les opinions qu'on se fait de lui.

Les loges allemandes ne pardonnent pas aux loges françaises de ne plus professer le théisme; et, en 1908, leurs grands maîtres se sont fondés là-dessus pour conclure qu'il ne convenait pas, en l'état actuel des choses, de s'occuper d'une reprise des relations officielles avec le Grand Orient de France. Les francs-maçons français leur apparaissaient comme des frères dévoyés, suspects de rejeter l'existence de Dieu et la survivance des âmes, au profit de l'athéisme et du matérialisme.

Il faut bien reconnaître qu'un fossé a été creusé entre la franc-maçonnerie française, telle qu'elle est actuellement, et la franc-maçonnerie française telle qu'elle fut dans le passé. Mais, c'est la calomnier que de prétendre qu'elle est expressément athée, athée par principe. Autre chose de nier, autre chose de ne pas prendre parti.

Le Grand Orient, par cela même qu'il déclare garder la neutralité dans les matières métaphysiques, ne peut être accusé de professer l'athéisme.

Toutefois, il est incontestable que maintes loges françaises sont pratiquement athées et remplacent le sectarisme religieux par le sectarisme anti-religieux.

Le fanatisme retourné reste le fanatisme. Il faut supprimer l'intolérance, non la déplacer.

L'étroitesse sectaire des loges s'est notamment manifestée dans le veto maçonnique dont fut l'objet le projet

d'une *fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme*. Ce veto faillit empêcher, le 8 juin 1894, le vote du Sénat, et a tenu en échec jusqu'à ce jour le vote de la Chambre.

Contre l'institution proposée, les grands dignitaires de la maçonnerie ont allégué les efforts du parti conservateur pour monopoliser à son profit la glorification de Jeanne d'Arc, et ils se sont demandé si, après tout, les fils des Croisés n'avaient pas plus de droit que les fils de la Révolution à revendiquer l'héroïne qui se montra pleine de zèle pour le trône et l'autel.

Comme s'il n'était pas temps d'en finir avec ces misérables querelles : « Jeanne d'Arc est à nous ! — Non ; elle est à nous ! » Elle n'est ni à ceux-ci ni à ceux-là. Elle est à tous ; elle est à la France ; elle est à l'humanité.

D'ailleurs, n'est-ce pas un fait constant que, pendant quatre siècles, durant les beaux jours du trône et de l'autel, les monarques ont succédé aux monarques en laissant toujours dans l'ombre la figure de la grande libératrice ; et ne serait-il pas beau que la République payât la dette qu'a négligé d'acquitter la monarchie ? N'est-ce pas depuis la Révolution que Jeanne d'Arc est devenue populaire, et que les Michelet, les Henri Martin, les Quicherat ont en quelque sorte retrouvé ses titres ? N'est-il pas singulier de paraître se dire : « L'événement a prouvé que l'idée d'une grande apothéose de Jeanne d'Arc était très bonne, puisque nos adversaires veulent nous la prendre. Donc, laissons-la-leur ! »

On ne pardonne pas à Jeanne d'Arc d'avoir été une croyante naïve, une chrétienne pieuse. La voudrait-on libre penseuse au XVe siècle ? Et pourquoi s'offusquer de

la ferveur de sa foi? Rien de grand ne se fait sans une foi forte. Le scepticisme ne fonde rien. Ayez des convictions de chrétien ou de philosophe; mais ayez des convictions.

On se scandalise des visions de Jeanne d'Arc et de ses voix. Mais ce qu'elle vit par-dessus tout, c'est la grande pitié qui était au royaume de France; ce qu'elle entendit, c'est le cri de la patrie en détresse. Par ses croyances, elle fut de son temps; par ses vertus, elle domine tous les temps. Croyez ce que vous voudrez, et sauvez la patrie!

On ergote enfin sur ce point que Jeanne d'Arc était royaliste. Imagine-t-on par hasard qu'elle aurait pu être républicaine, au XVe siècle? Représentant des traditions et des intérêts de tous, lien vivant du passé et de l'avenir, le roi personnifiait la France. Etre royaliste alors, c'était être patriote. Patriote avant tout, voilà ce que fut Jeanne d'Arc.

La franc-maçonnerie française demeure inexcusable d'avoir multiplié les obstacles pour empêcher que la France célébrât solennellement, tous les ans, cette personnalité unique, dont les faits et les dits paraîtraient incroyables s'ils n'étaient consignés dans le texte officiel du procès dirigé, signé et paraphé par ses bourreaux.

J. F.

XI. — LETTRE D'UN MAGISTRAT SUR LA MAÇONNERIE ET JEANNE D'ARC

A l'occasion des lignes ci-dessus, publiés dans le *Temps* du 19 avril 1909, un éminent magistrat, dont je tais le nom par déférence, m'écrivit la lettre qu'on va lire. Elle est curieuse à divers points de vue:

A MONSIEUR JOSEPH FABRE, EX-SÉNATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Cher monsieur,

J'éprouve le besoin de vous manifester, en même temps que ma vive admiration pour l'acte de courage que vous venez d'accomplir, mon acquiescement absolu aux idées si nobles, si justes et si profondes que vous exprimez dans cet article du Temps, *véritable manifeste de la foi patriotique française.*

C'est avec un sentiment très sûr des nécessités de la défense de la libre pensée en France que vous éveillez l'attention publique sur la sourde hostilité de la franc-maçonnerie contre la mémoire de Jeanne d'Arc, si vaillamment défendue pourtant par des historiens tels que Michelet, Henri Martin, Quicherat, dont nul ne peut contester ni la clairvoyance, ni les convictions profondément républicaines.

Comment se fait-il que cette franc-maçonnerie, qui a fait, presque à elle seule, la grande révolution française, soit aujourd'hui si fort au-dessous de sa mission, qui serait de continuer l'œuvre commencée par cette révolution, en procédant, non plus par voie d'opposition, puisqu'elle est au pouvoir, mais par affirmations larges et positives? Comment ne voit-elle pas qu'après avoir démoli, le moment est depuis longtemps venu de reconstruire ?

Malheureusement, elle paraît en être restée à la négation de Voltaire, sans se rendre compte que cette négation est épuisée aujourd'hui, et sans même avoir su retrouver, dans l'œuvre de cet athlète, ce souffle de pro-

pagande, cette foi révolutionnaire, cette religion de l'humanité, qui respirent notamment dans la Correspondance, *et qui font de lui un rénovateur plein d'enthousiasme, inspirant sans cesse ces deux apôtres, ces deux disciples ardemment convaincus, d'Alembert et Condorcet.*

Comment ne comprennent-ils pas que, dans cette lutte déjà séculaire entre la Révolution et l'Église, la victoire restera à celle qui aura définitivement établi son autorité sur les intelligences? qu'il est d'un intérêt vital, pour la Révolution, de disputer à l'Eglise l'empire des âmes? d'aspirer à la direction des forces morales de l'humanité? Pour arriver à ce but, le dénigrement et l'ironie sont d'un faible secours. « Le scepticisme ne fonde rien. » Vous l'avez dit, et fort bien dit. « Rien de grand ne se « fait sans une foi forte. » Ce n'est plus en la ridiculisant et en la bafouant que l'on détruit une religion ; c'est en l'expliquant. C'est en dégageant les éléments humains qu'elle renferme, en les montrant sous leur vrai jour, en se les appropriant. Depuis Strauss, Max Muller et Renan, la méthode a changé ; l'exégèse philosophique s'est faite créatrice, de destructive qu'elle était.

Il y avait, dans ce « mythe », dans cette légende de Jeanne d'Arc, une puissance d'action merveilleuse sur les masses, par le prestige d'une délivrance nationale incontestée. Il fallait s'en emparer, affirmer par là l'idéalité, le pouvoir spirituel de la Révolution française, faisant sienne une héroïne qui, en combattant pour son roi, combattait pour son peuple, et dont la foi religieuse n'était que la forme extérieure, le véhicule d'une foi plus pro-

fonde, absorbant toutes les autres : la foi patriotique. C'est la même qui anima d'autres martyrs : Vercingétorix, le vaincu glorieux de César ; Marceau, le champion victorieux de la France devant l'Europe. En revendiquant Jeanne d'Arc, la franc-maçonnerie libératrice n'aurait fait que tirer des événements la leçon logique qu'ils comportent. M. Dupanloup, dans sa lettre du 8 mai 1869 au pape, a bien osé dire qu'en chassant les Anglais de notre territoire, Jeanne avait préservé la France de la future hérésie. C'est une opinion hasardée. On peut affirmer avec bien plus de raison qu'en sauvant le peuple français du joug étranger, en lui maintenant toutes ses qualités natives, elle a rendu possible sa révolution future, elle a même été, pour cette dernière forme de son émancipation, un préparateur inconscient, un apôtre, un précurseur.

Au lieu de tirer parti de cette force immense, on a préféré la laisser aux mains de l'Église, qui, avec une incomparable prestesse, a su devenir sa laudatrice, de son bourreau qu'elle était. Incroyable et déconcertante évolution ! Le coup d'encensoir de Pie X la venge bien de la torche allumée par Cauchon et de la froide indifférence du pape Martin V. Ne doutez nullement que l'Église ne tire grand profit de cette béatification, comme elle tira profit de la condamnation en 1431 et de la réhabilitation en 1453. Seulement ce ne serait pas pour l'émancipation du peuple, mais, bien au contraire, pour son maintien dans les voies de l'oppression, de la servitude et des superstitions. A cette œuvre régressive, les francs-maçons et bon nombre d'universitaires, bon nombre d'écrivains qui

se croient libres penseurs parce qu'ils sont sceptiques et goguenards, ont aidé par une polémique stérile qui avilit les âmes et corrompt les consciences. Ils ont cru jouer un bon tour à l'Église en se faisant les détracteurs de Jeanne, en rabaissant son rôle à celui d'une fanatique, d'une hallucinée, d'un docile instrument entre les mains des prêtres, d'une Bernadette ou d'une Marie Alacoque, sans s'apercevoir que, dans leur haineuse controverse, ils faussaient l'histoire ; que tous les sarcasmes qu'ils déversaient sur notre héroïne retombaient sur la France elle-même ; et que, tout en croyant détruire le cléricalisme, dont ils faisaient les affaires en l'attaquant de la sorte, ils anéantissaient dans les cœurs jusqu'à la notion de patrie. — Il en est même un qui a osé, par d'indignes allusions, s'attaquer aux mœurs de Jeanne, faisant ainsi chorus avec la plèbe anglaise du seizième siècle. Ne serait-ce pas honteux, si ce n'était inconscient?

Il faut réagir. Votre article, que j'appellerais volontiers le canon laïque *de Jeanne d'Arc, donne à la démocratie française un sérieux avertissement. Il est temps encore. Les pouvoirs publics sont saisis. Il y a d'ailleurs un vote du Sénat. Avant que le procès en cour de Rome ait atteint sa dernière phase, avant la canonisation, étape définitive que franchira la Congrégation des rites, il faut que le Parlement de la France républicaine ait rendu à l'héroïne nationale un hommage plus haut, plus sincère et plus désintéressé. Il faut qu'il ait institué cette fête du patriotisme dont vous parlez avec une si touchante éloquence. Il faut que des honneurs suprêmes soient rendus à la libératrice par ceux-là même qu'elle a sauvés. Il faut*

que « certain jour de mai » (ce ne peut être que le 31 — le 8 ne rappelant qu'un épisode de sa carrière — le 31, jour de sa mort, ce « maître jour qui juge tous les autres », selon votre expression, — le peuple entier célèbre la grandeur et l'indépendance françaises, non seulement à Orléans, mais à Paris, qui doit à Jeanne d'Arc un monument expiatoire dans l'axe de l'avenue de l'Opéra, non loin de l'endroit où elle tomba blessée par un javelot parisien ; mais à Reims où elle triompha, mais à Domremy où elle est née, mais à Rouen où elle mourut, mais dans toutes les communes de France, partout où il y a une mairie, partout où il y a une école ; mais aussi, mais surtout, au Mont-Saint-Michel que, par une inspiration si heureuse, vous aviez proposé de consacrer à sa mémoire et à son culte. Ce Mont-Saint-Michel, dont on ne sait que faire, deviendrait ainsi un sanctuaire laïque, un but tout indiqué pour les pèlerinages de la Révolution.

La France réparerait enfin sa longue ingratitude envers celle qui la sauva aux jours les plus douloureux de sa détresse ; et, dans ce tardif hommage de reconnaissance, la Révolution, du moins, ne serait pas devancée et dominée par l'Eglise.

Veuillez, cher Monsieur Fabre, excuser la longueur, peut-être indiscrète, de cette épître. Mais j'ai, en vous l'écrivant, obéi à un besoin du cœur ; et je suis persuadé que vous le comprendrez.

XII. — LA BÉATIFICATION DE JEANNE D'ARC ET SA GLORIFICATION NATIONALE

Plus avisé que la franc-maçonnerie, le clergé catholique a reconnu en Jeanne d'Arc une « Bienheureuse » appelée à être fêtée dans tous les diocèses et digne de l'invocation des fidèles. Désormais l'heure est proche où elle aura sa place dans le canon des saints.

C'est en 1869 que l'évêque Dupanloup avait amorcé la cause de Jeanne d'Arc. Mais les choses traînèrent en longueur. Ce n'est qu'en 1894, c'est-à-dire *l'année même où fut votée au Sénat la fête nationale de Jeanne d'Arc*, que le procès de béatification fut introduit à Rome. A partir de cette date, le clergé, les cardinaux de la Congrégation des rites, les deux papes, Léon XIII et Pie X, ont fait preuve d'un beau zèle ; et en avril 1909, les cérémonies de la béatification avaient lieu à Rome.

Que, dans le décret paru lors de l'introduction de la cause de béatification, il y ait cette assertion tout à fait inexacte : « Jeanne fut livrée aux flammes en vertu de l'inique sentence de juges qui *participaient au concile schismatique de Bâle* », nous devons y voir une preuve que l'Eglise regrette, et bien justement, d'avoir compté parmi ses membres les hommes qui prirent part à l'abominable crime perpétré en 1431 au nom de la foi orthodoxe.

De fait, il est incontestable que les ecclésiastiques qui, en 1431, condamnèrent Jeanne, *faisaient partie de l'Eglise romaine et ne participaient pas à un concile qui ne s'ouvrit qu'après son supplice*. C'est en 1433 que Cauchon fit au concile de Bâle une brève apparition, et c'est

seulement en 1437 que, de par sa rupture avec le pape, ce concile devint schismatique.

Que la nouvelle Bienheureuse ait été comprise dans une fournée à côté de quelques inconnus : qu'on se soit tu sur le procès de Rouen où elle se révéla si sublime ; qu'on ait allégué, à l'appui de la béatification, les miracles récemment opérés par Jeanne d'Arc sur trois religieuses guéries d'une ostéo-périostite et d'ulcères au sein, et qu'on ait laissé dans l'ombre son vrai miracle, le salut de la France : cela choque assurément.

Mais que Jeanne d'Arc soit aujourd'hui proclamée Bienheureuse, et digne de l'invocation des fidèles, par tels prélats qui occupent les mêmes sièges qu'occupaient, il y a quatre cent quatre-vingt-quatre ans, quatre prélats qui la déclarèrent hérétique et relapse, tout le monde ne peut qu'applaudir à ce triomphe final de la piété et de la vertu la plus haute.

Qu'en Angleterre et en Allemagne, que dans tous les lieux de l'Europe, de l'Amérique, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie où la foi catholique compte des adeptes, les fidèles soient désormais tenus de glorifier l'héroïne française, chaque bon patriote a lieu de s'en réjouir, et cela n'est pas fait pour déplaire aux admirateurs sincères de Jeanne d'Arc, quelles que soient leurs opinions.

Seuls peuvent s'en affliger les fanatiques, qui, par rancune contre les prétentions des royalistes et des cléricaux, faussent l'histoire jusqu'à rabaisser Jeanne d'Arc au niveau d'une Marie Alacoque.

Pouvait-on rêver une plus retentissante amende honorable ? L'Église s'apprête à faire sainte l'héroïne que des prêtres firent martyre.

Le clergé français de 1431, plus anglais que français, lui dressa un bûcher; le clergé français de 1909 lui dresse des autels.

Louée soit cette apothéose courageusement réparatrice où trouve son expiation le crime des centaines d'ecclésiastiques, mitrés ou tonsurés, qui, accommodant leur théologie aux haines de l'envahisseur, jugèrent, condamnèrten, brûlèrent comme hérétique la libératrice de leur pays, sans encourir ni déchéance ni excommunication!

Ceux-là ont la vue courte qui n'ont pas su prévoir quels bons effets une fête nationale comporterait, en faveur de la vérité historique de plus en plus mise en lumière et des droits de la conscience de plus en plus affirmés par l'évocation annuelle des deux procès de Rouen.

En rappelant tous les ans aux Français la vie et la mort de Jeanne d'Arc, la République leur enseignera à être tolérants en même temps qu'à être patriotes.

Désormais il est certain qu'en France Jeanne d'Arc, la Bienheureuse d'aujourd'hui, la Sainte de demain, sera annuellement glorifiée avec éclat.

Donner à cette glorification un caractère officiel est le moyen de noyer les ferments de discorde dans un grand courant de fraternité patriotique, si bien que la fête de Jeanne d'Arc, au lieu d'être la fête de la réaction, soit la seconde fête de la nation.

Tout au plus les réfractaires pourraient-ils demander, comme je l'avais demandé à l'origine, en 1883[1], que la

1. Dans le livre intitulé *Jeanne d'Arc, libératrice de la France.*

fête nationale de Jeanne d'Arc soit fixée au 31 mai, jour de sa mort, « ce maître jour qui juge tous les autres ». N'est-ce pas pour les Saints la tradition que la date de leur mort soit la date de leur fête? Dans le jour de leur martyre on salue le jour de leur triomphe.

L'essentiel est que, certain jour du mois de mai, sectes et partis consentent une trêve civique pour célébrer l'indépendance et la grandeur françaises, personnifiées dans la plus merveilleuse et la plus pure de nos gloires.

Oui, tôt ou tard, malgré les sectaires de droite et de gauche, la fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme, s'ajoutera à la fête du 14 Juillet, fête de la Révolution.

Michelet disait que « la Patrie chez nous est née du cœur de Jeanne d'Arc, de sa tendresse, de ses larmes, et du sang qu'elle a donné pour nous ». Henri Martin l'appelait « l'idéal vivant de la Patrie ». A son tour M. Raymond Poincaré, aujourd'hui président de la République, et qui, comme Président du Conseil, patronna à la Chambre, en 1912, l'institution de la fête nationale de Jeanne d'Arc, a dit, lors de l'inauguration du monument élevé à Vaucouleurs : « Jeanne est l'aurore de la patrie, et les rayons de sa chaste figure éclairent encore le ciel de France. Elle plane au-dessus des partis. Chacun de nous a le même droit et le même devoir de l'admirer et de l'aimer; car elle incarne et résume ce qu'il y a de commun dans les sentiments des Français de tous les partis : l'inaltérable dévouement à la patrie, la passion de l'indépendance et de la grandeur nationale. »

XIII. — RÉPONSE A UNE OBJECTION

On a dit que poursuivre la glorification de Jeanne d'Arc c'était vouloir nous brouiller avec les Anglais, aujourd'hui nos amis les meilleurs.

Dans le préambule de la troisième et définitive édition du mystère *La délivrance d'Orléans*, j'ai répondu, comme il suit, à cette objection :

« Le surlendemain même du jour où la cause de Jeanne d'Arc fut introduite à Rome, le grand journal de Londres, le *Times*, à la date du 29 janvier 1894, dans sa première page, rendait à la bonne Lorraine l'hommage significatif qu'on va lire :

« Quand viendra le jour de la canonisation de Jeanne d'Arc, même ceux qui trouvent absurdes ou ridicules les prétentions de Rome, reconnaîtront que jamais figure plus noble ne fut offerte à la vénération des âmes.

» Dans tout le moyen âge, il n'y a pas d'histoire plus simple et plus splendide, pas de tragédie plus douloureuse que celle de la pauvre petite bergère qui, par sa foi passionnée, a relevé sa patrie des profondeurs de l'abaissement et du désespoir pour subir la plus cruelle et la plus honteuse des morts, de la main de ses ennemis.

» L'élévation et la beauté morale du caractère de Jeanne ont conquis les cœurs de tous les hommes; et les Anglais se rappellent avec honte le crime dont elle fut victime.

» Mais ce n'est ni pour son amour de son pays, ni pour sa bravoure sous les armes, ni pour ses visions mystiques, que le monde entier glorifie Jeanne d'Arc.

» C'est parce que, à une époque sombre et cruelle, elle prouva, par ses paroles et par ses actes, que l'esprit de la femme chrétienne vivait encore parmi les plus humbles et les plus foulés aux pieds, et portait à profusion d'incomparables fruits. Fut-il jamais nature plus droite, plus tendre, plus pure, plus profondément pieuse?

» Avant même qu'elle eût obtenu accès auprès du roi et qu'elle eût levé son étendard, le peuple partout crut en elle. La force de sa volonté, la hauteur de ses pensées, l'intensité de son enthousiasme domptèrent toute opposition.

» Envers les prisonniers elle est douce et compatissante. Même pour les Anglais son âme est pleine de pitié. Elle les invite à se joindre à elle pour une grande croisade contre l'ennemi de la chrétienté.

» Et quand, avec l'aide de quelques traîtres, trouvés parmi ses compatriotes, ils l'ont enlacée dans un filet et l'ont fait condamner à une horrible mort, ses dernières paroles sont des paroles de pardon pour ses bourreaux.

» En Jeanne d'Arc l'Église romaine honore *un type* auquel non seulement une nation, mais le monde entier rendra hommage, le type de la chrétienne bonne, tendre et pure, à une époque sensuelle et sans pitié. »

Innombrables sont les hommages rendus par les fils d'Albion à l'héroïne française.

C'est un Anglais qui le premier avait proclamé sa sainteté : « Malheur à nous! s'écriait ce soldat de Warwick, devant le bûcher de Rouen. *Nous avons brûlé une sainte.* » Plus tard, Shakespeare devait dire : « Jeanne la pucelle sera désormais la patronne de la France. »

Qu'elle le soit enfin, sitôt terminée l'abominable guerre[1]! J. F.

1. Un geste anglais

Nous vivons dans une atmosphère de vaillance et d'enthousiasme qui inspire chaque jour les gestes les plus jolis, devant lesquels nous n'éprouvons aucune surprise, la guerre pour la plus noble des causes ayant si totalement assaini les esprits et élevé les âmes que toute noblesse d'attitude nous paraît simple et naturelle. Pourtant, voici un geste de nos amis anglais qui est d'une délicatesse rare et qui vaut qu'on y réfléchisse un peu. Les officiers des armées du roi Georges en traitement à l'hôpital anglais de Versailles eurent le désir de rendre hommage aux soldats français qui combattent avec eux sur les mêmes champs de bataille. Sur le ruban d'une belle gerbe de roses blanches et d'œillets, ils firent inscrire ces mots : « Les officiers de l'hôpital général de l'armée britannique, à Versailles, en souvenir et en témoignage d'admiration à leurs camarades français ». Puis, très simplement, ils allèrent déposer cette gerbe au pied de la statue de Jeanne d'Arc dans l'église Saint-Louis de Versailles...

N'est-ce pas beau? Et l'acte de ces officiers anglais considérant que, pour témoigner leur admiration à leurs camarades français, ils ne pouvaient faire mieux que de déposer des fleurs devant l'image de celle qui symbolise toute la vaillance française n'est-il pas touchant? Pas un instant ils ne se sont arrêtés à l'idée que la bonne Lorraine a combattu les Anglais et que ce fut pour les chasser de France qu'elle saisit la lance et le glaive. Ils n'ont pas cru que la fraternité franco-anglaise de l'heure présente pouvait s'offusquer de l'évocation du souvenir des luttes jadis soutenues.

Sans rien abdiquer de leurs sentiments ni de l'orgueil de leur race, des officiers britanniques ont rendu hommage à Jeanne d'Arc parce qu'en elle se résument toute la beauté morale, toute la générosité et tout l'héroïsme de ceux qui, tout le long des siècles, aujourd'hui comme il y a cinq cents ans, s'instituèrent les défenseurs de la France, de sa terre et de sa race, de son génie et de sa puissance de civilisation. Pour ces officiers anglais comme pour nous-mêmes, Jeanne d'Arc est l'héroïne idéalement pure qui symbolise tout l'amour de la patrie, tout le devoir et tout le sacrifice. Les circonstances dans lesquelles s'affirma son action s'effacent à leurs yeux ; les épisodes de sa vie glorieuse se confondent pour eux en un ensemble harmonieux. Elle est devenue une pure idée — l'idée de

XIV. — TROIS ADHÉSIONS SIGNIFIGATIVES

Parmi les nouvelles adhésions à la fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme, je me contenterai d'en signaler trois, émanant de personnalités qui comptent :

M. Gustave Hervé, directeur de la *Guerre Sociale*, m'écrit :

15 février 1915.

« Cher Citoyen,

« Je lis pieusement votre mystère *la Délivrance d'Orléans*.
« Entendu : Je marche pour la fête nationale de Jeanne d'Arc.

« Gustave Hervé. »

M. Georges Clemenceau, ancien ministre, directeur de *l'Homme Enchaîné*, me fait écrire par son secrétaire :

Paris, 29 mars 1915.

« Monsieur,

« En réponse à votre lettre relative au projet d'institution de la fête nationale de Jeanne d'Arc, M. Clemenceau me charge de vous faire connaître qu'il ne peut refuser son nom à cette œuvre éminemment patriotique.

« Jean Moutet,
Secrétaire de M. Clemenceau. »

M. Léon Bourgeois, ancien ministre, me télégraphie :

Paris, 27 avril 1915.

« Applaudis votre belle œuvre. Vous pouvez enregistrer ma cordiale adhésion à la fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

« Léon Bourgeois. »

la patrie qui ne peut mourir, de la liberté qu'il faut défendre jusqu'au dernier râle, du droit pour un peuple de demeurer lui-même. (*Le Temps* du 9 avril 1915.)

JEANNE D'ARC ET L' « UNION SACRÉE »

La terrible épreuve de la guerre a élevé nos âmes au-dessus des stériles querelles où se gaspillait auparavant le meilleur de nous-mêmes. L'appel de la patrie en danger impose silence aux controverses des partis. Grande victoire, remportée sur nous-mêmes, prélude et présage de la délivrance définitive, conformément aux vœux de cette héroïne française qui sortit des rangs obscurs du petit peuple de nos marches de Lorraine, pour sauver la France, en disant d'abord aux Français : « Aimez-vous les uns les autres ! »

De tous les maux dont Jeanne d'Arc a voulu guérir la France, le pire était le désaccord qui cessa sous l'influence de ses préceptes magnifiques. Sa vocation fut un miracle d'amour. Si nous relisons son histoire, nous voyons que sa voix douce et impérieuse nous recommande d'abord la nécessité de l'union sacrée qui doit rassembler pour une œuvre commune, dans un élan fraternel, tous les enfants de la mère patrie. C'est par cette prédication vraiment nationale qu'elle a conquis d'emblée l'esprit des grands et le cœur du peuple. « Eh ! disait-elle en son bref langage, laissons ces noms d'Armagnac et de Bourguignon. Soyons tous Français ! »

Aussi faut-il applaudir de tout cœur au dessein d'une fête nationale permettant de célébrer annuellement, dans toute la France unanime, le souvenir de Jeanne d'Arc. A ce beau dessein, se sont ralliés des hommes éminents, venus de tous les points de l'horizon politique.

Et puisque l'un des bienfaits de notre cohésion nationale est de rattacher à la cause de notre France indivisible l'élite des nations de l'Europe, rien n'est plus émouvant que l'hommage rendu à la Pucelle d'Orléans par la Grande-Bretagne, notre alliée fidèle. Le *Times* naguère a consacré à la mémoire de celle qui fut l'incarnation sublime de la patrie française une page admirable, qui fait honneur tout ensemble aux deux grandes nations, réunies pour la défense de la civilisation et de la liberté.

(*Temps* du 13 mai 1915.)

Ainsi parle le *Temps*. D'autre part l'illustre académicien Maurice Barrès s'exprime ainsi dans l'*Écho de Paris* :

Quelle unité il y a aujourd'hui dans notre noble pays ! Nous n'avons plus qu'une seule respiration. C'est l'éternel miracle français, le miracle de Jeanne d'Arc.

Toute la France maintenant a pour la Libératrice les yeux de Paul Déroulède et de Joseph Fabre.

L'idée de consacrer notre union de 1914-1915 par un signe sensible et de la perpétuer dans une fête de Jeanne est en train de conquérir tous les esprits. Bien entendu, l'initiateur, Joseph Fabre, donne son approbation, et hier le *Temps* la recommandait. Qui ne sent que l'hommage national à Jeanne d'Arc doit jaillir tout naturellement des angoisses et des enthousiasmes de cette guerre et qu'aux pieds de la grande protectrice nous devons sceller notre réconciliation et prononcer la louange de la France éternelle ?

Vous rappelez-vous un des innombrables épisodes de la plus pure beauté, qui composent la vie de Jeanne d'Arc? Sur le champ de bataille de Patay, la guerrière transformée en fille de charité soutint dans ses bras la tête d'un blessé anglais, et l'encouragea, l'assista dans son agonie. Quelle image de la France ! Quel témoignage sur notre race généreuse, sur ces hautes âmes françaises sans peur et sans reproche !

Jeanne d'Arc est une force vive, digne de représenter bien autre chose encore que notre réconciliation nationale Cette personne surhumaine, toute pleine d'une pitié divine, nous devons l'opposer à l'indigne surhomme, d'une férocité diabolique, où se complaît aujourd'hui la Germanie. Qu'elle soit un étendard au-dessus des peuples unis pour le triomphe de la civilisation !

APPENDICE

I. — LA PENSÉE CHRÉTIENNE ET L'IMITATION

Dans la *Revue chrétienne* M. Elie Fourès dit :

« *La Pensée chrétienne, des évangiles à l'Imitation de Jésus-Christ,* continue l'ouvrage *La Pensée Antique, de Moïse à Marc-Aurèle,* si vite arrivé à sa troisième édition.

« M. Fabre admire et exalte les sublimités des Evangiles, les grands apôtres, l'œuvre de Jésus, saint Paul, saint Athanase, saint Augustin, saint Benoît, saint Bernard, saint François d'Assise, saint Thomas d'Aquin, l'Imitation, tous les lis et toutes les roses de l'immense floraison chrétienne, depuis le germe, pointant au sein du monde juif sous l'influence de l'Orient et de la Grèce et s'épanouissant en terre latine, jusqu'au chêne colossal, concentrant toute la vie intellectuelle du moyen âge. Mais cette admiration n'ôte rien à la clairvoyance du critique, quand il étudie, dans leur élaboration et leur influence, avec un luxe curieux de faits et d'aperçus nouveaux, les dogmes, les mystères, les sacrements.

« *Les religions, dit-il, sont des incorporations passagères de la morale éternelle. Elles durent de par la puissance des vérités philosophiques ou sociales dont elles sont devenues l'organisme vivant; elles meurent de par le*

progrès croissant des vérités philosophiques ou sociales qu'elles n'ont pas su s'incorporer.... »

« On n'a jamais plus éloquemment parlé de ce Christianisme immortel, indépendant des dogmes, des églises, des clergés, « qui possédera à jamais des fidèles pour l'honneur de l'humanité »...

« Je voudrais multiplier les citations et montrer quel relief M. Fabre sait donner aux physionomies tour à tour évoquées :

Saint Vincent de Lérins, l'apôtre de l'immuabilité de l'Église ; saint Benoît et l'œuvre des fondations monastiques, étudiée avec une sympathie admirative ; Alcuin, saint Anselme, Abélard, saint Bernard, Albert le Grand, saint Thomas ! Je signalerai particulièrement les chapitres suggestifs où M. Joseph Fabre dépeint le catholicisme arrivé à son apogée, avec son cortège de belles créations, et l'oppose au mahométisme qu'il prouve être, à la fois, une branche du judaïsme et une branche du christianisme...

« L'auteur a mis son âme dans ce livre où se résument les méditations de toute une vie. Elle apparaît un peu partout, âme de penseur et de poète, rendant des sons passionnés et vibrants.... » — ELIE FOURÈS.

Dans les *Annales politiques et littéraires* se trouvent les lignes suivantes de M. Evellin, ancien inspecteur général de l'Université, membre de l'Institut, qui parle tour à tour des deux ouvrages que M. Fabre a consacrés à la *Pensée chrétienne* et à l'*Imitation*.

« Les questions religieuses passionnent M. Joseph Fabre. Selon lui, un individu peut se passer de religion (au prix de quels déchirements !) ; mais un peuple, point. Il garde l'espoir que les générations prochaines aboutiront à un

christianisme éminemment progressif, toujours d'accord avec la science et la conscience, rapprochant les sommets de toutes les grandes religions qui servirent de viatique à l'humanité.

« C'est pour préparer cette heure, que M. Fabre a écrit à la suite de son livre sur la *Pensée Antique*, son livre sur la *Pensée Chrétienne*....

« Je voudrais citer les vivants chapitres où l'auteur met en scène les réformateurs d'avant la Réforme : Joachimistes, Béguards, Lollards, Wicléfistes, Hussistes, Albigeois, Vaudois; et surtout le chapitre où il fait revivre le grand mystique saint François d'Assise.

« Comme le remarque M. Fabre, « l'évocation des idées « et des actes de ce grand contemplatif offre un attrait « autrement profond que les aventures de ces agités de la « vie mondaine qu'aiment à mettre en scène nos faiseurs « de romans ».

« M. Fabre se complaît à parler de lui.

François d'Assise, dit-il, était un intuitif, d'instruction médiocre, qui, tout en adorant le rêve, prisait beaucoup l'action.

Il semonçait les moines grands liseurs. « Jetez tous ces livres! Il ne s'agit pas d'étudier ce que d'autres ont fait, mais de faire nous-mêmes. C'est en peinant et en luttant sans répit que Charlemagne et ses paladins opéraient leurs conquêtes. Beaucoup s'imaginent qu'il suffit d'apprendre et de raconter les souffrances des martyrs pour avoir droit à leurs couronnes. Ce qu'ils contemplent en idée, il leur semble l'avoir accompli eux-mêmes. Non, non, il n'en va pas ainsi. Nos modèles furent agissants. Agissons! »

D'après les témoignages qui nous sont restés de lui, on peut reconstituer les enseignements que François adressait à ses fils spirituels :

« Fils bien-aimés, leur disait-il ou à peu près, recevez mes conseils, quoique ce soient ceux d'un misérable pécheur. Dieu m'a fait votre guide. Pourquoi moi, et non un autre? Parce que j'étais faible, humble, ignorant. Il lui plaît de confondre la force, la noblesse, la science du monde. Comme moi vous êtes des faibles, des petits et des ignorants. Mais soyez sans crainte; Dieu saura vous inspirer.

« Par vos discours et encore plus par vos exemples, exhortez les hommes à la pénitence de leurs fautes et à l'observance des commandements de Dieu; libérez-les de la prison des vices pour les rendre à la pure lumière de l'Évangile.

« Apôtres de la paix, ayez-la dans le cœur; montrez-vous si doux, si bons, qu'en vous voyant tous soient sollicités à la concorde et à la bienfaisance.

« Soyez patients et encore patients. Aimez vos frères plus que vous-même pour les amener au bien.

« Réjouissez-vous d'être au nombre des fortunés qui ne possèdent rien et ne veulent jamais rien posséder. C'est tout avoir que renoncer à tout. Plaignez ces insensés dont la vie se passe dans les contentions pour acquérir ou défendre les chaînes qu'ils se donnent et qu'ils appellent leurs richesses. Tant qu'ils vivent, les soucis les dévorent; quand ils meurent, leurs proches s'empressent autour de leur corps à peine refroidi, pour se disputer leurs dépouilles. Et chacun de dire :
« Maudit soit-il, car il aurait pu me donner davantage et il ne
« l'a pas fait. »

François veut ses frères toujours occupés, mais jamais embarrassés de soucis matériels. Il les veut piochant la terre, prêchant les fidèles, visitant les léproseries, soignant les malades, mais ne touchant pas à l'argent. Pour lui, manger le pain de l'aumône c'est *vivre de la table du Seigneur* et ressembler aux oiseaux qui n'ont pas leurs greniers d'abondance, mais vont picorant de çà et de là. Si l'alouette s'occupait de thésauriser, elle ne prendrait pas si gaiement son vol vers l'azur et le soleil.

François et ses disciples furent une fois tentés de prolonger leur séjour dans une solitude près de Rome.

Ne serait-il pas bon de rester là bien tranquilles, savourant

les joies du renoncement, liés par une union fraternelle et se nourrissant des vivres que tantôt les uns, tantôt les autres iraient quêter dans la grande ville?

Cette perspective d'une existence purement contemplative dont la sérénité serait embellie par le charme mystique d'un superbe paysage souriait aux pieux compagnons. Ils remémoraient avec complaisance ces versets de l'Évangile où il est dit que les lys ne travaillent ni ne filent et qu'il n'y a pas à avoir souci du lendemain.

François rejeta une tentation égoïste. Se cloîtrer, n'est-ce pas ne penser qu'à soi? Nous nous devons aux autres, disait-il. Et on quitta ce paradis terrestre pour revenir sur les routes...

A côté de ces légions de moines, François créa le Tiers-Ordre, sorte d'Internationale pieuse composée d'hommes et de femmes qui, sans renoncer à la famille et à la propriété, étaient unis par un commun esprit de détachement et de charité.

Les *frères* et les *sœurs de la pénitence* avaient pour règle de limiter au strict nécessaire l'usage des biens de ce monde et de disposer du superflu pour les pauvres. Outre des secours, ils devaient donner aux malheureux leurs soins et leur cœur. Il leur était prescrit d'être des pacifiques, appliqués à faire partout succéder au règne de la haine le règne de l'amour.

Le Tiers-Ordre, où les grands étaient mêlés aux petits, favorisa le développement des instincts démocratiques, surtout en Italie. Immense était le contraste entre ces disciples de saint François appliqués à vivre selon les purs principes de l'Évangile et tous ces puissants en lutte, dont les divisions et les attentats désolaient la riante patrie du mystique novateur.

Quand François mourut à quarante-quatre ans, consumé par cette flamme d'amour qui était en lui, les bonnes gens se racontaient que tous les oiseaux de la région étaient venus voleter autour de son corps et lui avaient chanté des hymnes d'adieu. Le jardinet qui avait eu le privilège d'être souvent foulé par les pas du séraphique religieux se mit, affirmait-on, à donner des roses sans épines. La petite portion de terrain où était sa cabane devint sous le nom de *Portioncule* un asile

inaccessible à la force publique, un lieu saint dont il était dit qu'un chrétien obtiendrait tout ce qu'il y demanderait avec ferveur. On a vu jusqu'à 200 000 pèlerins campés dans les champs autour de l'église Sainte-Marie des Anges, le sanctuaire magnifique où est englobée la Portioncule.

L'IMITATION DE JÉSUS CHRIST

« Comme complément de son grand ouvrage sur la *Pensée Chrétienne*, M. Joseph Fabre a publié un livre consacré à l'étude et à la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Nous voilà heureux de posséder, traduit cette fois et non pas trahi, l'un des plus beaux chefs-d'œuvre qui aient honoré l'humanité et l'ont consolée en lui apportant une source d'émotion et de tendresse, bien douce aux heures de sécheresse ou d'accablement. Ce religieux qui cherchait le divin n'a pu s'abstraire des hommes; c'est pourquoi son œuvre sera éternelle. M. Fabre nous la donne toute pure, toute vraie, toute vibrante. On croirait lire un original, non une traduction.

« Je veux donner ici un chapitre qu'ignorent la plupart des lecteurs de l'*Imitation*, parce qu'il ne figure que dans quelques-uns des manuscrits latins.

« Cette condamnation de la vie mondaine est, aux yeux de M. Joseph Fabre, la préface naturelle du beau livre qui montre dans la vie intérieure l'inépuisable source des joies de l'âme :

La vie du monde est semée de périls; la chasteté se perd dans la mollesse; l'humilité se perd dans les richesses; la charité se perd dans le bien-être.

De même qu'il est difficile qu'un arbre planté près d'un grand chemin puisse garder ses fruits, ainsi est-il malaisé

qu'un homme répandu dans les compagnies conserve en soi les vertus.

Aveugles donc ceux qui courent après les séductions du monde!

. . . .

. . . .

Si tu es de ceux qui désirent une haute situation pour faire du bien, on ne peut que louer ton bon propos.

Mais combien peu passent de l'intention à l'effet?

A une grande autorité s'allie une grande fragilité. Quoi de plus triste que d'être des premiers par le rang quand on est des derniers par la vertu?

Les chefs sont dignes d'autant de morts qu'ils donnent de mauvais exemples à ceux qui sont sous eux.

Si tu veux acquérir la sagesse du siècle, comme tu t'exposes à de grands périls! La vaine science tue en l'homme la bonne conscience. Son cœur se dessèche : il ne se repaît plus que de disputes.

Si tu convoites les pompes du siècle et aimes les jouissances de la chair, considère combien tout cela est vide et périssable. Ce n'est qu'un songe.

Qu'a profité l'orgueil de la vie à tant d'hommes qui se confiaient en leur puissance et se vantaient de leurs richesses?

Ainsi qu'une ombre qui paraît pour disparaître, ainsi qu'un vaisseau qui traverse une eau courante sans qu'on puisse montrer la trace du chemin qu'il a suivi, tout cela est passé.

Où sont, maintenant, ces princes, ces grands potentats du temps jadis, qui dominaient sur tant de têtes et de terres, qui possédaient tant d'or et d'argent, qui édifiaient châteaux et villes, qui soumettaient rois et royaumes?

Où sont les doctes qui ont décrit et mesuré le monde?

Où est le bel Absalon? Où est Alexandre le Conquérant? Où est Samson le fort? Où est le tout-puissant César? Qu'est-il advenu des glorieux empereurs?

Où sont leurs joies et délices? Où leur vanité et arrogance? Où la noblesse de leur lignage et la beauté de leur corps?

Hélas! tout est passé, tout est évanoui, tout est anéanti.

Rien d'eux ne reste, pas même leur poussière qu'on ne peut discerner des autres poussières, depuis que leurs corps, mis en terre, sont pourris et dévorés des vers.

Et leurs âmes reçoivent la joie ou la peine qu'elles ont méritée.

« Veut-on voir l'esprit de justice qui anime l'auteur? Qu'on lise ces lignes tirées de l'étude où il établit un parallèle entre le catholicisme grec et le catholicisme romain :

Le clergé de l'Église romaine a une autre dignité, une autre indépendance, une autre grandeur que le clergé des églises grecques, serf du pouvoir.

Il forme une vaste hiérarchie dont les membres, chacun esclave de la règle et soumis à son chef, ont la discipline d'un régiment sous les armes.

Cette hiérarchie asservit; elle ne s'asservit pas. A genoux devant le Christ, le pape, la Vierge et les saints, elle reste debout devant les puissances qui passent.

Qu'on n'allègue pas de fameux exemples de bassesse. Ils ont été passagers. Je parle d'un ensemble, et j'envisage la suite des temps.

Son histoire est remplie d'alternances entre les chutes et les relèvements. Quand l'abus et le désordre semblent tout emporter, surviennent des poussées réformatrices qui font passer dans les membres gangrenés nn courant de pur christianisme. Que d'hommes à citer depuis Agobard, saint Bernard et Gerson, jusqu'à saint Charles Borromée, saint François de Sales et l'abbé de St-Cyran! Aujourd'hui même, malgré le triomphe croissant de l'esprit ultramontain, avec son exclusivisme, ses ambitions et ses sécheresses, n'y a-t-il pas des cœurs de prêtres et de moines où germe le précieux levain du vieil esprit évangélique?

« EVELLIN, DE L'INSTITUT. »

(*Annales politiques et littéraires*).

Dans la *Revue diplomatique*, Edmond Thiaudière, « notre Tolstoï français », estime, à la suite d'Adolphe Brisson, que « la *Pensée chrétienne* est l'ŒUVRE CAPITALE de l'éminent historien de Jeanne d'Arc. »

M. Joseph Fabre, dit-il, est un de ces libres croyants, comme il en reste encore quelques-uns, qui, par le culte qu'ils ont gardé pour l'idéal religieux, honorent la libre pensée que tant d'autres tendent à déshonorer par une grossière hostilité aux religions établies et notamment à celle-là même où ils ont été élevés.

Il ne craint pas sans doute de montrer comment le dogmatisme catholique s'est progressivement éloigné des pratiques morales qui étaient toute la doctrine de Jésus, mais il le fait avec plus de tristesse que d'animosité : on sent qu'il n'a point cessé, malgré cela, d'être chrétien au fond du cœur et qu'il regrette profondément que l'invasion de dogmes parasites au milieu de la tradition chrétienne ait, en la dénaturant, éloigné d'elle un bon nombre d'esprits supérieurs ou simplement de consciences droites.

Son respect de l'essence même du christianisme est absolu. Il dira, par exemple, excellemment :

« L'exégèse avec toutes ses trouvailles ne saurait détruire le grandiose de la prédication et de la mort de Jésus, la portée de l'impression extraordinaire qu'il fit sur ses disciples, l'esprit de vie des récits évangéliques et des lettres apostoliques.

« Il demeure constant qu'un certain jour jaillit de Judée une illumination de la conscience humaine qui renouvela le vieux monde et dont le rayonnement embrase encore des millions d'âmes. »

EDMOND THIAUDIÈRE.

II. — LES PÈRES DE LA RÉVOLUTION

La *Pensée antique*, la *Pensée chrétienne*, la *Pensée moderne*, les *Pères de la Révolution*, la *Pensée nouvelle*, telles sont, suivant une division qui n'a rien d'arbitraire, les grandes périodes dans lesquelles M. Fabre a cru devoir diviser sa vaste et laborieuse tâche consacrée à l'étude des évolutions de la pensée humaine. Les quatre premières étapes en sont accomplies. J'ai parlé précédemment de la seconde et de la troisième, et tout fait espérer, si la santé de l'auteur résiste au prodigieux effort de travail auquel il a dû et doit encore se livrer, que la dernière ne tardera pas beaucoup à l'être.

Les livres où il étudie à travers les âges les évolutions de la pensée humaine dans l'ordre philosophique, social et religieux, ne sont qu'une partie de l'œuvre considérable de Joseph Fabre.

Orateur (j'ai pu le juger à ce point de vue quand je faisais partie de la Chambre des Députés; et, à propos du *serment judiciaire*, j'entends encore Gambetta défiant ses interrupteurs de droite de parler avec une pareille éloquence), il a réuni ses principaux discours parlemen-

taires dans les deux volumes intitulés : les *Neuf ans d'un sénateur*.

Historien républicain et patriote, il a écrit : *Les libérateurs antiques; Washington, libérateur de l'Amérique, Jeanne d'Arc, libératrice de la France;* le *Mois de Jeanne d'Arc;* le *Procès de Condamnation de Jeanne d'Arc*, traduit du latin; le *Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, en deux volumes, traduits du latin, suivi de *Jeanne d'Arc et le peuple de France*; et il a fait voter au Sénat l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Poète, il a publié *Jésus*, mystère en vers, composé de cinq actes, avec prologue et épilogue, dédié à la mémoire de sa mère en ces termes :

> L'homme s'est fait enfant pour écrire ce livre
> Et de ses doutes s'y délivre
> Dans les visions du berceau.
> Va, fleur d'amour éclose au sillon des souffrances;
> Embaume du parfum des saintes espérances
> Ma sainte mère en son tombeau.

Il a écrit en outre : la *Délivrance d'Orléans*, d'après le vieux mystère du siège d'Orléans; et *Jeanne d'Arc*, trilogie en neuf tableaux, jouée au Châtelet et reprise à l'Odéon.

Ajoutez qu'il a donné une traduction rythmée de la *Chanson de Roland*; et une série de récits épiques, composés d'après nos vieilles chansons de geste, que précède une lettre élogieuse du maître Gaston Paris.

Esprit profondément religieux en dehors de toutes les orthodoxies, il a écrit une étude sur l'*Imitation de Jésus-Christ*, suivie d'une traduction nouvelle de cette œuvre

immortelle; et à l'occasion du dernier anniversaire de l'auteur du *Cid*, il a publié *Cent poésies de Pierre Corneille*, tirées de sa traduction de l'*Imitation*, avec une introduction qu'a magistralement commentée mon confrère Émile Boutroux.

Je ne veux pas oublier les *Notions de philosophie*, où on a surtout remarqué les pages sur la morale et sur Dieu.

L'ensemble des ouvrages de Joseph Fabre a deux caractéristiques : d'abord l'élévation morale des sentiments, puis la netteté et la force du style.

J'ai loué, à propos des volumes précédents, non seulement l'étendue des lectures, la clarté et la sûreté des analyses, mais la loyauté, la sincérité et l'impartialité des appréciations, et ce don de se mettre à la place des personnages, de les voir dans leur temps et dans leur milieu, qui rend vivante et vraie la critique philosophique, aussi bien que la critique historique et littéraire, la conscience, en un mot, qui anime toutes les études de M. Fabre.

Je n'ai rien à retirer, à l'occasion de son dernier volume, de ces éloges; j'aurais peut-être à constater (une fois n'est pas coutume) qu'il a abusé de ses qualités et, par suite, en même temps qu'il donnait à ce tome quatrième une étendue excessive (800 pages grand in-8°), empiété quelque peu sur le domaine du volume encore en préparation.

Les pères de la Révolution! Le sujet était assez vaste par lui seul et déjà bien lourd. Bayle, Locke, l'abbé de Saint-Pierre. Montesquieu, Buffon, Diderot, Condillac,

Rousseau, Voltaire, d'Alembert, Quesnay, Boisguilbert, Vauban, Turgot, Condorcet, Helvétius, d'Holbach, Raynal, etc., que de figures intéressantes à faire passer sous nos yeux, que de systèmes à discuter, que d'idées reprises, professées ou désavouées par les hommes de 1789 et de 1793, ou par leurs successeurs d'hier et d'aujourd'hui dont l'exposé était commandé par le titre de l'œuvre!

Cet exposé, M. J. Fabre l'a fait de main de maître, avec une clarté, une précision et une impartialité admirables. Mais, entraîné malgré lui par la préoccupation du présent, il n'a pas su toujours s'abstenir de devancer les conclusions de son dernier volume. Après avoir fait, par exemple, des idées de l'abbé de Saint-Pierre un exposé excellent, il pouvait n'être pas inutile de constater, en quelques phrases, que ces idées étaient celles qui avaient inspiré, aux meilleures heures, les déclarations des constituants et des conventionnels, et qu'après avoir valu au bon abbé l'honneur d'être exclu de l'Académie française, elles étaient en train de passer, à l'aurore de ce xxe siècle, dans la pratique de la politique internationale. Il l'était de donner, par anticipation, un aperçu de ce qui s'est fait depuis quarante ans pour préparer le monde à la substitution graduelle de la juridiction arbitrale à la force. Et si touché que je puisse être personnellement de la mention trop bienveillante que M. Fabre a cru devoir faire des travaux de mes amis et des miens, je ne saurais m'empêcher de penser que c'est, à cette place et à cette date, un peu un hors-d'œuvre.

Mes autres critiques (si tant est que ce soient des critiques) sont moins graves et je n'en parle que pour

mémoire. Ce sont toujours, au fond, de la part de M. Fabre, des excès de conscience

Ai-je tort de trouver un peu longue la discussion du grand rapport de Condorcet sur l'enseignement? Peut-être, car je ne suis pas, ici, tout à fait impartial. Sans être, bien s'en faut, un ennemi de la culture classique, je professe, depuis longtemps, au scandale de quelques-uns de mes amis, qu'elle aurait dû être davantage réservée à la partie de la jeunesse que ses goûts et sa vocation mettent à même d'en tirer réellement parti en en prenant autre chose qu'une vaine et superficielle teinture. Je ne trouve pas mauvais que M. Fabre, universitaire distingué, en ait pris la défense, puisque, parlant des idées de Condorcet, il devait dire en quoi il les approuvait et les combattait. Mais il me semble que c'était passer la mesure que de s'engager, à propos de cette question, dans les polémiques actuelles et de discuter la valeur ou la nécessité de tels ou tels des nombreux et contradictoires baccalauréats qui se disputent, non sans préjudice pour les candidats, les heures de nos jeunes gens.

Mon impartialité mise à couvert, comment ne pas signaler une fois de plus la valeur et les rares mérites de cet immense travail? Œuvre de bénédictin, disais-je, à propos d'un des précédents volumes. Oui, œuvre de bénédictin par l'abondance des recherches, mais aussi œuvre de penseur et de philosophe, par la hauteur, la fermeté et la clairvoyance des jugements. Je n'ai pas la prétention de pouvoir juger en connaissance de cause toutes les opinions et les appréciations de M. Fabre. Je ne connaissais que fort peu, avant de l'avoir lu, la plupart des personnages dont il nous expose les théories.

Bayle, Locke, Helvétius, d'Holbach ne me disaient rien de bien précis; Diderot, d'Alembert, Condillac, Rousseau même et Voltaire, sans m'être étrangers, ne m'étaient pas absolument familiers. Mais je me croyais tout au moins à peu près aussi au courant que personne des travaux et des idées de Quesnay, de Turgot et de l'école physiocratique. Je dois déclarer que sur tout ce que je savais d'eux je n'ai pu que constater la parfaite exactitude des informations de M. Fabre, et j'ajoute qu'il m'a instruit et éclairé. On peut, après l'avoir lu, différer sur quelques points d'avis avec lui; on ne peut lui refuser ni la parfaite connaissance des différentes parties de son sujet, ni l'absolue loyauté de ses jugements. Ce n'est pas seulement un infatigable travailleur, c'est une noble intelligence au service des grands intérêts de l'humanité.

FRÉDÉRIC PASSY,
Membre de l'Institut.

(Le *Temps* du 19 mars 1912.)

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

GLORIFICATEURS DE JEANNE AVANT LE PROCÈS DE ROUEN

DEUXIÈME PARTIE

LES BOURREAUX DE JEANNE D'ARC

TROISIÈME PARTIE

LA FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC, FÊTE DU PATRIOTISME

LA FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC ET L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ARTICLES DIVERS CONCERNANT LA FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC

APPENDICE

2241

76529. — PARIS, IMPRIMERIE LAHURE
9, rue de Fleurus, 9